

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de Philosophie et Lettres

**LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA
GRANDE GUERRE EN PROVINCE DE LIÈGE**

Mémoire présenté par
Yves Dubois
en vue de l'obtention du grade
de Master en Histoire de l'Art
et Archéologie

Année académique 2010-2011

Avertissement

Ce travail comprend trois parties. Les deux premières sont imprimées et la troisième, constituée du corpus d'illustrations et du catalogue, est présentée sous la forme d'un fichier Powerpoint enregistré sur le CD-Rom qui accompagne la deuxième partie.

Il est fortement conseillé, avant d'utiliser le CD-Rom, de consulter le mode d'emploi donné en annexe. On y verra comment le fichier Powerpoint est organisé de manière à pouvoir faire défiler les illustrations au fur et à mesure que leur présentation est suggérée dans le texte des différents chapitres.

Il est certes possible de lire le mémoire sans avoir recours aux illustrations, mais sans doute au prix d'un appauvrissement de la démonstration. C'est pourquoi une icône représentant une souris d'ordinateur () est placée dans le texte à chaque fois que le lecteur est invité à passer à l'illustration suivante en cliquant sur le bouton *ad hoc*.

Bonne lecture !

Yves Dubois

Liste des abréviations

A.B.A. :	Administration des Beaux-Arts.
A.G.R. :	Archives générales du Royaume.
A.I.Lg. :	Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège.
A.K.L. :	<i>Allgemeines Künstlerlexikon.</i>
A.P.L. :	Archives de la Province de Liège.
A.S.A.P.C.F. :	Archives du Service des Arts plastiques de la Communauté française.
A.V.L. :	Archives de la Ville de Liège.
B.A.V.L. :	<i>Bulletin administratif de la Ville de Liège.</i>
B.C.R.M.S. :	<i>Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites.</i>
C.A.U.L. :	Collections artistiques de l'Université de Liège.
C.D.A.P. :	Centre de Documentation des Arts plastiques.
C.E.G.E.S. :	Centre d'Études et de Documentation Guerre et Société (Bruxelles).
C.L.H.A.M. :	Centre liégeois d'Histoire et d'Archéologie militaires.
C.R.M.S. :	Commission royale des Monuments et des Sites.
C.R.M.S.F. :	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.
F.I.A.C. (ou F.I.D.A.C.) :	Fédération internationale des anciens Combattants.
F.N.C. :	Fédération nationale des Combattants.
F.N.I. :	Fédération nationale des Invalides.
F.N.V.G. :	Fédération nationale des Volontaires de Guerre.
I.R.P.A. :	Institut royal du Patrimoine artistique.
M.A.M.A.C. :	Musée d'Art moderne et d'Art contemporain (Liège).
M.A.P.L. :	<i>Mémorial administratif de la Province de Liège.</i>
P.F.L. :	Position fortifiée de Liège.

Remerciements

Il est d'usage de placer, en guise de « générique », les remerciements en tête du mémoire. C'est à raison. Car une personne seule ne peut arriver au terme d'une tâche aussi vaste et diversifiée que celle-ci, et certainement pas dans le temps imparti. C'est donc avec un grand plaisir que je remplis ici les lignes de ce générique, tout en sachant que je ne pourrai être complet.

Mes premiers remerciements s'adressent au professeur Jean-Patrick Duchesne, qui d'emblée s'est montré fort intéressé – oserai-je dire enthousiaste ? – par le sujet de ce mémoire et qui m'a laissé toute liberté pour le traiter selon mon inspiration. Les autres lecteurs du mémoire ensuite, le professeur Francis Balace, qui est et sera toujours une mine de renseignements et avec qui j'ai eu grand plaisir à discuter de tel ou tel point, et le professeur André Gob, qui s'est également montré intéressé par le sujet proposé.

Mes remerciements doivent aller ensuite à celles et ceux qui m'ont apporté une aide déterminante dans la démarche heuristique. Cécile Oger d'abord, responsable de la bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres, qui m'a grandement facilité l'accès aux ressources de la bibliothèque, particulièrement pour le dépouillement du journal *La Meuse*, source essentielle d'informations pour ce travail.

À celles et ceux qui m'ont facilité la consultation de diverses sources : Cécile Arnould (Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale à Bruxelles), Robert Flagothier (Archives de la Province de Liège), Marie-Elisabeth Henneau (Archives de l'Université), Els Herrebout (Staatsarchiv Eupen), Monique Merland (C.R.M.S.F.), Michèle Stanescu (Centre de documentation des arts plastiques), ainsi que les bibliothécaires des Archives générales du Royaume, des Archives de la Ville de Liège, du Musée de la Vie Wallonne, de l'École Saint-Luc, de l'Université...

À celles et ceux aussi qui m'ont fait profiter de leur expertise dans divers domaines : l'adjudant-chef Arrotin (État-major de la Province de Liège), Claude Bonhomme (Association des Maîtres tailleurs de pierre), Alain Colignon (C.E.G.E.S.), Armand Collin (C.L.H.A.M.), Catherine Galimont (Cellule Patrimoine de la Ville de Liège), Isabelle Lecocq (I.R.P.A.), Marylène Laffineur-Crépin (Évêché de Liège), Philippe Stubbé (Régie des Bâtiments)...

À Mme Brouns, veuve du sculpteur Jules Brouns, et à Mme Ansen, sa petite-fille, qui m'ont communiqué des documents de leurs archives familiales.

À tous les passionnés d'histoire locale, qui ont souvent pu me donner des informations inédites : Michel Bedeur à Andrimont, Édouard David à Neupré, Robert De Ridder à Hamoir, Ida Detilleux à Jupille, Albert Étienne à Sprimont, Marjan Figas à Retinne, Pierre Lantin à Loncin, Pol Schurgers à Cointe, M. Vanderbemden à Remicourt, Guy Vitrier à Jalhay, et à toutes les autres personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions, qui m'ont ouvert la porte d'une église, qui m'ont aidé de l'une ou l'autre façon, que je n'ai pas citées ici mais qui se reconnaîtront.

Et enfin, *last but not least*, à mes proches : mon beau-frère Luc, qui a bien voulu se charger de certaines démarches, à mon amie Monique, qui fut d'une assistance précieuse dans la correction du texte, à ma compagne Maryvonne et à mes filles, qui m'ont apporté leur soutien tout au long des trois années qu'a duré la recherche.

Fin du générique.

La lecture peut commencer.

Introduction

On commémorera bientôt le centenaire du début de la Grande Guerre, guerre totale qui, d'une manière ou d'une autre, a impliqué l'ensemble de la population des pays européens. Guerre industrielle, qui a vu l'invention d'armes terrifiantes : gaz asphyxiants, lance-flammes, obusiers, chars d'assaut ; guerre brutale, qui a fait plus de dix millions de morts et au moins trois fois autant d'invalides physiques et psychologiques ; guerre qui devait être la dernière, la « der des ders », et qui ne fait qu'ouvrir le XX^e siècle, le « siècle d'acier ».

Les générations qui ont connu cette guerre se sont éteintes, celle qui était à peine née est sur le point de disparaître. Inéluctablement, tous ceux qui ont été témoins de la guerre ou qui ont connu ces témoins s'effaceront. Les blessures faites aux paysages ruraux et urbains sont cicatrisées depuis longtemps. Même l'antagonisme longtemps ressenti par la population vis-à-vis de ses anciens agresseurs a progressivement fait place au sentiment d'appartenir à une même communauté qui se structure dans la construction européenne.

Le temps fait son œuvre d'estompelement des souvenirs particuliers pour les remplacer par la mémoire collective. Il nous reste des années de guerre et d'après-guerre des sources écrites, des photos et quelques films, qu'exploitent les historiens, ainsi que divers types d'objets, parmi lesquels des monuments commémoratifs, également étudiés par les historiens.

L'intérêt pour la Première Guerre, après avoir été largement éclipsé par la guerre de 40-45, n'a jamais été aussi développé que depuis ces vingt dernières années. Publications historiques scientifiques ou de vulgarisation, romans, cinéma, documentaires, émissions télévisées, expositions, bandes dessinées, sites internet, l'offre est de plus en plus abondante, répondant à une demande sans cesse croissante.

Quel peut être alors l'intérêt d'une ixième recherche sur les monuments de la Première Guerre ? Celui de ce travail est double. D'une part, il n'existe encore aucune synthèse pour la province de Liège. La taille du corpus, avec près d'un millier de monuments soumis à la même grille de lecture, est peu commune. D'autre part, ce n'est pas un mémoire d'historien, mais d'historien de l'art. Les deux approches ne peuvent qu'être complémentaires, et la plus grande attention prêtée par l'historien de l'art aux objets eux-mêmes, à leurs auteurs et à leurs contextes de production apporte une valeur supplémentaire.

Le travail est structuré en trois parties.

La première, objet du premier volume, est une étude générale des monuments commémoratifs, illustrée par des exemples pris dans le corpus liégeois. Après une introduction méthodologique, divers aspects sont abordés tour à tour : historique, typologique, épigraphique, iconographique, idéologique, stylistique, esthétique, sans oublier les auteurs et les circonstances de la réalisation de ces monuments. Cette première partie se termine par quelques considérations sur les transformations et

changements, positifs et négatifs, qu'ils ont pu subir depuis l'époque de leur première inauguration.

La deuxième partie consiste en des compléments et quelques annexes. Elle fait l'objet du deuxième volume. Les compléments sont une série de monographies sur quelques monuments ou ensembles de monuments particuliers : monuments commémorant la bataille de Liège d'août 1914, monuments de la Ville de Liège, Mémorial interallié de Cointe, plaques communales, monuments des cantons de l'Est, médailles commémoratives. Comme l'unité de classement des monuments est la commune, avant la fusion de 1977, et que les limites territoriales provinciales ont changé à plusieurs reprises depuis 1918, il a semblé utile d'ajouter, en plus des annexes habituelles, une description de l'évolution des limites administratives des communes de la province de Liège. On y trouvera aussi le nombre d'habitants de chaque commune au sortir de la guerre.

La troisième partie, le corpus, a pour support le CD-Rom joint au deuxième volume. Chaque monument, chaque localité, chaque auteur (sculpteur, architecte, tailleur de pierre...) fait l'objet d'une fiche spécifique dans un fichier Powerpoint. Le fichier contient aussi un catalogue des monuments de la province et plusieurs index permettant de retrouver aisément la page recherchée. On se reportera à la première annexe, dans le second volume, pour la description plus détaillée et le guide d'utilisation du fichier.¹

¹ Voir vol. 2, p. 203.

1. Introduction méthodologique

1.1. Définition du champ de l'étude

Les monuments commémoratifs de la Grande Guerre en province de Liège. Si ce titre paraît en lui-même définir l'objet de ce travail, il reste néanmoins nécessaire d'en préciser les contours.

Lorsque l'on parle de monuments commémoratifs de la guerre, c'est bien sûr d'abord l'image du « monument aux morts » qui s'impose à l'esprit. Ce monument, simple obélisque ou statue de pierre ou de bronze, que l'on croit pouvoir retrouver dans chacun de nos villages, sur la place communale ou au cimetière, et qui porte, gravés dans la pierre, les noms des glorieux enfants du pays morts pour « le salut de la patrie » et « la sauvegarde du droit et de la liberté ». Ce monument autour duquel se rassemblent chaque 11 novembre les anciens combattants – de moins en moins nombreux au fur et à mesure que les années passent – arborant drapeaux et médailles, les hommes politiques locaux et une partie de la population, où l'on prononce des discours et joue du clairon. Certes ce cliché correspond en partie à une certaine réalité, mais en partie seulement, et pas de façon aussi généralisée dans notre pays que dans la France voisine.

Détaillons donc les éléments du titre.

A. « Monuments commémoratifs »

À la définition donnée par le *Petit Robert*, « ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir de quelqu'un, de quelque chose », on pourra préférer celle proposée par Aloïs Riegl dans son ouvrage *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung*, publié en 1903 et traduit en français sous le titre *Le culte moderne des monuments*. Au début du premier chapitre, Riegl donne la définition suivante :

Par monument, au sens le plus ancien et véritablement originel du terme, on entend une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou de telle destinée.²

On voit donc que par définition tout monument est commémoratif et que le pléonasme ne prendra son sens que par le déterminant qui le suit. Riegl distingue ensuite les monuments de l'art et ceux de l'écriture, catégorie dans laquelle il place aussi la musique. Seuls les « monuments de l'art » nous intéressent ici. De même, pour Françoise Choay, un monument est :

au sens premier tout artefact édifié par une communauté d'individus pour se remémorer ou faire remémorer à d'autres générations des personnes, des événements, des sacrifices, des rites ou des croyances.³

Nous suivrons Riegl et Choay en ne limitant pas la notion de monument aux seules statues ou réalisations architecturales, qui bien sûr occupent une place très importante,

² RIEGL, A., *Le culte moderne des monuments*, traduction de Daniel WIECZOREK, Paris, Seuil, 1984, p. 35. Une autre traduction du même ouvrage, par Jacques BOULET, publiée en 2003 chez L'Harmattan, omet ce passage.

³ CHOAY, F., *L'allégorie du patrimoine*, 1996, p. 14.

mais en étendant la notion à des productions telles que de simples plaques gravées, des sculptures mobilières, des vitraux, des médailles, des lithographies...⁴

Nous poserons toutefois deux limites.

D'une part, le monument doit avoir un certain caractère collectif dans son origine (dédié par un groupe de personnes, soit à une ou plusieurs personnes, soit en souvenir d'un événement particulier, soit encore en ex-voto), ou dans sa destination (il peut être dédié par une personne à un autre groupe de personnes). On exclut ainsi les tombes et monuments funéraires familiaux, qui restent du domaine privé. On exclut aussi les œuvres plastiques, de quelque nature qu'elles soient, qui ne répondent pas à l'expression d'un hommage collectif. Les plaques mobiles, qu'elles soient de pierre ou de métal, placées sur les tombes et caveaux, ne sont pas non plus considérées dans ce travail.

D'autre part, certaines formes de création plastique ne seront pas non plus considérées ici. C'est par exemple le cas des nombreux drapeaux brodés offerts aux régiments et aux diverses associations d'anciens combattants, d'invalides, d'enfants de combattants, etc. et de certains livres mémoriaux dotés d'une reliure originale et offerts à certaines personnalités.

Alors, pourquoi ne pas utiliser le terme habituel de « monument aux morts », comme on le voit encore dans tant de publications ? L'expression, sans doute inspirée par la réalité française, est trop réductrice. En effet, un nombre significatif de monuments n'ont tout simplement pas été érigés en hommage à des morts de la guerre. Les pertes humaines durant le conflit, en proportion de la population, sont significativement moins nombreuses en Belgique qu'en France ou en Allemagne. Voici les estimations, en milliers d'hommes, affichées par l'Historial de la Grande Guerre de Péronne :

	<u>Mobilisés</u>	<u>Tués</u>	<u>%</u>
Belgique	365	38	10,4 %
France	7 891	1 327	16,8 %
Allemagne	13 200	2 037	15,4 %

Les chiffres affichés au Musée royal de l'Armée à Bruxelles ne sont pas très différents. On peut donc calculer la mortalité en proportion de la population :

	<u>Population</u> (millions)	<u>Tués</u> (milliers)	<u>%</u>
Belgique	7,5	38	0,5 %
France	39	1 327	3,4 %
Allemagne	67	2 037	3,0 %

⁴ Régis Debray a établi une typologie générale des monuments, en distinguant les « monuments messages », qui se réfèrent à un événement du passé, les « monuments formes », qui sont des faits architecturaux, et les « monuments traces », à finalité utilitaire et sans prétention esthétique. Les monuments commémoratifs sont forcément tous des « monuments messages ». DEBRAY, R., *Le monument ou la transmission comme tragédie*, 1999, p. 13-18.

On le voit, la mortalité sous l'uniforme est beaucoup plus faible en Belgique qu'en France. D'une part, la mobilisation a été moins importante, car la plus grande partie du pays a été relativement rapidement conquise et l'occupation a duré quatre ans. D'autre part, le roi et l'état-major belge ont été plus économies de leurs troupes, qui n'ont pas participé aux grandes tueries comme les batailles de Verdun, du Chemin des Dames ou de la Somme, vastes tueries qui ont fait des centaines de milliers de morts en quelques jours. Les Anglais ont d'ailleurs reproché à la Belgique, durant les négociations du Traité de Versailles, le faible taux de mortalité de son armée. Ainsi, un gros bourg rural de mille habitants aura, en moyenne, cinq noms de héros à inscrire sur son monument, alors qu'une commune française de population équivalente en aura trente-quatre. De nombreux petits villages ne comptent que quelques centaines d'habitants et plusieurs n'ont eu aucun soldat tué. Même la commune de Fouron-le-Comte, alors liégeoise, qui comptait quelque 1 200 âmes en 1914, a vu revenir tous ses combattants vivants. Et pourtant un grand monument figurant un soldat occupe la place du centre du village. On trouvera aussi des monuments érigés en remerciement au ciel ou aux hommes pour l'absence de victimes. Plusieurs monuments commémorent des victimes civiles, tandis que d'autres honorent la mémoire de grandes figures décédées bien après la guerre, particulièrement le roi Albert I^{er} et quelques généraux, mais aussi tous les anciens combattants inhumés dans des pelouses d'honneur. D'autres enfin sont des hommages ou des soutiens à des œuvres caritatives ou encore des rappels de certains faits d'armes.⁵ Il n'est donc pas exact que toutes les communes belges ont leur « monument aux morts », ni que tous les monuments commémoratifs de la Grande Guerre honorent des morts. La situation de nos communes n'est pas équivalente à celle des quelque 36 000 communes françaises qui, sauf rares exceptions, ont toutes eu des familles endeuillées durant la guerre et dont les monuments ne portent que des noms de morts.

L'usage de l'expression « monument aux morts » semble même ne s'être généralisé, du moins en Belgique, qu'à partir des années 1930, dans un processus d'évolution linguistique très fréquent d'abréviation des mots longs. Nous avons relevé, dans les articles du journal *La Meuse* consacrés entre décembre 1919 et mai 1940 aux monuments de l'arrondissement de Liège, 481 occurrences d'expressions utilisées pour les désigner.⁶ Pour les années 1919 à 1927, sur 371 occurrences, l'expression « monument aux morts », sans autre qualification, n'a été notée qu'à trois reprises (0,8 %), alors qu'elle apparaît seize fois sur les 110 locutions relevées entre 1928 et 1940 (14,5 %). Un peu plus fréquentes sont les expressions plus complexes, comme « monument aux morts pour la patrie », « aux morts de la guerre », « aux morts de la commune », etc. respectivement à dix et six reprises pour ces deux périodes. En fait, les locutions les plus utilisées entre 1919 et 1927 sont « mémorial » (23 %), « monument commémoratif » (18 %), « le Monument », simplement et souvent avec une majuscule (16 %), « monument en mémoire de... » (14 %), et « monument aux soldats, aux enfants, aux héros... » (11 %), ce qui fait plus de 80 % de l'échantillon. Et ce sont

⁵ On analysera ces différents genres de monuments dans le chapitre consacré à la typologie, p. 32.

⁶ Lorsqu'une expression se répète à l'identique dans le corps d'un même article, elle n'est comptée que comme une seule occurrence.

systématiquement les mots « plaques commémoratives » qui reviennent lorsqu'il s'agit de plaques apposées à un mur.

Préférons donc parler de « monuments commémoratifs ».

B. « Commémoratifs de la Grande Guerre »

Monuments commémoratifs de la guerre 14-18, donc. Ceci définit d'emblée un *terminus a quo*, août 1914. Les opérations militaires ont commencé le 4 août 1914 avec l'entrée des troupes allemandes sur le territoire belge. On verra plus loin que les premiers monuments commémoratifs, au sens large du terme, sont des médailles frappées dès le 7 août en hommage à la résistance de Liège.⁷ Il n'y a par contre pas de *terminus ante quem*. Si beaucoup d'études sur les « monuments aux morts » se concentrent essentiellement sur ceux construits dans les années 20, on a continué à en inaugurer jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Et le mouvement ne s'est pas arrêté après celle-ci, d'autres monuments ont été érigés en hommage conjoint aux victimes des deux guerres et même parfois encore exclusivement en souvenir des événements de 14-18.⁸ On peut parier que de nouvelles réalisations seront encore inaugurées à l'occasion du centenaire du déclenchement de la guerre en 2014 et de l'Armistice en 2018. Par contre, tous les monuments qui ne concernent que les événements et les victimes de la Seconde Guerre ne sont pas inclus dans le périmètre de ce travail.

C. « En province de Liège »

Du point de vue géographique, le champ de l'étude est la province de Liège, c'est-à-dire les arrondissements de Liège, de Huy, de Verviers et de Waremme. On y ajoutera quelques monuments commémoratifs réalisés par des artistes liégeois, monuments dont le thème ou la localisation n'ont pas forcément de relation directe avec la province. C'est surtout le cas de quelques statuettes et quelques médailles.

Il y a plusieurs avantages à travailler à cette échelle :

- Malgré son étendue, avec 344 communes au moment de l'Armistice et trente de plus avec l'intégration des cantons de l'Est en 1925, il était possible de les visiter toutes, sans que la masse d'informations ne dépasse les limites du gérable.
- Le grand nombre de monuments identifiés permet d'avoir une vue assez complète sur la variété des monuments et d'éviter certaines conclusions hâtives parfois tirées d'un échantillonnage trop restreint.
- La province de Liège a été le théâtre des premières batailles de la guerre et Liège a acquis à cette occasion une renommée de vaillance dans la résistance. Un certain nombre de monuments y font référence.

⁷ Voir le chapitre consacré aux médailles, vol. 2, p. 182.

⁸ Les dernières réalisations en date pour la province de Liège sont des sculptures au fort de Loncin, en 2004 et 2007, une plaque au fort de Holligne en 1999 et des monuments au Mémorial interallié (britannique en 1994, polonais en 1996, russe en 2000).

- Les monuments des cantons de l'Est (Eupen, Malmedy et Saint-Vith) présentent un intérêt particulier. Comment les commanditaires et les artistes ont-ils développé le thème de l'hommage à des morts qui ont combattu sous l'uniforme allemand, celui de leur patrie avant l'Armistice, alors qu'ils étaient devenus belges depuis ? Un chapitre particulier est consacré à cette question.⁹
- À l'autre extrémité de la province, l'arrondissement de Waremme incluait une quinzaine de communes flamandes autour de Landen. Elles ont été transférées à la province de Brabant au moment de la fixation de la frontière linguistique en 1962, tout comme les communes des Fourons. Inversement, quelques communes francophones du Limbourg (vallée du Geer, Lanaye, Otrange, Corswarem) ont été alors rattachées à la province de Liège. On verra que certains de leurs monuments, d'un côté comme de l'autre, portent la marque d'une appartenance communautaire.¹⁰
- Les frontières provinciales et communales ont connu d'autres aménagements, avant 1962 avec quelques fusions de très petites communes et en 1977 avec la grande opération des fusions de communes. Il était donc nécessaire de faire le point sur tous ces changements, qui font l'objet d'un chapitre en annexe.¹¹
- Il existe bien des écrits sur ces monuments commémoratifs, généralement travaux d'historiens plutôt que d'historiens de l'art, portant sur un nombre limité de communes. Ce sont parfois aussi des travaux de passionnés d'histoire locale ou d'histoire militaire. Mais il n'y a pas encore d'étude globale sur toute une province en Wallonie, et relativement peu de choses sur la province de Liège.¹²

Le champ de la recherche est ainsi défini typologiquement (monuments commémoratifs au sens large, mais à caractère collectif), chronologiquement (de la guerre à nos jours) et spatialement (les communes qui font ou ont fait partie de la province de Liège, ou d'autres œuvres d'artistes liégeois). On ne se privera cependant pas de franchir occasionnellement ces limites lorsque cela enrichira le propos.

1.2. Heuristique

Collecter des informations sur l'ensemble des monuments commémoratifs, pour construire un corpus et établir un catalogue comme base du travail d'herméneutique, est comme assembler un vaste puzzle dont on ignorera toujours le nombre de pièces. Il est nécessaire de travailler simultanément dans deux directions : un travail de recherche

⁹ Voir vol. 2, p. 177.

¹⁰ Voir p. 82 et vol. 2, p. 172.

¹¹ Voir vol. 2, p. 206.

¹² Citons deux études sur les monuments de provinces flamandes : DE MAESSCHALCK, KR., ENGELEN C., MARX M., PERSOONS E., *Oorlogsmonumenten 1914-1918 in Vlaams-Brabant*, A.G.R., Bruxelles, 2002 ; JACOBS, M., *Zij die vielen als helden... Cultuurhistorische analyse van de oorlogsgedenktekens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Bruges, 1996.

En France, plusieurs monographies couvrent tout un département l'équivalent d'une de nos provinces. Voir la bibliographie, *partim* Sites en ligne.

bibliographique, qui peut orienter vers des monuments particuliers, et la recherche des monuments sur le terrain.

Quelques types de sources et documents se sont révélés particulièrement riches :

- Quatre mémoires de fin d'études en sciences historiques, portant chacun sur un nombre limité de communes de la province, mais pour lesquels les auteurs ont dépouillé les archives communales et une partie de la presse locale.¹³
- La lecture systématique de *La Meuse*, de décembre 1918 à juin 1949, dont un des apports les plus intéressants est de dater les inaugurations de monuments et d'avoir ainsi une perspective sur leur évolution thématique et stylistique. Il est vrai que la couverture géographique par les journalistes et correspondants de *La Meuse* est à géométrie variable avec le temps. Si, dans les premières années qui ont suivi l'Armistice, le journal donne des nouvelles locales de tous les arrondissements de la province,¹⁴ on constate qu'à certaines époques il ne traite que des localités de l'arrondissement de Liège, ou même du seul Grand Liège. Et il n'y a, sur toute la période, pratiquement aucune information sur les monuments des cantons de l'Est. Il aurait sans doute été utile de dépouiller systématiquement d'autres journaux, non seulement de tendances politico-philosophiques différentes (comme *La Gazette de Liège*, catholique, et *La Wallonie*, socialiste), mais aussi centrés sur des parties différentes de la province (Verviers, Huy-Waremme, Eupen...). L'ampleur du travail¹⁵ a obligé à opérer un choix entre une recherche horizontale, synchronique, sur un nombre limité d'années mais avec une plus grande diversification des sources, et une recherche verticale, sur une plus longue période, mais focalisée sur une seule source. C'est la seconde option qui a été retenue.
- Les archives communales peuvent également être une source utile de renseignements. Encore faut-il qu'elles n'aient pas été détruites et qu'elles ne soient pas trop laconiques.¹⁶ Il n'était pas non plus envisageable de consulter les archives dans toutes les communes où elles sont encore disponibles. En dehors de la lecture du *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, on n'y a donc eu recours que dans quelques cas où le monument posait question, et pas toujours avec succès. Le travail réalisé par les auteurs de mémoires déjà cités rendait

¹³ À l'Université de Liège, CONSTANT, J., *La mémoire des « atrocités allemandes » de la Première Guerre mondiale dans l'entre-deux-guerres au Pays de Herve*, 2006. À l'Université catholique de Louvain, BIÉVEZ, É., *La mémoire de la Grande Guerre au travers des monuments aux morts dans les communes de Huy, Thimister-Clermont et Ben-Ahin*, 2003 ; ERGEN, N., *La mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments d'Ans, Awans et Saint-Nicolas*, 2001 ; VAN EETVELDE, S., *Mémoire d'une ville martyre. L'évolution mémorielle de l'expérience de la Première Guerre mondiale à Visé (1914-1939)*, 2003.

¹⁴ Avec aussi (sait-on pourquoi ?) un intérêt particulier pour la ville brabançonne de Tirlemont.

¹⁵ L'expérience a montré qu'il faut en moyenne environ 45 minutes pour dépouiller un mois de publication, donc neuf heures pour une année, plus de 230 heures pour les vingt-six années explorées, sans compter le travail d'analyse et de classement des informations recueillies.

¹⁶ Ainsi les archives d'Heure-le-Romain ont disparu et nous n'avons plus aucune indication ni sur l'auteur ni sur la date d'inauguration du monument de la commune. Le registre des séances du Conseil communal de Glain indique seulement qu'un subside de 5 000 francs a été accordé pour le monument au cimetière, sur un coût total de 25 000 francs, mais à nouveau rien sur son auteur ni sur la date d'inauguration (sinon qu'elle est postérieure à avril 1929). Et pourtant ce sont deux réalisations sculpturales intéressantes.

- d'ailleurs inutile la répétition de leur recherche d'archives pour les communes qu'ils ont étudiées.
- D'autres fonds d'archives ont livré des informations intéressantes, particulièrement :
 - o Le fonds des Monuments et Sites aux Archives provinciales, qui contient quelques dossiers de correspondances entre la Province, la C.R.M.S., et les communes souhaitant édifier un monument commémoratif.¹⁷
 - o Le fonds de l'Administration des Beaux-Arts, aux A.G.R. à Bruxelles, qui conserve les dossiers de demandes de subsides pour la construction de monuments.
 - o Les dossiers provenant également de l'Administration des Beaux-Arts, portant sur la correspondance avec les artistes, souvent à propos d'une demande d'aide financière. Ils sont déposés au Centre de documentation des Arts plastiques à Bruxelles.
 - o Le fichier des anciens élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts à Liège.
 - Internet peut fournir de nombreux renseignements utiles. Un site se détache par le nombre de références à des monuments, www.bel-memorial.org. Rien que pour la province de Liège, on y en trouve plus de cinq cents, dont environ un tiers ne concernent que la Seconde Guerre.¹⁸ Cependant, la préoccupation des auteurs du site est la mémoire des personnes dont le nom est inscrit sur les monuments plutôt que les monuments eux-mêmes¹⁹ et il n'y a donc guère d'informations sur leurs concepteurs, l'époque de leur réalisation, etc. Pour les cantons de l'Est, le site allemand www.denkmalprojekt.org a une approche similaire. L'intérêt pour nous réside dans la mention de l'existence des monuments et de leur emplacement, accompagnée de quelques photos.
 - Autre source féconde sur Internet, le site de vente en ligne www.delcampe.net. Une recherche d'anciennes cartes postales proposées par des vendeurs belges, avec pour critère l'un des mots-clés « monument », « mémorial » et « gesneuvelden », donne près de 20 000 résultats dont la plupart concernent des monuments belges commémoratifs de la Première Guerre ! L'intérêt de ces documents est d'obtenir une image de l'état de certains monuments avant qu'ils n'aient été détruits ou modifiés, durant ou après la Seconde Guerre.

Cette liste n'épuise pas les ressources disponibles : contacts locaux, publications scientifiques ou d'histoire locale, I.R.P.A., Musée royal de l'Armée, Musée de la Vie Wallonne, Musée de l'Art wallon, Archives d'Architecture moderne, etc. fournissent chacun quelques pièces du puzzle.

¹⁷ Malheureusement les archives de la Commission elle-même ne possèdent plus de dossiers sur son activité durant l'entre-deux-guerres dans le domaine des monuments commémoratifs.

¹⁸ Au 31 juillet 2011.

¹⁹ La page d'accueil du site proclame, en français et néerlandais, « Bienvenue sur BEL-MEMORIAL. Site à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour leur pays ».

La démarche fondamentale pour la constitution du corpus reste la recherche et l'examen des monuments *in situ*, pour les photographier et pour relever les inscriptions et les signatures éventuelles.²⁰ Il a fallu visiter chacune des 383 anciennes communes incluses dans le champ de l'étude et se mettre à la recherche des monuments qui peuvent s'y trouver. Tout va bien si l'on a pu obtenir des indications préalables sur l'existence d'un monument, mais c'est loin d'être toujours le cas. Questionner les habitants ne donne de réponse crédible que si elle est positive. C'est un fait bien connu que l'on ne prête guère attention à ce que l'on a régulièrement sous les yeux et l'affirmation qu'il n'y a pas de monument dans le village ne peut être prise au pied de la lettre.²¹ La place du village, la maison communale (souvent réaffectée en école, bibliothèque publique, centre culturel, hôtel de police, voire habitation privée ou chapelle... lorsqu'elle n'a pas tout simplement été démolie), le cimetière et l'église sont les endroits *a priori* les plus susceptibles de présenter un monument. Au total, ce sont plus de neuf cents monuments qui ont été inventoriés, auxquels il faut ajouter une centaine de médailles et de sculptures mobilières. Tous ces monuments, à l'exception d'un certain nombre de plaques commémoratives calquées sur le même modèle, constituent le corpus présenté sur le CD-Rom.

La recherche des vitraux commémoratifs a posé un problème particulier. Pour qu'une église soit dotée d'un vitrail commémoratif, il faut que de nouvelles verrières aient été nécessaires après la guerre et que les moyens financiers et le goût des fabriciens fassent préférer cette forme d'hommage à une statue ou à une plaque. Le nombre d'églises dotées d'un vitrail commémoratif est donc restreint. Il l'est encore plus pour les édifices civils.

La recherche bibliographique montre vite ses limites. Le *Corpus vitrearum Belgique* n'inclut aucun vitrail contemporain. Le répertoire des vitraux en Belgique, publié par Jean Helbig en 1943 et 1951, se limite aux vitraux anciens et ne dépasse pas le XVIII^e siècle.²² Ivo Bakelants avait entrepris d'établir un nouveau répertoire de vitraux belges contemporains, mais sa publication est restée limitée aux entités (communes fusionnées) dont les noms commencent par les lettres A, B et C.²³ La photothèque en ligne de l'I.R.P.A. est malheureusement fort lacunaire dans le domaine des vitraux. Pour la province de Liège, sept verrières seulement sont mentionnées comme ayant une valeur commémorative de l'une ou l'autre des deux guerres. Un mémoire de fin d'études à l'UCL a été récemment consacré à ce sujet. Son corpus est essentiellement constitué des

²⁰ Faute d'un examen attentif, on s'expose à des méprises regrettables, comme on peut en relever dans certaines publications. Par exemple, attribuer à Oscar Berchmans le monument de l'Université de Liège qui porte la signature lisible de Jules Berchmans, dater des années 20 un vitrail qui porte les dates 1914-1918 et 1940-1945, mal interpréter le sens d'une iconographie, signaler comme disparus des monuments qui sont toujours bien en place, etc.

²¹ Il est même arrivé qu'un président de fabrique d'église ignore l'existence d'un vitrail commémoratif dans son église !

²² HELBIG, J., *De glasschilderkunst in België. Repertorium en documenten*, (2 vol.), Anvers, 1943 et 1951.

²³ BAKELANTS, I., *De glasschilderkunst in België in de negentiende en twintigste eeuw*, tomes A, B, C, 1986-1992. Il est peu probable que la série soit jamais continuée.

références fournies par le site de l'I.R.P.A. et par nous-mêmes.²⁴ Quelques indications ponctuelles sont fournies dans les mémoires de fin d'études déjà cités, ainsi que dans celui de Martin Pirotte.²⁵

La recherche de terrain systématique s'est avérée impraticable, du fait que la plupart des chapelles et églises sont fermées en dehors des heures des (rares) offices et qu'il faudrait à chaque fois trouver la personne en mesure d'en ouvrir la porte. Il a donc fallu se limiter aux édifices pour lesquels on disposait d'une indication de la possible présence d'un vitrail. L'existence des archives de l'atelier Osterrath, conservées au Grand Curtius, s'est alors montrée fort utile.²⁶ Ce sont finalement plus de vingt vitraux commémoratifs qui ont ainsi pu être identifiés dans la province.

L'idéal de l'exhaustivité, un moment caressé au début de la recherche, a dû être rapidement abandonné. S'il est possible de se rendre dans toutes les communes de la province (avant fusion), parcourir tous les hameaux et villages est irréalisable. On a mentionné la difficulté de la recherche dans les églises. Une prospection systématique de toutes les écoles, administrations et entreprises était tout aussi impraticable. Il est donc sûr qu'un certain nombre de monuments ont échappé à l'enquête. Osons une estimation : vraisemblablement moins de 15 % des monuments commémoratifs dans la province ont échappé à la recherche. L'exhaustivité n'a pas été atteinte, mais la bonne représentativité du corpus est assurée.

1.3. Historiographie et bibliographie

Déjà pendant la guerre et dans les premières années qui suivent l'Armistice paraissent des ouvrages et des articles traitant des formes de commémoration à adopter pour les morts, les combattants, les victimes du grand conflit. Ainsi, en 1916, l'écrivain Jean Ajalbert publie à Paris un livre qui porte le titre *Comment glorifier les morts pour la patrie ?*²⁷ Sa conclusion est qu'il faut couvrir le pays de monuments dont « les inscriptions répétées du nord au midi, de l'est à l'ouest, créeraient sur tout le territoire une ambiance morale nouvelle ».²⁸ L'idée paraît d'autant plus évidente qu'elle s'inscrit en parfaite continuité avec la vague de construction de monuments publics au XIX^e siècle, cette fameuse « statuomanie », et plus particulièrement des monuments commémoratifs de la guerre franco-prussienne de 1870-71, que l'on retrouve déjà un peu partout en France.²⁹

Les publications relatives aux monuments commémoratifs de 14-18 durant l'entre-deux-guerres restent ponctuelles. Ce sont des comptes-rendus de Salons à Paris où sont

²⁴ BUVÉ, A., *Les vitraux commémorant les guerres mondiales du XX^e siècle en Belgique*, mémoire UCL, 2009.

²⁵ PIROTTE, M., *Inventaire de vitraux créés entre 1898 et 1966 par les Ateliers Osterrath pour les églises de Liège...*, mémoire ULg, 1999.

²⁶ Je remercie Isabelle Lecocq, qui m'a fait bénéficier de ses recherches sur ce fonds d'archives.

²⁷ Cité dans BECKER, A., *Les monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, 1988, p. 12.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Voir p. 21-22.

exposés quelques projets de mémoriaux,³⁰ des plaquettes promotionnelles³¹, des comptes-rendus d'inauguration plus ou moins détaillés, quelques articles aussi dans des revues d'architecture pour des réalisations majeures.³² On trouve également des textes préconisant l'intervention des architectes pour éviter ce qui est perçu comme la médiocrité de tant de monuments,³³ et d'autres encore rendant compte de travaux réalisés.³⁴ Mais il n'y a guère d'analyse d'ensemble du phénomène commémoratif et de ses traductions plastiques. Même dans les répertoires et monographies d'artistes, les catalogues d'exposition, ou encore des ouvrages plus généraux sur la sculpture, les œuvres destinées aux monuments de guerre ne sont citées qu'en passant. Sander Pierron, dans son ouvrage sur la sculpture belge publié en 1932, consacre bien plusieurs pages aux monuments de guerre, mais il se place uniquement du point de vue esthétique et il critique le manque d'inspiration qu'il perçoit chez les sculpteurs qui les ont réalisés.³⁵ Il faut aussi mentionner qu'en 1930, pour commémorer le centenaire de l'indépendance du pays, les Éditions illustrées du Soir publient un ouvrage de vulgarisation historique, *La Patrie belge*. Les illustrations des pages consacrées à la Grande Guerre ne sont pas les images habituelles de soldats au front et de villages en ruines, mais près de quarante photos de monuments commémoratifs de toute la Belgique.³⁶

Jusque dans les années 50, les préoccupations des historiens, étaient centrées sur l'histoire diplomatique et militaire de la guerre, ainsi que sur la détermination des responsabilités de la guerre. Elles ne faisaient place ni au vécu des soldats ni aux phénomènes commémoratifs. Les témoignages, romancés ou non, publiés par d'anciens combattants comme André Ducasse, Jean Norton Cru, Henri Barbusse ou Roland Dorgelès sont tout simplement écartés. Pour l'historien Pierre Renouvin, lui-même pourtant ancien combattant, « l'horizon de ces témoins était trop limité ». ³⁷

Ce n'est que dans les années 80 qu'apparaît en France une nouvelle approche historiographique de la Première Guerre, par laquelle les historiens mettent l'accent sur les représentations collectives de la guerre, non seulement chez ceux qui l'on fait sous

³⁰ Notamment, pour ce qui nous intéresse ici, sur la sculpture *Terre de France* par Maxime Réal del Sarte, dont une version a été installée à Stavelot. BRICON, E., *Les Salons de 1920*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, juin-décembre 1920, p. 21.

³¹ En particulier, à Liège, la brochure destinée à promouvoir le grand projet de la Ville : *Un monument commémoratif de la Défense nationale à ériger à Liège par l'architecte Paul Jaspar*, Liège, 1923. Voir vol. 2, p. 140-145.

³² Comme *Le Mémorial interallié de Cointe à Liège*, dans *La Technique des travaux*, novembre 1935, ou le numéro de la revue *Bâtir* d'octobre 1939 consacré au mémorial Albert Ier construit sur l'île Monsin à Liège.

³³ Par exemple LOUVET, A., *Les monuments français élevés à la mémoire des morts de la guerre*, 1924.

³⁴ C'est particulièrement le cas des architectes travaillant pour la *Imperial War Graves Commission* britannique et la *American Battle Monuments Commission*, chargées de la réalisation des cimetières militaires. Voir GROSSMAN, E., *Architecture for a Public Client*, 1984.

³⁵ PIERRON, S., *La sculpture en Belgique 1830-1930*, Bruxelles, 1932, p. 135-162.

³⁶ *La Patrie belge* (coll.), Bruxelles, Éditions illustrées du Soir, 1930, p. 141-194.

³⁷ Cité dans PROST, A., WINTER, J., *Penser la Grande Guerre : un essai d'historiographie*, 2004, p. 27. Prost et Winter distinguent dans cet ouvrage trois grandes périodes dans l'historiographie de la Grande Guerre. La période où l'on cherche à identifier les causes de la guerre, puis, dans les années 60 et 70, celle où l'accent est mis sur les relations entre guerre et mouvements sociaux (notamment sous l'influence du paradigme marxiste) et enfin, à partir des années 80, l'émergence de l'histoire culturelle.

les armes, mais dans toute la société. De l'analyse sociale, expliquent A. Prost et J. Winter, on glisse naturellement vers l'étude du culturel et du psychologique.³⁸ La question fondamentale n'est plus de savoir quels étaient les causes ou les buts de la guerre, mais bien comment les soldats et les civils de 14-18 ont pu l'accepter, avec toutes ses horreurs et ses souffrances. L'analyse se place sur le terrain de la « culture de guerre », que Prost et Winter définissent comme « l'ensemble des formes discursives au travers desquelles les contemporains ont compris le monde en guerre dans lequel ils vivaient ».³⁹

Dans cette nouvelle configuration historiographique, alors que disparaissent un à un les témoins de la Grande Guerre, une place nouvelle est faite à la mémoire, vecteur d'identité, et aux objets qui en sont porteurs. Dans ce que Prost et Winter appellent « la patrimonialisation de l'histoire de la guerre »,⁴⁰ l'étude des monuments commémoratifs acquiert enfin son importance. L'un des écrits fondateurs de cette histoire culturelle de la guerre est sans doute la contribution d'Antoine Prost dans l'ouvrage collectif dirigé par Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, paru en 1984.⁴¹ A. Prost y fait un premier essai de classification typologique des monuments aux morts.⁴² D'autres historiens développent le thème dans les années 90, dont les plus connus et les plus prolifiques sont Jean-Pierre et Annette Becker, concepteurs avec Stéphane Audoin-Rouzeau du programme de l'« Historial de la Grande Guerre » à Péronne (Somme). Les études sur les monuments commémoratifs de la Première Guerre se multiplient pareillement dans tous les anciens pays belligérants, à l'exception de la Russie.⁴³

En Belgique francophone, une démarche similaire est entreprise quelques années plus tard à l'Université catholique de Louvain, sous l'impulsion de l'historienne Laurence Van Ypersele. Dans un article de 2000, écrit en collaboration avec Axel Tixhon, elle prend pour départ la considération que « les monuments aux morts se révèlent des documents particulièrement riches pour comprendre, non pas la réalité de la guerre, mais les représentations que s'en sont faites ou ont voulu s'en faire les contemporains ».⁴⁴ Plus loin, « Plus riches en signification, ils [les monuments figuratifs] nous permettent d'accéder de plus près aux mentalités de cette génération de l'entre-deux-guerres et à la ‘culture de guerre’ ». ⁴⁵ Plusieurs mémoires de licence en Histoire à l'UCL portent sur des monuments de la Première Guerre dans quelques communes wallonnes. Le projet général est de synthétiser ces études ponctuelles en une réflexion globale sur la mémoire de guerre en Wallonie, synthèse qui pourrait ensuite être mise en parallèle avec les travaux portant sur les pays voisins. Sur la base de ces

³⁸ *Id.*, p. 42-45.

³⁹ *Id.*, p. 217. Voir aussi, par exemple, AUDOIN-ROUZEAU, S., BECKER, A., *Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial*, dans RIOUX, J.P., SIRINELLI, J.-F. (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, 1997, p. 251-271.

⁴⁰ PROST, A., WINTER, J., *op. cit.*, 2004, p. 45.

⁴¹ PROST, A., *Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?*, dans NORA, P. (dir.), *Les lieux de mémoire. T. I La république*, Paris, 1984, p. 195-225.

⁴² Voir p. 32.

⁴³ PROST, A., WINTER, J., *op. cit.*, 2004, p. 251-253.

⁴⁴ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie*, dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, Bruxelles, n°7, 2000, p. 83.

⁴⁵ *Id.*, p. 109.

recherches, L. Van Ypersele, A. Tixhon, S. Claisse, A. Guilitte ont publié plusieurs articles et participé à des colloques et ouvrages collectifs sur la mémoire de guerre. Toujours à l'UCL, Stéphanie Claisse a écrit une thèse sur les monuments commémoratifs de la Première Guerre, thèse qui n'est malheureusement ni publiée ni accessible à ce jour.⁴⁶

Ces travaux, qui prennent souvent un ton lyrique, tentent de « faire parler les monuments », témoins figés du vécu dramatique d'une époque, porteurs de mémoire chargés de transmettre un message aux jeunes générations. Ils fournissent également nombre d'informations sur les circonstances de leur réalisation, récoltées dans des documents d'archives. L'aspect esthétique et stylistique des monuments, leur place dans l'histoire des arts plastiques, la vie de leurs auteurs, bref ce qui relève à proprement parler de l'historien de l'art, n'y sont cependant guère abordés. Citons aussi le mémoire de licence en Histoire à l'Université de Liège, déjà mentionné, traitant des monuments liés aux « atrocités allemandes » d'août 1914 sur le plateau de Herve.⁴⁷ Ce travail est toutefois autonome et ne prend pas place dans un grand schéma d'ensemble.

Du côté des historiens de l'art, il n'y a toujours que peu de travaux d'envergure à signaler. Si les publications se multiplient en France avec des inventaires par département, on ne compte chez nous qu'un mémoire de licence en Histoire de l'Art à l'ULB et un autre, plus récent, à l'UCL portant sur un sujet plus limité, à savoir la commémoration des deux guerres mondiales dans l'art du vitrail.⁴⁸ On a déjà mentionné, pour la Flandre, deux publications portant sur les monuments du Brabant flamand et de Flandre orientale.

⁴⁶ CLAISSE, S., *Ils ont bien mérité de la patrie. Monuments aux soldats et civils belges de la Grande Guerre, mémoire et reconnaissance*, thèse de doctorat, UCL, 2006 (non consultable avant 2016).

⁴⁷ CONSTANT, J., *op. cit.*, 2006.

⁴⁸ PIROTTE, R., *Les monuments aux combattants de la guerre 1914-1918. Valeurs d'une époque*, 1995 – BUVÉ, A., *op. cit.*, 2009.

2. Commémoration et monuments

2.1. Racines historiques des monuments commémoratifs de faits de guerre

La tradition des monuments commémoratifs de faits de guerre en Europe remonte à l'Antiquité. Les Grecs dédiaient des temples à la Victoire, dont l'iconographie restait essentiellement confinée aux récits mythologiques et homériques. On sait aussi que lors des guerres médiques, les Athéniens avaient édifié à Marathon un tumulus avec les ossements de leurs 192 morts de la fameuse bataille.⁴⁹ De l'époque hellénistique on connaît aussi la statue de la Victoire de Samothrace, fixée à la proue d'un navire. Et on a conservé des copies d'un groupe sculpté, également d'époque hellénistique, ex-voto commémorant la victoire sur les Galates et placé dans le temple d'Athéna à Pergame.⁵⁰ C'est chez les Romains que la construction de monuments commémoratifs connaît sa plus grande extension, particulièrement depuis Jules César et Auguste : temples d'empereurs divinisés, arcs de triomphe, trophées et colonnes qui marquent à Rome le souvenir des campagnes victorieuses et, dans l'empire, la puissance des légions romaines. Les monuments remplissent ainsi une fonction politique étroitement liée au pouvoir impérial. Le souvenir des individus n'est porté que par les stèles tombales, et il relève du domaine privé.

Aux Temps Modernes, les souverains reprennent la tradition des monuments publics glorifiant leurs victoires et leur grandeur. Des artistes réalisent des médailles célébrant les exploits du prince et de ses armées. Les mémoriaux restent réservés aux grands personnages, tandis que la masse des soldats est reléguée dans l'anonymat. Il en sera ainsi jusqu'au XVIII^e siècle.

Les choses changent à partir de la fin du siècle des Lumières. George Mosse en attribue les raisons d'un côté à la Révolution française et de l'autre à la guerre de libération des Allemands contre les troupes napoléoniennes.⁵¹ Dans les deux cas, ce ne sont plus des mercenaires qui se retrouvent sur les champs de bataille, mais des citoyens, conscrits et volontaires, qui se battent pour une cause, pour leur patrie.

La mort au combat fut annexée par la Révolution et la nation. Cette nationalisation de la mort marqua une étape importante dans la création du culte du soldat tombé au champ d'honneur.⁵²

En 1793, le roi de Prusse Guillaume-Frédéric II inaugure à Francfort le *Hessendenkmal* (图), monument qui célèbre le retrait des troupes françaises et la libération de la ville. C'est sans doute le premier qui porte, à côté des noms des officiers, ceux des soldats morts dans la bataille.⁵³

Pour sa part, Philippe Ariès voit la première réalisation d'un monument « démocratique », c'est-à-dire commémorant toutes les victimes quels que soient leur grade ou leur position hiérarchique, dans le monument de Lucerne dédié non pas à des

⁴⁹ Je dois cette référence au professeur Thomas Morard, que je remercie ici.

⁵⁰ Gaulois se donnant la mort (groupe Ludovisi) du Musée national romain, Gaulois mourant du Musée du Capitole. Un autre groupe votif, d'inspiration similaire, avait été placé sur l'Acropole d'Athènes.

⁵¹ MOSSE, G., *De la Grande Guerre au totalitarisme*, 1999, p. 43-62.

⁵² *Id.*, p. 46.

⁵³ *Id.*, p. 47.

conscrits de la Révolution, mais aux gardes suisses de Louis XVI tués à Paris lors de la prise d'assaut des Tuileries le 10 août 1792.⁵⁴ Les noms des officiers de la garde, morts comme survivants, y sont gravés dans la pierre, suivis du nombre de soldats morts (760) et de rescapés (350). Les événements sont antérieurs à ceux de Francfort, mais ce n'est qu'en 1821 que le monument a été sculpté, à l'initiative d'un ancien officier de ces gardes. Le *Lion de Lucerne* mesure 6 m sur 10 m et est l'œuvre du sculpteur allemand Lukas Ahorn d'après un modèle de Bertel Thorvaldsen.

À Paris, si l'Arc de Triomphe ne porte que les noms des généraux de Napoléon, celui-ci avait néanmoins décidé en 1806 de faire de la future église de la Madeleine un temple à la gloire de la Grande Armée, sur les murs duquel seraient inscrits les noms de tous les morts d'Ulm, d'Iéna et d'Austerlitz. Mais les travaux ont été arrêtés en 1811 et ne reprendront que sous la Restauration. Le projet n'a jamais été réalisé tel quel.

La reconnaissance individuelle ne progresse que lentement. Les divers monuments érigés sur le site de la bataille de Waterloo rendent hommage soit à des personnalités particulières (tel le lion placé à l'endroit où le prince d'Orange avait été blessé et le monument Gordon), soit à des armées nationales sans autre différenciation (monuments aux Hanovriens, aux Prussiens, aux Belges – qui ont combattu des deux côtés – et l'*Aigle blessé* dédié aux Français...).

À Bruxelles, le monument de la place des Martyrs, réalisé par Guillaume Geefs et inauguré en 1838, domine une crypte dont les murs portent des plaques avec les noms des 467 volontaires victimes des journées de septembre 1830. Leurs dépouilles y reposent (吁).

Les premiers cimetières militaires avec tombes individuelles nominatives apparaissent aux États-Unis durant la Guerre de Sécession. En Europe, ils restent encore une exception.⁵⁵ Les soldats morts au combat sont généralement enterrés dans des fosses communes. Ph. Ariès raconte comment, après la bataille de Sedan en 1870, les milliers de corps amoncelés dans des tranchées ont été brûlés à l'huile de pétrole.⁵⁶ C'est pourtant la guerre franco-prussienne qui entraîne la première véritable campagne de construction de monuments commémoratifs, préfigurant celle qui suivra après 1918. En 1887, Xavier Niessen, un Alsacien, fonde l'association privée *Le Souvenir français*, dont les objectifs étaient de conserver la mémoire des morts pour la France, de veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments érigés à leur gloire, et de transmettre le flambeau aux générations à venir. Annette Becker relève toutefois que ces monuments ne mentionnent, dans leur immense majorité, que les noms des régiments (et ceux des officiers sur les monuments allemands) et que ce n'est qu'en 1918 que l'inscription des noms deviendra systématique.⁵⁷

La Belgique n'était pas partie prenante dans la guerre franco-prussienne, pourtant nous en trouvons quelques empreintes monumentales dans la province de Liège.

⁵⁴ ARIÈS, Ph., *L'homme devant la mort*, vol. 2, 1985, p. 258.

⁵⁵ Voir MOSSE, G., *op. cit.*, 1999, p. 55-57.

⁵⁶ ARIÈS, Ph., *op. cit.*, 1985, p. 257-258.

⁵⁷ BECKER, A., *Monuments aux morts après la Guerre de Sécession et la guerre de 1870-1871 : un legs de la guerre nationale ?*, 1992, p. 26-27.

D'abord à Liège, au cimetière de Robermont.⁵⁸ En septembre 1872 est inauguré un monument dédié aux quatorze soldats français blessés à Sedan et qui moururent à Liège fin 1870-début 1871. Ce monument fut remplacé en 1890 par un obélisque suffisamment haut pour y inscrire les noms de ces quatorze soldats (✉). Un autre monument est inauguré un mois après le premier, en octobre 1872, cette fois en souvenir de trois soldats allemands, également blessés à Sedan et décédés à Liège, dont le socle porte les noms. On sait que la population de souche allemande à Liège était alors fort importante.

Quelques communes des cantons de l'Est, qui faisaient alors intégralement partie de l'Allemagne, ont aussi conservé des monuments de cette époque. C'est entre autres le cas à Eupen, où un monument a été érigé en 1912 à la mémoire des habitants du cercle d'Eupen tués à la bataille de la Sadowa lors de la guerre austro-prussienne de 1866 et durant la guerre de 1870-71. Leurs noms sont tous gravés sur le socle qui porte une représentation de saint Georges combattant le dragon, iconographie que l'on retrouvera après 1918 dans plusieurs monuments de la région (✉). Autre témoin, le monument d'Hergenrath, inauguré en 1910 pour le 40^e anniversaire de l'association locale des combattants de 1870-71 (✉). Le monument placé au cimetière de Malmedy, figurant une victoire, fait également référence aux guerres de 1866 et 1870-71 (✉). Mais il reste à confirmer qu'il a été installé avant la Grande Guerre. La commémoration rétroactive des morts de conflits plus anciens n'est pas une exception. À Elsenborn, le monument actuel comprend une stèle de 1913 qui honore non pas les morts de 1866 et 1870-71, mais ceux qui ont combattu dans les armées napoléoniennes (✉).

Une étude des monuments français de 1870-71, que l'on ne fera pas ici, montrerait que l'iconographie qui fera florès dans les années 20 est déjà fort développée : soldats, allégories, obélisques, écriture de la gloire, stèles... Gloire aux vaincus, disait-on alors. On voit ainsi que dès avant 1914, le vocabulaire et la grammaire des monuments commémoratifs de guerre sont bien en place. Comme l'exprime Pierrick Hervé :

Pendant la dernière décennie du siècle précédent, quelques chefs-lieux de canton de la Vienne, comme dans bien d'autres départements, ont érigé des monuments à la mémoire des morts de la guerre de 1870, monuments d'origines privées ou associatives, notamment par le Souvenir français. Mais, comme le souligne M. Agulhon, le modèle existant est multiplié après la Première Guerre mondiale [...]. Seule l'ampleur du phénomène est donc nouvelle après le premier conflit mondial.⁵⁹

2.2. Premières initiatives de commémoration de la Grande Guerre

La Première Guerre mondiale fut un énorme traumatisme collectif, sans précédent dans les mémoires.

⁵⁸ Voir à ce sujet MEZEN, Ch., *Le cimetière de Robermont, le Père-Lachaise liégeois*, 2000, p. 109-110.

⁵⁹ HERVÉ, P., *La mémoire communale de la Grande Guerre : l'exemple du département de la Vienne*, 1998, p. 48.

Sans précédent par le nombre de morts : 2 millions d'Allemands, 1,1 million d'Austro-hongrois, 1,3 million de Français, 0,7 million de Britanniques, 1,8 million de Russes... et 38 000 Belges.⁶⁰

Sans précédent par le nombre de pays belligérants. Aucun continent n'était absent du conflit.

Sans précédent aussi par la mobilisation des populations européennes. Populations occupées en Belgique et dans le nord de la France, soumises aux restrictions, aux confiscations, aux destructions, au chômage, aux déportations, à l'arbitraire de l'occupant allemand. Populations triplement mobilisées dans les zones non occupées, d'une part pour l'effort de guerre et la production d'armes et de canons, également par les mesures de rationnement, et enfin par l'absence des hommes enrôlés dans l'armée et dont on ne sait s'ils en reviendront.

Sans précédent, enfin, par la puissance de feu et de destruction des nouvelles armes : mitrailleuses, mortiers, lance-flammes, canons surdimensionnés (« grosse Bertha »), attaques aux gaz chimiques, tanks...

Cette guerre fut la première à être complètement globale. La fin justifiait les moyens, quels qu'ils soient, et tous les moyens disponibles étaient mis en œuvre.

Pour la Belgique, le choc fut d'autant plus fort que sa neutralité avait été garantie en 1839 par les trois grandes puissances (Angleterre, France et Prusse) et qu'une invasion paraissait inconcevable. Les événements politiques et diplomatiques se sont accélérés entre le 28 juin 1914, date de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche à Sarajevo, et le 2 août de la même année, date de l'ultimatum allemand pour un libre passage de leurs troupes au travers du pays. Ce n'est que le 1^{er} août que l'ordre de mobilisation de l'armée belge a été donné, quatre jours avant l'attaque. Et sa capacité de résistance paraissait bien dérisoire.

Le comportement des soldats allemands, qui durant leur progression dans le pays ont tué des milliers de civils et brûlé des centaines de maisons, a encore intensifié le choc dans les esprits.⁶¹ Le caractère manichéen du conflit a pris une dimension transcendante. Ce n'est plus seulement le combat entre eux et nous, mais la lutte du Bien contre le Mal, la guerre de la civilisation contre la barbarie, l'affrontement entre catholicisme et luthéranisme, la défense du droit et de la liberté.

Le traumatisme des années de guerre avait été trop violent. Il fallait que la société l'exorcise après l'Armistice par des exercices cathartiques de commémoration et d'hommage qu'il fallait imaginer et mettre en œuvre. Il n'est donc pas étonnant que le phénomène commémoratif prenne une dimension nouvelle. Très tôt, durant la guerre déjà, les initiatives se multiplient. On a déjà mentionné que les premières médailles rendant hommage à la résistance de Liège ont été frappées dès le 7 août 1914. La « Ligue patriotique Le Souvenir de Kinkempois-Angleur » se constitue quelques semaines après la bataille du Sart-Tilman (4 et 5 août 1914) et se donne pour missions

⁶⁰ Morts sous l'uniforme. Chiffres de L'Historial de Péronne.

⁶¹ Voir p. 50-51. Ces massacres, que l'on a appelés « atrocités allemandes » ont été étudiés par J. Horne et A. Kramer. HORNE, J., KRAMER, A., 1914. *Les atrocités allemandes*, 2005.

d'organiser des pèlerinages et d'entretenir les tombes des soldats belges qui y ont perdu la vie.⁶² Ses entreprises culmineront avec l'inauguration du monument du Sart-Tilman en octobre 1924. Pareillement, des pèlerinages sont organisés par la société « Les Ansois reconnaissants » au fort de Loncin dès 1915. Pour commémorer la bataille de Rhées (Herstal), le sculpteur Joseph Rulot réalise en novembre 1914 le modèle d'un monument qui ne sera exécuté qu'en 1921 par son élève Jules Brouns (V). À Saint-Nicolas, un comité se constitue en 1915 « pour faire célébrer annuellement un service de reconnaissance aux braves de la paroisse tombés au champ d'honneur ».⁶³ En août 1916 est fondé le « Cercle les XXI – Le Souvenir liégeois », qui veut commémorer le souvenir des héros belges morts pour la patrie en organisant des manifestations sur les tombes des soldats à Liège et dans la province, le 21 juillet et le jour de la Toussaint. Au sortir de la guerre, le Cercle comptait deux mille membres.⁶⁴ Durant tout l'entre-deux-guerres il participe aux cérémonies du souvenir dans la province, et contribue à l'installation de divers monuments sur lesquels figure sa plaque distinctive (V). On le voit, malgré la présence et les interdictions des Allemands, l'hommage aux morts s'organise longtemps avant la fin de la guerre.⁶⁵

Les initiatives se multiplient après le départ des Allemands et l'on imagine de nombreuses formes de commémoration, souvent initiées ou soutenues par les pouvoirs publics :

- Instauration d'une nouvelle fête nationale le 4 août, date anniversaire de l'entrée des Allemands en Belgique.⁶⁶ Cela ne durera que quelques années et, à partir de 1922, c'est le 11 novembre qui sera férié.⁶⁷ Il y a plus de sens à fêter le jour de la victoire que celui de la défaite.
- Remise de décorations militaires aux anciens combattants. Cette forme d'hommage peut aussi concerner des entités comme la Ville de Liège, qui recevra la croix de la Légion d'honneur française, la Croix de guerre italienne et la Médaille d'or pour la Bravoure serbe.
- Remise de drapeaux aux régiments qui se sont distingués, aux associations d'anciens combattants, d'invalides de guerre, de veuves et orphelins de guerre, etc.
- On rebaptise des artères et des places publiques. Combien d'avenues des Combattants, de rues des Fusillés, de places de l'Yser et même de rues du Monument dans nos villes et villages ! Dans ceux-ci on donne aux rues les noms des héros locaux, noms que l'on retrouve sur le monument : rue François Gilon à Crisnée, rue Oscar Renson à Donceel, place Thomas Palm à Membach, etc. Dans le Grand Liège, qui inclut les anciennes communes fusionnées avec la

⁶² *La Meuse*, 29 janvier 1920.

⁶³ *La Meuse*, 3 août 1919.

⁶⁴ *La Meuse*, 16 décembre 1918.

⁶⁵ C'est aussi le cas dans les autres provinces du pays. A. Tixhon et L. Van Ypersele rapportent ainsi qu'un monument portant la devise du pays et l'inscription « Vaincre ou mourir » a été érigé au cimetière de Feluy (Hainaut) en 1916. TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, 2000, p. 94.

⁶⁶ Initialement c'était la date du 2 août, anniversaire de l'ultimatum allemand, que le gouvernement avait retenue pour que chaque commune fasse sonner ses cloches. *M.A.P.L.*, n° 5518, août 1919, p. 49-50.

⁶⁷ *M.A.P.L.*, n° 5717, novembre 1922, p. 501-502.

Ville de Liège en 1977, ce sont près de septante places et rues qui sont rebaptisées en souvenir de la Grande Guerre.⁶⁸ Les nouveaux noms nous sont devenus si familiers que l'on ne sait généralement plus qu'ils se réfèrent à la Première Guerre : place de l'Yser, place du 20-Août, quai de Rome, place du Général Leman, rue de Londres (qui était avant la guerre la rue de Berlin !), rue de Serbie, etc.

- La plantation dans chaque commune d'un arbre dit « de la victoire », « de la liberté » ou encore « de la délivrance » s'inscrit dans une tradition séculaire⁶⁹ qui avait connu son apogée avec les arbres de la liberté de la Révolution française. En juillet 1919, *La Meuse* écrit :

On propose de planter, le 14 juillet, dans toutes les municipalités de France, un arbre de la Victoire. Pourquoi n'en planterions-nous pas un aussi dans toutes nos communes le jour de notre fête nationale ? [...] Cette cérémonie] continuerait, dans tous les cas, une vieille tradition charmante.⁷⁰

En fait, le baron A. Ruzette, ministre de l'Agriculture, avait déjà envoyé aux gouverneurs de province une circulaire, datée du 7 mai 1919, par laquelle il engageait les administrations communales à planter un arbre commémoratif le prochain 22 novembre, premier anniversaire de la rentrée du roi à Bruxelles. De plus, le ministre suggérait que l'on place sous l'arbre une stèle portant les noms des soldats de la commune morts pour la patrie. Cette circulaire avait été distribuée aux communes liégeoises le 30 août,⁷¹ mais ce n'est que le 6 octobre que *La Meuse* annonce que le gouvernement a adopté l'idée : « Qu'un arbre soit planté dans chaque commune belge, pour rappeler aux générations futures le sacrifice accompli par un peuple héroïque ! ». Il semble bien que le vœu du gouvernement a été largement suivi.⁷² Nous avons relevé des mentions de plantation d'un arbre commémoratif dans 25 communes de l'arrondissement de Liège entre le 5 octobre 1919 (Warsage) et janvier 1921 (Wonck, faisant alors, il est vrai, encore partie de la province de Limbourg) et le nombre réel de communes qui y ont procédé a dû être sensiblement plus élevé. À Seraing, ce ne sont pas moins de cinq « arbres de la Liberté » qui ont été plantés le 22 novembre 1919 dans différents quartiers de la commune.⁷³ C'était en effet une manière peu coûteuse d'organiser une cérémonie qui répondait à la fois aux attentes des citoyens et aux vœux du gouvernement. La plupart de ces arbres étaient accompagnés d'une petite stèle, mais il semble bien que ces stèles ne portaient pas les noms des morts comme le souhaitait le ministre de l'Agriculture. Les arbres ont entre-temps disparu, victimes de l'âge, des

⁶⁸ Voir DELAIRESS, Y., ELSDORF, M., *Le livre des rues de Liège*, Liège, 2001.

⁶⁹ À Bruxelles, on plante encore chaque année le Meyboom, tradition folklorique qui remonte au Moyen Âge et qui est censé rappeler une victoire des Bruxellois sur les Louvanistes.

⁷⁰ *La Meuse*, 13 juillet 1919.

⁷¹ M.A.P.L., n° 5523, août 1919, p. 187-189.

⁷² Pour A. Tixhon et L. Van Ypersele, cependant, « il est difficile de savoir si ce vœu a été honoré. En effet, rares sont les archives communales qui en parlent. » TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, p. 95.

⁷³ *La Meuse*, 23 novembre 1919.

- maladies et des réaménagements urbains. Quelques stèles subsistent encore. C'est notamment le cas à Hermalle-sous-Argenteau (74) et à Herstal (75).
- D'autres formes de commémoration ont été suggérées dans les années qui ont suivi la guerre. On a ainsi proposé d'allumer un grand feu dans chaque village à la date du 4 août, qui venait de perdre son statut de fête nationale, ou de sonner ce jour-là cloches et tocsins dans les églises et beffrois.⁷⁴ Le Touring Club de Belgique avait projeté de marquer la ligne extrême du front par des bornes de pierre, projet auquel la Ville de Liège comptait apporter un subside de 500 francs.⁷⁵ Ce ne sont que quelques exemples.

C'est bien sûr l'installation de monuments de diverses natures (statues, obélisques, plaques, vitraux...) qui constitue la partie la plus visible et la plus durable de ce vaste mouvement commémoratif.

Les pouvoirs publics, conscients des graves difficultés financières dans lesquelles se débattent la plupart des communes au sortir de la guerre, tentent de favoriser les hommages peu coûteux. Rebaptiser une rue ou planter un arbre ne coûte quasiment rien. En avril 1919, la Députation permanente de la Province de Liège propose à chaque commune relevant de sa compétence de lui offrir un ou plusieurs frontons de bronze (76) destinés à être placés au-dessus d'une plaque commémorative qui serait apposée à la façade de la maison communale. Seule la confection de la plaque de pierre se ferait aux frais de la commune.⁷⁶ Il y a un souci explicite de ne pas laisser les communes se lancer dans des dépenses qu'elles n'auraient pas les moyens d'assumer, un souci aussi de ne pas consacrer à la réalisation de monuments trop de ressources matérielles dont la disponibilité pour la reconstruction du pays reste insuffisante, un souci enfin de ne pas enlaidir les communes par des monuments de caractère trop banal. Une circulaire du ministre des Sciences et des Arts, Jules Destree, adressée aux gouverneurs de province le 27 mai 1920, en témoigne :

Monsieur le Gouverneur,

Les événements de la guerre donnent lieu, un peu partout, à des commémorations patriotiques, inspirées par un sentiment de piété généreuse que je ne puis qu'approuver. Toutefois, quelque louable que soit un tel sentiment, il peut facilement dépasser la mesure. Est-il bien nécessaire que chaque commune, chaque établissement, chaque profession élève à ses héros des monuments ? Ne pouvons-nous pas honorer nos morts sans accaparer pour ces édifications les briques, les pierres de taille, les matériaux de toute sorte dont les vivants ont, à l'heure présente, tant besoin, et que les acheteurs se disputent à des prix sans cesse croissants ? N'est-il pas à craindre que le grand nombre de pareils monuments n'engendre une banalité et une laideur dont nous aurons honte plus tard ? Ne serait-il pas plus sage de ne rien précipiter, de remettre ces cérémonies à des temps où nous pourrons nous y consacrer sans accroître la détresse générale ? Le souvenir se garde dans les cœurs mieux que dans le marbre ou l'airain, et je reste persuadé que tous ceux qui en sont dignes vivront dans la reconnaissance du pays.

⁷⁴ *La Meuse*, 5 août 1923.

⁷⁵ *La Meuse*, 19 février 1922.

⁷⁶ *La Meuse*, 13 mai 1919. Voir le chapitre consacré aux plaques communales à fronton provincial, vol. 2, p. 167.

[...]

Le Ministre,
J. Destrée.⁷⁷

Mais ces conseils de modération ne sont pas suivis d'effets. La fig. 1 permet d'apprécier à la fois l'ampleur et la rapidité de l'installation des monuments commémoratifs, ainsi que sa persistance durant près d'un siècle. On lit sur le graphique le nombre d'inaugurations de monuments rappelant la Grande Guerre en province de Liège, par année durant l'entre-deux-guerres et par tranches de cinq ans après 1945. La statistique couvre les 379 monuments de toutes natures (publics, religieux, corporatifs, militaires...) dont nous avons retrouvé la date d'inauguration, mais ne comprend ni les stèles accompagnant la plantation des « arbres de la liberté » en 1919-1921, ni les plaques placées sur les maisons communales ces mêmes années.

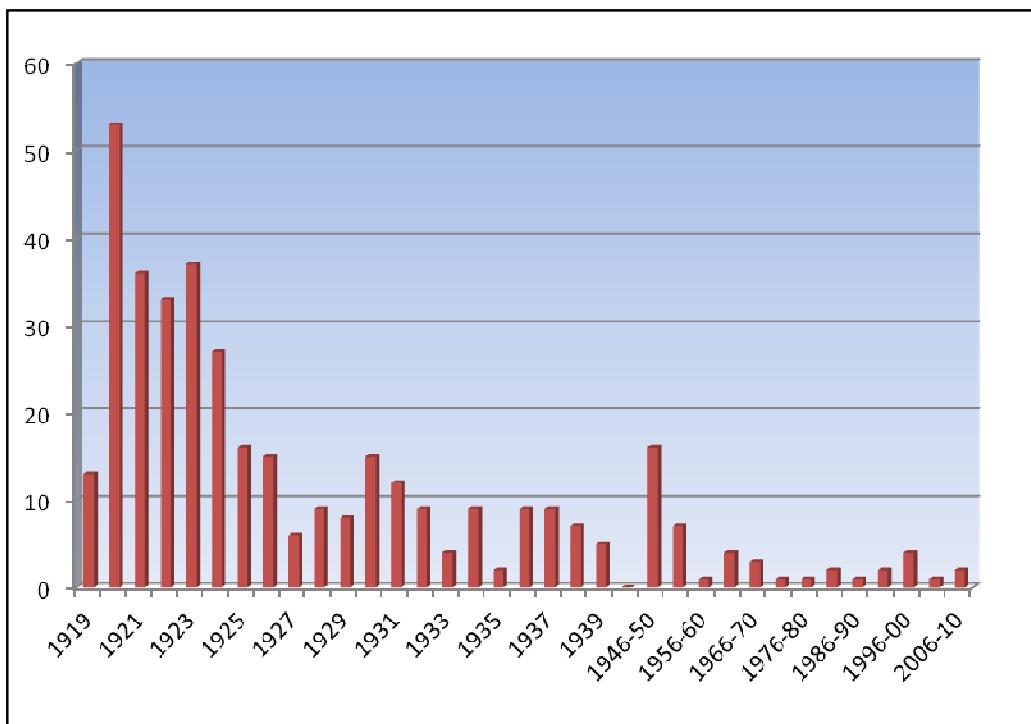


Fig. 1. Nombre d'inaugurations de monuments commémoratifs en province de Liège.

L'échantillon n'est peut-être pas strictement représentatif de l'ensemble des communes, mais il donne une idée assez correcte de ce que fut le rythme des inaugurations. On constate que le pic se produit en 1920 et que le rythme reste soutenu jusqu'au milieu des années 20. La constitution de nombreuses fraternelles de régiments à partir de la fin des années 20, la ferveur patriotique lors du centenaire de l'indépendance belge en 1930 et la disparition du roi Albert en 1934 sont autant de nouvelles occasions ou raisons pour

⁷⁷ M.A.P.L., n° 5563, juin 1920, p. 640-641. La suite du texte de la circulaire de J. Destrée détaille la politique de subvention de son ministère aux monuments commémoratifs. Elle sera abordée dans le chapitre consacré au financement des monuments, p. 88.

créer de nouveaux monuments dans les années 30. On assiste à un regain du nombre d'inaugurations au lendemain de la Libération de 1944 (on ne parle ici que des monuments qui concernent la Première Guerre ou associent les morts de 14-18 à ceux de 40-45) et, jusqu'à aujourd'hui, il ne se passe pas un lustre sans que soit inauguré un nouveau monument.⁷⁸ Il peut paraître surprenant que, tant d'années après l'Armistice, on édifie encore des monuments rappelant 14-18. Les derniers en date sont les monuments britannique (1994), polonais (1996) et russe (2000) au Mémorial interallié de Cointe, le monument de l'ancienne gendarmerie de Vottem (1997), celui du fort d'Hollogne (1999) et ceux mis en place au fort de Loncin en 2004 et 2007.

Gageons que de nouvelles statues, stèles ou plaques seront encore réalisées dans les prochaines années, lors des commémorations du centenaire de la guerre.

2.3. Monuments aux morts ou monuments aux vivants ? Les fonctions des monuments commémoratifs

La vague commémorative, qui a connu ses débuts dès les premiers mois de la guerre et son paroxysme dans les premières années qui l'ont suivie, n'était pas le fruit d'une volonté calculée, d'un plan d'une quelconque autorité centrale, mais bien un phénomène spontané, fragmenté, une réponse au besoin d'exorciser les souffrances, les deuils, les terreurs, les privations subis dans une guerre estimée injuste et à laquelle la population n'était pas préparée. C'est une constatation d'ordre général, qui demande à être approfondie. La population qui s'assemble autour d'un monument n'est pas homogène. Anciens combattants, invalides de guerre, veuves et orphelins, anciens prisonniers, simples civils, adultes et enfants, mais aussi représentants de l'autorité politique, religieuse et militaire, chacun a son propre vécu, ses propres préoccupations, sa part d'incommunicable. Le même monument ne peut avoir de signification unique pour tout le monde, il est nécessairement investi de fonctions diverses, variables selon le spectateur.

A. Fonctions funéraires

Ce sont les fonctions les plus manifestes. Le monument est le support de l'hommage rendu par les survivants, combattants et civils, à ceux que la guerre a emportés. Sans doute que dans l'esprit de beaucoup se posait la question taraudante « Pourquoi eux, pourquoi pas nous ? ». Antoine Prost relève que :

[Les cérémonies aux morts] ne sont pas, à l'origine, des manifestations officielles. Elles ne sont pas organisées par les pouvoirs publics, mais par les associations d'anciens combattants. [...] Ces manifestations ne sont pas des manifestations militaires. [...] Ni officielles, ni militaires, ces cérémonies sont des manifestations funéraires. Les monuments sont des tombes, et les manifestations des services funèbres.⁷⁹

L'hommage aux disparus apporte aussi une certaine consolation aux proches endeuillés. Pour Catherine Moriarty, qui traite des monuments britanniques :

⁷⁸ Le nombre d'inaugurations pour la période 1950-1980 est sans doute sous-estimé, car le dépouillement systématique de *La Meuse* a été arrêté à la mi-1949.

⁷⁹ PROST, A., *op.cit.*, 1984, p. 210. Ce qui est vrai pour la France l'est, à ce propos, également pour la Belgique.

La fonction primordiale de ces monuments commémoratifs [...] était de consoler les familles des victimes. [...] Ils forment [...] une documentation visuelle sur la manière dont les affligés arrivaient à accepter la guerre et lui trouver un sens.⁸⁰

C'est pour donner un sens à la mort des disparus et à la douleur des survivants que s'instaure un nouveau culte, le culte civique du souvenir des héros et du sacrifice pour la Patrie. Culte laïque, qui emprunte bien des formes du culte chrétien et auquel il ne s'oppose pas, avec ses lieux sacrés (le monument et l'enclos qui l'entoure), ses rituels (les cérémonies du 11 novembre), ses martyrs, son eschatologie (la rédemption par le sacrifice consenti pour la Patrie, entité supérieure dont la défense est assimilée au Bien), ses hymnes (la *Brabançonne*), ses litanies des saints (l'appel aux morts), ses pèlerinages...⁸¹ Michel Ragon constate :

Le monument aux morts est, bien sûr, une laïcisation du calvaire et l'on y retrouve ces palmes du martyre récupérées par l'iconographie chrétienne. Mais il n'en est pas moins vrai que le monument aux morts, dans chaque village, est le seul monument aussi vivant, aussi pratiqué que l'église.⁸²

L'hommage funèbre a donc une fonction plurielle. Commémoration des victimes, consolation et soutien pour leurs familles et octroi d'un sens au sacrifice, en association ou non avec la dimension religieuse chrétienne. Les pouvoirs publics ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Si les cérémonies étaient initialement des initiatives locales, elles ont rapidement reçu l'appui et la participation des autorités politiques et militaires.

B. Fonctions mémoriales

La commémoration est, par définition, aussi une volonté de conservation du souvenir. On constate, à la lecture de la presse d'époque, que cette conservation du souvenir était une préoccupation lancinante. Le fronton de bronze installé en 1919-1920 sur tant de façades de maisons communales de la province de Liège déclare « N'oublions jamais ». « N'oublions jamais » est aussi le titre donné par *La Meuse* à une colonne de sa une de décembre 1918 jusqu'en 1920. Le monument de Mortroux proclame « Belge, pardonne mais souviens-toi » (吁). Mais le pardon est difficile à une époque où le ressentiment envers l'Allemand est très fort, où se constituent des ligues « anti-boches » et des « Comités Justice » dirigés contre les traîtres et les « accapareurs ».

Si les adultes de 1920 gardent un souvenir vivace de leur expérience de guerre, il faut aussi qu'il soit transmis aux jeunes générations. Le monument devient donc un instrument d'éducation civique. On installe des mémoriaux dans les écoles ; les enfants assistent aux inaugurations de monuments et aux cérémonies du 11 novembre, ils sont emmenés en pèlerinage au Sart-Tilman, au fort de Loncin. Le souvenir des anciens doit se perpétuer. Ainsi, par exemple, on peut lire dans *La Meuse* du 12 novembre 1926 :

Jeudi matin, les enfants des écoles de Grivegnée [...] sont allés déposer deux gerbes de fleurs au Mémorial de l'Hôtel de Ville. Ensuite, le groupe s'est rendu au monument des

⁸⁰ MORIARTY, C., *L'iconographie chrétienne des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans le Royaume-Uni*, 1992, p. 71.

⁸¹ On verra, dans le chapitre consacré à l'iconographie religieuse, combien le sacrifice des héros morts pour la Patrie a pu, dans la vision chrétienne, s'assimiler à celui du Christ mort pour l'humanité. Voir p. 75.

⁸² RAGON, M., *L'espace de la mort*, 1981, p. 124.

Combattants [...] et y a déposé un superbe livre en marbre ouvert avec l'inscription « Souvenez-vous toujours ».

L'histoire de la jeune Yvonne Vieslet, tuée en 1918 par un soldat allemand pour avoir voulu donner sa « couque » à un prisonnier français, est citée en exemple d'héroïsme aux enfants. Une plaque évoquant le geste de la jeune fille est produite en série et placée dans les écoles primaires. La plupart de ces plaques ont disparu au début de la Seconde Guerre, mais il en reste un exemplaire à l'école Vieille-Montagne à Liège (✉).

Avec les années qui passent, les souvenirs d'événements vécus s'effacent progressivement et font place à une mémoire socialement construite.

Grandioses ou modestes, tous [les monuments] ont pour raison de perpétuer le Souvenir.

Fatalement, cette célébration va contribuer à figer les combattants vers la glorification d'un passé devenu fort conventionnel.⁸³

Le sociologue français Maurice Halbwachs a théorisé cette évolution de la mémoire personnelle à la mémoire sociale et donc aussi l'évolution des représentations collectives de la guerre.⁸⁴ Cette mémoire construite doit nécessairement évoluer aussi avec la disparition progressive des protagonistes de la guerre, par un processus inconscient de sélection entre conservation, altération et oubli.

La mémoire de guerre est une expression collective. [...], elle se construit dans un après-guerre, c'est-à-dire, selon les travaux de Maurice Halbwachs, qu'elle s'écrit toujours dans un présent, qu'elle est une reconstitution du passé, qu'elle possède une dimension sociale incontournable.⁸⁵

Images photographiques et de cinéma, romans et récits historiques participent à la formation de la mémoire. Les monuments commémoratifs et les cérémonies dont ils sont le cadre y ont aussi leur rôle.

C. Fonctions sociales

L'hommage aux morts et la préservation du souvenir sont les deux fonctions explicites des monuments commémoratifs, celles le plus souvent mises en avant par les historiens. Il en est cependant une autre, implicite, en filigrane, qui a trait à la défense des intérêts plus matériels des anciens combattants. Les historiens de leurs mouvements, Antoine Prost en France et Alain Colignon en Belgique francophone, relèvent que ceux-ci sont nés pour des raisons matérielles plus que morales.⁸⁶ Au cours des années de guerre, beaucoup de combattants avaient perdu leur intégrité physique, un grand nombre gardaient des séquelles psychologiques et tous avaient le sentiment d'avoir sacrifié quatre années de leur jeunesse. Comme le dit A. Colignon, « ils constatent sans plaisir que leur avenir est derrière eux. »⁸⁷ Après leur retour à la vie civile, ils demandaient reconnaissance et compensations de la part de la patrie à l'appel de laquelle ils avaient répondu. Honneurs, médailles et drapeaux, tous ces hommages symboliques étaient bienvenus, mais devaient se doubler d'une reconnaissance économique sous la forme de

⁸³ COLIGNON, A., *Les anciens combattants en Belgique francophone*, 1984, p. 26.

⁸⁴ HALBWACHS, M., *La mémoire collective*, 1997. Voir AUDOIN-ROUZEAU, S., BECKER, A., *14-18, retrouver la Guerre*, 2000, p. 246.

⁸⁵ HERVÉ, P., *op. cit.*, 1998, p. 45.

⁸⁶ PROST, A., *Les Anciens Combattants. (19414-1939)*, 1977. – COLIGNON, A., *op. cit.*, 1984.

⁸⁷ *Id.*, p. 34.

pensions adéquates et de priorités dans l'accès aux emplois, qui leur permettraient de se réinsérer dans le tissu social.

L'inscription des noms des survivants sur les monuments commémoratifs, très fréquente dans nos régions, l'érection de monuments même dans des communes où il n'y a pas eu de victimes, sont des moyens symboliques d'appuyer leurs revendications de reconnaissance matérielle. Cet aspect n'a guère été étudié par les historiens qui se sont intéressés aux monuments de 14-18, ce que reconnaît L. Van Ypersele en concluant son introduction du numéro des *Cahiers d'Histoire du temps présent* consacré en 2000 à la Grande Guerre :

Le concept de reconnaissance sociale, jusqu'ici négligé par les historiens de la Grande Guerre, permettrait une compréhension plus profonde des paradoxes belges et offrirait à l'ensemble de la recherche historique sur la Première Guerre mondiale de nouvelles pistes de réflexion.⁸⁸

On ne peut que souscrire à cette intuition.

⁸⁸ VAN YPERSELE, L., *Introduction*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°7, mai 2000, p. 15.

3. Typologie des monuments commémoratifs

La variété formelle des monuments commémoratifs est énorme, et leur signification, que ce soit par le choix iconographique, la forme globale du monument, ou encore par l'épigraphie, est le plus souvent multiple et complexe. Un exemple pour illustrer ce point : les représentations féminines peuvent tantôt être des allégories de la Patrie ou de la Victoire, tantôt des mères et veuves. Mais elles peuvent également être polysémiques et recouvrir toutes ces notions à la fois. Ainsi, la statue placée sur le caveau des combattants au cimetière de Pepinster () figure une femme tenant un bouquet de fleurs, qui peut être interprétée comme l'expression du chagrin de la patrie et de celui de la veuve, de la sœur, de la mère. La construction d'une grille typologique apparaît d'emblée comme un exercice ardu.

3.1. Typologie selon A. Prost

Pionnier de l'étude des monuments aux morts en France, Antoine Prost a proposé une typologie qui s'appuie sur trois critères : l'emplacement du monument, sa nature – incluant la présence ou l'absence de statue – et les inscriptions qu'il porte. Il définit ainsi quatre types principaux⁸⁹ :

- Le « monument civique », qu'il voit comme la forme canonique du monument aux morts. C'est une « stèle [nous dirions un obélisque] nue, érigée dans un espace symboliquement dominé par la mairie, avec pour toute inscription, outre les noms des morts, la formule consacrée : " La commune de... (ou seulement le nom de la commune) à ses enfants morts pour la France." » Le monument porte parfois une croix de guerre. C'est un monument laïque et républicain, qui ne préjuge pas des opinions des citoyens.
- Le « monument patriotique » se distingue du premier par son iconographie et/ou ses inscriptions. Il met en avant les valeurs de gloire, d'héroïsme, d'honneur. On y lit « Gloire aux héros », « Aux enfants de... morts glorieusement », etc. Des figurations allégoriques comme le coq gaulois et les Victoires, ou explicites comme les poilus triomphants, le font glisser vers un nationalisme avéré, sans que pour autant il n'honore l'armée en tant que telle. La fonction essentielle du monument reste de conserver les noms des morts de la commune.
- Le « monument funéraire-patriotique » montre, au lieu du poilu triomphant, le poilu « navré », frappé à mort. Ce type de monument met l'accent sur le sacrifice des morts plutôt que sur la Patrie victorieuse ou sur le triomphe du soldat. Il est, selon A. Prost, le plus souvent placé à proximité de l'église ou au cimetière et il porte fréquemment une croix. D'autres formes de monuments funéraires-patriotiques peuvent être plus simples : un drapeau déployé sur une tombe, un buste de soldat embrassant le drapeau... Si la référence à la Patrie est absente, on peut glisser vers le pacifisme. Le soldat mort peut être interprété

⁸⁹ PROST, A., *op. cit.*, 1984, p. 201-210.

comme une évocation de la vanité de la guerre. S'il est pleuré par les siens, il évoque les souffrances apportées par la guerre.

- Le « monument funéraire » enfin, avec ou sans statue, se trouve généralement au cimetière. La dédicace « la commune de... à ses enfants morts » ou « à nos morts », ne fait pas référence à la Patrie ou à la France. C'est un monument consacré au deuil.

Il est quelques autres monuments, peu nombreux, au point qu'A. Prost n'en fait pas un cinquième type, à savoir les « monuments pacifistes », qui tirent leur caractère moins de l'iconographie que de leurs inscriptions : « Maudite soit la guerre », « Guerre à la guerre », etc.

Cette classification a, comme on dit familièrement, le mérite d'exister et elle est citée dans la plupart des études en langue française sur les monuments aux morts. Mais il semble qu'elle n'a guère été opérationnelle, dans le sens où l'on ne voit pas qu'elle ait permis d'aboutir à d'autres conclusions que son propre énoncé.⁹⁰ Il faut cependant faire une exception pour les monuments pacifistes qui ont, en France, suscité beaucoup d'intérêt ces vingt dernières années, en grande partie pour des raisons idéologiques et aussi en liaison avec l'attention portée à la réhabilitation des soldats fusillés « pour l'exemple » en 1917.⁹¹ Quelques monuments en Belgique francophone peuvent également être qualifiés de pacifistes. C'est le cas pour celui de Quaregnon par Georges Wasterlain, celui de Pâturages par Angelo Hecq (voir), et, en province de Liège, celui de Butgenbach, non signé, qui évoque la souffrance des populations et appelle *Friede mit uns* (voir).

Quelques années avant Prost, Jean-Marie De Busscher proposait une autre approche pour la classification des monuments aux morts, sur un mode dont l'ironie n'est pas absente.⁹² Il prend pour critère, dit-il, la géomorphologie des régions et la géographie humaine et économique, et distingue cinq genres ou catégories de monuments :

- Le monument campagnard et villageois, « simple stèle, aux allures d'obélisque, garnie de palmes et de couronnes, parfois surmontée d'un coq toutes ailes déployées ou du buste casqué d'un héros, souvent gravée de quelque symbole, dont le principal sera toujours la croix de guerre, et les noms des enfants morts pour la Patrie. Le tout cerné, à courte distance, de quatre obus au minimum et enchaînés. »
- Le monument de chef-lieu de canton ou de gros bourg, « plus modeste que son frère des villes, mais aussi plus émouvant. [...] Images vraies de douleurs trop vraies. [...] Celles-ci sont à l'instar de leurs sœurs villageoises aussi cernées

⁹⁰ Il faut cependant tempérer cette affirmation en précisant qu'elle n'est basée que sur les études de monuments en Belgique francophone.

⁹¹ En témoigne, parmi d'autres publications, la parution en 1999 d'un livre consacré à ces monuments : ROY, D. et P., *Autour de monuments aux morts pacifistes en France*, Paris, 1999. Cet ouvrage a été édité par la Fédération nationale laïque des associations des amis des monuments pacifistes, républicains et anticléricaux. D'autres publications traitant du même sujet lui ont fait suite. On trouvera dans la bibliographie la référence d'un site internet français consacré à ces monuments.

⁹² DE BUSSCHER, J.-M., *Les folies de l'industrie*, 1981, p. 67-68.

d'obus enchaînés, mais nous remarquerons qu'ils le sont à plus longue distance et donc de plus fort calibre. »

- Le monument urbain, qui « tend vers l'ensemble imposant », avec bas-reliefs héroïques, allégorie de la Patrie, et/ou figures de poilus en action.
- Le monument « de grande, grande ville », dilué « dans les arrondissements et les bâtiments publics, les lycées, les gares, les hôpitaux et même les abattoirs... ».
- Les monuments commémoratifs des champs de bataille et les grands mémoriaux, les grandes nécropoles et les grands ossuaires, qui émargent plus à l'architecture qu'à la sculpture.

Dans la suite de son texte, J.-M. De Busscher adopte une seconde grille de lecture, basée sur ce qu'il appelle leur sémiotique et leur mission patriotico-politique⁹³ :

- Les « monuments impérialistes, envoûtés et envoûtants de certitudes, dominants dictateurs et magistraux », comme ceux de Verdun.
- Les « monuments martyres exprimant au plus haut degré la souffrance, la mort, l'angoisse du feu, la torture de l'attente... ». L'exemple par excellence est celui de la butte de Chalmont (Oulchy-le-Château, Aisne), *Les Fantômes*, sculpté par Paul Landowski, qui commémore la seconde bataille de la Marne au printemps 1918 (吁).
- Les « monuments de genre », définis comme des scènes de la vie quotidienne : « une mère qui pleure son fils, une femme, son époux ou son fiancé, des enfants, leurs pères, et ainsi de suite, neveu, oncle, etc. [...] Tel est le thème le plus émouvant, qu'anime presque toujours un profond sentiment populaire. »
- Les monuments en série, de production industrielle qui « donne parfois au touriste le sentiment traumatisant d'être dans le Nord-Pas-de-Calais alors qu'il a fait quelques centaines de kilomètres pour profiter du climat des Bouches-du-Rhône ».

Tout sarcasme mis à part, cette analyse diffère de celle de Prost dans la mesure où elle introduit dans le champ de réflexion des monuments qui ne sont pas seulement ceux dédiés par les communes à leurs enfants morts. De Busscher fait appel aussi aux sentiments que suscite la vue des monuments chez les spectateurs d'hier et d'aujourd'hui. Il n'a cependant guère retenu l'attention des milieux scientifiques. Il est vrai que, Belge d'origine et architecte de formation, il s'était converti au journalisme et tenait dans le mensuel *Charlie* une chronique intitulée *L'art patriotico-tumulaire*, d'où sont tirés la plupart des arguments de l'ouvrage cité.

Annette Becker, qui a en quelque sorte pris la relève dans l'étude des monuments aux morts en France, prend ses distances par rapport à la typologie d'Antoine Prost :

Monument funéraire ? Monument patriotique ? Les œuvres d'art, comme la guerre elle-même, défient la typologie raisonnable de l'historien. De nombreuses représentations hésitent entre la description de l'héroïsme et celle de l'honneur, parce que les deux notions ont toujours été mêlées dans la réalité des champs de bataille.⁹⁴

⁹³ *Id.*, p. 68-71.

⁹⁴ BECKER, A., *op. cit.*, 1988, p. 22.

L'extrême diversité dans les formes, les lieux, l'iconographie, l'épigraphie, les styles explique sans doute pourquoi les essais pour établir une typologie des monuments commémoratifs n'ont pas été poursuivis, du moins dans les pays francophones. A. Tixhon et L. Van Ypersele en concluent que :

Lorsqu'il faut analyser un monument, il n'est pas toujours possible ni pertinent de s'en tenir à un modèle rigide qui ne tient pas compte de l'ambivalence des sentiments humains. La typologie aide pour une première approche, mais reste un instrument dont il faut pouvoir se détacher.⁹⁵

Ils se contentent de distinguer quelques types généraux : monuments à statuaire, monuments simples sans statuaire, stèles, obélisque, plaques, calvaires, etc. pour en tirer quelques statistiques.⁹⁶ Ainsi, sur les 295 monuments de leur échantillon, répartis dans 151 communes, essentiellement du Hainaut et du Namurois, ils relèvent que 40 % sont des plaques, 26 % des monuments à statuaire, 13 % des stèles, 12 % des obélisques, etc. Le choix dépend essentiellement des ressources financières disponibles et de l'emplacement prévu pour le monument. Ce type d'analyse quantitative se heurte cependant à deux difficultés opérationnelles. D'abord la définition des limites entre catégories. Faut-il considérer un obélisque surmonté d'un coq, ou accompagné à son pied d'un soldat ou d'un lion sculpté, comme monument à statuaire ou comme obélisque ? Une plaque peut être munie d'une représentation en relief, qui peut n'être qu'accessoire (palme, feuilles de chêne ou de laurier, casque...) ou participer à l'essence du monument, comme, à titre d'exemple, celle sculptée par J. Brouns pour l'École moyenne de Visé (吁). Quel est le critère permettant un classement univoque ? L'autre écueil tient à la disparition de certains monuments avant, pendant et après la Seconde Guerre. Si les plaques sont proportionnellement plus affectées par ce phénomène que, par exemple, les monuments à statuaire, il s'ensuit que l'échantillon que l'on prendrait aujourd'hui peut ne pas être représentatif de la réalité d'origine.⁹⁷ Faut-il pour autant abandonner toute idée de classification ? Difficile, si l'on veut établir un catalogue raisonné des monuments commémoratifs qui ne soit pas simplement une liste de lieux. Il faut donc garder à l'esprit que la typologie ne peut qu'être multidimensionnelle, et qu'elle sera sans doute inévitablement hybride.

Dimension gloire – deuil

C'est l'option prise par Prost pour établir sa typologie. Certains monuments exaltent l'héroïsme et la gloire du soldat vainqueur, d'autres mettent l'accent sur la perte des êtres chers. Ceux-là se trouveront plutôt installés sur une place publique, ceux-ci au cimetière. On trouve d'ailleurs dans plusieurs villes deux monuments, un « monument de la victoire » au centre de l'agglomération et un « monument aux morts » au cimetière. C'est par exemple le cas à Huy, où le même jour, le 30 septembre 1923, sont successivement inaugurés deux mémoriaux en présence du prince Léopold. Le premier, au cimetière de la Buissière dans l'enclos réservé aux victimes de guerre, a un caractère

⁹⁵ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, 2000, p. 86.

⁹⁶ *Id.*, p. 96

⁹⁷ Voir le chapitre consacré aux effets du temps sur les monuments, p. 120. En particulier, de nombreuses maisons communales, dont la façade portait des plaques commémoratives, ont disparu.

funéraire marqué par la représentation d'un homme gisant sur un catafalque placé devant une allégorie féminine endeuillée (9). Le second, au centre ville, a pour thème une Victoire ailée accueillant, tel un ange céleste, le soldat tué au combat (10). L'inscription proclame « Gloire à nos héros ». On retrouve cette dualité de monuments – monument funéraire au cimetière, monument héroïque en ville – dans d'autres localités, à Verviers, à Waremme, à Visé... On a déjà vu le monument du cimetière de Pepinster, où une allégorie féminine pleure les combattants morts. Un autre monument, devant la maison communale de cette commune, fait l'éloge du courage et de la détermination du soldat à défendre son pays et sa famille (11).

Cette typologie ne peut cependant pas rendre compte de l'ensemble des monuments commémoratifs. Certains monuments marquent tout à la fois la gloire et le deuil. Ainsi, au cimetière de Robermont à Liège, on trouve réunies la représentation du deuil avec le cortège de personnages affligés (12), celle de la victoire avec des figures allégoriques et celle de l'écriture de la gloire acquise par les morts (13). En outre, le monument funéraire n'est pas limité au cimetière, comme en témoignent les nombreux obélisques placés au centre d'une localité. Le monument sculpté par Simone Plomdeur pour la place du village de Hanefelle porte la dédicace « À nos braves » et représente une Patrie se recueillant en hommage aux victimes (14). À l'inverse, la commune d'Ans inaugure en 1929 un monument dont l'iconographie est une Victoire et dont les inscriptions font référence à ses héros (15). Ce monument se situe donc au premier pôle de l'axe gloire – deuil. Sauf qu'il a également un caractère funéraire par le fait qu'il est placé au cimetière.

De nombreux monuments commémoratifs ne se réfèrent ni à la glorification du soldat, ni au deuil de sa mort. Il en est qui n'expriment que des sentiments de reconnaissance envers des civils ou pour une grâce reçue du ciel. On placera, par exemple, dans la première catégorie le monument espagnol au Mémorial interallié de Cointe (16), qui rend hommage à l'Espagne pour son rôle important dans le ravitaillement de la Belgique occupée durant la première guerre. À Ayeneux, à Ville-en-Hesbaye (17), des Français des départements occupés qui avaient été évacués vers la Belgique en 1917 ont dédicacé une plaque commémorative en reconnaissance pour l'accueil reçu. Les remerciements adressés au ciel se matérialisent dans des ex-voto, comme à Wihogne, « en reconnaissance au Sacré-Cœur pour l'heureux retour de nos combattants de la Grande Guerre » (18), ou encore à Vieux-Waleffe, où le monument placé dans l'espace public rend grâce à Notre-Dame de Bonsecours pour avoir épargné la vie des héros de la commune (19).

Il est encore d'autres types de monuments. Des monuments qui honorent certains individus, morts ou non durant la guerre. Des médailles à but de bienfaisance, groupe auquel on peut rattacher le relief réalisé par Jules Brouns pour l'Œuvre de la Saint-Nicolas des enfants d'aveugles de guerre (20). L'ensemble des monuments commémoratifs ne peut donc se réduire à la simple dimension gloire – deuil proposée par A. Prost.

3.2. Typologie selon la forme des monuments

Un grand nombre de monuments de guerre s'inscrivent dans la continuité de plusieurs traditions.

D'une part l'art funéraire, l'art des cimetières, avec les formes classiques des grands tombeaux : cénotaphes en forme de sarcophages comme à Malmedy (fig. 1), obélisques comme on en voit dans de si nombreux villages, cippes, colonnes brisées comme à Oupeye (fig. 2), stèles...⁹⁸ Cette tradition, dans ses versions figuratives, nous donne des figures de tendance symboliste, montrant une douleur et un deuil intérieurisés, comme sur le monument de Hanefeffe ou celui du cimetière de Glain (fig. 3). Le phénomène nouveau est que l'art des cimetières s'expose maintenant largement dans l'espace public. Cela est si vrai que le monument d'Avennes, petit village en Hesbaye, est un obélisque placé devant l'église et portant sur sa face antérieure la mention habituelle « À nos héros » et les millésimes 1914-1918 et 1940-1945. Mais si l'on fait le tour de l'obélisque et que l'on regarde la face postérieure, on voit une épitaphe dédiée à un maître de musique décédé à Avennes en 1895, surmontée d'une lyre emblématique (fig. 4). C'est manifestement un cas de remplacement d'un ancien monument qui se trouvait auparavant dans le cimetière.

Une autre grande tradition que perpétuent les monuments de guerre est celle de l'art public, cette « statuomanie » héritée du XIX^e siècle, dont le but était à la fois de délivrer un message édifiant et d'embellir l'espace public. Ces monuments, du moins dans les premières années de l'après-guerre, reprennent pour partie le vocabulaire académique des figures allégoriques (Victoires, Patries, Renommées...) et des soldats dont on avait trouvé la préfiguration dans les monuments de 1870-71. On peut prendre pour exemple le monument de Chokier par Georges Petit (fig. 5). On y reviendra dans le chapitre consacré à l'iconographie.⁹⁹

Continuité aussi dans la thématique religieuse, que l'on trouve bien sûr dans les églises, mais aussi dans l'espace public : christ, calvaires, pietà, saints, anges ou simples croix. On y reviendra également.

Il y a évidemment, ce qui complique les choses, des monuments qui mêlent art funéraire, art académique et art religieux. Victoire dressée sur un obélisque, pietà où le Christ est remplacé par un soldat, etc.

D'autres monuments relèvent de l'architecture, civile ou religieuse, fonctionnelle ou symbolique. On construit des arches et des arcs de triomphe, comme au cimetière de Chênée (fig. 6) ou à la Chartreuse de Liège pour les troupes du Génie (fig. 7). On modernise la tholos antique, comme au cimetière de Montegnée (fig. 8) ou sur la place publique d'Embourg (fig. 9). On revisite l'architecture des temples égyptiens à Membach (fig. 10). On construit des tours au Mémorial interallié à Cointe ou pour le projet de monument de la Défense nationale à Liège. On installe également des fontaines, à Jupille pour le monument à Mathieu Bodson (fig. 11), à Liège pour celui à Dieudonné Lambrecht (fig. 12), tous deux agents de renseignements fusillés par les Allemands. L'évolution vers un plus grand dépouillement stylistique aboutira à la construction de simples murs, tels les

⁹⁸ Voir, par exemple, MEMMESHEIMER, P. A., *Das klassizistische Grabmal. Eine Typologie*, 1969. – GARDES, G., *Le monument public français*, 1994, p. 55-61.

⁹⁹ Voir p. 67.

monuments du quartier Saint-Gilles à Liège (✉) et de Voroux-lez-Liers (✉). Les constructions religieuses vont de la grande église, comme la « basilique » de Cointe,¹⁰⁰ à de modestes chapelles, telle celle qui honore la mémoire de Gervais Toussaint à Dalhem (✉) ou encore à de petits édicules figurant un temple ou une chapelle, comme à Moresnet et au cimetière de Villers-Saint-Siméon (✉).

Une autre forme relativement commune est le bloc de pierre grossièrement taillé à la manière d'un menhir, par exemple celui du village de Lincé (Sprimont) (✉).

Stèles et plaques sont les formes les plus courantes, souvent les moins chères et les plus rapides à réaliser.

D'autres formes méritent aussi une attention particulière. C'est notamment le cas du vitrail, art de la lumière, de la transparence, de la couleur, « chant lyrique de l'art sacré »¹⁰¹. La plupart des vitraux sont figuratifs et mettent en évidence la figure du soldat dans un contexte religieux. L'allusion à la guerre peut toutefois y être très discrète, comme dans l'église Saint-Hadelin à Olne (✉), ou se limiter à une liste de victimes, comme on peut le voir à Battice (✉).

Des chapitres particuliers sont consacrés, dans la seconde partie, aux statues et statuettes mobilières ainsi qu'aux médailles.

On peut encore ajouter quelques lithographies commémoratives. On a imprimé par milliers des diplômes ornés de dessins d'artistes, qui ont été remis aux titulaires de distinctions honorifiques. Des communes ont également distribué à leurs anciens combattants des lithographies réalisées sur commande. Émile Berchmans a réalisé une lithographie « représentant des Gloires allant au devant des vainqueurs », qui fut distribuée aux combattants de Comblain-la-Tour en août 1919, lors de l'inauguration du monument qui porte un relief dû à son frère Oscar (✉).¹⁰² Mais ce genre de document n'a vraisemblablement été édité qu'en un petit nombre d'exemplaires, qu'il est difficile de retrouver. Le musée du fort de Loncin conserve une lithographie qui fut remise en guise de diplôme aux défenseurs du fort, accompagnée de la médaille de Liège,¹⁰³ d'une photo du soldat ainsi diplômé et d'une autre du commandant Naessens, entre-temps promu colonel, qui commandait le fort en 1914 (✉). La seule autre lithographie commémorative que nous ayons pu retrouver est un mémorial encadré et accroché dans l'église de José (Battice) (✉). Elle figure l'archange saint Michel et les armoiries des neuf provinces, avec au centre les noms des morts de la paroisse.

3.3. Typologie selon la motivation des monuments

Tout monument commémoratif est dédié par quelqu'un ou, plus souvent, par un groupe de personnes, à quelqu'un d'autre ou à un autre groupe de personnes, les dédicataires. La forme qui lui sera donnée et le choix de l'iconographie seront alors plus ou moins

¹⁰⁰ L'appellation « basilique » est un usage local, qui ne correspond à aucune reconnaissance officielle. Voir vol. 2, p. 157.

¹⁰¹ OCHSÉ, Madeleine, *Le vitrail, chant lyrique de l'art sacré*, dans *Art d'église*, n° 132, 1965.

¹⁰² *La Meuse*, 12 et 14 août 1919.

¹⁰³ Voir vol. 2, p. 187.

appropriés à l'intention qui a présidé à sa réalisation. On peut ainsi distinguer quelques catégories principales, qui se composent chacune de plusieurs sous-catégories :

- monuments publics
- monuments militaires
- monuments religieux
- monuments corporatifs

A. Monuments publics

On peut regrouper dans cette catégorie les monuments placés dans l'espace public (place, rue, parc public, maison communale, cimetière...) et dédiés par la commune ou une partie de sa population à des concitoyens, militaires ou civils, victimes ou survivants de la guerre. Ce sont soit des plaques apposées à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison communale, soit des monuments installés sur la voie publique ou au cimetière, que l'on pourrait aussi appeler « monuments communaux ». Ce sont en fait ces « monuments aux morts », dans le sens populaire du terme, autour desquels s'assemblent encore le 11 novembre anciens combattants, autorités communales et, de plus en plus rarement, enfants des écoles.

Le monument est généralement installé sur la place principale de la localité, à un endroit bien visible et qui laisse assez d'espace pour que de nombreuses personnes puissent assister aux cérémonies commémoratives.

Au cimetière, le monument est le plus souvent placé sur un caveau ou au centre d'un carré d'honneur où reposent des victimes de la guerre. On a déjà parlé de ceux de Huy, de Verviers, de Robermont (Liège). Il y en a aussi dans de plus petites communes comme Pepinster, Bressoux (, Darion (, etc.¹⁰⁴

L'expression « monument public » peut cependant avoir une certaine ambiguïté, car on peut aussi qualifier de la sorte tout monument érigé dans un espace public, sans que pour autant y figure une dédicace de la commune. Ces monuments peuvent avoir été voulu par des comités de quartier¹⁰⁵, des associations d'anciens combattants – à Poulseur, le monument communal se trouve au mur du hall d'entrée de la maison communale, tandis que celui dressé sur la place publique ne porte de dédicace que de la seule F.N.C. () –, des ligues patriotiques comme le Cercle les XXI-Le Souvenir liégeois déjà mentionné, voire des particuliers.

B. Monuments militaires

On regroupera comme monuments militaires ceux qui commémorent des faits de guerre, ceux placés dans les cimetières, et enfin ceux dédiés à des régiments particuliers.

¹⁰⁴ On est ici à la limite entre monument public et monument militaire. Le monument du cimetière de Darion est un exemple de monument hybride. Il est placé sur la tombe du mort, mais cite aussi les noms des survivants.

¹⁰⁵ Voir le chapitre consacré aux monuments publics à Liège, vol. 2, p. 140 et particulièrement p. 147-149.

Faits de guerre : on verra dans le chapitre consacré à la bataille de Liège¹⁰⁶ que de nombreux monuments, dans et en dehors des forts ceinturant la ville, commémorent des épisodes des combats qui opposèrent armée allemande et armée belge du 4 au 16 août 1914. On en trouve quelques autres dans la province. À Moxhe (Hannut), par exemple, une stèle surmontée d'une croix rend hommage à neuf soldats du 8^e de Ligne tués à cet endroit (✉). Le fait de guerre peut aussi ne pas avoir été dramatique. L'odyssée du remorqueur *Atlas V*, qui a franchi la frontière hollandaise en janvier 1917 avec une centaine de personnes à bord, dont la plupart des volontaires de guerre, est célébrée non seulement par le nom donné à l'ancien pont de Coronmeuse, mais aussi par un monument inauguré sur ce pont en 1930 (✉). Fait de guerre particulier, si l'on peut dire, l'Armistice du 11 novembre 1918 est commémoré par un monument à Spa (✉).

Cimetières : des milliers de soldats, alliés et allemands, morts durant la guerre au front ou à l'arrière, ont été enterrés dans des cimetières, parfois improvisés près du lieu de leur décès. Au lendemain de l'Armistice, chaque pays entreprend d'organiser des sépultures définitives pour ses ressortissants.

Les autorités belges décideront de laisser aux familles des soldats dont les corps ont été identifiés le choix entre plusieurs possibilités. La première est de laisser reposer leur mort dans les cimetières militaires créés sur ou près de lieux de batailles qui ont fait un nombre important de victimes. Ces cimetières, aujourd'hui du ressort du ministère de la Défense nationale, sont généralement dotés d'un grand monument. Il y a notamment plusieurs cimetières militaires autour de Liège, à Boncelles (✉), à Chaudfontaine, à Ougrée et à Wandre. La dépouille peut aussi rester dans le cimetière de la commune où elle avait été inhumée après le décès. Mais les familles ont également l'option de rapatrier le corps de leur disparu vers le cimetière de leur commune. Certaines communes décident de construire un caveau où seront rassemblés les corps de leurs « enfants morts pour la Patrie » et sur lequel sera installé un monument commémoratif. Alternativement, le mort peut être enterré dans le caveau familial et la stèle relève alors de la sphère privée.¹⁰⁷ Quelques unes de ces tombes privées ont un caractère artistique certain, comme celle de la famille Preudhomme, au cimetière de Huy, par le sculpteur Paul Herman. Un bronze, figurant un drapeau et un casque belges, a été ajouté avec cette dédicace « À notre Charles », vraisemblablement l'enfant de la famille mort durant la guerre (✉). Ce vaste mouvement de transferts de cercueils dans tout le pays a pris plusieurs années. Le gouvernement a dû édicter pendant deux ans une interdiction générale d'exhumations, sauf instruction de l'autorité militaire, afin d'éviter les exhumations

¹⁰⁶ Voir vol. 2, p. 128.

¹⁰⁷ Un article paru dans *La Meuse* du 8 octobre 1921 témoigne indirectement de la liberté de choix de la famille. Le journal relate un procès intenté par une veuve de guerre à son beau-père. Le corps du mari, mort en 1917, avait été rapatrié vers Herstal à la demande de la veuve, afin qu'il soit enterré au cimetière de Rhées au côté d'autres combattants. Le père du défunt prétendait, quant à lui, qu'il devait reposer dans le caveau familial situé dans un autre cimetière. Le tribunal a tranché en faveur de la veuve.

sauvages organisées par des familles de défunt.¹⁰⁸ L'État prenait en charge les frais d'inhumation et d'entretien des tombes dans les cimetières militaires et dans les caveaux et carrés d'honneur des cimetières communaux. À charge pour les communes de lui céder une concession à perpétuité. Cet engagement de l'État restait limité « aux militaires qui viendront à succomber des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de la guerre, la fin de celle-ci étant fixée au 30 septembre 1919 ». On constate toutefois, quelques années plus tard, que nombre de communes ont réservé des parcelles au cimetière pour l'inhumation non plus des victimes directes de la guerre, mais d'anciens combattants décédés parfois à un âge très respectable. Les familles, aujourd'hui encore, ont gardé l'option d'enterrer les anciens combattants des deux guerres dans des pelouses d'honneur plutôt que dans le caveau familial. Ces pelouses d'honneur, apparues le plus souvent dans les années 30, sont fréquemment dotées d'un monument commémoratif. Monument souvent simple, de type menhir ou mur, mais parfois plus original, comme au cimetière de Grivegnée (voir) ou de Wegnez où une sentinelle de pierre semble veiller sur le repos de ses anciens frères d'armes (voir). Il va de soi que les rapatriements de dépouilles n'étaient possibles que pour les corps formellement identifiés et non pour les anonymes, auxquels un hommage collectif a été rendu dans plusieurs pays par l'inauguration du « Monument au Soldat inconnu ».

La politique de la France était semblable à celle de la Belgique, avec la décision laissée aux familles d'opter ou non pour le transfert du corps de leurs proches. Il y a plusieurs cimetières français dans le sud de la Wallonie, dans le Luxembourg, le Namurois et en Hainaut, où des troupes françaises ont été engagées en 1914 contre l'avancée des Allemands. En province de Liège, il n'y a guère qu'à Robermont que l'on trouve une vingtaine de tombes françaises, entourant un monument dû au sculpteur français Fix-Masseau (voir).¹⁰⁹

Le gouvernement britannique a par contre pris la décision de n'effectuer aucun rapatriement de corps de soldats. *L'Imperial War Grave Commission*, devenue plus tard la *Commonwealth War Grave Commission*, a fait installer sur chaque tombe de soldat britannique (y compris les Canadiens, les Australiens et les Néo-Zélandais) une stèle de marbre de format standard, dans les cimetières militaires comme dans les cimetières communaux. Ce format sera d'ailleurs identique pour les morts de la Seconde Guerre. On compte une vingtaine de cimetières communaux dans la province de Liège où sont enterrés quelques soldats britanniques. Une plaque standardisée est apposée au mur extérieur du cimetière avec la mention, sur fond vert, « Tombe[s] de Guerre du Commonwealth / Commonwealth War Grave[s] ». Des monuments, parfois très imposants, sont dressés sur les lieux où les Britanniques ont eu de nombreuses pertes. En Belgique, ces monuments se trouvent essentiellement en Flandre.¹¹⁰ Pour les cimetières abritant quelques dizaines de

¹⁰⁸ M.A.P.L., n° 5495, 19 mars 1919, p. 272-273. – M.A.P.L., n° 5618, 17 mars 1921, p. 362-364.

¹⁰⁹ Ce n'est pas la seule intervention de Fix-Masseau à Liège. On lui doit aussi un monument à César Franck au Conservatoire de musique et un buste d'Armand Rassenfosse installé au parc de la Boverie.

¹¹⁰ On peut y ajouter le monument installé par les Anglais à Bruxelles, place Poelaert. Voir SMETS, Sandrine, *Le Monument de la Reconnaissance britannique à la nation belge de Charles Sargeant Jagger* :

tombes britanniques, en quelque sorte à un niveau intermédiaire entre les cimetières communaux où ne reposent que quelques soldats et les grandes nécropoles, l'*IWGC* a prévu d'installer la « grande croix du sacrifice », croix de marbre dans laquelle s'inscrit une épée de bronze, due à l'architecte Reginald Blomfield. En province de Liège, on la trouve à Robermont et à Huy au cimetière de la Sarte (✉).

Les cimetières militaires américains sont créés et gérés par l'*American Battle Monuments Commission*. Il y en a deux en province de Liège, à Neupré et à Henri-Chapelle, mais on n'y trouve que des tombes de victimes de la Seconde Guerre. En Belgique, seul le cimetière de Waregem renferme des tombes américaines de 14-18.

Quelques monuments sont aussi consacrés aux soldats alliés faits prisonniers par les Allemands et décédés dans notre province. À Hamoir, un obélisque placé à l'entrée du cimetière est dédié à six militaires français décédés dans la commune, ainsi qu'à sept civils français déportés (✉). Des monuments rendent hommage aux quelques militaires italiens (✉) et serbes (✉) enterrés au cimetière de Robermont. On trouve dans les cimetières des cantons de l'Est quelques stèles honorant des soldats russes morts en captivité, à Malmedy, à Crombach (✉), à Saint-Vith...

L'armée allemande a perdu plus de 5 000 hommes autour de Liège durant les deux premières semaines d'août 1914. Ils ont été enterrés dans divers cimetières de la région, à Retinne (✉), à Wandre, à Sainte-Walburge, à Verviers (✉), et ailleurs encore. La présence de ces tombes et des monuments qui les accompagnent a entraîné dans la population des mouvements de rejet, dont témoigne par exemple cet entrefilet dans *Le Soir* du 4 juillet 1919 sous le titre « On va démolir un monument boche » :

Avec un toupet digne d'eux, les Boches avaient érigé à Herve, dans ce beau pays de Hesbaye [sic] ravagé par eux aux premiers jours de la guerre, un monument à leurs morts !

Fort bien inspiré, le Conseil communal vient de décider la démolition de cette bocherie en béton – armé naturellement – et d'y substituer un monument à la mémoire de nos chers et vaillants petits soldats morts pour la Patrie.

Alerté par ce genre d'initiative au niveau local, le gouvernement doit envoyer à plusieurs reprises une circulaire aux gouverneurs de province afin de rappeler aux communes l'obligation, que fait le Traité de Versailles à chaque pays signataire, de respecter et entretenir les sépultures allemandes.¹¹¹ Le *Volksbund deutscher Kriegsgräberfürsorge*, association créée dans l'entre-deux-guerres pour l'entretien des tombes de militaires allemands, a d'ailleurs progressivement regroupé toutes ces sépultures au cimetière de Lommel (Limbourg).¹¹² Seuls subsistent encore dans la région liégeoise le monument au cimetière de Rhées (Herstal) (✉) et celui de Robermont (✉). Ce dernier à une histoire particulière. En mai 1916, l'autorité civile

un langage artistique puissant au service de la mémoire, dans *Bulletin du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire. Contributions à l'étude du patrimoine militaire*, Bruxelles, n° 1, 2007, p. 113-129.

¹¹¹ M.A.P.L., n° 5555, 30 avril 1920, p. 386-387 ; n° 5655, 19 octobre 1921, p. 495-496 ; n° 5811, 10 juillet 1924, p. 91-92.

¹¹² Le site internet de cette association, <http://www.volksbund.de> [dernière consultation le 14 juillet 2011], donne la liste de tous les cimetières militaires allemands et permet d'effectuer des recherches à partir des noms des morts.

allemande à Liège exige de la Ville la concession du terrain au cimetière de Robermont où avaient été enterrés 360 soldats allemands et une centaine de Belges, Français et Anglais. L'intention était d'y édifier un monument en l'honneur des « défenseurs de leur patrie ». Le Conseil communal accepte la demande à condition que les soldats belges et alliés soient exhumés et enterrés dans une autre partie du cimetière.¹¹³ Un monument d'une douzaine de mètres de haut y est installé, surmonté d'une statue de 3,4 m de haut représentant un chevalier médiéval, souvent décrit comme « chevalier teutonique ». Au sortir de la guerre, le bourgmestre de Liège décide de faire déposer cette « statue symbolique » qui « froisse le sentiment public », au motif que l'autorité allemande n'en avait pas soumis les plans à l'administration communale.¹¹⁴ Le chevalier teutonique est maintenant conservé au Musée de la Pierre, à Sprimont (voir).

Il n'y a pas de grand cimetière militaire dans les communes des cantons de l'Est. On trouve évidemment des tombes de soldats allemands dans les cimetières communaux. Mentionnons ici le cimetière d'Eupen, qui contient des tombes françaises et allemandes. Le monument (voir) réalisé par le sculpteur anversois Raoul Lambeau préfigure déjà, par sa stylisation dépouillée des détails, ce que l'on retrouvera vingt ans plus tard au Monument national à la Résistance à Liège.

Monuments régimentaires : Si les anciens combattants s'organisent en diverses associations pour la défense de leurs intérêts au lendemain de la guerre, un autre type d'organisation apparaît au milieu des années 20. Ce sont les fraternelles de régiments. Alain Colignon, qui a étudié les mouvements d'anciens combattants en Belgique francophone, cite ce passage de *L'Union fait la force* du 1^{er} avril 1933 :

Les fraternelles régimentaires furent créées dans le but de grouper dans un sentiment de fraternité et d'union tous les anciens combattants d'un même régiment. C'est un sentiment profondément humain et naturel qui pousse les anciens combattants à se réunir dans le culte d'un passé commun. Peu d'anciens résistent au plaisir de revoir les vieux camarades dont l'image déjà commençait à s'estomper dans le brouillard du passé...¹¹⁵

Il ne s'agit pas de revendiquer ou d'intervenir dans le débat politique comme pour les autres associations, mais simplement de se retrouver entre anciens qui ont partagé des moments forts de leur jeunesse. Les fraternelles en arrivent assez naturellement à vouloir marquer le souvenir de leurs camarades disparus et la gloire de leur régiment en installant un monument dans l'espace public ou dans un quartier militaire, avec d'ailleurs l'appui de l'Armée. C'est ainsi que l'on voit apparaître dans les années 30 toute une série de monuments installés par des amicales d'anciens.¹¹⁶ Ils sont parfois placés bien en évidence dans la ville, comme le monument du 12^e de Ligne (1931), celui du 14^e de Ligne (1932) qui domine spectaculairement la ville de Liège (voir), ou celui du 4^e Lanciers (1932) à Spa (voir). D'autres sont établis à proximité d'un quartier

¹¹³ DE THIER, J., GILBART, O., *Liège pendant la Grande Guerre*, vol. 3, 1919, p. 175-176.

¹¹⁴ *La Meuse*, 18 décembre 1918.

¹¹⁵ COLIGNON, A., *op. cit.*, 1984, p. 117.

¹¹⁶ Les monuments régimentaires liégeois ont été un peu plus tardifs que dans d'autres régions du pays : 10^e de Ligne à Arlon (1924), 13^e de Ligne à Namur (1924), 9^e de Ligne à Bruxelles (1927), etc.

militaire, par exemple à la Chartreuse à Liège, où l'on trouve côté à côté les monuments au Génie (1932) et aux 1^{er} et 21^e de Ligne (1932). On en trouve enfin à l'intérieur des quartiers militaires, comme pour le 2^e Cyclistes à Eupen (1936), le 3^e d'Artillerie à Liège (1934) (voir), etc. Remarquons que tous les monuments placés par des fraternelles d'anciens dans les forts autour de Liège, sauf celui de Fléron, l'ont été après la Seconde Guerre. Le monument peut parfois prendre une forme originale, tels les vitraux de l'église Saint-Clément à Barchon (voir) et de l'église Notre-Dame de la Présentation à Boncelles (voir), tous deux offerts par l'amicale des anciens du fort.

C. Monuments religieux

Les monuments religieux que l'on rencontre le plus fréquemment sont ceux dédiés par la paroisse à ses membres victimes de la guerre. Ils sont à distinguer de certains monuments publics à iconographie d'inspiration religieuse, où l'hommage aux morts est rendu par la commune et non par la paroisse, comme par exemple à Wanne (voir). Les monuments paroissiaux se trouvent soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église (ou du temple ou de la synagogue). Ils prennent le plus souvent la forme d'une plaque de pierre ou de métal, avec les noms des victimes. Parfois, et c'est particulièrement le cas des églises des cantons de l'Est, le monument porte une sculpture, avec les thèmes iconographiques chrétiens habituels : Christ, madone, pietà, figures de saints, d'anges... Lorsque la figure du poilu est représentée, ce n'est jamais sans lien avec la religion. Le soldat du relief en bronze réalisé par Oscar Berchmans et installé à la façade de l'église Saint-Nicolas de Liège (voir) tend le bras vers le haut, en invocation au ciel. Ceux représentés sur les vitraux de quelques églises sont toujours en présence d'une crucifixion (voir), d'un saint, d'un ange, voire d'un évêque.

On a déjà mentionné d'autres types de monuments religieux : des chapelles et églises votives, comme à Cointe et au Sart-Tilman, des ex-voto. Le plus spectaculaire des ex-voto de la province est certainement celui de Dison, une statue du Christ de treize mètres de haut qui, aujourd'hui, domine l'autoroute E42 (voir), en exécution du voeu fait par le curé de la paroisse si Dison était épargnée des « atrocités » commises par les Allemands en août 1914 sur le plateau de Herve. Plus modeste, celui de Ferrières (voir) relève du même sentiment d'avoir bénéficié d'une protection particulière. De la protection reçue on passe, par extension, à la protection demandée. Les plaques de marbre placées dans l'église Notre-Dame-des-Récollets à Verviers combinent le mémorial aux vingt et un morts de la paroisse avec une expression de reconnaissance à « Marie, mère de miséricorde, protectrice de Verviers » (voir). Le climat international menaçant des années 30 suscite des craintes dans la population, qui n'avait pas oublié les malheurs de 14-18. Des statues du Sacré-Cœur et de la Vierge, des calvaires ont alors été érigés pour invoquer une protection divine. « Jésus protégez-nous » proclame une plaque apposée à un monument de 1936 portant une statue du Sacré-Cœur à Clermont-sur-Berwinne (voir). Il faudrait relever les dates d'installation de toutes ces statues votives qui bordent les chemins de nos campagnes pour apprécier l'ampleur de ce phénomène. La demande de protection est parfois encore un peu plus explicite. Témoin ce vitrail placé dans l'église Saint-Remi d'Angleur en 1937 (voir). L'invocation

« Notre-Dame de Bon Secours, protégez la paroisse » s'accompagne d'une scène de dévotion à laquelle participe un soldat de la Grande Guerre. Un vitrail de l'église Notre-Dame de Bon-Secours à Pontisse (Herstal) présente exactement le même schéma. Le traumatisme laissé par les exactions allemandes d'août 1914 était encore vif en 1940, ce dont témoigne cette statue de 1942 par Joseph Gérard, placée contre le mur extérieur de l'église de Charneux (V). Des petits personnages, des habitants de ce village du Pays de Herve, viennent chercher refuge sous le manteau de la Vierge. « Bonne Vierge Marie, notre espérance, qui nous protégeas le 14 mai 1940, protège-nous » dit l'inscription sur le socle de la statue.

D. Monuments corporatifs

Dernière catégorie, les monuments corporatifs regroupent les mémoriaux dédiés par diverses organisations ou groupes sociaux particuliers à leurs membres victimes de la guerre. Ce peuvent être des administrations, des établissements d'enseignement, des entreprises, des associations professionnelles, culturelles, sportives, caritatives... On trouve aussi dans chaque cathédrale une plaque commémorant les curés et vicaires du diocèse victimes de la guerre (V). Monument à la fois religieux et corporatif.

Administrations

Ces monuments sont relativement peu nombreux si l'on fait de ceux placés dans les écoles une catégorie à part. On connaît la plaque due à Oscar Berchmans, accrochée dans la salle des pas perdus de l'hôtel de ville de Liège (V). En juin 1924 est inauguré le mémorial de l'Administration des contributions, douanes, accises et cadastre de la province de Liège, dans ses bureaux de la rue Louvrex.¹¹⁷ Un autre monument, au cimetière de Robermont, est dédié à quatre employés du service des sépultures, dont deux jardiniers tués par les Allemands en 1914 (V). L'affaire est relatée par Th. Gobert.¹¹⁸

Établissements d'enseignement

La Ville a fait placer des plaques de bronze dans les écoles communales, avec les noms des cinq enseignants tués en 14-18 (V). On retrouve ces noms sur le mémorial de l'hôtel de ville. D'autres établissements, athénées, collèges, instituts placent un mémorial, souvent à l'initiative de l'association des anciens élèves. Quelques-uns de ces mémoriaux sont de simples plaques, par exemple au collège Saint-Servais à Liège, tandis que d'autres font appel à des sculpteurs renommés, comme Georges Petit pour l'Athénée de Liège, aujourd'hui Liège I (V), ou Jules Brouns pour l'Orphelinat de garçons de la Ville de Liège au Vertbois (V) et pour l'École moyenne de Visé. Particulièrement remarquable est le mémorial de l'Université de Liège (V) par Jules Berchmans. Autre cas singulier, le mémorial du Collège Saint-Quirin à Huy, qui combine monument de pierre et vitrail (V).

¹¹⁷ *La Meuse*, 1^{er} juillet 1924.

¹¹⁸ GOBERT, Th., *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, vol. 10, 1977 (nouvelle éd.), p. 209.

Entreprises

Les entreprises veulent aussi rendre hommage à leur personnel. Des entreprises et régies du secteur public – la RTT, la Poste, les chemins de fer, les tramways devenus TEC... – et des sociétés privées placent des mémoriaux dans leurs sièges administratifs. Un monument est inauguré en 1924 à la grand-poste de Liège, en mémoire de tous les postiers de la province morts pour la Patrie (✉). Il a été transféré à Angleur lors de la désaffectation du bâtiment. Durant l'entre-deux-guerres, les lignes de chemin de fer (✉) étaient encore la propriété de deux sociétés distinctes, le Chemin de fer du Nord Belge, filiale du groupe Rothschild, et les Chemins de fer de l'État. La première fait placer une plaque commémorative dans la gare du Longdoz à Liège (✉), tandis que la seconde en installe dans ses gares principales. On les retrouve encore aux Guillemins (✉), à Verviers, à Herve, à Visé...

Du côté du secteur privé, on installe des mémoriaux dans les grandes industries, charbonnages, sidérurgie, lainières de la région de Verviers, industrie du verre. Beaucoup ont disparu depuis, suite aux cessations d'activités et démolitions de bâtiments, suite aussi aux fusions de sociétés. On a cependant conservé ceux d'Espérance-Longdoz, du Val-Saint-Lambert... Le mémorial de Cockerill, par Jules Brouns (✉), a été remplacé par une nouvelle plaque au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Celui du charbonnage de Wérister, qui avait fermé en 1967, a été réinstallé au centre de Romsée en 1994 (✉). À Andrimont, le mémorial de la société lainière La Vesdre a été replacé au mur extérieur de l'église (✉). En 1920, le Grand Bazar, à Liège, fait réaliser par Georges Petit une plaque commémorative en bronze représentant « un génie ailé tenant les lauriers de la victoire ».¹¹⁹ Cette plaque n'a pas été retrouvée.

Associations

Des associations de divers types veulent également honorer leurs membres. Certaines le font en distribuant des médailles,¹²⁰ d'autres en inaugurant un mémorial.

Parmi les associations professionnelles, on compte celle des avocats, avec un monument placé au Palais de Justice de Liège (✉), celle des ingénieurs issus de l'Université de Liège (A.I.Lg.),¹²¹ l'Union des Ingénieurs techniciens de Liège,¹²² la Société générale des Voyageurs de commerce,¹²³ etc.

Dans le domaine culturel, l'Association des Écrivains wallons anciens combattants dédie une plaque commémorative aux auteurs wallons morts pour la Patrie (✉).

Des clubs sportifs aussi ont leur mémorial. À Liège, la Royale libre, club de gymnastique, et l'Union nautique (✉). Plusieurs clubs de football, au Standard de

¹¹⁹ Voir *La Meuse* du 22 juin 1920, et DE NEUVILLE, A., *Georges Petit. Sculpteur. Médailleur et peintre*, 1923, p. 48.

¹²⁰ Voir vol. 2, p. 190-191. C'est notamment le cas du Moto Club liégeois, de la Caissette du Prisonnier à Avennes, de l'Union des Anciens militaires à Herstal, de la Croix-Rouge de Verviers, etc.

¹²¹ *La Meuse*, 20 juin 1922.

¹²² *La Meuse*, 21 octobre 1921.

¹²³ *La Meuse*, 1^{er} novembre 1920.

Sclessin (V), à Huy, à Tilleur, à Seraing inaugurent aussi leur monument. Durant la guerre, des clubs de football organisaient des tournois à but caritatif pour lesquels des médailles étaient frappées (V).¹²⁴

Au total, on l'a bien vu, la diversité des monuments commémoratifs est extrême. Le sens du monument, sa forme, sa motivation peuvent être très variés. L'établissement d'une typologie simple et univoque n'en est que plus difficile. On abordera dans les prochains chapitres le sujet des dédicataires des monuments, et celui de leur iconographie. Ce sont deux dimensions supplémentaires qui compliquent encore la classification des monuments commémoratifs.

¹²⁴ Voir vol. 2, p. 189.

4. Les dédicataires des monuments commémoratifs

On sait déjà que l'expression « monument aux morts » est trop réductrice et que les dédicataires, les personnes honorées par le monument, ne sont pas uniquement des soldats morts devant l'ennemi. L'État prévoit d'ailleurs plusieurs catégories de victimes. La loi du 14 juillet 1919 stipule que des registres, déposés au Palais de la Nation, contiendront, dans l'ordre, les noms des « combattants ayant servi sous les plis du drapeau belge et morts pour la Belgique au cours de la guerre 14-18 », puis les noms des « non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyens », et enfin les noms de « ceux qui ont été condamnés à mort pour les mêmes motifs ». Des extraits du registre seront envoyés aux familles et les communes devront ouvrir un registre pour la conservation de ces extraits. Elles dresseront en outre un second registre « commémorant les noms des prisonniers civils et militaires, des déportés et de tous autres citoyens belges, domiciliés dans la commune, qui auront succombé soit par le fait des violences de l'ennemi, soit comme victimes des violations du droit des gens et des lois de la guerre ». De plus, la loi prescrit que les monuments et plaques décidés par les communes devront respecter cette classification.¹²⁵ Enfin, la loi prévoit que l'État élèvera un monument commémoratif aux héros de la Grande Guerre. Ce sera le Monument au Soldat inconnu, à Bruxelles, inauguré en 1922.¹²⁶

En avril 1919 déjà, la Députation permanente de la Province de Liège, qui proposait aux communes de son ressort la fourniture d'un fronton pour des plaques commémoratives, les invitait à citer les noms de victimes dans l'ordre suivant : victimes d'août 1914, fusillés, morts au champ d'honneur, morts en captivité, morts des suites de leurs blessures, morts sous les drapeaux.¹²⁷

Dès la fin de la guerre, on a ainsi créé diverses catégories de victimes. Et les communes et commanditaires de monuments feront encore preuve d'une plus grande imagination dans la qualification des dédicataires.

4.1. Militaires décédés

Comme le suggérait la Députation permanente de la Province de Liège, nombre de plaques et de monuments font une distinction entre ceux qui ont été tués sous le feu (« tombés au champ d'honneur »), ceux qui sont « morts sous les drapeaux » (ou « sous l'uniforme »), donc pas au front proprement dit, ceux qui sont « morts des suites de leurs blessures », donc après leur démobilisation, ceux qui sont « morts en captivité », ceux qui ont été portés disparus, et occasionnellement des gendarmes. La plaque de la maison communale de Wanze mentionne même un « tué dans une fausse alerte ».

¹²⁵ On verra qu'à cet égard, la loi est la plupart du temps restée lettre morte.

¹²⁶ Au sujet de ce monument national, voir CLAISSE S., *Pouvoir(s) et mémoire(s). L'État belge et les monuments aux morts de la Grande Guerre*, 2005, p. 545-559.

¹²⁷ Voir le chapitre consacré aux plaques communales, vol. 2, p. 167.

L'ordre des mentions n'est pas le même partout. Parfois, les noms des morts sont accompagnés d'indications sur le lieu du décès, sur sa date, sur le régiment et le grade, voire la date de naissance. Dans quelques cas, le monument porte aussi des noms de soldats décédés après l'Armistice. Il en est par exemple ainsi pour les plaques commémoratives à Bombaye, à Clermont-sous-Huy, à Héron, et pour le monument de Raeren. À l'opposé, d'autres monuments ne portent qu'une dédicace générale, laconique, suivie seulement d'une liste de noms sans autre qualification.

4.2. Survivants

Ils sont revenus soit avec l'armée, soit de captivité en Allemagne ou en Hollande. Si les noms des morts sont à la place d'honneur, sur la face avant du monument, ceux des survivants sont souvent mentionnés sur les côtés.¹²⁸ Ils sont en moyenne dix fois plus nombreux que ceux des héros morts. Le monument de Clavier (voir) porte même les noms de trois « réformés de 1914 » ! Une distinction est parfois faite entre anciens combattants « miliciens », c'est-à-dire mobilisés, et volontaires de guerre. C'est notamment le cas à Bilstain (voir), à Dolhain, à Ramelot... Des monuments aux volontaires des deux guerres ont été érigés après 1945 à Seraing et à La Calamine. Ils ne portent pas de noms.

4.3. Invalides de guerre

Nombreux sont les soldats rentrés au foyer avec un handicap psychique ou physique. Ils se groupent en une Fédération nationale des Invalides, qui rassemble 40 000 invalides militaires ainsi que 5 000 invalides civils.¹²⁹ C'est plus que le nombre de morts sous les drapeaux. Ils ont reçu médailles et drapeaux, mais il n'y a guère de monuments qui leur soient spécifiquement dédiés. On n'en trouve qu'un seul dans la province de Liège, au cimetière de Huy, placé sur un caveau destiné aux invalides (voir).

4.4. Civils volontaires de guerre

Les jeunes gens qui ont tenté de rejoindre l'armée belge, mais se sont fait arrêter avant d'y arriver, ont en quelque sorte un statut qui se situe entre celui des militaires et celui des civils. Quelques rares monuments leur rendent un hommage spécifique. Ainsi celui d'Ampsin, dont l'inscription cite les noms de « 21 jeunes gens capturés à la frontière en voulant rejoindre l'armée belge » (voir). À Fairon, une plaque placée à côté du monument porte les noms de treize survivants, dont celui d'un jeune homme qui avait été fait prisonnier en tentant de franchir la frontière. Ceci ne plut guère aux anciens combattants, qui ne voulaient pas voir le nom d'un civil au côté des leurs et qui, n'ayant pu se mettre d'accord avec le comité du monument, ont décidé de supprimer tous les

¹²⁸ Ce n'est pas le cas dans les communes des cantons de l'Est, où le nombre de mobilisés et morts était proportionnellement bien plus élevé que dans le reste de la province. Voir vol. 2, p. 177-178.

¹²⁹ COLIGNON, A., *op. cit.*, 1984, p. 55.

noms de survivants.¹³⁰ Cette décision n'a manifestement pas été appliquée, puisque ces noms y figurent toujours (voir).

Un monument particulier, à Sippenaeken, salue la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie en tentant de franchir le fil électrique installé par les Allemands tout le long de la frontière avec les Pays-Bas (voir). Leur nombre est estimé à quelque cinq cents personnes. C'étaient non seulement des jeunes volontaires de guerre, mais aussi des agents de renseignements, des réfugiés, des passeurs de courrier et de marchandises, des contrebandiers.

4.5. Civils tués en 1914

Les estimations du nombre de victimes civiles de la guerre dans le pays ou la province sont encore plus difficiles à établir. Il y eut les victimes des « atrocités », les condamnés à mort, les prisonniers morts en captivité, les déportés, mais combien également de personnes décédées simplement des suites des privations ?

Il y eut d'abord ce que l'on a appelé les atrocités allemandes. D'août à octobre 1914, les troupes d'invasion allemandes exécutèrent, généralement par fusillade, des milliers de civils et incendièrent un nombre encore plus grand de maisons. Ce fut le cas sur le plateau de Herve, dans la Basse-Meuse, à Liège, à Sprimont, mais aussi à Andenne, à Dinant, à Tamines, à Louvain, à Aarschot, en province de Luxembourg... Face à l'indignation et aux accusations portées par la Belgique, les autorités allemandes se justifièrent en arguant de la présence de francs-tireurs parmi la population civile, ainsi que des actes de barbarie commis par des civils sur des soldats allemands, qui tous autorisaient des actions de représailles. Ces arguments furent l'objet de fortes dénégations de la part des Belges et le débat continua durant tout l'entre-deux-guerres. Il est maintenant établi que les francs-tireurs n'étaient bien qu'une légende née de la guerre franco-prussienne de 1870-71, une autosuggestion collective, et que les incidents qui ont donné lieu à des représailles étaient en fait des méprises dues à de mauvaises communications entre détachements armés ou à l'état de panique ou d'ébriété de certains soldats.¹³¹ Horne et Kramer ont dressé une liste des incidents qui ont fait dix morts civils ou plus.¹³² Le nombre total de victimes est de 866 pour la province de Liège¹³³ et de plus de 4 400 pour l'ensemble du pays. Le décompte des maisons incendiées recensées par Horne et Kramer se monte à plus de 2 100 pour la province et à plus de 10 000 pour le pays, avec quelques villes dévastées comme Visé et Louvain. Ces événements ont endeuillé les familles et durablement marqué les esprits, on l'a vu avec ces monuments implorant la protection du Christ ou de la Vierge, installés dans les

¹³⁰ *La Meuse*, 13 décembre 1919.

¹³¹ L'étude de John Horne et Alan Kramer, dont l'édition originale en anglais date de 2001, fait le point sur la question. HORNE, J., KRAMER, A., *Les atrocités allemandes*, 2005.

¹³² *Id.*, p. 477-484.

¹³³ Les morts de Seilles, alors commune de la province de Liège, sont comptés avec ceux d'Andenne (province de Namur). L'estimation de Horne et Kramer est fondée sur l'étude des cas qui ont fait dix victimes ou plus. Il y a cependant, dans une cinquantaine de localités de la province, des plaques et des monuments communaux avec moins de dix noms de fusillés, pour un total de cent cinquante personnes. Même en tenant compte de quelques doubles emplois possibles, on arrive ainsi à plus de mille victimes pour la province.

années 30, lors de la montée du fascisme en Allemagne.¹³⁴ Rien d'étonnant, donc, qu'en plus des monuments publics érigés à la mémoire des militaires et des civils, des mémoriaux spécifiques soient consacrés aux victimes des atrocités. Il s'en trouve une trentaine dans la province de Liège.¹³⁵ On n'en fera pas toute la liste ici, mais en voici quelques-uns plus particulièrement remarquables. À Melen, au bord de la N3 qui relie Liège à Aix-la-Chapelle, un monument commémore 128 morts de communes autour de Soumagne (voir). Il est placé au centre d'un petit cimetière d'une trentaine de tombes. La commune d'Olne, qui a eu plus de soixante victimes civiles, a plusieurs monuments à leur mémoire. Celui installé dans le bois de Riessonsart figure un Christ en croix semblant émerger d'un végétal en pleine croissance (voir). Le village de Lincé (Sprimont) a aussi connu des événements dramatiques, avec plus de trente civils fusillés. Trois monuments leur rendent hommage, dont un vitrail dans l'église (voir). À Mouland, la « grande croix des pendus » est placée à l'endroit où dix personnes furent exécutées entre le 6 et le 8 août 1914 (voir). À Liège, une plaque de bronze par Oscar Berchmans, scellée au mur de façade de l'Université, rappelle les événements tragiques du 20 août 1914, qui ont coûté la vie à 17 civils (voir).

4.6. Condamnés à mort

Dès les premiers mois de la guerre, les services de renseignements belges, français et britanniques voulurent organiser des réseaux d'espionnage en territoire occupé. La surveillance du trafic ferroviaire, pour identifier les mouvements de troupes et de matériel militaire, était l'activité principale de divers réseaux.¹³⁶ Les réseaux de Justin Lenders et de Dieudonné Lambrecht travaillaient pour les Anglais, de même que le réseau « La Dame blanche » de Walthère Dewé qui leur a succédé, celui d'Amédée Hesse pour les Français, d'autres encore pour les Belges. Les agents de renseignement arrêtés par les Allemands sont traduits en Conseil de guerre et le plus souvent condamnés à mort. Ils seront fusillés à Liège, à Bruxelles, à Hasselt, ailleurs encore. À Liège, les exécutions se font au bastion de la Chartreuse. Les condamnés passent systématiquement leur dernière nuit à la prison Saint-Léonard. Ils seront près de cinquante en tout. Un mémorial a été placé en 1922 contre la tour d'angle du mur d'enceinte (voir). Il a été complété en 1933 par une plaque de bronze figurant un civil attendant courageusement la salve du peloton d'exécution (voir). Ce bronze, transféré au bastion de la Chartreuse,¹³⁷ est dû à Oscar Berchmans, tout comme le monument aux fusillés placé au bastion en 1931 (voir). Les corps des victimes, initialement inhumés dans le bastion, ont tous, sauf deux d'entre eux, été transférés solennellement à Robermont en 1919, de même que ceux de quelques Liégeois fusillés à Hasselt. À Verviers, une plaque rend hommage à quatre agents de renseignement.

¹³⁴ Voir p. 44.

¹³⁵ Un mémoire de licence en Histoire à l'Université de Liège a été consacré à ceux du plateau de Herve : CONSTANT, J., *op. cit.*, 2006.

¹³⁶ Voir DEBRUYNE, E., *Les services de renseignements alliés en Belgique occupée*, 2005. – COLLIN, A., *La Chartreuse pendant la guerre de 1914 – 1918*, 2009.

¹³⁷ Il a malheureusement disparu, volé au début du mois de juin 2011.

4.7. Civils déportés

Les Allemands ont déporté, entre 1916 et 1918, des dizaines de milliers d'ouvriers pour compenser la pénurie de main-d'œuvre dans leurs usines.¹³⁸ Certains sont partis volontairement, acceptant les offres de salaire et de logement, la plupart sont partis de force, prisonniers dans des camps, soumis aux privations et aux mauvais traitements. Une préoccupation des autorités belges fut, après la guerre, de distinguer entre « bons » et « mauvais » déportés. Seuls les premiers pouvaient prétendre à une forme de reconnaissance. La loi du 10 juin 1919, qui règle la réparation des dommages causés aux Belges non combattants, spécifie dans son article 1^{er} que « sont exclus de la réparation les dommages subis par les personnes ayant accepté, sans y être contraintes, de travailler pour l'ennemi ». Il n'y a pas, en province de Liège, de monument particulier pour les déportés,¹³⁹ mais leurs noms sont fréquemment associés à ceux des autres dédicataires des monuments publics.

4.8. Prisonniers politiques

De nombreux civils furent envoyés vers des camps de prisonniers en Allemagne, à Senne (*Sennelager*), à Holzminden. C'étaient des suspects d'espionnage, mais aussi des personnes ayant fait acte de résistance envers l'Autorité allemande, des otages, des victimes de l'arbitraire de l'occupant. Comme pour les déportés, ils n'ont pas de monument particulier dans la province de Liège. Une souscription publique avait été ouverte en 1937 pour un monument « à la mémoire des anciens prisonniers civils de guerre morts en Allemagne » à ériger à Bruxelles.¹⁴⁰

4.9. Évacués français

Dans leur journal de guerre, J. De Thier et O. Gilbart rapportent, à la date du 17 mai 1917 :

On signale l'arrivée en Belgique des habitants de la région française évacuée par les Allemands lors de la retraite de la Somme. Le Comité National se chargea de leur ravitaillement et, dans les localités où ils furent amenés, les autorités locales rivalisèrent de zèle pour leur assurer une installation confortable.¹⁴¹

Le 24 mai de la même année, ils apportent des précisions :

C'étaient en général des hommes âgés de plus de cinquante ans, des femmes et des enfants qui n'avaient pu emporter que des vêtements et quelques menus objets.¹⁴²

Ils signalent encore, en septembre 1918, une nouvelle vague d'évacués venant de Roubaix.¹⁴³ Dans son ouvrage consacré au sort des populations civiles des départements français occupés, Annette Becker évoque les évacuations forcées à partir de 1915 :

¹³⁸ Voir PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*, Livre V, t. V, 1974 (nouvelle éd.), p. 294-301.

¹³⁹ A. Tixhon et L. Van Ypersele signalent l'existence, dans le cimetière de Franière (Floreffe), d'un monument exclusivement dédié aux déportés. TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, p. 120-121.

¹⁴⁰ *La Meuse*, 23 septembre 1937. L'article commence ainsi : « Nulle part en Belgique, un monument ne rappelle le sacrifice des prisonniers civils de guerre ».

¹⁴¹ DE THIER, J., GILBART, O., *Liège pendant la Grande Guerre*, vol. 4, p. 41.

¹⁴² *Id.*, p. 70.

Devant leur impossibilité de nourrir toute la population civile occupée et les limites de l'aide des neutres, les Allemands prennent la décision d'évacuer moyennant finances ceux qui le désirent et peuvent payer, les indigents de façon forcée. En se débarrassant de bouches inutiles, vieillards grabataires des hospices, jeunes enfants et familles particulièrement démunies, ils économisent ainsi sur leurs propres ressources. L'occupant conserve évidemment ceux qui sont capables de travailler.¹⁴⁴

Mais pour ces évacués, la Belgique n'est qu'un lieu de passage et A. Becker ne mentionne nulle part leur établissement dans des localités belges. Les affirmations de De Thier et Gilbart sont pourtant corroborées par divers monuments commémoratifs. Ce sont des monuments dédiés par les anciens évacués aux populations qui les ont accueillis : une petite plaque encastrée dans le mur de l'école d'Ayeneux proclame un « hommage reconnaissant des réfugiés français de Roubaix aux habitants d'Ayeneux », avec la date septembre 1918 ; les plaques d'Andrimont et de Ville-en-Hesbaye rendent un hommage similaire. Dans le vestibule de l'église de Terwagne (Y) est accrochée une plaque dédiée à Marie Immaculée, « en mémoire de nos frères français exilés de Fonsomme, Fontaine-Uterte, Fresnoy-le-Grand, Boukimcamp, réfugiés à Terwagne durant la guerre 1914-1918 ». Mais tous les évacués français ne sont pas rentrés chez eux et un certain nombre d'entre eux sont décédés dans leur commune d'accueil. Des monuments, érigés près de leurs tombes ou caveaux dans quelques cimetières, nous en disent un peu plus. Celui du cimetière d'Amay, le seul qui présente une sculpture en haut-relief, mentionne vingt-deux victimes décédées entre mai 1917 et novembre 1918 (Y). À Hamoir, ce sont sept civils originaires des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et des Vosges. Au cimetière de Tilff, les noms de quatorze victimes sont non seulement accompagnés de leur lieux d'origine et dates de décès, mais aussi des dates de naissance. On constate ainsi qu'à part un bébé d'un an et deux adolescents de quatorze et seize ans, toutes les victimes étaient âgées de 64 à 87 ans. Mortes de privations ? De la grippe espagnole ? Aucune précision à ce sujet. On peut faire le même constat au cimetière de Ferrières (Y), où sont enterrés dix-huit civils français décédés entre le 1^{er} juin 1917 et le 26 décembre 1918. Quatorze d'entre eux avaient entre 67 et 89 ans.

4.10. Personnalités diverses

De nombreux monuments sont élevés à titres divers en hommage à des individus particuliers.¹⁴⁵

Pour les militaires, ce sont des chefs qui ont acquis une grande popularité au lendemain de la guerre, comme le général Bertrand à Liège (Y) et le général Jacques à Stavelot. Le maréchal Foch s'est vu dédier plusieurs statues, dont une à Spa (Y). Ce sont aussi des militaires moins prestigieux. Trois mémoriaux sont consacrés au cavalier Fonck, officiellement désigné comme le premier soldat belge tué à l'ennemi.¹⁴⁶ Le commandant Camille de Menten de Horne, premier officier tombé en août 1914, a un

¹⁴³ *Id.*, p. 235-236.

¹⁴⁴ BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre*, 1998, p. 65.

¹⁴⁵ Un index particulier du corpus leur est consacré.

¹⁴⁶ Un à l'ancienne caserne Fonck, à Liège, et deux à Thimister.

monument à Plainevaux. Quelques stèles sont placées à l'endroit où est tombé un soldat, comme la stèle Lamens à Fooz (voir). Et ce sont parfois des familles qui dressent un monument à leur disparu, comme la chapelle Gervais Toussaint à Dalhem.

Quelques condamnés à mort ont aussi leur monument individuel. On a déjà vu ceux de Mathieu Bodson, fusillé à Bruxelles, et de Dieudonné Lambrecht. Oscar Lelarge, agent des chemins de fer, fusillé à la Chartreuse, est honoré par un monument à Huy (voir) et une plaque sur sa maison à Wanze. À Spa, un monument est dédié près du lac de Warfaz à Amédée Hesse (voir). Tous les fusillés ne sont pas nécessairement des espions à proprement parler. Une plaque, insérée dans la grille placée devant le monument de Richelle, est dédicacée à Modeste Hellin, fusillé pour son activité de passeur à la frontière néerlandaise (voir).

Quelques monuments sont également érigés en hommage à des victimes des atrocités d'août 1914. C'est le cas, par exemple, pour l'avocat Émile Laude, tué à Francorchamps (voir), pour l'abbé Dossogne, tué à Tiège (voir), etc.

Des artistes morts sous les drapeaux se voient dédier un monument par des associations culturelles. Ainsi, à Liège, le compositeur Georges Antoine et le poète Louis Boumal.

La personnalité à laquelle le plus grand nombre de monuments sont consacrés est évidemment le roi Albert I^{er}. Personnage devenu mythique, dans lequel les anciens combattants reconnaissaient leur véritable chef et auquel ils s'identifiaient et vouaient une forme de culte,¹⁴⁷ Albert I^{er} allait être honoré par des monuments plus qu'aucun autre roi des Belges avant et après lui. Les monuments commémoratifs de la guerre, qui portent l'image du roi avant sa mort en février 1934, sont très peu nombreux. Le monument à Albert et Élisabeth, dû à Jules Brouns et installé dans le parc du Dr Thiry à Aywaille, date de 1909, année de l'avènement du jeune roi. Les seules localités à avoir d'emblée intégré l'effigie du roi dans leur « monument aux morts » sont, dans la province de Liège, la commune de Meeffe et le village de Froidthier (Clermont-sur-Berwinne) (voir).

L'annonce de l'accident fatal de Marche-les-Dames cause une émotion profonde dans la population, particulièrement chez les anciens combattants. Parmi les formes de commémoration, l'érection de monuments est la plus durable. La formule la plus simple est, pour les anciens combattants, d'ajouter à leur monument commémoratif un médaillon de bronze représentant le roi. On fait appel à des statuaires réputés. Edmond Falise à Huy, Oscar Berchmans à Chênée (voir), Eugène de Bremaecker à Couthuin (voir), etc. On décide aussi de nouveaux monuments, où l'on retrouvera, pour la province de Liège, les noms de Georges Petit, de Jules Brouns, de Marcel Rau, de Charles Leplae, de Pierre de Soete...

Le gouvernement décide de créer un Comité national des monuments au roi Albert, auquel sont associés des gouverneurs de province et un représentant des combattants.¹⁴⁸ La mission de ce comité est d'ériger un monument équestre dans chaque chef-lieu de province (sauf Anvers qui avait inauguré le sien en 1933), ainsi qu'à Marche-les-Dames

¹⁴⁷ Voir VAN YERSELE, L., *Le roi Albert : histoire d'un mythe*, 2006. – THIELEMANS, M.-R., *Albert I^{er} et sa légende*, 1995.

¹⁴⁸ *La Meuse*, 18 avril 1934.

et sur l’Yser. Gand, Nieuport, Arlon ont leur statue dans les années 30. Mais Bruxelles, Bruges, Namur et Liège doivent attendre les années 50 et 60. La dernière des grandes statues équestres d’Albert I^{er} est celle de Liège, inaugurée en 1964 (V).¹⁴⁹

On installe des monuments au roi dans de nombreuses autres localités du pays et même à l’étranger, en France surtout, mais aussi en Angleterre. À Liège, un buste du roi est inauguré au cimetière de Robermont en 1934 (V) en attendant le grand monument promis. Une sculpture encore plus grandiose, inaugurée en 1939, domine le point où les eaux de la Meuse se séparent de celles du canal Albert. Verviers (V), Visé, Amay et d’autres localités de la province inaugurent leur monument à Albert I^{er} dans les années 30. Le dernier en date dans la province est celui d’Esneux, inauguré en 1968 (V). Même le camp militaire d’Elsenborn aura son propre mémorial, détruit par les Allemands durant la Seconde Guerre (V). Enfin, la figure du roi chevalier est placée sur des caveaux et pelouses d’honneur où reposent des anciens combattants de la Grande Guerre. C’est notamment le cas à Bois-de-Breux, à Grivegnée (V) et à Rocourt.

¹⁴⁹ Pour l’histoire de ce monument, voir vol. 2, p. 150-153.

5. Épigraphie

Outre les éventuelles signatures de l'architecte, du sculpteur ou du tailleur de pierre, les monuments commémoratifs portent des inscriptions qui ont pour but de rendre clair le message qu'ils sont censés délivrer. La plus grande diversité règne dans le choix du vocabulaire et de la syntaxe, reflet du fait que les comités qui présidaient à l'érection des monuments étaient indépendants les uns des autres et que chacun était – dans certaines limites toutefois – maître de ses choix sur la forme, l'image et le texte. On peut schématiquement distinguer quatre groupes sémantiques que l'on peut trouver, en tout ou en partie, sur la plupart des monuments¹⁵⁰ : une référence à la guerre, une dédicace du dédicacant aux dédicataires, une liste de noms et un commentaire qui peut prendre la forme d'une citation, d'un texte de circonstance, d'une invocation...

5.1. Référence à la guerre

La forme la plus simple est le double millésime 1914 et 1918, tantôt inclus dans la dédicace, tantôt isolé de celle-ci. Dans la dédicace, il peut être remplacé par les mots « Grande Guerre », « Guerre mondiale », etc. Il est souvent complété de ceux de 1940 et 1945, soit par ajout après la Seconde Guerre, soit du fait que le monument n'a été érigé qu'après 1945.

5.2. Dédicace

La dédicace, dans sa formulation la plus complète, comprend la mention du dédicacant (« la commune de... », « la paroisse de... », etc.), des dédicataires (« à ses héros... », « à ses enfants... », « en mémoire de... », etc.), avec fréquemment une qualification comme « morts pour la Patrie », « morts pour la défense du droit et de la liberté »...

Il n'y a pas beaucoup de variation dans la désignation du dédicacant, mais elle peut aussi être absente. Le monument de l'Université de Liège, celui de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, d'autres encore, en font abstraction, sans que cela n'empêche l'identification évidente de leur commanditaire. De même, l'inscription sur un monument placé sur une place publique ou au cimetière peut se limiter à un laconique « À nos héros ». C'est par exemple le cas des monuments de Geer (Geraardsbergen), d'Heure-le-Romain, de Dalhem...

Le vocabulaire utilisé pour désigner les dédicataires est des plus variés. Chez les militaires, les « survivants », les « combattants », les « défenseurs » sont bien revenus de la guerre et les « morts pour la Patrie » y sont restés. Mais il est des expressions plus ambiguës. Les « martyrs » peuvent être militaires ou civils, de même que les « victimes des deux guerres ». Les « héros », les « braves » et les « glorieux vainqueurs » peuvent être morts (si on parle de survivants par ailleurs) ou vivants (si l'on mentionne des

¹⁵⁰ On fera exception des monuments érigés à l'endroit d'événements particuliers (mort d'un soldat, exécution de civils...) dont l'inscription est d'ordre narratif, décrivant l'événement commémoré.

morts ailleurs). Une autre désignation des dédicataires, fréquemment rencontrée, porte sur leur lien avec le dédicaçant. Les communes rendent hommage « à leurs enfants », la paroisse aux paroissiens, les écoles aux professeurs et élèves, les entreprises aux membres de leur personnel, etc. On a parfois une dédicace plus subtile, comme sur le monument de la pelouse d'honneur au cimetière de Grivegnée, dédié « À l'absent ». On a déjà passé en revue, au chapitre précédent, les diverses catégories de victimes civiles qui peuvent figurer sur les mémoriaux.

Le nom du comité qui a pris l'initiative de faire ériger le monument est également fréquemment indiqué après la dédicace.

A. Tixhon et L. Van Ypersele relèvent qu'il y a en Belgique une tendance à plutôt utiliser sur les monuments commémoratifs l'expression "morts pour la Patrie", alors qu'en France la majorité des monuments parlent de "morts pour la France". Et en effet, la proportion de monuments de la province de Liège mentionnant les mots « Belgique » ou « Belge » est d'environ un à huit par rapport au nombre de monuments utilisant le mot « Patrie ». Ces auteurs émettent l'hypothèse que les Belges ont une hésitation à assimiler Belgique et Patrie.¹⁵¹ "Mort pour la France" est l'expression officielle, non seulement pour les actes de décès des soldats tués sous les drapeaux, mais aussi pour les cérémonies d'appel aux morts. En Belgique, une loi de juillet 1918 impose aussi l'expression "mort pour la Belgique" dans l'acte de décès "d'un militaire ou d'une personne attachée à l'armée, tué à l'ennemi ou mort par suite des blessures ou d'une maladie contractée au service par un fait de guerre". Mais cette expression ne s'est pas imposée d'évidence dans les cérémonies d'hommage aux victimes de la guerre, où l'appel de chaque victime est généralement suivi du répons « mort pour la Patrie ».

5.3. Listes de noms

Sur les 353 anciennes communes de la province, y compris celles qui l'ont quittée en 1961 ou en 1977, mais à l'exclusion des cantons de l'Est, trente semblent ne pas avoir eu de victimes sous les drapeaux durant la guerre.¹⁵² Parmi celles-ci, Racour et Soiron ont cependant eu des victimes civiles dont les noms figurent sur le monument public, presque toujours classés par ordre alphabétique. On trouve les noms d'habitants décédés sur les monuments de cent soixante anciennes communes, sur les monuments paroissiaux, les monuments corporatifs, etc. Mais on trouve aussi des listes de noms de survivants sur plus de cent cinquante monuments dans la province. Pour ces communes, la proportion de morts et de survivants est de 11 % en moyenne, chiffre proche de la moyenne nationale de 10,4 %.¹⁵³ On est loin de l'idée parfois exprimée que l'inscription des noms des soldats qui ont survécu à la guerre est une exception. On ne peut donc totalement souscrire à l'opinion exprimée par l'historien australien Ken Inglis :

L'Australie est le seul pays dans lequel la plupart des mémoriaux rappellent les noms des survivants autant que ceux des morts. En France et aux États-Unis, à ma connaissance, la

¹⁵¹ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, 2000, p. 101.

¹⁵² Ce qui n'exclut pas que certains soldats rentrés au foyer aient pu décéder des suites de blessures ou de maladie quelques mois ou années après leur retour.

¹⁵³ Voir p. 9.

pratique est presque inconnue. Au Royaume-Uni, elle concerne environ 5 % des mémoriaux qui portent des noms, en Nouvelle-Zélande environ 15 %, en Australie 53 %. La clé de cette différence frappante est l'échec des plébiscites [australiens] sur la conscription. [...] On ne rend pas hommage à l'homme qui a été conscrit dans l'armée de son pays, qui n'a fait qu'obéir à la loi, mais bien à ceux, tous ceux qui ont répondu à l'appel et offert leur vie.¹⁵⁴

Il y a en Belgique d'autres raisons à la présence ou à l'absence des noms des survivants sur les monuments commémoratifs. Le nombre de noms à écrire sur les monuments est au moins l'une d'elles. Du fait que la proportion de morts dans la population est plus faible en Belgique qu'en France ou en Allemagne, il peut y avoir suffisamment de place sur le monument pour les anciens combattants. C'est important pour eux, car la présence de leurs noms est destinée à rappeler la créance qu'ils ont sur la société. La plus longue liste de survivants se trouve sur le monument de Herve, avec 176 noms pour une population d'environ 4 700 habitants. On constate aussi que, sauf exception dans deux ou trois paroisses, les monuments religieux et corporatifs ne portent jamais de noms de survivants.

La constitution des listes de noms n'allait pas toujours sans problème. Des comités pour l'érection de monuments commémoratifs lancent des appels par voie de presse pour que leur soient communiqués tous les noms à inscrire sur le mémorial.¹⁵⁵ Malgré l'obligation faite aux communes de tenir un registre des combattants et non-combattants morts de faits de guerre, on connaît plusieurs cas d'oubli. Ceux-ci sont parfois corrigés en ajoutant, tant bien que mal, quelques noms sur les éventuels espaces laissés libres. Ces ajouts sont le plus souvent fort visibles, comme à Houtain-Saint-Siméon (✉), Roclenge-sur-Geer, Rosoux-Crenwick... N. Ergen raconte les difficultés rencontrées pour dresser la liste des noms figurant sur le mémorial du fort de Loncin, ce qui n'allait pas non plus sans omission.¹⁵⁶ Elle détaille aussi la polémique qui a opposé, durant tout l'entre-deux-guerres, l'Administration communale d'Othée et la F.N.C. du fait que le nom de l'un des deux morts de la commune ne figurait pas sur le monument. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre, avec l'ajout des noms de nouvelles victimes et de nouveaux combattants, que l'affaire fut finalement résolue.¹⁵⁷

5.4. Commentaires divers

Les commentaires les plus simples consistent en quelques mots qui qualifient la dédicace, l'amplifient parfois jusqu'au dithyrambe. Les héros sont « glorieux », les défenseurs sont « vaillants ». Les morts de Polleur sont « ceux qui ont fait leur devoir ». Ils ont « versé leur sang et donné leur vie pour la Patrie » dans l'église de Wanne. Ils sont morts « pour la défense de l'honneur et des foyers du peuple belge » à Hermée,

¹⁵⁴ INGLIS, K., *World War One Memorials in Australia*, 1992, p. 57.

¹⁵⁵ Par exemple, on lit dans *La Meuse* du 11 octobre 1925, à propos du mémorial du Quartier de l'Ouest (Sainte-Marguerite) à Liège : « La liste des noms des morts glorieux qui figureront sur le 'Mémorial' est affichée au secrétariat d'Ouest-Attractions [...], où les parents et amis des militaires et civils morts pour la Patrie sont instamment priés de faire inscrire ceux dont les noms ne s'y trouveraient pas. Dernier délai : 15 octobre ».

¹⁵⁶ ERGEN, N., *op. cit.*, 2001, p. 227-228.

¹⁵⁷ *Id.*, p. 54 et 104-105.

« du droit et de nos libertés » à Huccorgne, « de la Patrie et de la civilisation » à Comblain-au-Pont, « de la liberté et [pour] le salut du monde » sur la stèle Malleterre à Loncin et plus sobrement « pour une juste cause » à Moresnet. Les survivants sont des « intrépides combattants » à Abée-Scry, des « défenseurs de la liberté » à Seny... On pourrait encore allonger la liste.

Le commentaire peut aussi qualifier l'intention des commanditaires du monument. Pour certains, il s'agit d'exprimer un sentiment de reconnaissance de la part de la commune, de la population, de la paroisse. « Ils sont morts pour que nous vivions » lit-on sur quelques monuments, dont celui de l'Université de Liège. Pour d'autres, il s'agit de faire acte de mémoire, avec la formule habituelle « en mémoire de... ». Cette intention de mémoire, tant mémoire envers les disparus qu'envers les souffrances imposées à tous par l'ennemi, se marque souvent par une adresse « au passant », du traditionnel « N'oublions jamais », que l'on trouve sur tous les frontons de plaques communales, à des phrases qui exhorte plus directement au maintien du souvenir, comme « Passant, n'oublie pas nos défunt » sur une plaque à Fallais, ou « Belge, pardonne mais souviens-toi » à Mortroux. Invitations au recueillement, expressions de regrets se rencontrent également. Les monuments placés dans les églises comportent aussi des invitations à la prière. « Priez pour nos morts, nos disparus et nos victimes de guerre » dit une plaque dans l'église d'Elsenborn. Les paroissiens de José sont exhortés à se souvenir « de ces martyrs dans [leurs] prières ». Le mémorial de l'église Saint-Remacle à Spa appelle à trouver une consolation auprès de la Vierge et du Christ : « Ô vous qui pleurez, venez à la Mère des douleurs, elle vous consolera. Miséricordieux Jésus, donnez-leur le repos éternel » (吁). De la prière pour les défunt, on passe vite à l'imploration pour une protection divine. « N.D. du Bon Secours, protégez la paroisse » dit un vitrail de l'église Saint-Remi à Angleur.

La devise belge « L'union fait la force » se retrouve sur nombre de monuments. La devise de Huy (« Plutôt mourir de franche volonté que du pays perdre la liberté ») est naturellement inscrite sur le monument de la ville, mais aussi sur celui de Warnant-Dreye. Des monuments individuels portent parfois une devise familiale, comme la plaque Pirmez à Lincé (吁). Dans une autre veine, l'inscription du monument allemand au cimetière de Rhées (Herstal), dédié aux soldats mecklembourgeois tués durant la bataille de Liège, commence par « *Per aspera ad astra* », devise de l'ancien Grand-Duché de Mecklembourg-Schwerin.

La dédicace peut aussi s'accompagner de citations profanes ou bibliques, voire de textes composés pour la circonstance.

On cite Albert I^{er}, notamment des extraits de son discours du 4 août 1914 devant les Chambres réunies : « Le peuple qui se défend s'impose au respect de tous. J'ai foi dans nos destinées, notre pays ne peut mourir. » (Berneau). La même citation, dans une version légèrement différente, s'accompagne de « Et vous, Wallons, souvenez-vous des six cents Franchimontois » sur le monument de Theux (吁) et sur la plaque au château de Franchimont.

On fait appel à des poètes. À Victor Hugo, dont les deux premiers vers de l'*Hymne* « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie / méritent qu'à leur cercueil la foule

vienne et prie »¹⁵⁸ se retrouvent sur plusieurs monuments (à Lincent, à Chokier, à Barchon, dans des églises aussi, à Ans et à Tihange...). À Charles Péguy, dont les vers sont cités à Stavelot (« Demain sur nos tombeaux / les blés seront plus beaux ») et à Montzen (« Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre »). Leconte de Lisle fournit la citation pour l’École d’Armurerie à Liège et pour le monument de Wanze (« Ils sont morts, Liberté, ces braves, en ton nom / Béni soit le sang pur qui fume vers ta gloire »).¹⁵⁹ Parmi les auteurs antiques, Thucydide est cité sur le premier monument grec du Mémorial interallié à Liège, Horace au cimetière d’Hollogne-aux-Pierres, Virgile sur le monument de Malmedy. Celui de Saint-Vith reprend une citation, en allemand, écrite lors des guerres napoléoniennes pour Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse de 1797 à 1840, et qui se retrouve sur de nombreux monuments allemands : « *Den Gefallenen zur Erinnerung, den Lebenden zur Mahnung, den Gläubigen zum Trost, weil Heimholung zu Gott* » (En souvenir des morts, en avertissement pour les vivants, en réconfort pour les croyants, durant le chemin de retour vers Dieu).¹⁶⁰

La plus longue des citations, de l’écrivain tchèque Julius Fučík, se trouve sur le « Monument des conflits modernes » à Saive (টে), monument consacré aux morts depuis 1830 jusqu’à ceux du Rwanda en 1994.

Encore plus nombreuses sont, en contexte religieux, les citations bibliques.¹⁶¹ Citations de l’Ancien Testament : Psaumes à Ovifat, Livre de la Sagesse à Amblève, Livres des Maccabées au collège Saint-Louis et à l’église Sainte-Marie-des-Anges à Liège, etc. Du Nouveau Testament, des citations des évangiles, de l’épître de saint Jean, de l’Apocalypse... La Bible est riche de formules évoquant consolation et récompense pour ceux qui obéissent à leur destin et sont morts en justes.

Il est enfin des textes plus ou moins réussis, composés pour la circonstance, tel celui qui rend hommage aux morts de la bataille du Sart-Tilman :

Ces héros ont cueilli dès la sanglante aurore
La palme du martyre et le laurier du vainqueur.
Ô Patrie, ils t’ont fait un rempart de leur cœur,
Et sur ce mont sacré leur âme veille encore.

Le monument dédié aux évacués français dans le cimetière de Ferrières récite :

À nos amis de France, exilés par la guerre,
Hélas nous n’avons pu donner qu’un coin de terre
Et le bois d’un cercueil !
Belge, devant ces morts, courbe la tête et prie,
Et que Jésus leur fasse dans l’unique patrie
Un éternel accueil !

¹⁵⁸ Hugo avait composé ce poème en 1831, en hommage aux morts de la révolution de 1830. Il fait partie du recueil *Les chants du crépuscule*.

¹⁵⁹ Derniers vers d’un poème de 1871, *Le soir d’une bataille*, inclus dans la réédition du recueil *Poèmes barbares*.

¹⁶⁰ Voir DE BUSSCHER, J.-M., *op. cit.*, 1981, p. 16. – KOSELLECK, R., *L’expérience de l’Histoire*, 1997, p. 143.

¹⁶¹ On peut aussi en trouver sur des monuments publics, par exemple une citation de l’Apocalypse sur le monument de Baelen.

Plusieurs monuments dans les cantons de l'Est portent également des textes rimés, dont voici deux exemples.

À Meyerode :

La célébrité et la gloire étaient suffisantes pour le combattant.
Les larmes versées par les mères ont créé cette image de pierre.
Vous êtes dans l'affliction, mais nous vous reverrons.
(traduction de l'allemand)

À Heppenbach (Vö) :

Construis-moi dans ton cher cœur
Une tombe simple et modeste,
Et ne pleure pas, cela fait si mal,
Mère, quand je te vois pleurer.
Ne nous éclairera-t-elle pas, après cette épreuve,
L'aurore du jour où nous nous reverrons !
(traduction de l'allemand)

Seulement deux inscriptions comportant un chronogramme ont été relevées. À la cathédrale Saint-Paul à Liège (*IN BELLO GERMANICO CRUENTER TRUCIDATI* = 1914) et sur le monument de Wanne (*ECCE JESU CHRISTO REGI VVANNE PISSIME DICATUR* = 1927).¹⁶²

Maximes et sentences diverses abondent : « Leur sang a teint le drapeau de la Belgique » (église Saint-Sébastien à Stavelot), « Nous sommes des inconnus pour qui n'a pas de patrie » (cimetière de Dison), « La mémoire des braves est sacrée » (Hodeige), « C'est du dernier soupir de ses héros qu'est fait le souffle immortel de la patrie » (Battice), « Reposez, même dans une terre lointaine, le lien de l'amour nous réunit » (Hergenrath), « Gloire au roi et à l'armée » (Oleye), etc. Les maximes se résument parfois à un seul mot : « PAX », « PATRIA », « PRO DEO ET PATRIA »...

L'ennemi, connu de tous, n'est jamais nommément désigné sur les monuments. Tout au plus fait-on rarement mention de « barbarie », de « force brutale » (Montegnée). Il y a toutefois une exception à cette règle. Les monuments érigés en mémoire des victimes des atrocités ne se privent pas d'être plus explicites. La violence du vocabulaire utilisé ici est à la mesure de l'indignation que ces exactions ont suscitée dans la population. Les victimes de Lincé ont été « lâchement assassinées par les hordes allemandes » ; « Les barbares teutons fusillèrent sans jugement deux civils [...] et un vieillard inconnu » à Cheratte ; l'obélisque dressé à Olne invite le passant à se souvenir « des crimes commis par les Allemands ». Et le monument aux fusillés de Romsée (Vö) conclut « Nos cœurs à nos chers fusillés, notre mépris à leurs meurtriers ».

Antoine Prost avait relevé qu'il n'avait, en France, « guère rencontré d'inscriptions en langues locales que dans le pays basque et en Bretagne ».¹⁶³ On peut faire la même

¹⁶² On trouvera un autre chronogramme sur le monument érigé en 1949 à Forêt en hommage aux résistants tués par les SS en 1944.

¹⁶³ PROST, A., *Mémoires locales et mémoires nationales : les monuments de 1914-1918 en France*, 1992, p. 41.

constatation pour les monuments de la province de Liège. Nous n'avons repéré que trois monuments avec une inscription en wallon, bien peu de chose. Celui du cimetière de Bertrée nous dit « *Nos estans chal pace qui nos estis la* », et celui du cimetière d'Engis en présente une variante « *Tere di Walon'reye, nos estans chal pace qui nos estis la* ». La plaque de bronze du quartier Pierreuse à Liège porte la dédicace « *Noss Pierreuse a ses Èfants* ».

Référence à la guerre, dédicace, listes de noms, commentaires, voilà le « menu épigraphique » complet. Les monuments peuvent être lyriques dans leur hommage aux morts et aux survivants, d'autres sont nettement plus sobres dans leur expression.¹⁶⁴ Certains procèdent par élision et n'affichent pas l'ensemble de ces rubriques. Plutôt que d'écrire « La commune de X reconnaissante... », on prend un raccourci « À nos héros », « À nos morts », etc. sans autre texte qu'une liste de morts et/ou de survivants. Un travail d'analyse sémiologique des inscriptions d'une centaine de monuments du département d'Ille-et-Vilaine a été mené par Yves Hélias en 1979.¹⁶⁵ À la recherche d'un possible sens caché dans les dédicaces, en appliquant la méthode structuraliste qui veut faire abstraction de toute donnée et de tout savoir qui n'est pas le monument lui-même, Hélias conclut que celui-ci « exprime une intentionnalité de récompense » dont l'enjeu, tel que vu en anthropologue, est un échange symbolique de don (la vie des victimes) et de contre-don (le monument, les couronnes mortuaires, les cérémonies commémoratives).¹⁶⁶ Exercice de style plutôt qu'apport fondamental à la connaissance des monuments, cet essai ne semble pas avoir eu de suite.

¹⁶⁴ Ce qui n'empêche pas nécessairement le lyrisme de se manifester dans l'iconographie.

¹⁶⁵ HÉLIAS, Y., *Pour une sémiologie politique des monuments aux morts*, 1979.

¹⁶⁶ *Id.*, p. 742-744.

6. Iconographie

La première image que l'on a généralement à l'évocation des mots « monument aux morts » est celle d'un soldat, au moins de grandeur nature, sculpté dans la pierre ou coulé dans le bronze, juché sur un haut socle de pierre placé le plus souvent sur une place publique pour lui conférer plus de visibilité. Bien avant l'épigraphie, c'est la statuaire, en ronde-bosse ou haut-relief, qui attire le regard du spectateur ou du simple passant. Ces statues de fiers soldats, mais aussi de civils accablés, d'allégories patriotiques, de figures religieuses conventionnelles, sont les manifestations les plus évidentes de l'effort commémoratif des années qui ont suivi la Première Guerre et qui se sont imposées sur tant de places de villages.¹⁶⁷

Le soldat peut être remplacé par des civils ou des allégories conventionnelles, qui auront la même fonction d'appel. Mais ces monuments à statuaire ne représentent qu'un peu plus de 20 % de l'ensemble des monuments commémoratifs de la Grande Guerre. À l'opposé, les monuments qui ne portent aucune représentation en deux ou trois dimensions, ne fût-ce qu'un drapeau, une croix ou une simple palme, sont encore beaucoup moins nombreux, et ne totalisent que près de 5 % de l'ensemble.

Qu'ils s'inscrivent dans la tradition funéraire, religieuse ou « statuomaniac », les monuments s'enrichissent le plus souvent d'une ornementation secondaire qui répond plus ou moins à des codes symboliques et qui complète en quelque sorte leur thème principal. On l'examinera ici, avant de passer plus loin à la statuaire proprement dite.

6.1. La symbolique de l'ornementation

A. Symbolique héroïque¹⁶⁸

Situées à mi-chemin entre l'épigraphie, par leur code strictement conventionnel, et l'image, les armoiries contribuent au caractère identitaire des monuments.

Les armoiries les plus fréquentes évoquent la Belgique (🇧🇪). C'est le plus souvent une version simplifiée du « petit sceau de l'État ».¹⁶⁹ Les sceptres et le collier de l'ordre de Léopold ne sont presque jamais représentés (la plaque de l'église Saint-Remacle à Trois-Ponts, qui s'approche plutôt des grandes armoiries du royaume, est une exception). Par contre, on ajoute parfois des feuilles de chêne ou de laurier. La couronne, la devise et même l'écu peuvent disparaître jusqu'à ce que ne subsiste plus que le seul lion héraldique, parfois contourné (tourné à senestre), dans un dessin qui

¹⁶⁷ Les architectures monumentales, comme le Mémorial interallié de Cointe ou comme le projet avorté de « Monument de la Défense nationale » à Liège, sont exceptionnelles dans la province.

¹⁶⁸ Les ouvrages suivants ont été consultés pour ce sous-chapitre : SERVAIS, M., *Armorial des provinces et communes belges*, 1956 – DUERLOO, L., JANSSENS, P., *Armorial de la noblesse belge*, 1972 – POSWICK, G., *Armorial d'Abry*, 1956.

¹⁶⁹ Codifié par un arrêté royal du 17 mai 1837 : « De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules, sommé de la couronne royale d'or fourrée de gueules aux bandelettes d'argent bordées et houppées d'or. L'écu entouré de l'ordre de Léopold, accompagné de deux sceptres d'or posés en sautoir, à dextre à la main de justice, et à senestre au lion de l'écu. Devise 'L'Union fait la force' en lettres d'or sur un ruban de gueules liséré de sable ».

peut devenir très schématique. On remarquera aussi que le lion est parfois dessiné avec la queue fourchue, alors que le blason officiel requiert une queue droite. La présence de ces armoiries donne à la fois l'idée de la reconnaissance du pays et de la cause pour laquelle sont tombées les victimes. Même si le mot « Belgique » n'est que rarement inscrit sur le monument, l'idée en est présente par son symbole héraldique.

On trouve aussi, mais moins fréquemment, les armoiries de la province. Les monuments de Lixhe ()¹⁷⁰, de Villers-l'Évêque et de Bois-et-Borsu sont surmontés d'un lion tenant un écu avec les armes de la province de Liège. L'obélisque de l'ancien cimetière de Milmort est surmonté de ces armes inscrites dans une couronne mortuaire. Le monument du barreau de Liège, au Palais de Justice, présente à la fois les armoiries belges, provinciales et communales.

Les armoiries communales marquent l'appartenance de certains monuments à une communauté. Même si on les rencontre le plus souvent sur des monuments publics au sens de monuments dédiés par la commune, on en trouve aussi sur des mémoriaux religieux ou corporatifs. Ainsi, les armoiries de la Ville de Verviers ne se trouvent pas sur les monuments publics, mais bien sur ceux de l'église Saint-Remacle () et de l'athénée. Les armoiries et sceaux officiels sont attribués aux communes par arrêté royal (ou par un diplôme néerlandais avant 1830). L'*Armorial des provinces et communes belges* de Max Servais n'en recense, jusqu'en 1940, qu'une quarantaine pour toute la province de Liège, dont moins de la moitié se retrouvent sur un monument commémoratif.¹⁷⁰ Huy et Sprimont () ont des armoiries reconnues, mais ce sont d'autres armes, de tradition plus ancienne, qui figurent sur leurs monuments. Quelques communes, qui n'ont pas reçu de diplôme officiel pour leurs armoiries, ne se privent cependant pas d'utiliser des armes traditionnelles, souvent celles d'un ancien seigneur local. Des recherches plus approfondies seraient nécessaires pour les identifier, du fait que ces armoiries ne figurent pas dans l'*Armorial des provinces et communes de Belgique*. Certains de ces blasons officieux, comme à Ans, peuvent consister en un lion semblable à celui des armoiries du pays et prêter ainsi à confusion si l'écu n'est pas surmonté d'une couronne.

Les armoiries familiales sont assez rares. Deux cas ont été répertoriés dans la province, sur la plaque au commandant de Menten de Horne à Plainevaux et au-dessus de la plaque à Robert et Gaston Pirmez, fusillés à Lincé (Sprimont) ()¹⁷⁰. Le monument aux soldats italiens, au cimetière de Robermont, est orné des armes des rois d'Italie.

Des entreprises, aussi, peuvent insérer leurs armoiries (qui évolueront plus tard en logo) sur leur mémorial. C'est par exemple le cas pour Espérance-Longdoz () et pour Cockerill à Seraing, pour la Société de la Vieille-Montagne à Angleur, etc. Le symbole de la roue ailée se retrouve sur toutes les plaques commémoratives des chemins de fer de l'État.

¹⁷⁰ Dans les communes d'Aubel, Esneux, Hannut, Herve, Liège, Malmedy, Rahier, Sart, Seraing, Spa, Stavelot (armoiries disparues du monument après son déplacement), Theux, Verviers, Visé, Wanze et Waremme.

B. Symbolique patriotique et militaire

Déjà présent dans sa variante héraldique, le lion se retrouve assez communément représenté en ronde-bosse (voir plus loin) ainsi que sous la forme du « mufle de lion », à l'image de l'insigne qui décorait les casques des soldats belges à partir de 1915. Ce mufle de lion figure sur de nombreux monuments, particulièrement sur les frontons de bronze offerts par la Députation permanente aux communes de la province de Liège (fig.).¹⁷¹

Autre symbole patriotique, le drapeau national, représenté seul et parfois en couleurs (fig.), ou associé à une panoplie ou défendu par le lion.

Si tous les monuments ne portent pas une statue de soldat, très nombreux sont ceux dont une iconographie secondaire évoque l'état militaire des morts et des survivants. Panopies avec fusil, épée, baïonnette, drapeau et casque (fig.), ou fusil et sabre croisés, ou encore canons pour les régiments de forteresses, sont une forme de proclamation de la gloire des armes et de l'armée. La croix de guerre est à l'époque une iconographie nouvelle. Elle est parfois figurée sur le torse des soldats, elle peut aussi être représentée à même la stèle, comme à Awan (Aywaille) (fig.), ou sur le socle de la statue, comme à Hermalle-sous-Argenteau, à Bombaye, à Horion-Hozémont... D'autres images d'une gloire immortelle, ubiquistes celles-là, remontent à une longue tradition historique. Palmes, branches et feuilles de chêne et de laurier se rencontrent, ensemble ou isolément, sur tous les types de monuments commémoratifs.

C. Symbolique funéraire

La symbolique funéraire traditionnelle est largement mise à contribution, tant dans l'espace public que dans les cimetières. Urnes recouvertes d'un voile marquant la séparation d'avec le monde, à Liers, à Beyne-Heusay (fig.), à Bilstain, à Cerexhe-Heuseux... Flammes évoquant la purification et l'éternité de la vie, à Hallemay (Haccourt), à Hannut, à Grand-Rechain... Flambeau qui symbolise la vie lorsqu'il est représenté droit (au cimetière de Robermont, à Verviers (fig.), à Darion, à l'athénée Saucy à Liège...) et la mort lorsqu'il est renversé (à Huccorgne, aux cimetières de Flémalle-Haute et de Rocourt...). La plaque de la maison communale de Fexhe-Slins est ornée de deux flambeaux allumés à chaque extrémité (fig.). Les roses, marques de la virginité et de l'amour, mais aussi de la brièveté de la vie et d'une renaissance, sont parfois représentées en rosace stylisée ou en bouquets au naturel. Les monuments de Charneux et de Froidthier (Clermont-sur-Berwinne) (fig.) sont surmontés d'une guirlande de roses, la figure féminine du monument à Oscar Lelarge à Huy tient une palme et un bouquet de roses, de même que celle du monument d'Heppenbach. À Welkenraedt, c'est un *putto* qui tend son bouquet de roses vers la liste des morts.

Les symboles funéraires traditionnels peuvent inclure une allusion à l'activité du défunt, avec la représentation d'une lyre pour un musicien, d'une palette pour un peintre, etc. Les panopies et armes diverses, comme vu plus haut, sont déjà une mention directe de la qualité de militaire des dédicataires. Les armes prennent un caractère plus

¹⁷¹ Voir vol. 2, p. 167.

spécifiquement funéraire lorsqu'elles sont déposées au pied du monument ou sur celui-ci. Le monument de Polleur (voir), avec une capote militaire et un casque sculptés à la base, ou celui de Bombaye (voir), qui montre au sommet d'une colonne brisée un casque et un ceinturon avec une baïonnette dans son fourreau, marquent le deuil et l'absence plutôt que la gloire. L'image de l'épée ou de la baïonnette, pointe tournée vers le sol et dont le pommeau est parfois ceint d'une couronne funéraire, est aussi une représentation conventionnelle de la mort au combat. On la trouve entre autres dans la « grande croix du sacrifice » des monuments militaires britanniques (voir), à l'Académie royale des Beaux-Arts à Liège, au cimetière de Gives (Ben-Ahin) (voir), à Couthuin, à Plombières et sur plusieurs pelouses d'honneur, comme aux Awirs ou à Blegny-Trembleur.

Enfin, le progrès technique de la fin du XIX^e siècle a permis de placer à bon compte sur les monuments funéraires l'image des défunts sous forme de photos émaillées, qui continuent ainsi à dialoguer avec les vivants. Ces photos se retrouvent sur les monuments de cimetières, comme à Baelen, à Évegnée-Tignée (voir), à Ferrières, à Melen... mais aussi sur quelques monuments publics, à Ouffet, à Remicourt, à Thys, à Verlaine...

D. Symbolique religieuse

Le symbole chrétien par excellence est la croix latine, que l'on retrouve sur un très grand nombre de monuments, qu'ils soient religieux ou civils. La présence (ou l'absence) de cette croix sur des monuments publics a quelquefois suscité des débats idéologiques entre catholiques et laïcs. On en parlera dans le chapitre portant sur le contenu idéologique des monuments commémoratifs.¹⁷² Peut-être est-ce en réaction à ces oppositions que la croix n'est parfois présente que de manière implicite. On a suggéré qu'en France, où jusqu'en 1924 la présence de la croix chrétienne n'était admise que sur les monuments funéraires des cimetières, le prescrit a pu être contourné en plaçant une grande croix de guerre, symbole civique, au sommet d'un obélisque.¹⁷³ Il n'y a aucun monument de ce genre en province de Liège. Les croix peuvent aussi exister sous une autre forme. Une épée placée pointe en bas forme le dessin d'une croix par l'alignement vertical du pommeau et de la lame, et la ligne horizontale de la garde. La croix du sacrifice britannique en est la meilleure illustration. Le monument placé devant l'église d'Ovifat (voir) en est un autre exemple. Au cimetière de Mons-lez-Liège, le même résultat est obtenu en croissant, sur un obélisque nu par ailleurs, « Mons » et « héros » dans le sens vertical, avec « à ses » placé horizontalement entre les deux (voir). La croix n'a cependant pas toujours une connotation strictement religieuse. Avant d'être un vague substitut de la croix chrétienne, la croix de guerre est surtout un symbole patriotique. Les croix des cimetières ne sont pas non plus exclusivement l'expression d'un sentiment religieux. Si Roland Dorgelès a intitulé un de ses romans *Les Croix de bois*, c'est en référence aux croix placées sur les tombes des champs de bataille, quelles qu'aient été les opinions philosophiques du mort ou de sa famille. C'est dans ce sens

¹⁷² Voir p. 77.

¹⁷³ Voir par exemple SHERMAN, D., *The Construction of Memory in Interwar France*, 1999, p. 238. – BOUILLON, J., PETZOLD, M., *Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, 1999, p. 45.

qu'il faut comprendre les croix figurées sur plusieurs vitraux du monument d'Embourg (voir) ou sur le mémorial du quartier de Pierreuse à Liège. Le mémorial au cimetière de Spa est orné d'une croix bien chrétienne, sur laquelle est figurée une panoplie avec sabre, casque, chêne, laurier, roses et couronne mortuaire, mais il présente aussi à la base des croix en relief qui évoquent simplement un cimetière de guerre (voir).

6.2. La statuaire

Qu'elle soit en ronde-bosse, en haut-relief ou en simple relief, la statuaire a un vocabulaire beaucoup plus riche et complexe, avec des images de soldats, de civils, des figures allégoriques et symboliques.

A. Les soldats

Le soldat debout sur son socle est sans doute la représentation canonique du monument aux morts pour notre imaginaire collectif. Effectivement, près d'une cinquantaine de communes de la province ont choisi ce motif, décliné dans une grande gamme d'attitudes, que l'on retrouve aussi sur la plupart des monuments régimentaires :

- Le soldat défenseur : l'arme au pied ou à la main, il regarde fièrement dans la direction de l'ennemi.¹⁷⁴ On trouve cette iconographie à Ayeneux, à Burdinne, à Roloux (voir)... Souvent il tient un drapeau, hampe posée sur le sol, comme à Neuville, à Ocquier, à Roclenge (voir), etc. À Ensival, le soldat guette l'ennemi. À Pepinster, il protège une allégorie de la Patrie qui soutient une victime civile. Au cimetière de Wegnez, il monte la garde devant la pelouse d'honneur.
- Le soldat au combat : marchant sur l'ennemi, il peut être seul, comme à Glons (voir) ou en groupe, comme à Kemexhe. À Aubel (voir), il sonne du clairon, à Charneux (voir), il lance une grenade. Certains monuments prennent une dimension épique, comme le monument de la Victoire à Verviers, qui met plusieurs groupes en scène (voir).¹⁷⁵
- Le soldat victorieux : il brandit le drapeau qu'il a vaillamment défendu (à Ampsin, à Braives (voir), à Othée...), une palme (à Alleur), des roses (à Lierneux), une couronne de laurier... L'ennemi vaincu peut être représenté de façon allégorique. L'aigle prussien est abattu à Fouron-le-Comte (voir), à Braives, à Verlaine... ou simplement maîtrisé à Grand-Hallet (voir). Un dragon mort gît au pied du soldat soutenu par une allégorie patriotique sur le monument des 1^{er} et 21^e de Ligne à Liège (voir). À Ouffet, c'est un casque à pointe qui est placé à ses pieds (voir).
- Le soldat blessé ou mourant, « navré » selon le terme d'Antoine Prost : celui de Vivegnis (voir) est touché, mais encore debout, semblant sourire à la victoire prochaine. À Sart et à Bellaire (voir), il est encore soutenu par un camarade. Au dos du monument du 14^e de Ligne à Liège, il chancelle mais tient encore le

¹⁷⁴ Il est de préférence tourné vers l'Allemagne, mais il arrive que l'emplacement choisi pour le monument oblige à choisir une autre orientation. Ainsi, s'il est placé devant le porche d'une église, comme à Horion-Hozémont, l'orientation vers l'est obligera le soldat à tourner le dos aux spectateurs.

¹⁷⁵ « Monument épopée », selon l'expression utilisée par J. Bouillon et M. Petzold.

drapeau. Celui de Marchin (V) a encore la force de se traîner vers l'image onirique de la gloire patriotique.

- Le soldat mort : seul, étalé sur une tombe au cimetière de Jupille (V), il peut aussi être placé au pied d'une Victoire, comme au fort de Chaudfontaine¹⁷⁶ ou à Slins (V). À Chokier, une allégorie de la Patrie tenant une petite Victoire se penche vers le mort. À Amay, une allégorie de la Patrie ou de la commune couche le mort dans sa tombe (V). Aux cimetières de Dison, de Theux (V), de Juslenville, il est allongé sur un catafalque et pleuré par les siens.¹⁷⁷
- Le soldat récompensé pour son sacrifice : à Huy et à Grivegnée (V), la Patrie ou la Victoire accueille le soldat pour l'emmener vers une sorte de paradis patriotique réservé à ceux qui ont mérité la gloire par leur sacrifice, semblant illustrer la maxime latine *Dulce et decorum est pro patria mori*. La Patrie de Sougné-Remouchamps (V) se penche, la poitrine dénudée, sur un soldat mort qui n'est plus vêtu que de son casque. Réalisation *post mortem* du « rêve du poilu » ? Cette statue, à forte charge érotique, sculptée par Robert Massart, a subi des dépréciations peu après son inauguration.¹⁷⁸
- Le soldat endeuillé : au cimetière de Nessonvaux, un soldat se penche sur la tombe de ses compagnons d'armes. À Raeren, dans les cantons de l'Est, un soldat démobilisé et invalide, vêtu d'une capote militaire sur des habits civils et s'aidant d'une béquille, est venu apporter une couronne de fleurs en hommage à ses camarades disparus (V).

On notera que le soldat est généralement casqué.¹⁷⁹ L'uniforme encore en usage en 1914, dont la particularité la plus immédiatement visible est le shako couvert de toile cirée, est rarement représenté sur les monuments. Le meilleur exemple est celui du cimetière militaire de Rabosée (Wandre) (V).¹⁸⁰

Ces images de soldats sont à la fois d'ordre allégorique et empreintes d'un grand réalisme. Allégoriques, car elles ne sont que très exceptionnellement (en-dehors des monuments individuels pour lesquels la ressemblance avec le sujet est recherchée) le portrait d'un individu particulier. On connaît le cas du grand monument champenois de la Ferme Navarin, pour lequel Maxime Réal del Sarte a sculpté les visages du général

¹⁷⁶ La stèle qui portait la Victoire, connue par d'anciennes cartes postales, a été détruite durant la Seconde Guerre.

¹⁷⁷ Ce sont trois œuvres du même sculpteur, Marcel Ladril.

¹⁷⁸ Voir BOSMANT, J., *La peinture et la sculpture au Pays de Liège...*, 1930, p. 281.

¹⁷⁹ Le casque belge de la Première Guerre, en usage depuis 1915, est identique au casque français (« Adrian 15 »), dont il ne diffère que par la couleur kaki et l'insigne, un mufle de lion plutôt qu'une grenade. Il resta en usage jusqu'au début des années 30, lorsqu'il fut remplacé par le modèle « Adrian 31 ». Outre l'utilisation d'un acier plus résistant et quelques modifications structurelles de détail, le nouveau casque ne présente plus le cordon de soudure entre la coque et la visière. La présence de ce cordon permet de reconnaître facilement les casques de la Première Guerre. Du côté allemand, le casque à pointe, en cuir bouilli, fut remplacé par le *Stahlhelm*, dont une nouvelle version sera utilisée par la *Wehrmacht* durant la Seconde Guerre.

¹⁸⁰ On trouve un autre exemple de figuration de soldat en uniforme de 1914 dans le monument du quartier Sainte-Walburge à Liège. Les potelets placés devant le monument de Villers-le-Temple portent, sculptés dans la pierre, un shako de 1914 et un casque Adrian.

Gouraud, du neveu du président américain Théodore Roosevelt, et de son propre frère. Les deux derniers avaient été tués pendant la guerre. En province de Liège, il semble que le seul monument collectif qui reproduit les traits d'un soldat individualisé est le vitrail commémoratif du Collège Saint-Quirin à Huy (fig. 181). Ces exceptions mises à part,¹⁸² les soldats figurés sur les monuments représentent l'archétype du « jass »,¹⁸³ avec sa moustache et son uniforme impeccable. Le sculpteur qui aurait oublié un seul détail de la tenue réglementaire du soldat se serait vraisemblablement vu refuser son œuvre.¹⁸⁴ On a relevé à de multiples reprises, au point que cela en devient un *topos* de la littérature sur les monuments aux morts, que le souci de réalisme dans la représentation des uniformes militaires ne débouche pas sur une évocation des conditions de la vie au front : boue, crasse, sang, vermine, puanteur...

Jean-Pierre Blin constate :

La représentation du soldat est à la fois réaliste et idéalisée. Réaliste en ce qui concerne la tenue, l'armement, les accessoires de l'équipement [...]. Mais idéalisée pour tout ce qui touche à la mort.¹⁸⁵

Pour Jean-Marie De Busscher :

Le curieux, dans l'ensemble des Monuments aux Morts de style martyr, est que pas un seul n'ose s'investir dans la figuration de la mutilation... Dès lors, point de poilus cul-de-jatte, manchots ou « gueules cassées » [...].¹⁸⁶

Pierrick Hervé, qui a étudié les monuments du département de la Vienne, va dans le même sens :

La statuaire anthropomorphique [...] nous présente une guerre vertueuse, chevaleresque, menée par un poilu attentif, défenseur, parfaitement réaliste dans ses vêtements, profondément éloigné de toute réalité guerrière dans son attitude sur le monument. [...] Si les formes de mémoire évoquent le pourquoi de la mort, elles éludent le comment. Jamais la souffrance du soldat tué n'apparaît sur le monument.¹⁸⁷

En Belgique, A. Tixhon et L. Van Ypersele nuancent :

Les monuments aux morts se révèlent des documents particulièrement riches pour comprendre, non pas la réalité de la guerre, mais les représentations que s'en sont faites ou ont voulu s'en faire les contemporains.¹⁸⁸

[...] La vision de la souffrance du combattant est largement stéréotypée. Le visage de la victime reste toujours impassible et ne porte aucune trace de la douleur. Les yeux sont le plus souvent fermés et la bouche n'émet aucun cri...¹⁸⁹

¹⁸¹ Le dessin préparatoire de vitrail, par l'atelier Osterrath, indique que le visage du saint devait être réalisé d'après une photo. Le visage du soldat lui est assez ressemblant. Curieusement, le visage du soldat d'un vitrail de l'église de Fécher (Micheroux) est exactement le même.

¹⁸² Les photos de soldats tués reproduites sur un vitrail de l'église Saint-Lambert à Soumagne s'apparentent plus aux photos émaillées de certains monuments funéraires qu'elles ne relèvent d'un souhait de donner des traits individualisés à une figure de soldat qui représente tous les morts auxquels l'hommage est rendu.

¹⁸³ « Jass » est l'équivalent belge du « poilu » français.

¹⁸⁴ Le soldat du monument d'Horion-Hozémont est cependant un vrai poilu français, reconnaissable entre autres à ses bandes molletières, inconnues dans l'armée belge. Sans doute est-ce pour des raisons d'économie que la commune a choisi de commander un des ces nombreux monuments produits en série par des firmes françaises.

¹⁸⁵ BLIN, J.-P., *Le vitrail commémoratif de la Grande Guerre*, 1993, p. 171.

¹⁸⁶ DE BUSSCHER, J.-M., *op. cit.*, 1981, p. 73, note 8.

¹⁸⁷ HERVÉ, P., *op. cit.*, 1998, p. 56.

¹⁸⁸ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, p. 56.

[...] Les monuments de la guerre 1914-1918 s'efforcent de faire de celle-ci une « Grande Guerre ». On pourrait même penser qu'elle fut belle, propre et silencieuse. Pas de boue, pas de sang, pas de vacarme, pas de puanteur, pas de mutilation, pas de cri. [...]. Elle [la guerre] fut si omniprésente dans la mémoire des survivants qu'ils ne purent l'oublier. Pour pouvoir vivre avec ce souvenir, les générations de l'entre-deux-guerres ont inventé une nouvelle guerre : belle, propre, grande et surtout utile.¹⁹⁰

[...] Sorties de quatre années de privations et d'épreuves, les populations wallonnes ont construit une représentation cohérente, mais tout à fait fictive de la guerre 1914-1918.¹⁹¹

Il est vrai que beaucoup des représentations de soldats offrent une vision pour le moins aseptisée des conditions qui prévalaient au front. Mais ces propos appellent pourtant plusieurs remarques :

1. Quelques monuments sont empreints d'un pathos qui évoque bien les souffrances des blessés et des morts. Le soldat du monument de Bellaire semble lancer un appel à l'aide désespéré. Le mort du monument de Jupille a les cheveux plaqués par la sueur et porte sur le visage les marques de la douleur.¹⁹² Le soldat de Berneau, dont la fatigue se lit dans l'attitude et dans la manière de tenir son fusil, nous lance un regard halluciné ().
2. Les commanditaires des monuments, parmi lesquels on compte le plus souvent des anciens combattants, n'avaient pas pour objectif de représenter la réalité quotidienne des combats sur la place publique. Le monument n'était pas conçu comme un reportage de guerre, mais devait être un hommage rendu aux soldats, aux morts et aux survivants. Pour les morts, il devait être comme une forme d'éloge funèbre, d'ailleurs souligné par les discours de circonstance. Et lorsque l'on expose un mort, on le lave, on lui met un bel habit, on essaie de lui donner l'aspect le plus propre, le plus serein et le plus lisse possible. C'est ce qu'a aussi perçu Catherine Moriarty lorsqu'elle écrit :

Destinés à faire supporter le deuil, [les monuments commémoratifs] n'étaient pas faits pour enregistrer les réalités de la guerre ni son vécu.¹⁹³

3. On sait que les artistes plasticiens, qu'ils soient peintres ou sculpteurs, ont toujours eu de la peine à représenter la violence de la guerre. En 1915, donc quelques années avant la réalisation de ces monuments, Célestin Demblon écrivait :

La bataille n'a jamais été peinte ni même directement transfigurée. Chose étrange à première vue, mais à première vue seulement, elle échappe à l'art pictural, qui ne l'aborde qu'en biaisant. Seul peut la peindre un grand poète.¹⁹⁴

Plus près de nous, Philippe Dagen retrace cette difficulté qu'ont eue les peintres de l'époque à traduire dans leurs toiles la réalité de la guerre.¹⁹⁵ Seul peut-être y est parvenu Otto Dix, dont on a dit qu'il avait réalisé son cycle de gravures *La Guerre* non pas d'après des esquisses prises sur le vif, mais à partir de

¹⁸⁹ *Id.*, p. 112-113.

¹⁹⁰ *Id.*, p. 115.

¹⁹¹ *Id.*, p. 124.

¹⁹² Ces deux monuments sont dus au sculpteur jupillois Alexis Fivet.

¹⁹³ MORIARTY, C., *op. cit.*, 1992, p. 71.

¹⁹⁴ DEMBLON, C., *La guerre à Liège*, 1915, p. 91.

¹⁹⁵ DAGEN, Ph., *Le silence des peintres*, 1996.

photographies.¹⁹⁶ Selon Dagen, la photographie était en effet le seul support à même d'offrir des images de l'horreur du champ de bataille et de la vie en première ligne.¹⁹⁷ Et ce n'est pas par hasard qu'après Dix, c'est le dessinateur Jacques Tardi, qui travaille aussi d'après d'anciennes photos, qui nous a donné les images les plus crédibles de la réalité de la Grande Guerre dans ses albums de bande dessinée *C'était la guerre des tranchées* (1982) et *Putain de guerre !* (2008), pour lesquels il travaillait avec l'historien Jean-Pierre Verney. Photographies et romans (Dorgelès, Barbusse...) offraient en fait les meilleures impressions de ce qu'était la guerre, et certainement pas les monuments, dont ce n'était d'ailleurs pas l'objectif.

4. Il y a un certain anachronisme à penser pouvoir trouver dans les statues des années 20 les représentations crues auxquelles nous ont maintenant habitués le cinéma d'épouvante, les westerns spaghetti où l'hémoglobine coule à flots, les films *gore*. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker parlent des non-dits de la guerre : la mort que l'on a soi-même infligée à un ennemi sans identité, les cadavres pourrisant dans le *no man's land*, le « difficile contrôle des fonctions élémentaires du corps au moment du paroxysme de la terreur », la sexualité d'hommes coupés du monde de l'arrière pour de longues périodes...¹⁹⁸

Tout un pan de l'humiliation infligée aux hommes par la violence de guerre s'en trouve ainsi occulté, interdisant, par là même, toute investigation en direction des atteintes portées par le combat à l'estime de soi et à la définition des identités personnelles. [...] Ce versant très obscur de la Grande Guerre doit être, autant que faire se peut, autant que faire se doit, ramené en pleine lumière.¹⁹⁹

Mais c'est justement cette perte d'estime de soi qui a poussé les anciens combattants à taire leurs expériences vécues comme dégradantes et qu'ils voulaient repousser au plus profond de leur mémoire pour rétablir leur dignité humaine. Combien de familles n'ont-elles pas connu ce mur de silence de la part de ces combattants qui n'étaient prêts à évoquer leurs souvenirs qu'entre eux ? Volonté de retrouver l'estime de soi, volonté de présenter les disparus et les survivants sous leur meilleur aspect, et aussi poids de la bienséance telle que conçue dans le premier quart du XX^e siècle,²⁰⁰ tout concourt en effet à ce que seule soit possible, sauf exception, cette vision édulcorée du combattant, vision qui n'a en outre jamais prétendu être réaliste. Comment peut-on s'en étonner ?

¹⁹⁶ PROST, A., WINTER, J., *op. cit.*, 2004, p. 243.

¹⁹⁷ L'invention du Kodak peu avant la guerre a permis à de nombreux soldats de prendre des photos, tant du champ de bataille que des lignes de l'arrière. Des magazines parisiens, dont *Le Miroir* fut le plus actif dans ce domaine, offraient des primes pour les photos les plus croustillantes, qu'ils publiaient malgré la censure militaire.

¹⁹⁸ AUDOIN-ROUZEAU, S., BECKER, A., *op. cit.*, 2000, p. 61-71.

¹⁹⁹ *Id.*, p. 70-71.

²⁰⁰ On ne parle pas, sauf à mots couverts, de sexualité ou de scatalogie, on contrôle l'expression de ses sentiments, on évite de choquer... L'expressionnisme, né peu avant 1914, était encore le fait d'une avant-garde décriée durant et après la guerre. Voir SILVER, K., *Vers le retour à l'ordre*, 1991 (1^{ère} éd. en anglais en 1989).

Allégorique, la représentation peut aussi l'être par la référence à l'histoire. Le « nu historique », hérité de l'Antiquité, a paradoxalement la vertu de conférer une certaine intemporalité au défenseur de son pays. Le jeune homme nu, tenant un glaive entier ou brisé, appartient à cette iconographie. Il est entraîné vers le combat par la Patrie sur le relief de l'Athénée de Liège I (1), il médite sur la mort de ses compagnons à Tavier (2), il est sans vie à Loncin et au Sart-Tilman (3). La référence à l'Antiquité est remplacée dans son épaisseur historique avec les soldats grecs et romains, citoyens qui prenaient les armes pour défendre leur patrie, que l'on trouve sur le monument du fort de Loncin (4), sur celui de Comblain-la-Tour (Comblain-Fairon). Le passé antique est aussi celui de nos ancêtres gaulois. À Petit-Rechain, un civil préside à la poignée de mains entre un guerrier celte et un poilu de 14-18 (5). Georges Petit réalise en 1919 une plaquette de bronze représentant un Gaulois embrassant la dépouille d'un soldat tué dans un réseau de barbelés (6). « De tous les peuples de la Gaule les Belges sont les plus braves » rappelle le texte gravé dans le métal. Les soldats de 14-18 n'ont donc rien perdu de la vaillance de leurs aïeux. Le Moyen Âge est aussi évoqué. Le monument de Theux représente, à la base, un soldat et un des six cents Franchimontois tenant ensemble l'écu aux armes de la ville (7). Oscar Berchmans a sculpté pour la commune de Bressoux un groupe figurant une Victoire tenant sous son épaule un couple en costume médiéval, l'homme armé d'une épée et d'un bouclier, la femme en pleurs. Quant au guerrier de Jalhay, il est une sorte de figure archétypique sans lien apparent avec l'histoire locale (8). À l'inverse, le « Monument aux Liégeois morts pour la liberté », situé près des Terrasses à Liège, est non figuratif mais porte sur le côté neuf dates de batailles liégeoises, de 1106 à 1940-1945 (9). L'héroïsme des combattants des deux Guerres mondiales prend ses racines dans toute l'histoire liégeoise. La référence à l'Histoire n'est d'ailleurs pas propre aux Liégeois. On a vu que les Allemands avaient placé, en 1916, un « chevalier teutonique » sur le monument de leur cimetière militaire à Robermont. R. Koselleck avait déjà relevé que l'imagerie allégorique et symbolique procède d'un même fonds commun dans tous les pays.²⁰¹

La figure du soldat est aussi évoquée de manière symbolique, *in absentia*, par un simple casque posé à la base ou au sommet du monument, évocation de l'image du casque posé sur une croix tombale. Le procédé est utilisé pour des monuments installés dans des cimetières, comme à Vivegnis (10) ou sur la place publique, comme à Bergilers (11) ou à Momalle. Le procédé se combine avec la référence à l'antique pour le monument de Malmedy, avec sa panoplie romaine posée sur un sarcophage, et pour le second monument grec au Mémorial interallié de Cointe (12). Une réalisation récente au fort de Loncin prend le parti inverse, de représenter l'absent non par son casque, mais par ses chaussures (13), rappelant le fameux tableau de Van Gogh.

B. Les figures allégoriques

Tout aussi fréquentes sont les figures allégoriques, tirées d'un répertoire iconographique hérité de l'académisme du siècle précédent et remontant parfois jusqu'à l'Antiquité. Les

²⁰¹ KOSELLECK, R., *op. cit.*, 1997, p. 146.

figures féminines sont légion. J.-M. De Busscher prend plaisir à citer ce commentaire ironique de Viollet-le-Duc sur la statuomanie au siècle de Napoléon III :

Si dans quelque deux ou trois mille ans, lorsque l'herbe poussera là où s'élèvent nos édifices, de savants antiquaires font faire des fouilles, ils croiront certainement, en retrouvant tant de statues féminines, qu'une loi ou un dogme religieux nous interdisaient de représenter l'homme par la sculpture...²⁰²

Les statuaires des années 20 puisent dans la même veine. Leurs figures féminines sont généralement des Victoires lorsqu'elles sont ailées (), des Patries lorsqu'elles sont munies d'un casque, d'un bouclier, d'une épée ou d'un lion héraldique (, plus rarement des villes lorsqu'elles portent une couronne tourelée (). Lorsqu'elles ne portent pas ce genre d'attribut, elles se confondent avec la figure de la mère, de la veuve, de la sœur, comme c'est le cas pour nombre de monuments exprimant le deuil (). On peut assimiler à la Patrie, mais aussi au Souvenir (cimetière de Rhées à Herstal) ou à l'Humanité (cimetière de Robermont) ces allégories qui semblent inscrire les noms des morts glorieux dans la pierre () ou sur des tablettes (). La polysémie des allégories féminines, qui peut plaire à l'historien de l'art habitué à ce genre d'ambiguïté obligeant à des interprétations multiples, semble plus dérangeante pour d'autres :

L'ambiguïté provoque le scepticisme du chercheur. Patrie ? Veuve ? Mère ? Toutes et aucune d'entre elles sans doute.²⁰³

Le lion belge, déjà rencontré en héraldique, est représenté en ronde-bosse ou en relief, à titre principal ou en ornementation secondaire, sur plus d'une cinquantaine de monuments de la province. C'est le plus souvent un lion rugissant, juché sur son socle. À Henri-Chapelle (, à Andrimont, à La Gleize, il est à l'imitation du lion de Belfort par Bartholdi, mais sans en avoir les dimensions. Ailleurs il prend des attitudes diverses, de préférence tourné dans la direction de l'Allemagne. Parfois il tient un écu. Tantôt il joue avec un casque à pointe, comme à Boirs ou à Hamoir (, tantôt c'est un aigle prussien qu'il tient entre les pattes, comme à Retinne (, à Rocourt et sur plusieurs médailles (). Ce dernier type de représentation a d'ailleurs provoqué la destruction partielle de quelques monuments par les Allemands en 1940. C'est le cas à Battice () et à Grand-Rechain. Le monument de Xhoris () a la particularité de présenter trois épisodes de la lutte entre l'aigle et le lion : 1914, l'aigle domine le lion – 1916, le lion se redresse – 1918, l'aigle est soumis par le lion. Le lion peut aussi être associé au drapeau belge, qu'il protège de son corps et de ses crocs, comme à Fléron (). Il peut également avoir une attitude plus calme, couché ou assis devant le monument, comme à Membach, à Mouland, à Milmort (, à Goé, à Ernonheid... À en juger par l'allure peu crédible de nombreuses têtes données à ces lions, dont celui de Saint-André est sans doute l'exemple le plus caricatural (, il semble que pour de nombreux sculpteurs ou tailleurs de pierre de moindre talent cet animal soit plus difficile à représenter que la figure humaine...

²⁰² DE BUSSCHER, J.-M., *op. cit.*, 1981, p. 24, note 17.

²⁰³ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, 2000, p. 116.

Le coq, qui associe le *gallus* et la *Gallia*, est utilisé sur les monuments comme symbole de la latinité face au monde germanique plutôt que comme emblème wallon, même si c'est en 1913 que le coq hardi de Pierre Paulus avait été choisi comme drapeau par le mouvement wallon.²⁰⁴ Le coq est représenté perché sur un obélisque à Dolhain (Limbourg), où il se tient non pas sur un casque à pointe mais sur un *Stahlhelm* (voir image), à Eben-Emael, à Tilff. À Ferrières, il se tient dressé à côté du lion. Il est placé au sommet de la plaque aux auteurs wallons à Liège (voir image). Il figure au centre de la plaque du Cercle les XXI – Le Souvenir liégeois (voir image). Il peut aussi être un motif secondaire, comme à Retinne, comme au « Monument aux Liégeois morts pour la liberté » déjà cité, où il est représenté se battant contre l'aigle prussien, ou encore, dans une version très stylisée évoquant un cœur, sur le monument de Bois-de-Breux (Grivegnée) (voir image). À Sourbrodt (Robertville), c'est une louve romaine modelée par Georges Petit qui porte l'image de la latinité.²⁰⁵

C. Les civils

La représentation des civils a plusieurs variantes : ils peuvent être protégés par le soldat (Pepinster), accablés par la violence de guerre (Butgenbach). Ils sont fréquemment endeuillés, comme sur le monument de Dison (voir image) et dans quelques cimetières (Robermont, Verviers, Theux...). Au cimetière d'Amay, l'hommage aux évacués français décédés dans la commune prend la forme d'un gisant (voir image).

À Lincé, où les Allemands ont fusillé trente-cinq habitants en août 1914, le monument par Georges Petit montre une veuve tendant un poing vengeur vers le ciel, maudissant les soldats assassins (voir image). Cette iconographie ne semble pas avoir d'équivalent ailleurs en Belgique, mais on la retrouve en France dans le monument de Péronne (Somme) (voir image). Alors que ce dernier a été préservé durant la Seconde Guerre, les Allemands ont fait disparaître celui de Lincé en 1943, le jugeant peut-être trop agressif à leur égard. Une nouvelle version de la statue, réalisée par Marceau Gillard, l'a remplacé en 1962 (voir image).

Une image plus apaisée est offerte par des monuments dont le thème est la transmission du souvenir aux jeunes générations. À Bas-Oha, le grand frère montre à son cadet les noms des glorieux morts pour la Patrie et à Awans il l'invite à déposer une gerbe devant la stèle (voir image). À Herve, sur le monument communal et à l'hôtel de ville, ce sont deux sœurs qui sont mises en scène (voir image). À Beaufays, c'est le grand-père qui s'acquitte de cette mission auprès de son petit-fils. Sur la plaque dédiée au lieutenant Graff, à Liège, une figure féminine se charge de transmettre le devoir de mémoire à deux adolescents (voir image).²⁰⁶

²⁰⁴ Au sujet du coq wallon, voir MOREAU, Yves, *La genèse du drapeau wallon*, 2006. – COLIGNON, Alain, *Drapeau wallon*, article dans DELFORGE, L., DESTATTE, Ph., LIBON, M., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 2000-2001, consultable en ligne sur <http://www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Thematiques/Notices/DrapeauW.htm> [dernière consultation le 18 juin 2011].

²⁰⁵ Voir p. 83.

²⁰⁶ Cette plaque n'est pas, à proprement parler, un monument commémoratif de la Grande Guerre, puisque le lieutenant Graff a été assassiné en 1922, en Rhénanie occupée. Cette affaire, qui a causé un grand émoi en Belgique, se situe cependant dans le prolongement direct de la guerre.

6.3. L'iconographie religieuse

La statuaire des monuments paroissiaux présente naturellement une iconographie inspirée de la religion. C'est aussi le cas pour quelques monuments publics. La guerre a ravivé le sentiment religieux chez certains, qui ont voulu y trouver un réconfort et une justification transcendante de leurs souffrances, mais elle a aussi pu l'éteindre chez d'autres. Annette Becker a étudié ce phénomène pour la France.²⁰⁷

Les sujets iconographiques sont classiques, comme des calvaires () et des christs en croix, des christs du Sacré-Cœur (, des madones et des pietà (, des figures d'anges et de saints. Ils sont souvent exécutés dans un style sulpicien très banal, mais certaines de ces représentations se distinguent par une facture plus originale, comme ce christ en croix à Olne (). D'autre part, les vitraux permettent des compositions plus élaborées que la simple sculpture.

Un rapport typologique s'établit entre le sacrifice du soldat mort pour sauver sa patrie, et celui du Christ qui a donné sa vie pour sauver l'humanité.

La spiritualité doloriste transforme la guerre tout entière en une immense imitation du Christ. [...] C'est de la mort que surgit la vie.²⁰⁸

Un vitrail de l'église Saint-Lambert à Soumagne montre un fantassin mourant, faisant un geste de la main vers la vision du Christ sur la croix (). La correspondance entre ces deux sacrifices est établie de manière plus implicite dans l'église Sainte-Marie-des-Anges à Liège, où l'hommage aux paroissiens morts prend la forme originale d'un chemin de croix en terre cuite modelé par Adelin Salle (). Le même Adelin Salle a réalisé un *Christ au tombeau*, œuvre pathétique et méconnue, qui prend son sens par cette assimilation des morts de la guerre au Christ ().²⁰⁹ On trouve aussi cette correspondance sous la forme de pietà, où le Christ est remplacé par un corps de soldat, comme sur le vitrail de l'église Saint-Pierre à Awan (Aywaille) (). Le rapport entre les deux figures, Christ et soldat, est explicitement établi sur la plaque de laiton dans l'église Sainte-Marie-Madeleine à Wanne () : la représentation gravée d'une pietà canonique est entourée des mots *Sicut Maria Christum ita Patria filios suos luget* (La Patrie pleure ses fils tout comme Marie pleurait le Christ). Sur le vitrail de l'église du Saint-Nom-de-Jésus à Chaxhe (Sprimont), le soldat mort héroïquement est enlevé vers le ciel par un ange, à l'instar de l'Ascension du Christ ().

Le rapport typologique entre la guerre et la Passion du Christ peut aussi ressortir de représentations de la Sainte Agonie, épisode où le Christ, au jardin des Oliviers, demande au Père d'éloigner ce calice. « Que ta volonté soit faite », nous rapporte l'évangile, et on trouve cette phrase sur plusieurs monuments. Cette scène est représentée dans l'église Saint-Martin à Ans et dans l'église Saint-Éloi de Bullange ().

²⁰⁷ BECKER, A., *La guerre et la foi : de la mort à la mémoire. 1914-1930*, 1994.

²⁰⁸ *Id.*, p. 50.

²⁰⁹ Cette sculpture est examinée plus en détail dans le chapitre consacré aux monuments mobiliers. Voir vol. 2, p. 195.

Le vitrail de l'église Saint-Laurent à Cras-Avernas offre un autre type de correspondance symbolique entre une Sainte Famille et la Patrie victorieuse (V): la Vierge, couronnée et vêtue d'un manteau royal, et saint Joseph, saint patron de la Belgique, se penchent vers un lion jouant avec un casque à pointe et une chaîne brisée, qui tient la place du berceau de l'enfant Jésus, le tout en présence d'un soldat tenant le drapeau belge déployé.

Les figures de saints sont le plus souvent celles de saints guerriers, établissant une autre forme de rapport avec les morts : saint Georges à Walhorn, saint Maurice à Crisnée (M), saint Michel à Héron et à José (Battice), Jeanne d'Arc²¹⁰ au collège des jésuites français de Marneffe (J). Sainte Barbe est présente comme sainte patronne des mineurs au charbonnage de Wérister (Romsée) et des artilleurs dans l'église de Barchon.

Les nombreuses représentations du Christ du Sacré-Cœur relèvent d'une autre thématique, celle de la reconnaissance (que l'on a déjà vue avec les ex-voto) et de la recherche de la protection divine. Protection demandée également auprès de la Vierge, on y a déjà fait allusion. Le vitrail de l'église de Pontisse (Herstal) en est un autre exemple (P).

²¹⁰ Jeanne d'Arc avait été béatifiée en 1909, mais canonisée en 1920 seulement, donc après l'installation de ce monument.

7. Le monument commémoratif, expression d'une idéologie

En Belgique, comme en France d'ailleurs, le déclenchement de la guerre avait réuni la population dans une « Union sacrée ». L'ennemi était commun, la réponse devait l'être aussi. De gauche ou de droite, catholiques ou laïques, les Belges, dans leur grande majorité, faisaient front commun. Les actes de collaboration politique avec l'occupant, en Flandre avec le *Vlaamsche Raad* et l'activisme flamingant, mais aussi dans une moindre mesure en Wallonie, n'étaient le fait que d'une très petite minorité de la population.²¹¹

L'idéologie patriotique est prégnante dans l'ensemble des monuments commémoratifs. Non confessionnelle, elle ressort du domaine de la « religion civique » qui emprunte une partie de son vocabulaire et de ses rites à la religion chrétienne. Derrière cet unanimisme de façade se cachent cependant plusieurs lignes de fracture idéologique, témoignant de ce que la fin de la guerre fut aussi celle de cette « Union sacrée ». Fractures d'ordre philosophique, fractures d'ordre politique, fractures d'ordre identitaire.

7.1. Fractures d'ordre philosophique

L'Église, qui s'assigne pour tâche de gouverner les âmes, ne peut rester absente de la commémoration, pas plus qu'elle ne l'était durant les années de guerre avec ses aumôniers au front. Le clergé et les fabriques d'église prennent à cœur d'installer des mémoriaux dans ou à proximité des églises. Dans son mémoire de licence en Histoire de l'art, Raymond Pirotte constate :

Des archives et des journaux dépouillés, nous pouvons induire que l'édification de monuments religieux a généralement précédé celle des monuments civils. Les comptes-rendus nous confirment les liens puissants qui unissent l'Église et l'Armée belge dans la défense des mêmes valeurs traditionnelles. Les deux institutions ne visent-elles pas à encadrer les corps et les âmes, à faire respecter la hiérarchie et l'ordre ?²¹²

Le propos doit cependant être nuancé, dans la mesure où les premiers monuments sont le plus souvent des plaques placées à la maison communale, mouvement encouragé par la Province dès le printemps 1919. L'État a d'ailleurs voulu encadrer les initiatives des paroisses. Le Gouverneur de la Province de Liège, Gaston Grégoire, écrit le 13 novembre 1919 à l'intention des administrations communales et fabriciennes de la province :

Messieurs,

On signale à M. le Ministre de la Justice qu'on se dispose à placer, dans certaines églises, des plaques commémoratives de la guerre ou des monuments analogues.

À la demande de M. le Ministre, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir remarquer qu'en vertu de l'article 73 du décret du 30 septembre 1809, aucun travail de l'espèce ne peut être exécuté sans l'autorisation du chef du Département de la Justice.²¹³

²¹¹ Voir PIRENNE, H., *op. cit.*, p. 307-340.

²¹² PIROTTE, R., *op. cit.*, 1995, p. 101.

²¹³ M.A.P.L., n° 5537, novembre 1919, p. 548.

Il semble que les fabriques d'église n'ont guère eu cure de ces instructions, car une deuxième circulaire est envoyée par le Gouverneur le 28 janvier 1922 :

Messieurs,

Monsieur le Ministre de la Justice me signale qu'il a constaté à diverses reprises, à l'occasion du placement dans les églises de monuments commémoratifs des soldats morts pour la Patrie, que des fabriques d'église ne se conforment pas aux prescriptions de l'article 73 du décret du 30 septembre 1809...²¹⁴

Le Gouverneur poursuit en rappelant sa missive précédente et en avertissant les fabriques d'église qu'elles s'exposent à devoir retirer les mémoriaux non autorisés à leurs propres frais. Quatre mois plus tard, il revient à la charge en signalant qu'il ne suffit pas qu'une fabrique d'église ait reçu un avis favorable de la C.R.M.S. pour s'abstenir de demander l'autorisation légale, et que seuls le gouvernement et les gouverneurs de province peuvent consulter la Commission.²¹⁵ Les mêmes problèmes de respect des procédures d'autorisation, pour les monuments classés, se poseront d'ailleurs aussi au lendemain de la Seconde Guerre.²¹⁶

L'association du religieux à la commémoration patriotique est sans problème dans la plupart des communes, où le catholicisme est bien établi. À Crisnée, le curé et le Collège communal s'associent pour commander le monument placé contre l'église et demander des subsides à l'Administration des Beaux-Arts.²¹⁷ Les monuments, au cimetière ou dans l'espace public, associent la croix chrétienne à leur iconographie laïque, quand celle-ci n'est pas carrément religieuse avec christs et pietà. Ailleurs ils portent des mentions comme « Morts pour Dieu et la Patrie » sur le monument de Burdinne, qui n'arbore pourtant pas de croix (吁). Souvent aussi, les inaugurations de monuments sont précédées d'une messe solennelle.

Mais l'idéologie chrétienne peut aussi se trouver en concurrence avec le patriotisme laïc. Même si aucune loi, aucun règlement n'interdit, comme en France de 1919 à 1924, la présence de symboles religieux sur les mémoriaux publics, la question a fait débat dans certaines communes. À Hanefte, le monument d'inspiration chrétienne, dans le cimetière autour de l'église, est concurrencé plus tard par le monument communal, sans référence religieuse, placé en contrebas. À Soiron (吁), un habitant se plaint, dans un courrier au journal local, de l'absence d'emblème religieux sur le monument et de ce qu'aucune messe n'ait été dite lors de son inauguration. La commune répondra qu'un monument public ne doit pas engager le respect d'une croyance, ce à quoi le curé rétorquera, dans le même journal, qu'il avait bien proposé de mettre une croix, car tous les morts de Soiron étaient catholiques, et que s'il n'a pas dit la messe, c'était parce qu'aucun représentant communal n'avait assisté à celle qu'il avait célébrée en janvier 1919 pour les victimes de la guerre.²¹⁸ Clochemerle n'est pas loin. À Wandre, un conseiller communal veut interpeler le Collège « au sujet de la suppression d'une croix que l'entrepreneur avait taillée dans la pierre principale de la tombe contenant les restes

²¹⁴ *Id.*, janvier 1922, n° 5672, p. 187-188.

²¹⁵ *Id.*, mai 1922, n° 5692, p. 663-664.

²¹⁶ *Id.*, janvier 1946, n° 6673, p. 15-16.

²¹⁷ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99C, dossier 899.

²¹⁸ Voir CONSTANT, J., *La mémoire des « atrocités allemandes » de la Première Guerre mondiale dans l'entre-deux-guerres au Pays de Herve*, mémoire ULg, 2006, p. 94.

de sept enfants de la commune morts pour la Belgique ».²¹⁹ À l'inverse, on a aussi vu des curés refuser la présence de drapeaux d'anciens combattants dans leur église lors de cérémonies commémoratives sous prétexte que ces drapeaux n'avaient pas été préalablement bénis. Ce fut notamment le cas à Vielsalm (province de Luxembourg).²²⁰

7.2. Fractures d'ordre politique

Si l'hommage aux victimes de la guerre est assez unanimement conçu comme un devoir dans l'ensemble du spectre politique, sa forme pose problème pour certains. Déjà présente avant la guerre, mais mise entre parenthèses au profit de l'union nationale durant les années de guerre, l'idéologie pacifiste et antimilitariste réapparaît en force au lendemain de l'Armistice. Après la révolution russe de 1917 et au moment où les spartakistes tentent de se maintenir au pouvoir en Allemagne, l'idée se développe dans certains milieux socialistes, chez les communistes et, plus généralement, dans l'extrême-gauche, que la guerre est la conséquence du régime capitaliste et que le vrai combat du proléttaire n'est pas celui qui l'oppose à d'autres prolétaires, mais bien aux classes possédantes à l'intérieur du même pays. Les anciens combattants partageant ces vues se regroupent au sein de l'Association des Anciens combattants socialistes (A.C.S.) et se donnent pour emblème le « fusil brisé », l'image d'un soldat brisant son fusil d'un coup de genou. Ils tendent à voir les cérémonies autour des monuments aux morts, et les monuments eux-mêmes, comme l'expression d'une idéologie nationaliste, militariste, dangereuse pour la paix. Antoine Prost, en France, et Alain Colignon, en Belgique, ont montré combien cette vision était fausse. Les anciens combattants manifestent plutôt l'espoir que cette guerre ait été la « der des ders » et que la mémoire de leur sacrifice permettra d'en éviter la répétition. A. Prost écrit :

L'une des méprises les plus graves consiste à prendre les associations de combattants pour des organisations militaristes et bellicistes. Cette méprise est fréquente, notamment à gauche.

[...] L'antimilitarisme des combattants est attesté à la fois par leur style d'organisation, par leur action et par les opinions qu'ils expriment, notamment sur la guerre et la paix.²²¹

Et pour A. Colignon :

Légende aussi que leurs instincts guerriers. Toutes les organisations [d'anciens combattants], sans exception, inscrivent la nécessité de fonder une paix définitive dans leur programme ; aucune ne s'avoue belliciste : elle signerait sa perte.²²²

Lors de l'inauguration du monument du fort de Loncin, le 15 août 1923 en présence du roi Albert, le secrétaire du comité du monument reprend les paroles que le roi avait prononcées à Rossignol :

Les monuments que nous élevons ne sont pas destinés à entretenir des haines, mais ils consacrent le souvenir ineffaçable que la Belgique gardera aux malheureuses et nobles victimes d'un ennemi sans excuse.²²³

²¹⁹ A.V.L., *Registre des délibérations du Conseil communal de Wandre*, séance du 21 décembre 1928.

²²⁰ *Le Grognaard*, 2 octobre 1921.

²²¹ PROST, A., *op. cit.*, 1977, p. 85.

²²² COLIGNON, A., *op. cit.*, 1984, p. 99.

²²³ *La Meuse*, 17 août 1923.

Quoi qu'il en soit, ces oppositions idéologiques ne sont pas sans influence sur l'érection des monuments, ni sur les manifestations et les cérémonies dont ils sont le lieu.

Les idées antimilitaristes affectent d'abord les débats dans certains conseils communaux, particulièrement dans les communes à forte présence communiste et socialiste. Faut-il que les pouvoirs publics financent l'érection de monuments vus comme guerriers ? À Saint-Nicolas, le Conseil communal refuse un subside demandé pour le monument au fort de Loncin :

Le Conseil proclame son admiration pour les vaillants défenseurs qui ont donné leur vie pour la Patrie et affirme son respect pour leur mémoire, mais il estime que les organisateurs de manifestations de l'espèce sont animés d'un esprit de militarisme qu'il désapprouve.²²⁴

Tout près de la province de Liège, à Andenne, un conseiller communal socialiste vote contre un subside de la commune pour les cérémonies d'août 1919, préférant voir ces fonds utilisés à « secourir les malheureuses veuves qui sollicitent les secours ». Le même conseiller, en 1928, désapprouvera le subside au Mémorial interallié de Cointe, prônant plutôt de « consacrer l'argent de tous les monuments commémoratifs à la construction de maisons à bon marché pour y abriter les nombreux malheureux qui sont encore obligés de loger dans des taudis malsains ». ²²⁵ Au Conseil communal de la Ville de Liège, un conseiller communiste affirmera en 1933 :

Ce n'est pas en érigeant des monuments à profusion que l'on honore la mémoire de ceux qui sont tombés pendant la guerre. Cet argent serait beaucoup mieux employé s'il servait à venir en aide aux veuves et aux orphelins de ces victimes. [...] On se sert trop souvent du sacrifice fait par les soldats morts durant la guerre pour exciter le chauvinisme des populations.²²⁶

Quand, en 1920, le Conseil communal de Melen discute d'un monument à ériger au lieu-dit Labouxhe en mémoire de 128 civils fusillés, un conseiller socialiste s'élève contre les monuments, source de haine et de guerres futures :

Il ne faut pas, dit-il, rappeler les atrocités allemandes parce que si les Belges, les Français, les Anglais avaient pénétré en Allemagne, ils auraient commis les mêmes atrocités ; ils l'ont prouvé par leur attitude au Congo, au Maroc, au Transvaal.²²⁷

Cette intervention provoque évidemment incompréhension et réprobation unanimes.

Ce sont là les manifestations les plus radicales des convictions antimilitaristes professées par certains socialistes et par les communistes.²²⁸

Une forme plus subtile, plus pragmatique aussi, d'exprimer au moins une certaine hésitation envers les manifestations commémoratives est de placer le monument au cimetière et non sur la place publique. Les cérémonies et défilés d'anciens combattants

²²⁴ *La Meuse*, 9 juillet 1920.

²²⁵ STANDAERT, O., *La mémoire d'une « ville martyre ». Manifestations et évolution de la mémoire de la Grande Guerre à Andenne*, 2005, p. 68.

²²⁶ B.A.V.L., 22 mai 1933, p. 742.

²²⁷ *La Meuse*, 28 juillet 1920.

²²⁸ Il ne faut pas généraliser ce militantisme à tous les socialistes. Le refus, par exemple, de quelques instituteurs communaux de Charleroi de participer à l'inauguration de plaques commémorant des anciens élèves de leur école a entraîné une réaction de Jules Destrée, alors membre du gouvernement : « Je ne puis comprendre ni admettre un "principe" autorisant une protestation contre un hommage aussi naturel et aussi sacré pour les bons citoyens que celui d'honorer la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour notre indépendance et nos libertés ». *La Meuse*, 19 mars 1921.

auront ainsi un caractère funéraire plus marqué qu'une manifestation dans l'espace public. Plusieurs communes à majorité socialiste autour de Liège n'ont voulu, en dehors de plaques à la maison communale ou à l'hôtel de ville, de monument qu'au cimetière, sur le caveau des combattants : Seraing, Ougrée, Jemeppe, Ans, Beyne-Heusay, Fléron, Vottem, etc. En mai 1920, le Conseil communal de Jemeppe, qui a voté un subside pour le projet de « Monument de la Défense nationale » à Liège, en tire prétexte pour refuser d'ériger un monument dans la commune :

Dans ces conditions, nous dit M. le bourgmestre, un monument dans notre commune n'a plus de raison d'être. Mais l'Administration communale se fait un devoir, ajoute-t-il, d'ériger au cimetière un monument funéraire où seront déposés les corps de nos 45 héros.²²⁹

La commune d'Ans, qui n'a inauguré son monument au cimetière qu'en 1929, est saisie l'année suivante d'une demande de la F.N.C. pour un autre monument :

[La demande, qui] concerne la constitution d'un Comité spécial de ressources pour ériger, sur la voie publique, un monument digne et grandiose, ne rencontre pas une adhésion unanime. La majorité du Conseil ne désire pas envoyer des délégués à ce Comité, estimant que l'Administration a fait son devoir en érigéant un monument au cimetière.²³⁰

La demande est rejetée par 7 voix contre 6. Le Conseil communal accepte cependant, à l'unanimité, seconde demande de la F.N.C., d'arborer en berne le drapeau national à l'hôtel de ville lors du décès d'un ancien combattant.

D'autres communes de la ceinture industrielle liégeoise ont par contre installé des monuments dans leur espace public, faisant parfois appel aux meilleurs sculpteurs : Montegnée, Retinne et Tilleur en 1921, Saint-Nicolas en 1926, Bressoux en 1930, Herstal en 1932 (✉)...²³¹ On le voit, il y a de nombreuses nuances, de nombreux degrés dans les réticences de certains milieux vis-à-vis des cérémonies commémoratives.²³²

Ces réticences peuvent aussi se marquer lors des cérémonies d'inauguration. À Tilleur, le Collège échevinal socialiste décide de ne pas assister à l'inauguration du monument à l'église en 1921 « parce que la cérémonie revêt un caractère politique ».²³³ L'inauguration du monument de Saint-Nicolas (✉) a donné lieu à un autre type d'incident. Parce que leur drapeau au fusil brisé n'avait pas été admis à cette cérémonie, les anciens combattants socialistes et les élus socialistes avec eux, sauf le bourgmestre, ont refusé d'y prendre part. Ils organiseront leur propre célébration devant le monument une semaine plus tard, avec à nouveau la participation du bourgmestre.²³⁴ Un cas similaire s'était produit à Herstal lors de l'inauguration du monument au cimetière de Rhées en juin 1921. Le bourgmestre et la majorité socialiste avaient, la veille, décidé de

²²⁹ *La Meuse*, 26 mai 1920.

²³⁰ *La Meuse*, 18 avril 1930.

²³¹ Les monuments de Montegnée, Tilleur et Bressoux sont des œuvres d'Oscar Berchmans, celui d'Herstal de Jules Brouns.

²³² Les généralisations et extrapolations de phénomènes constatés à l'échelon local ou régional restent délicates. En témoigne le fait qu'Antoine Prost arrive à une conclusion opposée. Se fondant sur les recherches d'Yves Pilven le Sevellec sur les monuments de Loire-Atlantique, il conclut que « les monuments aux morts sont plus souvent érigés sur des places publiques dans les communes de gauche que dans celles de droite ». Par contre, ces monuments tendent à être moins coûteux que ceux des communes de droite. PROST, A., *op. cit.*, 1992, p. 43-44.

²³³ Voir ERGEN, N., *op. cit.*, 2001, p. 57.

²³⁴ *Id.*, p. 57-58.

ne pas y assister, sous prétexte que le Comité Le Souvenir avait demandé de prendre préalablement connaissance des discours et imposé la présence du drapeau national à côté des drapeaux rouges. Le bourgmestre s'est toutefois ravisé le lendemain et a déposé une gerbe de fleurs sur le monument.²³⁵

L'antimilitarisme peut aussi se marquer dans l'iconographie. Les monuments pacifistes et antimilitaristes ne sont pas nombreux. L'exemple le plus fréquemment cité est celui de Quaregnon, en Hainaut (voir). Les appels à la paix faits par quelques autres monuments n'ont pas nécessairement de connotation aussi fortement antimilitariste. Ils vont de la simple inscription du mot « Pax », comme sur les monuments de Saint-Nicolas, de La Calamine (voir), ou encore au cimetière de Cheratte-Bas, à des invocations plus explicites. Le mémorial placé dans l'église Saint-Remacle à Ovifat (Robertville) souhaite la paix pour tous les hommes de bonne volonté. La madone sculptée dans le bois, dans un style évoquant les *sedes sapientiae* romanes, écrase une baïonnette sous son pied gauche (voir). Un autre monument, placé devant le portail de la même église après la Seconde Guerre, espère « que les guerres qui les ont enlevés soient à jamais proscribes ». « Puisse leur souvenir sacré faire fructifier le germe de paix entre les peuples », proclame le monument du quartier du Laveu à Liège, inauguré deux ans avant la nouvelle invasion du pays par les Allemands. Et on a déjà cité le *Friede mit uns* du monument de Butgenbach.²³⁶

7.3. Fractures d'ordre identitaire

Tous les monuments ont un aspect identitaire car ils portent, d'une façon ou d'une autre, la marque de qui le dédie, que ce soit une commune, une paroisse, une entreprise... Cette marque paraît le plus souvent par l'épigraphie (le contenu du texte, mais aussi la langue dans laquelle il est écrit), mais peut aussi avoir la forme d'armoiries ou d'une iconographie particulière. La paysanne aux vêtements traditionnels, venue apporter un bouquet de roses au cimetière de Francorchamps, en est un bel exemple (voir). Il n'y a là rien qui semble faire problème, sauf lorsque le caractère identitaire devient revendicatif, qu'il exprime une forme d'opposition entre les commanditaires du monument et un autre groupe social.

L'exemple le plus connu en Belgique est le monument de Dixmude, la « tour de l'Yser », symbole du mouvement flamand, épicentre des revendications flamingantes depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à aujourd'hui encore. La tour avait été dynamitée en 1946, puis reconstruite en plus grand, toujours avec l'« AVV-VVK » au sommet. On retrouve d'ailleurs ce sigle sur plusieurs monuments de villages flamands. Un autre emblème flamingant, la mouette bleue (*de blauwvoet*),²³⁷ se rencontre également sur quelques monuments.

On pourrait penser que de tels monuments commémoratifs sont absents du domaine francophone. Il n'en est rien, bien que la revendication culturelle y soit plus discrète. Le

²³⁵ *La Meuse*, 23 juin 1921.

²³⁶ Voir p. 33.

²³⁷ Aussi appelée goéland bleu, ce serait en fait, zoologiquement parlant, un fou à pattes bleues, endémique des îles Galapagos.

coq, emblème de la latinité plus que de la région wallonne, figure ainsi sur les deux monuments d’Eben-Emael, à Eben et à Emael. Sa présence au sommet de l’obélisque prend son sens lorsque l’on sait que la commune, francophone, faisait alors partie de la province de Limbourg. Un semblable coq gaulois avait déjà été placé sur un monument érigé à Jemappes en 1911, en commémoration de la victoire des Français sur les Autrichiens en 1792. Le monument sera abattu par les Allemands en 1914 et reconstruit en 1922. La symbolique identitaire du coq gardera son efficacité, puisque celui du monument de Dolhain (Limbourg), perché sur un *Stahlhelm*, sera aussi enlevé par les Allemands durant la Seconde Guerre et remplacé en 1947 (✉).

Autre affirmation identitaire, le monument à l’abbé Pietkin à Sourbrodt (Robertville) inauguré en 1926. Il ne s’agit pas à proprement parler d’un monument commémoratif de la guerre, et pourtant il s’inscrit dans son prolongement culturel (✉). L’abbé Pietkin (1849-1921), en quelque sorte un Guido Gezelle malmédien, était la figure de proue de la résistance à l’assimilation à la culture germanique dans les communes wallonnes rattachées à la Prusse. Le monument, conçu par Georges Petit, représente une louve romaine, autre symbole de la latinité. Il a été saccagé par des militants germanophiles en 1940 et redressé en 1947.

Aujourd’hui, force est de constater que si les fractures philosophiques et politiques se sont plus ou moins bien cicatrisées avec le temps, certains monuments commémoratifs conservent toujours une puissance symbolique telle qu’ils sont encore instrumentalisés dans des débats, sinon des disputes, à caractère culturel et donc identitaire.

8. Du projet à l'inauguration : la réalisation des monuments

8.1. Initiative et comités de monuments

Il n'est pas difficile de comprendre qui est à l'origine de l'installation des monuments paroissiaux et corporatifs. La chose est moins évidente pour les monuments communaux et pour ceux qui commémorent des faits de guerre. Il serait erroné de penser que tous sont le fruit de décisions prises par des autorités politiques.

Au niveau national, le gouvernement décide en 1919 le principe de l'édification par l'État d'un monument commémoratif aux héros de la Guerre. Le projet aboutira en 1922 avec l'inauguration du Monument au Soldat inconnu à Bruxelles.²³⁸ Pour le reste, soucieux de ne pas voir les communes s'engager dans des dépenses qu'elles n'ont que difficilement les moyens d'assumer, le gouvernement encourage plutôt des manifestations peu coûteuses, comme la plantation de l'arbre de la victoire ou l'apposition de simples plaques commémoratives sur la façade de la maison communale. La circulaire adressée aux gouverneurs de province en avril 1920 par le ministre Jules Destrée est explicite à cet égard.²³⁹ En 1934, après la mort d'Albert I^e, le gouvernement prendra aussi l'initiative de créer un Comité national des monuments au roi Albert, sous la présidence du Premier ministre de Broqueville, dans le but de faire ériger dans chaque chef-lieu de province un monument au roi défunt.

La Députation permanente de la Province de Liège calque sa politique sur celle du gouvernement. Elle offre à chaque commune un fronton destiné aux plaques commémoratives. Pour le reste, elle se fixe pour politique de participer au financement de cinq monuments seulement : le projet de monument « de la Défense nationale » à Liège, pour lequel elle vote un subside de 250 000 francs, et quatre monuments liés à la bataille de Liège d'août 1914, à Loncin, au Sart-Tilman, à Boncelles et à Rabosée.

Tous les autres projets de monuments se situent au niveau local, fruits d'initiatives particulières. Il n'y a pas de plan d'ensemble pour les faire surgir un peu partout dans la province et dans le pays. L'initiative peut venir du Collège ou du Conseil communal, ce qui est généralement le cas dans les grandes villes, mais aussi de groupes de citoyens qui s'associent pour former un comité auquel des représentants de la commune seront invités à participer. Ces groupes de citoyens sont d'origines diverses. Ce sont des associations formées durant la guerre, qui se donnent une mission de commémoration au lendemain de batailles sanglantes ou d'exécutions sommaires par les Allemands. Elles s'intitulent « Comité Le Souvenir » au Sart-Tilman, à Rhées et à Wandre, « Les Ansois reconnaissants » à Loncin, « Cercle Rappelle-toi » à Melen et Soumagne... Le Cercle « Les XXI – Le Souvenir liégeois », qui a la volonté de ne pas limiter son activité à une localité particulière,²⁴⁰ participe également au placement de quelques

²³⁸ Au sujet du Soldat inconnu et de la politique gouvernementale en matière de monuments commémoratifs, voir l'étude de S. Claisse, *op. cit.*, 2005.

²³⁹ Voir p. 26-27.

²⁴⁰ Sa présence déborde même des frontières de la province, puisqu'on retrouve, par exemple, sa plaque sur le monument de La Roche-en-Ardenne.

monuments, comme les plaques aux fusillés de la place du 20-Août à Liège et de Bois-de-Breux (240). Souvent, c'est la section locale de la F.N.C. qui prend l'initiative de former un comité, de préférence en accord avec la commune. On trouve les noms d'autres groupements patriotiques sur plusieurs monuments. Ici une « Union patriotique », là un « Comité de secours aux prisonniers ». Le monument de Petit-Rechain porte l'inscription « Mon érection fut décidée par l'Administration communale et le Comité du ravitaillement local en 1920 ». Il n'y a pas que les associations patriotiques qui s'impliquent dans la commémoration. À Liège, ce sont des associations de quartier : « Ouest-Attractions » pour le monument de Sainte-Marguerite, « Amon nos'autes » en Outremeuse, « Nos Pierreuse » dans le quartier du même nom... Des associations culturelles ou folkloriques aussi. Le monument d'Othée porte, sur la semelle, la mention « Monument dû à l'initiative de la fanfare d'Othée » (241). À Bolland, c'est la « Jeunesse Les amis du plaisir » ; à Jalhay, la troupe théâtrale « Cercle les XII » ; à l'église de Bas-Oha, « La Dramatique 'Art et Agrément' »... Une « République » folklorique locale consacre une plaque à ses héros à Herve et à Pont-de-Sçay (Comblain-au-Pont). On le voit, c'est un foisonnement d'initiatives venant de toutes parts. La commémoration n'est pas une pratique voulue par les Autorités, mais bien un phénomène spontané, largement partagé.

Les comités de monuments tentent d'obtenir des patronages de personnalités susceptibles de favoriser la récolte de fonds. Les monuments les plus importants obtiennent des patronages prestigieux : le prince Léopold et le président français Poincaré pour le Comité de Loncin, le général Jacques au Sart-Tilman, la comtesse Jean de Mérode pour le Mémorial interallié, Gaston Grégoire, gouverneur de la Province de Liège pour le projet de monument de la « Défense nationale »...

8.2. Financement

La première tâche du comité est d'assurer la viabilité du projet. L'érection d'un monument représente un effort financier important. Et les ressources, au sortir de la guerre, sont maigres. Les communes sont endettées, il faut reconstruire et il importe de porter assistance à une grande partie de la population plongée dans la misère.

A. Tixhon et L. Van Ypersele soulignent, à juste titre, que le choix du type de monument dépend des moyens dont dispose le comité :

Si les revenus sont suffisants, c'est-à-dire au moins 15.000 francs, les décideurs peuvent envisager une représentation figurée. En dessous de ce montant, il faut se résigner à ériger une simple stèle, un obélisque pas trop grand, voire une solide plaque.²⁴¹

Les coûts des monuments sont en fait très variables. Les plus importants sont évidemment les plus chers. 145 000 francs pour celui du Sart-Tilman (prix de 1920), 200 000 pour celui de Loncin (prix de 1923), trois millions pour le grandiose projet de la Ville de Liège, finalement trop onéreux pour être réalisé, mais « seulement » 140 000 francs pour celui d'Andenne en 1930. La composante temps est un facteur à prendre en compte dans l'analyse des coûts. Après des décennies de stabilité monétaire avec le

²⁴¹ TIXHON, A., VAN YPERSELE, L., *op. cit.*, 2000, p. 96.

système du franc-or, le coût de la vie connaît une explosion pendant et après les années de guerre. Le ministère des Affaires économiques a calculé, à partir de 1920, un indice mensuel, plus ou moins représentatif, des prix à la consommation, qu'on appelait alors « index number ». La fig. 2 en montre l'évolution durant l'entre-deux-guerres, avec l'année 1914 prise pour base.²⁴²

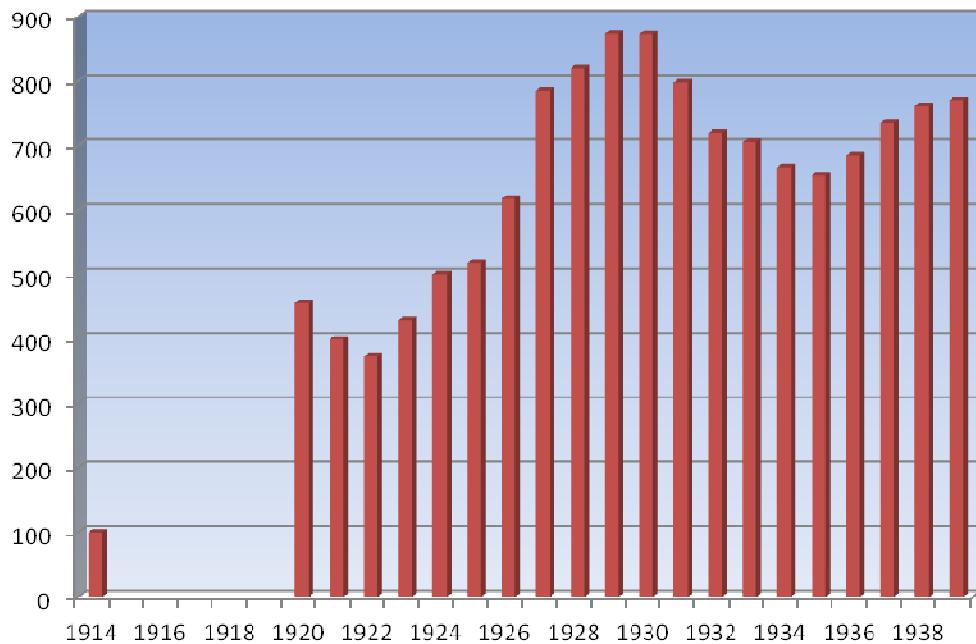


Fig. 2. Indices des prix à la consommation (1914 = 100) (source : <http://economie.fgov.be>)

Après le choc de la guerre, la hausse des prix s'accélère fortement à partir de 1922 et connaît son paroxysme en 1926-1927.²⁴³ Elle ne peut que se répercuter sur le coût des monuments. À Bressoux par exemple, la commune avait alloué en juillet 1927 un budget de 75 000 francs pour le monument à placer dans l'espace public. En juin 1928, l'adjudicataire, l'architecte Georges Dedoyard, associé au sculpteur Oscar Berchmans, écrit à la commune pour solliciter une augmentation de 20 % du prix, soit un total de 90 000 francs. La commune accepte,

considérant que depuis le 21 novembre 1927, date à laquelle les auteurs des projets primés ont été invités à fournir la maquette requise pour participer à la seconde épreuve, les prix des matières premières ainsi que la main d'œuvre ont considérablement augmenté.²⁴⁴

²⁴² Les indices sont annualisés à partir des données trouvées sur la page http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/indices_prix_consommation/ [dernière consultation le 25 juin 2011].

²⁴³ En 1924 d'ailleurs, des anciens combattants manifestent contre la vie chère sur divers marchés dans le pays, de manière parfois musclée. COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 90-91. La publication de l'index sera interrompue de mai 1940 à janvier 1947.

²⁴⁴ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/168 (Bressoux), *Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Bressoux, en date du 11 juillet 1928*.

On relève ça et là, dans la presse ou dans les archives, des indications de coût de monuments de divers types. Le tableau suivant donne quelques chiffres :

<u>Monuments sans statuaire</u>			
1919	Ferrières	Monument aux évacués français	1 525 francs
1920	Soiron Fumal	Monument communal Monument communal	4 575 5 500
1922	Soumagne	Cimetière	15 000
1923	Heusy	Cimetière	4 300
1926	Burnenville	Monument communal	6 000
<u>Monuments avec statuaire</u>			
1919	Retinne	Monument communal	22 000 francs
1920	Bovigny Crisnée Ferrières Dolhain (Limbourg)	Monument communal Église Saint-Maurice Monument communal Monument communal	15 000 2 750 3 515 33 000
1921	Huy Battice Sprimont	Monument Lelarge Monument communal Monument communal	30 000 23 000 ²⁴⁵ 47 000
1922	Roclenge Saint-André	Monument communal Monument communal	18 000 10 000
1923	Xhoris Huy Melen	Monument communal Monument de la Victoire Monument aux fusillés	23 000 85 000 25 000
1928	Alleur	Monument communal	20 500

On le voit, les chiffres sont fort variables. L'ampleur du monument, la matière utilisée, l'appel ou non à un architecte et à un sculpteur renommé plutôt qu'au tailleur de pierre local et l'époque de construction peuvent faire varier substantiellement le coût du monument.

Dans quelques cas, un ou plusieurs particuliers ont pris l'entièreté des frais à leur compte. La plaque de marbre de l'église Saint-Sébastien à Stavelot () porte la

²⁴⁵ Hors honoraires de l'architecte et du sculpteur.

mention « Don de Mr Arnold Godin ». Le monument aux victimes du fil électrique a été érigé à Sippenaeken par le comte Joseph d'Oultremont. Une plaque apposée en 1980 sur le monument de La Minerie (Thimister) informe qu'il a été érigé en 1930 avec des deniers privés (V). Le donateur du monument de Vierset-Barse (V) est un ancien combattant, sous-officier de gendarmerie, qui en est également l'auteur.²⁴⁶ Le monument de l'Armistice à Spa est un don d'un officier anglais (V). À Hannut, à Hamoir, ailleurs encore, des particuliers font don d'un terrain pour que le monument puisse y être érigé.

Mais ces dons restent des exceptions et, dans la majorité des cas, les comités doivent faire preuve d'initiatives diverses pour récolter les fonds nécessaires. L'imagination des organisateurs est leur seule limite, comme en témoignent les nouvelles locales rapportées par *La Meuse* : concerts et représentations de gala, tombolas, festival de chorales et de mirlitophiles (Mortier), courses cyclistes (Harzé, Sougné-Remouchamps...) et hippiques (Barchon, Dolembreux...), concours de pigeons (Alleur, Herve...), jeux de quilles et billard (Bressoux), fêtes foraines (Roclenge), tout ce qui peut attirer la population et l'inciter à contribuer au coût du monument fait farine au moulin. On a même vu à Jupille, à deux reprises au moins, une jeune mariée vendre sa jarretière à l'encaissement et verser le produit de la vente au comité du monument dédié à Mathieu Bodson !²⁴⁷

La ressource principale reste toutefois la demande de subvention. D'abord, subvention de la commune, généralement accordée lorsque des édiles participent au comité. Subventions sollicitées auprès d'entreprises locales. Collectes aussi, faites auprès des particuliers. Reste enfin la ressource de s'adresser à Bruxelles.

La politique du gouvernement est cependant assez restrictive en matière de subsides aux monuments commémoratifs. On a vu que le ministre des Sciences, Jules Destrée, qui avait aussi la responsabilité de l'Administration des Beaux-Arts, avait tenté, par sa circulaire de mai 1920 aux gouverneurs de province, de réfréner l'ardeur des collectivités locales à investir dans des monuments commémoratifs.²⁴⁸ Cette circulaire se poursuit ainsi :

... Je voudrais que vous appviez l'attention des administrations communales et des comités organisateurs sur la nécessité de ne pas escompter toujours le concours de l'État.

Il arrive souvent que ce concours, étant considéré comme dû, mon département n'est consulté que pour régler la note de frais et subir les imprévus. Or, la tradition de l'administration des Beaux Arts a toujours été de n'accorder l'intervention financière de l'État que lorsque, *préalablement à toute exécution*, les plans, devis et projets lui ont été soumis et qu'elle en a reconnu le *caractère artistique*²⁴⁹.

Je suis obligé de maintenir rigoureusement cette méthode sans laquelle on ouvre la porte à d'inextricables abus. Et je devrai la maintenir plus strictement encore que par le passé et

²⁴⁶ *La Meuse*, 20 et 24 novembre 1936.

²⁴⁷ *La Meuse* du 9 février 1928 rapporte ceci : « Samedi 4 février a été célébré le mariage de Mlle Delhoulle, de Wandre (Houffaix), avec M. J. Deflandre. La vente de la jarretière a rapporté la jolie somme de 90 frs, versée aux R'jetons des Pépins, pour le monument Bodson. » Une autre vente de jarretière, au profit du même comité, est rapportée dans l'édition du 12 avril 1928.

²⁴⁸ Voir p. 26.

²⁴⁹ En italique dans le texte.

réduire peut-être la part habituelle d'intervention, en raison de la multiplicité des demandes de ce genre. Les crédits mis à ma disposition sont, il ne faut pas l'oublier, limités, et j'aurais scrupule à demander de mon collègue des Finances de les augmenter, à un moment où tout le monde doit donner l'exemple de l'économie et ajourner toute dépense qui peut être ajournée.²⁵⁰

Le budget dont dispose annuellement l'Administration des Beaux-Arts pour des subsides à l'érection de monuments est en effet limité à 70 000 francs, pour l'ensemble des demandes affluent des quatre coins du pays. Les archives de l'Administration des Beaux-Arts contiennent des centaines de dossiers relatifs à des requêtes de subvention, de la part de communes ou de comités de monuments. Les réponses ne peuvent donc qu'être majoritairement négatives, mais elles sont toujours accompagnées d'une justification en relation avec la circulaire du ministre. Les demandes qui sont introduites – c'est la plupart des cas – après que le comité ait décidé du choix du monument et de ses auteurs, voire même après qu'il ait été réalisé, sont systématiquement rejetées. Il en est notamment ainsi pour les monuments de Battice, de Crisnée, du Sart-Tilman...²⁵¹ Si la demande est introduite à temps et dans les formes requises, on invoque la maigreur des fonds disponibles (pour le monument de Fumal et pour le grand projet liégeois, par exemple) ou le manque de « caractère artistique » du monument projeté. Lorsque Gaston Grégoire, gouverneur de la Province de Liège, écrit au ministre pour appuyer la demande de subside pour le monument du cimetière militaire de Boncelles, celui-ci renvoie le problème au ministre de la Défense nationale :

Mon cher collègue,

Je vous communique une lettre de novembre 1920. Il n'a pas paru possible à mon administration d'y répondre favorablement, parce que les bien faibles crédits que j'ai à ma disposition, 70 000 francs pour toute l'année et tout le pays, doivent être réservés pour les monuments d'un caractère artistique. Celui-là présente si peu ce caractère qu'on n'a même pas songé à m'indiquer le nom de l'artiste.²⁵² Je ne puis pas intervenir, mais l'entreprise me paraît néanmoins si digne d'intérêt que je vous prie d'examiner si votre département, soit seul soit avec celui de l'Intérieur, ne pourrait y contribuer.²⁵³

Quelques subsides sont cependant accordés à des monuments liégeois. Le comité du monument de l'Université de Liège reçoit 12 000 francs, versés en trois tranches de 1922 à 1924. La demande du comité du monument de Loncin est favorablement reçue, car le ministre envoie le 7 avril 1922 une note à son directeur général des Beaux-Arts le priant de rédiger une proposition de subside.²⁵⁴

²⁵⁰ M.A.P.L., n° 5563, juin 1920, p. 640-641.

²⁵¹ La demande de la commune de Limbourg pour le monument de Dolhain est traitée moins rigoureusement car, même si le concours attribuant le marché à l'architecte Vivroux est clôturé avant que le ministère n'en soit averti, on accorde un subside fondé sur le seul coût du coq qui surmonte la colonne. A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 1219.

²⁵² Il s'agit en fait d'Oscar Berchmans.

²⁵³ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 1421. La répartition des rôles entre ministères n'est pas très claire pour ce qui concerne les monuments commémoratifs. Le gouvernement avait décidé, en février 1919, que les demandes d'intervention financière pour les monuments commémoratifs seraient centralisées au ministère de l'Intérieur, qui disposerait d'un budget annuel de 100 000 francs à cet effet. Les archives de l'Administration des Beaux-Arts ne font guère état de l'utilisation de ce budget. Voir A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 100B, dossier 2186 (église Notre-Dame-du-Lac à Tirlemont).

²⁵⁴ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 1721. La note du ministre est la dernière pièce du dossier, qui ne renseigne pas sur le montant alloué.

Les ambitions monumentales de certains comités et communes dépassent parfois le raisonnable. On sait que Liège n'aura jamais sa « grosse tour » en raison de son coût exorbitant. On le comprend aussi en lisant cette lettre adressée par la commune de Sprimont au ministre de l'Intérieur le 14 février 1922, le pressant d'accorder une subvention pour son monument (✉) :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Bruxelles,

Nous prenons la respectueuse liberté de vous exposer qu'en octobre 1921 notre administration communale a inauguré un monument commémoratif en l'honneur de nos fusillés et soldats tombés au cours de la Grande Guerre.

Ce monument répond comme caractère et exécution à la grande et noble idée patriotique et revêt un caractère artistique.

Il a coûté plus de 47 000 fr. pose comprise.

L'autorité supérieure nous prie de nous adresser à vous en vue d'obtenir subside pour nous aider à couvrir cette dépense.

Par suite des événements de la guerre, notre commune compte parmi celles qui ont eu le plus à souffrir. Nombreux sont les bâtiments détruits ici. Notre population a diminué beaucoup et compte à peine 4 200 habitants contre plus de 4 500 en 1914. Elle est très pauvre et vit très misérablement, surtout la population industrielle par suite du manque de travail. Les secours doivent se faire larges.

Tout milite en notre faveur. La commune est très endettée, ses recettes sont presque nulles.

[...]

La lettre est signée par le bourgmestre et le secrétaire communal.²⁵⁵ La Ligue du Souvenir, appelée à émettre un avis d'ordre esthétique, écrit au ministre de l'Intérieur le 13 décembre 1922 que « le monument de la commune de Sprimont n'offre aucun caractère artistique et ne commémore donc pas dignement les événements tragiques dont la commune a été le théâtre ». Est-ce parce que le sculpteur, Joseph Sauvage, ne faisait pas partie du sérial des anciens élèves d'académie ? La suite du dossier ne nous renseigne pas sur la décision finale du ministre, mais il est probable que la demande de subvention a été rejetée.

Des communes doivent donc s'endetter pour réaliser leur projet. En 1920, la commune de Retinne doit emprunter plus de 21 000 francs pour son monument,²⁵⁶ et celle de Montegnée 37 500 francs. En 1926, c'est la commune d'Ans qui emprunte 12 000 francs pour son monument au cimetière.²⁵⁷

Les difficultés rencontrées dans la collecte de fonds expliquent en partie pourquoi certains monuments ont été érigés tardivement. En août 1932, le Comité du Monument aux Morts de la Grande Guerre d'Ernonheid (✉) envoie une dernière lettre circulaire de sollicitation :

Cher Monsieur,

²⁵⁵ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 100B, dossier 1782.

²⁵⁶ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/148.

²⁵⁷ Voir ERGEN, N., *op. cit.*, 2001, p. 44 et 66 pour Montegnée, p. 46 et 67 pour Ans.

Malgré tous nos efforts en vue d'ériger dans notre commune un Monument aux Morts de la Grande Guerre, nous ne sommes pas parvenus à recueillir la somme nécessaire.

La petite commune d'Ernonheid, sans ressources, fut une des premières communes belges martyrs [sic].

Afin de pouvoir terminer à bien notre œuvre, qui est l'œuvre de tous les donateurs, pouvons-nous nous permettre de solliciter, de votre bienveillante générosité, un virement de cinq francs à notre Compte Chèque n° 312362 du Comité du Monument aux Morts de la Grande Guerre d'Ernonheid...²⁵⁸

Le monument avait en réalité déjà été inauguré le 10 juillet de la même année.

D'autres raisons peuvent parfois expliquer l'inauguration tardive des monuments communaux : mauvaise volonté de la majorité communale, discussions sur l'emplacement ou sur le caractère à donner au monument, d'autres encore. Mais il semble bien que le problème financier en soit la cause principale et qu'il a découragé plus d'un comité animé au départ d'un grand enthousiasme. Ceci se trouve à mots couverts dans la lettre adressée le 26 janvier 1931 par le comité « Monument de la Grande Guerre – Aywaille » aux habitants de la commune :

Monsieur et cher concitoyen,

Devancée par presque toutes les villes, communes et même certains hameaux de la Belgique, l'importante localité d'Aywaille n'a pas encore de Monument à ses morts de la guerre.

Diverses causes ont retardé l'exécution de ce projet ; mais à présent [...] les principales difficultés sont écartées, notamment celle de l'emplacement [...]. Le comité, qui vient d'être formé, s'emploiera de son mieux à faire diligence.

L'Administration communale nous accordera, avec son précieux appui, un subside important, mais néanmoins le concours financier de chacun de nous sera nécessaire [...].²⁵⁹

Plusieurs communes de la province de Liège ne pourront ainsi inaugurer leur monument que dans les années 30 : Seilles en 1930, Aywaille, Berneau, Glain, Hannut, Polleur en 1931, Ernonheid et Herstal en 1932, Vierset-Barse en 1937, Ayeneux et Embourg en 1938. La liste n'est pas exhaustive.²⁶⁰

8.3. Choix de l'emplacement

Les comités de monuments publics souhaitent naturellement que leur monument soit placé dans un endroit bien en vue, dans un espace suffisant pour accueillir les cérémonies commémoratives et la foule qui y assiste. Il appartient toutefois au Conseil communal de décider *in fine* de l'emplacement concédé et de donner les autorisations nécessaires. Cela peut, on l'a vu, parfois susciter des controverses pour des raisons politiques ou philosophiques et retarder l'ensemble du projet. D'autres problèmes liés à l'emplacement peuvent aussi apparaître. Un exemple : le comité du monument de Les Waleffes (Waleffe) adresse un courrier au ministre de la Science et des Arts en avril 1919, sollicitant son autorisation – et non l'octroi d'un subside – pour l'emplacement choisi :

²⁵⁸ HENRY, R., *Aywaille, chronique illustrée du XX^e siècle*, 2006, p. 92-93.

²⁵⁹ *Id.*, p. 86.

²⁶⁰ Il ne s'agit pas ici des monuments militaires, religieux ou dédiés au roi Albert, mais uniquement de ceux qui portent une dédicace de la commune pour ses morts.

Le comité se prononce pour son érection au lieu-dit « La Motte », tombe mesurant un demi-hectare environ, sis au centre du village, appartenant au gouvernement et classé dans les monuments historiques.

Cette motte serait composée d'un tumulus romain, du cimetière des Liégeois et Brabançons tombés au combat des Waleffes, des hommes tombés aux différents sièges du vieux château de Hemricourt.

Elle conserverait ainsi son caractère de monument aux morts. Elle serait la suite aujourd'hui de ce qu'elle était hier.²⁶¹

Malgré plusieurs rappels envoyés de mai 1919 à mai 1920, le ministre ne statue pas avant juillet 1921, date à laquelle il rédige une note, sans doute adressée à la C.R.M.S., soulignant que le monument ne présente aucun caractère artistique, qu'il n'entre pas dans ses intentions d'approuver une subvention quelconque et que « l'idée de placer un monument moderne insignifiant sur un tumulus ancien » lui paraît malheureuse. Le dossier conservé aux A.G.R. s'arrête là. Lenteurs de l'administration : le monument était déjà inauguré en août 1920.

8.4. Les matériaux

Les matériaux utilisés pour les monuments commémoratifs sont dans le prolongement des pratiques du siècle précédent, principalement la pierre bleue et le bronze pour les monuments publics, et la pierre bleue pour les monuments funéraires des cimetières. Le choix est en grande partie dicté par des considérations d'ordre économique (budget disponible), d'ordre environnemental (monument exposé aux intempéries ou protégé à l'intérieur d'un bâtiment) et d'ordre esthétique.

Pierre bleue, petit granit ou autres variétés de calcaire dur mosan ou hennuyer, ce matériau se prête relativement aisément à la taille et est durable. Il n'a pas été fait ici de tentative de déterminer l'origine précise de la pierre utilisée pour chaque monument. Les quelques indications occasionnelles données à cet égard sont tirées de sources bibliographiques. Du calcaire clair, moins compact, et donc plus facile à travailler mais moins résistant, peut être employé en association avec le petit granit, donnant un certain effet de bichromie, comme pour le monument au cimetière de Haccourt (V). On trouve quelquefois de la pierre d'Euville, calcaire blanc très grenu, par exemple à Theux et à Grand-Hallet. Le marbre blanc, importé, est le plus souvent utilisé pour des plaques commémoratives.²⁶² On le taille parfois dans le bloc, comme pour le monument italien à Robermont (V), pour le sarcophage roumain du Mémorial interallié.... On peut rechercher des effets de polychromie par l'utilisation de diverses pierres polies : vert, blanc et bronze à l'Université de Liège (V), rouge et blanc dans la maison communale de Poulseur et à l'église Notre-Dame-des-Récollets à Verviers...

²⁶¹ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 483. On sait maintenant que le tumulus est en fait une ancienne motte castrale.

²⁶² Du point de vue de la pétrographie, le marbre est une roche métamorphique, résultat d'une recristallisation d'une roche calcaire à hautes pression et température. Ce n'est que par extension que l'on appelle aussi marbre toute pierre polie, qu'elle soit calcaire (comme notre « marbre noir » et notre « marbre rouge »), granitique, porphyrique, etc.

Le ciment, matériau plus économique mais qui ne permet pas de rendu aussi fin des détails que la taille de la pierre, est parfois utilisé pour des monuments en série. On pense en particulier à diverses statues du Sacré-Cœur et au monument d'Horion-Hozémont, dont il sera question plus loin. La terre cuite est employée à Crisnée pour la statue de saint Maurice, à Olne pour le calvaire, à l'église Sainte-Marie-des-Anges à Liège pour le chemin de croix. Le plâtre, le plus souvent peint, est réservé aux statues et plaques placées à l'intérieur d'un édifice : Saint-Martin à Ans, Saint-Gilles à Heppenbach, monument « espagnol » au Mémorial interallié, monument de l'Académie des Beaux-Arts (262), etc.

Le bronze est le matériau de premier choix pour la statuaire. On lui substitue parfois la fonte peinte (à Beaufays, à Stockay), moins coûteuse mais toujours trahie par des traces de rouille. Le grand christ de Gemmenich est en cuivre repoussé, dont l'éclat rouge est protégé par un vernis (263).

Le bois est utilisé pour quelques retables commémoratifs dans les cantons de l'Est, comme à Raeren (264), pour des grands crucifix, pour des encadrements de plaques.

Les monuments de type architectural (chapelle, tholos, arc de triomphe...) utilisent les matériaux de construction habituels : brique, pierre, béton, ciment, etc.

Un nouveau matériau, la marmorite, apparaît dans les années 40. C'est un verre artificiel, de couleur noire, employé pour la réalisation de plaques portant des inscriptions et que l'on appose généralement sur un monument ou une stèle de pierre. Son utilisation est particulièrement fréquente dans les cantons de l'Est.

8.5. Sélection des projets

La réalisation des monuments les plus modestes, stèles, plaques, obélisques simples, est généralement confiée à un tailleur de pierre local, après remise de devis.

Les monuments à statuaire, et forcément les plus grands d'entre eux, font l'objet d'un appel à concours. L'importance des budgets prévus et des primes pour les mieux classés détermine le degré de rayonnement du concours au-delà des cercles locaux. C'est la raison pour laquelle on voit un certain nombre de monuments dans la province de Liège réalisés par des artistes bruxellois ou flamands. Les concours sont généralement organisés en deux épreuves successives. Un jury, constitué de représentants de la commune et du comité, ainsi que d'au moins un sculpteur et un architecte, sélectionne les meilleurs projets, encore anonymes, sur base d'esquisses. Les lauréats reçoivent une prime et sont invités à remettre, toujours anonymement, un dessin à plus grande échelle (5 %) et une maquette à l'échelle 10 %.²⁶³

Il arrive que le résultat du concours prête à contestation. La Ville de Verviers attribue la commande du monument de la Victoire (264) au sculpteur Frans Jochems et à l'architecte Constant Wilbers, tous deux Anversois, alors que le jury avait attribué le premier prix

²⁶³ On retrouve le texte du règlement du concours organisé par la Ville de Liège aux A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 163, et du concours pour le second monument de Bressoux aux A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/168.

du concours au projet de Pierre Braecke et Victor Creten. Le Conseil communal justifie sa décision :

Sans contester les mérites relatifs qui ont été attribués par le dit jury aux divers projets soumis à son appréciation ;

Mais, considérant que l'œuvre classée première ne répond qu'imparfaitement à la pensée qui l'a inspiré en organisant le concours ;

Considérant, d'autre part, que le projet classé second rend complètement cette pensée ;
[...]

Choisit, pour le faire exécuter, le projet classé second avec la devise : Vert et Vieux (sans palme), œuvre de MM. Jochems sculpteur et Wilbers architecte...²⁶⁴

Les lauréats évincés protestent. Par voie de presse, on accuse Frans Jochems d'avoir participé durant la guerre à une exposition organisée par un cercle activiste sous la protection des Allemands, ce dont l'intéressé se défend en arguant du fait qu'il n'avait exposé qu'en tant que simple invité de ce cercle dont il ignorait les affinités pro-allemandes, et que les commandes qu'il avait reçues des communes d'Anvers, Biéville, Lommel et Waregem pour des monuments commémoratifs plaident en sa faveur. Le ministre des Sciences et des Arts est interpellé sur cette affaire et le directeur général de l'Administration des Beaux-Arts, Émile Verlant, rédige une note circonstanciée, incluant quelques commentaires sur la procédure d'appel à projets par concours :

[...] M. Rau, sculpteur, l'un des concurrents qui réclame, non pour lui, mais pour son confrère Braecke, m'a déclaré que les sculpteurs, les jeunes comme les vieux, en avaient assez des concours et allaient adresser au gouvernement une protestation en masse, que jusqu'à présent je n'ai pas vu venir, mais que je verrai avec plaisir, tant les concours artistiques sont pleins d'inconvénients, comme je l'ai souvent expliqué.

[...]

Je dis seulement que ce concours a été encore plus mal organisé qu'ils ne le sont d'ordinaire. Ce n'est pas la peine de déranger un jury d'experts ou de gens choisis comme tels pour considérer sa décision comme une simple indication dont on fait ce qu'on veut. Pareil règlement de concours doit nécessairement soulever des reproches d'incompétence, d'intrigue, de collusion.²⁶⁵

Mais c'est bien la Ville qui décide et finalement c'est le monument de Jochems et Wilbers qui est réalisé.

8.6. Monuments produits en série

On sait qu'en France, plusieurs firmes proposaient aux communes des monuments réalisés en série, disponibles, au choix, en bronze, en fonte peinte, en fonte bronzée, en pierre... avec ou sans accessoires divers. Façon sans doute plus économique pour les municipalités d'acquérir un monument à statuaire. Le *Poilu victorieux* d'Eugène Benet, produit par les Éts Durenne (吁), *Résistance* de Charles-Henri Pourquet par les Fonderies du Val d'Osne, Le *Poilu au repos* d'Étienne Camus par les Éts H. Jacomet, et bien d'autres encore, ont été réalisés par centaines d'exemplaires pour les communes

²⁶⁴ A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 100B, dossier 1392.

²⁶⁵ *Id.*, note pour le ministre, 16 octobre 1920.

françaises, au point que ces statues ont pu devenir l'archétype du monument aux morts.²⁶⁶

Qu'en est-il chez nous ?

Remarquons d'abord que nous n'avons que très peu de statues importées de France. Une Jeanne d'Arc équestre, des Fonderies du Val d'Osne (吁), installée dans le parc de l'ancien collège des jésuites français à Marneffe, et un poilu français en ciment, à Horion-Hozémont (吁). On retrouve la même statue dans plusieurs villages de France et il y en avait également un exemplaire dans un jardin de la rue Saint-Laurent à Liège. Les Victoires en fonte peinte des monuments de Stockay (Saint-Georges-sur-Meuse) (吁) et de Celles relèvent aussi d'une production industrielle, probablement d'origine française.

On ne connaît pas, en Belgique, de production de monuments en grandes séries comme chez nos voisins du sud. Le marché belge était, il est vrai, bien plus restreint. L'entreprise qui se rapproche le plus du modèle français est celle des frères Norga (吁), qui réalise et vend sur catalogue des appliques en bronze, des statues, des stèles destinées aux tombes des cimetières. Il ne s'agit pas d'œuvres particulièrement conçues pour la commémoration des combattants, mais on retrouve ces productions sur certains monuments, dont celui de Glain.

Nos monuments sont donc, dans leur grande majorité, des œuvres originales, variations sur quelques thèmes iconographiques devenus communs. Il arrive cependant qu'un même modèle ait été exécuté en un nombre restreint d'exemplaires. Nous avons dans la province de Liège plusieurs cas de monuments jumeaux (吁) :

- Recht et Sourbrodt, par Sylvain Norga ;
- Ocquier et Roclange, par Van Uytvanck ;
- Bassenge et Mortier (et Salm-Château, dans l'arrondissement de Bastogne) ;
- La Reid et Waret-l'Évêque, par J. Waltregny ;
- Slins et Ruiselede, par A. De Beule (吁).

Il s'agit ici plutôt du réemploi occasionnel d'un modèle existant et non d'une entreprise à large échelle. Même de simples stèles non figuratives, comme dans les cimetières de Mouland et de Warsage, peuvent être copiées l'une sur l'autre.

Une autre œuvre exécutée en multiples exemplaires est la plaque figurant un jeune homme nu et deux panoplies antiques, que le sculpteur et médailleur Armand Bonnetaïn a réalisée pour le compte des troupes du Génie. Deux de ces plaques sont apposées au monument de Liège (吁). On la retrouve (ou la retrouvait) sur d'autres monuments du Génie, à Jambes, à Burcht, à Hoogboom, à Tervueren...

8.7. Ajouts divers

Les monuments sont souvent complétés de divers éléments.

²⁶⁶ Il est vrai que le marché commémoratif français était énorme. On évalue à plus de 37 000 le nombre de monuments aux morts commandés par les communes dans le pays. Mentionnons ici un site internet particulièrement intéressant à ce sujet, www.fontesd'art.org, site du Réseau international de la fonte d'art, qui donne, entre autres, des reproductions de planches de catalogues (dernière consultation le 14 juillet 2011).

Le premier d'entre eux est la délimitation d'un espace réservé autour du monument, espace plus ou moins vaste destiné à tenir la foule à distance et à accentuer un certain caractère sacré au mémorial, qui devient le point focal des cérémonies commémoratives. C'est là que, comme sur un autel, seront déposées les gerbes et couronnes de fleurs. S'il est assez vaste, ce sera le lieu privilégié où se tiendront les anciens combattants arborant leurs drapeaux. Il est le plus souvent délimité par une clôture en fer forgé, avec ou sans potelets de pierre ou de béton, parfois par un simple muret de quelques dizaines de centimètres de hauteur, voire par une petite haie. Fréquemment aussi, il n'y a pas de clôture, mais une surface dallée ou recouverte de gravier. L'idée que les monuments aux morts sont systématiquement entourés de chaînes reposant à chaque angle sur un obus placé verticalement est caricaturale. Parmi les centaines de monuments de la province, quatre seulement se présentent ainsi, et il faut encore nuancer le propos. Ceux de Beaufays et d'Horion-Hozémont n'ont reçu que tardivement ce type de clôture, comme en témoignent des cartes postales anciennes. Les obus entourant le monument de Battice ont disparu, vraisemblablement lors de sa réfection après la Seconde Guerre et ceux du cimetière d'Ocquier sont taillés dans la pierre à l'imitation des obus métalliques (fig.).

On a disposé aussi, sur les côtés de nombreux monuments, des « trophées de guerre », canons ou obusiers récupérés de l'ennemi. Dans les premières années qui ont suivi l'Armistice, les communes qui le souhaitaient pouvaient s'adresser à la Commission centrale de récupération du matériel de guerre et obtenir ces bouches à feu afin d'orner leur monument commémoratif ou leur place publique. Deux canons allemands ont ainsi été placés pendant des années place Saint-Lambert à Liège.²⁶⁷ Plusieurs communes ont voulu compléter leur monument avec ces trophées (Basse-Bodeux, Braives, Comblain-la-Tour, Flémalle-Haute, Hamoir...), ainsi que l'attestent des anciennes cartes postales.

[Ces glorieux trophées] furent exposés avec fierté sur des places publiques et à l'entrée de maints édifices, où leur présence fit longtemps sensation. Mais actuellement – tout passe, hélas ! – certaines communes voudraient se débarrasser, paraît-il, de ces souvenirs de la guerre. Il en est même qui ont remisé ceux-ci dans des dépendances des bâtiments communaux et d'autres qui les ont tout simplement abandonnés le long des voies publiques.²⁶⁸

Ces communes, à qui l'on rappelle que ces trophées de guerre restent propriété de la Défense nationale, sont donc invitées à se mettre en rapport avec l'autorité militaire afin de lui remettre ces pièces devenues indésirables. L'entretien et la préservation de ce matériel exposé au vandalisme posaient sans doute de réels problèmes.

Aujourd'hui, rares sont les monuments encore dotés de ce genre d'ornement. Celui du cimetière de Rhées est toujours encadré de deux obusiers. Ceux de Burdinne (fig.) et de Wanne par des canons déjà bien désossés.

Dans les années 30, alors que la vague de construction de monuments publics est déjà bien passée, la F.N.C. et d'autres associations patriotiques, comme le Cercle les XXI –

²⁶⁷ *La Meuse*, 19 octobre 1927.

²⁶⁸ *La Meuse*, 14 novembre 1927.

Le Souvenir Liégeois, offrent un peu partout des jardinières et des luminaires dont les monuments commémoratifs étaient dépourvus. Autant de nouvelles occasions de cérémonies du souvenir.

8.8. La tutelle provinciale et la Commission royale des Monuments et des Sites

Les archives de la Province de Liège conservent encore une petite dizaine de dossiers concernant l'intervention de l'autorité provinciale dans les projets de monuments commémoratifs. Il ne s'agissait pas d'accepter des demandes de subsides. La politique de la Députation permanente avait été établie en 1919 et la Province n'interviendrait financièrement que pour le projet de monument de la Défense nationale à Liège et pour quatre autres commémorant la bataille de Liège. Mais la Province, qui exerce à cette époque la tutelle sur les communes, peut intervenir à deux titres au moins : le contrôle sur les dépenses décidées par les communes et l'article 77 de la loi communale, qui stipule que les projets de construction des édifices communaux sont soumis à l'approbation de la Députation permanente. Le projet du monument de Couthuin est transmis à l'administration provinciale par le commissaire d'arrondissement de Huy « étant donné la participation importante de la commune à la dépense afférente à l'érection de ce monument ».²⁶⁹ Le projet est approuvé après l'avis positif de l'Architecte provincial. Autre cas : en mars 1925 la Députation permanente annule la décision du Conseil communal de Verlaine d'ériger le monument dans le cimetière de l'église et, deux mois plus tard, approuve celle de placer ce monument sur la place devant l'église.²⁷⁰

Il semble cependant que l'article 77 de la loi communale ait été sujet à des interprétations différentes selon les provinces. Le dossier relatif au monument de Malmedy contient la copie conforme d'une lettre adressée par le Gouverneur de la Province de Brabant au Collège communal d'Anderlecht. Non seulement la Commission provinciale des Beaux-Arts du Brabant accueille favorablement la demande de subside pour un monument commémoratif, mais le Gouverneur Beco ajoute :

Je crois devoir vous faire remarquer qu'aucune autorisation ou approbation n'est exigée pour l'érection des monuments commémoratifs. Il n'est pas nécessaire que la Députation permanente et M. le ministre de l'Intérieur se soient prononcés sur l'allocation éventuelle des subsides demandés pour donner suite à votre projet, si vous ne subordonnez pas l'exécution de celui-ci à la participation financière des pouvoirs publics.²⁷¹

La copie de cette lettre est suivie, dans le dossier, par la minute d'une courte note, datée du 9 octobre 1926 :

À l'occasion de l'érection du monument commémoratif à Malmedy, Monsieur le Gouverneur [de Liège] a émis l'avis qu'il appartient à la Députation permanente de statuer, et ce nonobstant la décision contraire prise par le Gouverneur du Brabant.

²⁶⁹ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier sans numéro (Couthuin), lettre du 18 décembre 1924.

²⁷⁰ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20789 (Verlaine).

²⁷¹ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/148 (erronément référencé Burg-Reuland), copie de la lettre du 14 mars 1922.

Le même dossier s'accompagne d'une note non datée, analyse juridique sur la question de savoir si un cimetière est bien un édifice au sens de la loi communale. La conclusion est qu'il n'y a pas de réponse absolue et qu'il s'agit d'une question d'appréciation. Le dossier relatif au monument de Retinne, pour lequel la commune voulait emprunter 21 200 francs, contient une autre discussion juridique :

La question se résume à savoir si un monument commémoratif est un édifice dans le sens que le législateur de 1836 a voulu attribuer à cette expression.

L'auteur de la note conclut qu'aucune conclusion formelle ne peut être tirée à cet égard, bien que, à son avis, il y ait lieu d'admettre que ces monuments soient considérés comme des édifices.²⁷² Il apparaît donc que la Province de Liège a démontré, plus que dans d'autres parties du pays, un net souci d'implication dans les décisions relatives aux monuments commémoratifs.

La mission de la Commission royale des Monuments et des Sites (qui deviendra en 1989 la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles) était une mission d'avis pour le gouvernement et les provinces, de proposition de classement, de surveillance des travaux portant sur des monuments ou des sites classés. Sous la présidence du chevalier Charles Lagasse de Locht, qui occupa cette fonction de 1897 à 1937, la Commission s'est montrée fort active en matière de monuments commémoratifs et a même cherché à s'imposer dans certains dossiers. Le dossier concernant le monument de Malmedy, conservé aux Archives de la province de Liège, contient une lettre adressée le 17 novembre 1926 par le président de la C.R.M.S. au Gouverneur de la Province de Liège, illustrant bien cette volonté :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que l'on érige en ce moment, à Malmedy, un monument commémoratif de la guerre sans autorisation officielle et sur un terrain appartenant à l'État.

M. le Bourgmestre de Malmedy, au courant des travaux qui s'exécutent, va, paraît-il, de l'avant sans se soucier des diverses charges et obligations contractées par l'Administration communale vis-à-vis de l'État au sujet de la jouissance du terrain précité et notamment celle « de ne pas effectuer des modifications à l'état actuel des immeubles (construction, démolition, modification à l'aspect architectural ou changement quelconque) sans y avoir préalablement été autorisé par le gouvernement ».

Il s'agit donc, M. le Gouverneur, si nous ne nous trompons pas, d'une grave atteinte aux droits de l'État.

Nous vous prions de vouloir bien user de toute votre influence auprès de l'Administration communale pour faire surseoir aux travaux en cours et exiger que les projets nous soient communiqués au préalable, conformément aux conventions précitées et aux prescriptions de l'arrêté royal du 29 mai 1912.

La suite de l'affaire n'est pas précisée dans le dossier.²⁷³

²⁷² A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/148 (Retinne).

²⁷³ Cette volonté de s'impliquer dans tous les projets de monuments trouve son exemple le plus emblématique dans la lettre adressée le 13 mai 1921 par Ch. Lagasse de Locht au ministre Jules Destré : « Notre Collège n'ayant pas été consulté au sujet de l'emplacement à choisir pour l'érection à Bruxelles du monument national destiné à célébrer la mémoire du " Soldat inconnu " et de tous les héros de la guerre, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien intervenir auprès de votre honorable Collègue Monsieur le Premier Ministre, pour qu'il veuille bien faire réparer cet oubli en temps

La Commission est régulièrement consultée par l'Administration des Beaux-Arts lorsque celle-ci est saisie d'une demande de subside, elle l'est aussi par les autorités provinciales lorsque celles-ci sont amenées à prendre position sur des projets de monuments. Malheureusement, les archives de la C.R.M.S.F. ne conservent plus aujourd'hui les dossiers de cette époque, sans doute perdus lors de divers déménagements.

L'activité de classement des monuments commémoratifs de la Grande Guerre est par contre beaucoup plus réduite. Seuls le monument aux 1^{er} et 21^e de Ligne à la Chartreuse de Liège (V), le monument au cavalier Fonck à Thimister et très récemment le Mémorial interallié à Cointe ont fait l'objet d'une procédure de classement dans la province de Liège. On en trouve sans doute la raison dans une note adressée le 22 mai 1985 par l'Administrateur général du Patrimoine culturel de la Communauté française à son ministre-président au sujet du classement du monument Fonck :

La Commission royale propose le classement sous rubrique.

L'Administration s'interroge sur le bien-fondé de la proposition, non pas que le monument manque d'intérêt, en effet la sculpture est révélatrice de son époque, et en ce temps de commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est bon d'y associer ceux qui sont morts en 1914-1918.

Cependant, ce monument est propriété du Ministère de la Défense nationale et n'est pas à charge d'une commune.

De plus, il est certain que le classement d'un monument aux morts suscitera de la part de toutes les communes de Wallonie une demande similaire.

L'Administration est d'avis qu'à part quelques hauts lieux de la Résistance, comme celui de Trooz ou la clairière de Bagatelle à Villetaroul [sic], le classement ne doit pas être proposé pour ces monuments aux morts.

En effet, l'entretien en incombe tout naturellement à la commune qui devrait y mettre un point d'honneur, quitte à rechercher les fonds par le biais d'un concert de la fanfare locale ou d'une fancy-fair. Dans le cas présent, le site pourrait être classé.²⁷⁴

Le ministre-président de l'époque, Philippe Moureaux, répond qu'il partage l'avis de son administration et le monument Fonck est classé comme site. Les considérations budgétaires sont manifestement un déterminant de la politique de classement. Et de fait, un autre dossier conservé à la C.R.M.S.F., datant de 1976, donne un exemple de demande d'intervention financière pour la réparation du monument de Lens-Saint-Remy (F), demande que la Commission rejette aisément, puisque ce monument n'est pas classé.

Remarquons que la politique de classement de monuments commémoratifs est beaucoup moins frileuse en Flandre. En Flandre occidentale, par exemple, ce ne sont pas moins de 45 monuments commémoratifs qui ont été classés par le ministre Geert Bourgeois en 2010 !²⁷⁵

opportun. » Le ministre transmet cette requête au Premier ministre, non sans faire remarquer que l'arrêté royal du 29 mai 1912 donne au gouvernement la faculté, mais non l'obligation, de consulter la C.R.M.S. A.G.R., A.B.A., *Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 1666.

²⁷⁴ Archives de la C.R.M.S.F., dossier Thimister 2.6.

²⁷⁵ Voir <http://www.archeonet.be/?p=11020> et <http://www.archeonet.be/?p=11402> [dernière consultation le 30 juin 2011].

8.9. L'inauguration

Vient enfin le jour de l'inauguration, point d'aboutissement des efforts du comité, moment important dans la vie de la commune ou du quartier. Même dans les plus petits villages, des centaines de personnes se rassemblent à cette occasion. Autour des autorités civiles et des représentants de l'armée se groupent des délégations d'anciens combattants, des associations culturelles et sportives, une ou plusieurs fanfares, souvent une musique militaire, des chorales, etc. Les inaugurations les plus importantes sont honorées par la présence du roi, de la reine ou du prince royal. La presse rend parfois compte en détail de ces cérémonies, énonçant alors une litanie de noms de personnalités et d'associations diverses. Par exemple, pour le monument du quartier Sainte-Marguerite à Liège (ট):

Il y a là, suivant une délégation de la police liégeoise, la musique du 12^e de Ligne, la F.N.I. et la F.N.C. de Liège, les Défenseurs du fort de Loncin, les F.N.C. d'Ans, de Bressoux, de Grivegnée et d'Awans-Bierset, l'Amicale des sous-officiers de la garnison de Liège, la Société royale des ex-sous-officiers, les ex-militaires de tous grades, l'Association des condamnés politiques, l'Union des infirmières de la province de Liège, la Fraternelle des vieux volontaires de 50 ans, la Musique des policiers, les R'djetons des combattants de 1830, la Légion nationale, le Comité de ressources Naessens, les Ansois reconnaissants, les Comités des monuments d'Awans-Bierset, de Pierreuse et de Sainte-Walburge, l'Harmonie des orphelins, les Associations des commerçants de l'Ouest et de l'Est, li Djônesse di l'Ouest, la Royale Union liégeoise, les Djoyeux d'Roteûre, li Bonne Belle-Mére, les Djoyeux d'Cornillon, Noss' Pierreuse, Nord-Attractions, Saint-Barthélemy-Attractions, Grande-Bêche-Attractions, Xhovémont-Attractions, la Fougère, la Petite Honteuse, Robermont en Avant, les trois Sociétés des libéraux unis de l'Ouest, le Mâva Club, les Anciens élèves de l'Athénée, l'Amicale du Collège Saint-Servais, la Mutuelle des ouvriers de la Ville, l'Indépendante Coopérative, la Société du personnel de l'Espérance-Longdoz, la Mutuelle Sainte-Marguerite, les Cercle et Jeunesse Sainte-Marguerite, les Amitiés verviétoises, la Fanfare royale de la Vaillante d'Ans, Coronmeuse-Attractions, la fanfare de la Gymnastique les Mousses de Saint-Gilles, la Royale libre de Gymnastique, la Mutuelle congolaise, la Garde liégeoise, etc.²⁷⁶

Le monument porte 162 noms de victimes civiles et militaires, un nombre élevé qui explique peut-être en partie cette foule. Mais pour l'inauguration du monument de Marneffe (ট), commune qui comptait alors quelque huit cents habitants et a eu trois tués pendant la guerre, *La Meuse* fait état, avec quelque exagération sans doute, d'une foule de plus de 10 000 personnes!²⁷⁷ C'est l'ensemble du corps social qui se réunit ainsi pour la célébration. Intensité de la fièvre commémorative, densité aussi du tissu social que la télévision et internet n'avaient pas encore dissous dans notre individualisme du XXI^e siècle.

Dans les communes catholiques, une messe solennelle est dite dans la matinée et l'inauguration a lieu l'après-midi. Typiquement, un cortège se forme et traverse la commune, du point de rassemblement jusqu'au monument. Des discours sont prononcés par le président du comité du monument, par l'officier représentant le roi, par le bourgmestre, par François Piete, président de la F.N.C., ou par un autre délégué

²⁷⁶ *La Meuse*, 17 novembre 1925.

²⁷⁷ *La Meuse*, 29 octobre 1921.

d'anciens combattants, par d'autres encore. Tous célèbrent le courage et le sens du sacrifice des héros de la guerre, morts et survivants, jettent l'opprobre sur l'agresseur et émettent le vœu que la mémoire du passé serve à promouvoir la paix pour les générations futures. Certains orateurs plus clairvoyants soulignent cependant le danger d'une trop grande confiance dans notre voisin de l'est.²⁷⁸ On dévoile alors le monument, on s'exclame sur sa fière allure, on félicite le comité et son président. Celui-ci remet solennellement le monument au bourgmestre, qui promet que la commune en assumera la garde.²⁷⁹ La cérémonie se clôture avec une *Brabançonne* vibrante et d'autres hymnes patriotiques joués par les fanfares et chantés par les chorales.

Tout comme une église qui doit être consacrée avant de servir comme lieu du culte, le monument est ainsi civilement consacré pour être le lieu des futures cérémonies d'hommage patriotique.

L'expression du deuil n'empêche pas le désir de participer à une grande fête après plusieurs années de restrictions et de privations. Ici des chars allégoriques participent au cortège, là c'est une fête foraine ou une fancy-fair qui est offerte au public, ailleurs la journée se clôture par un grand bal. La journée devait être mémorable.

²⁷⁸ Discours du Gouverneur de la Province de Liège, Gaston Grégoire, lors de l'inauguration du monument au cimetière d'Amay. *La Meuse*, 22 septembre 1925.

²⁷⁹ Autrement dit, qu'elle en assurera l'entretien.

9. Architectes, sculpteurs et maîtres verriers

9.1. Généralités

La réalisation matérielle des monuments peut requérir plusieurs fonctions, qui se confondent parfois et qu'il convient de préciser ici : architecte, statuaire, sculpteur, entrepreneur, tailleur de pierre et, pour les vitraux, maîtres verriers. Le corpus sur CD-Rom comprend un index pour chaque catégorie, avec des liens vers leurs œuvres. Une courte notice biographique est incluse pour les sculpteurs, médailleurs et maîtres verriers, avec un accent particulier sur leurs réalisations en matière de monuments commémoratifs.

L'architecte conçoit l'allure générale du monument, établit le devis, calcule le volume de matériau nécessaire, prend en charge les questions de stabilité et de résistance, et surveille l'exécution du projet. Bien que l'on ait aujourd'hui tendance à identifier les monuments par leur statuaire et non par leur architecte, il n'en était pas toujours ainsi et c'était, en général, ce dernier qui portait le projet. Dans le dossier du monument de Bressoux, c'est à l'architecte Georges Dedoyard, considéré comme l'auteur du projet, et non au sculpteur Oscar Berchmans, que s'adresse l'Administration communale.²⁸⁰ Autre exemple, *La Meuse* publie le 31 octobre un article élogieux sur le projet de monument au cimetière de Robermont. Le projet y est présenté comme « dû à la collaboration du sculpteur O. Berchmans et de l'architecte Rogister », dont les mérites sont évalués à égalité.²⁸¹ Leurs deux portraits photographiques sont d'ailleurs reproduits en médaillon au milieu de l'article. Sentant son ego ainsi titillé, V. Rogister réagit par une lettre au journal, qui la publie non sans manifester quelque étonnement :

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance, avec plaisir, de l'article paru le 31 octobre écoulé dans votre estimable journal, et relatif au monument qu'on élève, au cimetière de Robermont, à la mémoire des martyrs de la Grande Guerre.

Il s'est glissé malheureusement, dans l'ensemble de cet article, une erreur qu'il me serait agréable de voir rectifier.

La conception de ce monument y est présentée comme étant le résultat de la collaboration de deux artistes. Or ceci n'est pas exact, car elle est, tant pour la partie architecturale que pour la partie sculpturale, comprenant la composition des groupes, des figures et du décor, l'œuvre de l'architecte seul, le sculpteur intervenant pour l'interprétation matérielle de l'œuvre.

Croyez bien qu'il n'entre pas dans mon idée d'amoindrir la valeur du statuaire, M. Oscar Berchmans, qui est incontestablement un artiste talentueux et que j'ai choisi, du reste, pour cette raison.

Avec mes remerciements, veuillez agréer [...]

V. Rogister, architecte.²⁸²

Dont acte. Oscar Berchmans semble n'avoir pas réagi, du moins pas au travers de *La Meuse*.

²⁸⁰ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/168 (Bressoux).

²⁸¹ Le sculpteur et l'architecte avaient déjà collaboré pour le monument d'Esneux.

²⁸² *La Meuse*, 8 novembre 1922.

La distribution des rôles n'est pas toujours claire. Beaucoup de monuments ne portent pas de signature ou seulement un nom sans précision. Ceux de Bassenge et de Mortier sont jumeaux. *La Meuse* présente le premier comme le projet « de M. E. Deshayes de Liège, lequel est chargé de son exécution », et le second comme « une œuvre de toute beauté due à M. Libois, de Wandre ».²⁸³ Émile Deshayes était architecte et Avit Libois entrepreneur et tailleur de pierre. Le premier avait dessiné les monuments, le second les avait concrétisés dans la pierre.

Les termes de « statuaire »²⁸⁴ et de « sculpteur » se confondent dans le langage courant. Les signatures de monuments distinguent parfois les deux. Le statuaire est alors l'artiste qui réalise le modèle, à échelle réduite le plus souvent, et le sculpteur, qualifié de « praticien », celui qui le reproduit dans la pierre.²⁸⁵ Il semble qu'Adrien Salle ait été le seul sculpteur de grands monuments qui ait eu pour pratique habituelle de tailler la pierre lui-même directement, sans l'assistance de praticiens.

Le tailleur de pierre²⁸⁶ qui signe un monument est en fait le chef d'une petite entreprise. Il est souvent qualifié d'entrepreneur et est parfois aussi le propriétaire d'une carrière. La différence entre tailleur de pierre, que l'on voit souvent confiné à la réalisation de monuments funéraires, et sculpteur est parfois difficile à établir. Des tailleurs de pierre réalisent des sculptures et certains ont même suivi des cours à l'Académie des Beaux-Arts. C'est notamment le cas de Constant Thys, entrepreneur à Robermont, et de Maurice Bar, entrepreneur à Sprimont, qui signent leurs monuments en tant que sculpteur.

Une confusion peut aussi s'établir entre architectes et entrepreneurs. Longtemps, le titre d'architecte n'était pas protégé par l'octroi d'un diplôme sanctionnant des études reconnues officiellement. L'Académie des Beaux-Arts dispensait des cours d'architecture ouverts aux élèves peintres et sculpteurs. Ce n'est qu'en 1936 qu'un arrêté royal fixe les conditions d'organisation de l'enseignement de l'architecture pour la délivrance du diplôme d'architecte.²⁸⁷ La loi du 2 février 1939, qui protège le titre d'architecte, stipule que « l'exercice de la profession d'architecte est incompatible avec celle d'entrepreneur de travaux publics ou privés ».²⁸⁸ Il n'est dorénavant plus possible à un sculpteur d'être l'architecte de ses propres monuments, comme c'était le cas de Georges Petit pour celui du fort de Loncin. Mais cette réglementation, qui satisfait les architectes, inquiète surtout les entrepreneurs « tombiers », qui pouvaient jusqu'alors établir eux-mêmes les plans des monuments funéraires. Deux monuments commémoratifs, celui de Berneau et le mémorial du Collège Saint-Louis à Liège (✉), sont encore signés par l'entrepreneur Constant Thys comme « sculpteur architecte ».

²⁸³ *La Meuse*, 27 juillet 1920 et 9 août 1921.

²⁸⁴ *Le Petit Larousse* définit le statuaire comme un « sculpteur qui réalise des statues ».

²⁸⁵ Par exemple, une plaque placée à côté du monument de Robermont donne les noms de Victor Rogister comme architecte, d'Oscar Berchmans comme statuaire et de Léopold Pironnet comme sculpteur praticien.

²⁸⁶ Il convient de distinguer le tailleur de pierre du marbrier, lequel travaille la pierre polie.

²⁸⁷ *La Meuse*, 7 octobre 1936.

²⁸⁸ *Marbres et Pierres*, n° 87, avril 1939, p. 1916-1919.

Cette inquiétude est exprimée dans la revue *Marbres et Pierres*, revue professionnelle éditée jusqu'au début 1940 par le même Constant Thys.²⁸⁹

Architectes et sculpteurs forment parfois des associations stables, que l'on retrouve dans l'exécution de plusieurs monuments :

- L'architecte Joseph Moutschen, le statuaire Alexis Fivet, tous deux de Jupille, et le sculpteur praticien Firmin Close signent ensemble les monuments de Bellaire, de Grâce-Berleur, de Rabosée, de Marche-en-Famenne.
- Le statuaire Edmond Falise travaille avec Constant Thys à Hollogne-aux-Pierres, à Huy, à Sainte-Walburge (Liège), à Visé, au fort de Marchovelette (province de Namur)...
- Le sculpteur anversois Frans Jochems réalise quelques monuments en province de Liège, en association avec l'architecte Constant Wilbers. Ses statues de bronze sont coulées par la Fonderie Albers, dont la fille du patron avait épousé Jochems.
- Le monument de Glons est l'œuvre du sculpteur Floris De Cuyper et de son beau-père l'architecte Émile Van Averbeke. Ils réalisent ensemble plusieurs monuments commémoratifs dans le pays.
- Les bronzes du statuaire Oscar Berchmans sont systématiquement coulés par la fonderie Lempereur et Bernard, devenue plus tard Lempereur Frères.
- Etc.

9.2. Architectes

On trouvera dans l'index général du corpus sur CD-Rom un lien vers l'index des architectes impliqués dans la réalisation de monuments commémoratifs dans la province de Liège. On peut y constater que la plupart n'ont qu'un nombre très restreint de ces monuments à leur actif. Même si la plupart des architectes ont réalisé des monuments funéraires, il s'agit pour eux d'une activité considérée comme mineure, sans doute financièrement intéressante, mais qui ne fera pas leur réputation.

Quelques noms se détachent pourtant, dont au premier chef celui de Joseph Moutschen (1895-1977)²⁹⁰, auteur d'une petite dizaine de monuments commémoratifs de la guerre. Le plus imposant est le mémorial à Albert I^{er}, construit sur l'île Monsin à l'entrée du canal Albert en 1939 (), mais d'autres, plus modestes, témoignent aussi de l'inventivité de cet architecte. On pense ici aux monuments de Rabosée, de Grâce-Berleur ()²⁹¹, du cimetière d'Amay...

Un autre architecte liégeois, Émile Deshayes (1875-1946), est, selon un document provenant de la famille et conservé aux C.A.U.L., l'auteur d'une quinzaine de

²⁸⁹ *Id.*, n° 91, août 1939, et n° 94, novembre 1939.

²⁹⁰ Sa signature J. Moutschen pourrait se confondre avec celle de son frère Jean, architecte de la Ville de Liège et membre du groupe l'Équerre.

²⁹¹ J. Moutschen y a aussi construit un monument en souvenir des quatre victimes d'une fusillade qui eut lieu en 1950 lors d'une manifestation contre le retour du roi Léopold III en Belgique.

monuments commémoratifs.²⁹² La liste de monuments attribués à Deshayes dans le corpus sur CD-Rom est basée sur ce document. À la différence de J. Moutschen, la signature d'E. Deshayes est absente des monuments, et la recherche bibliographique n'a permis de confirmation que pour le mémorial de Bassenge. Les monuments de Deshayes se limitent à un socle portant une statue de bronze ou de pierre (吁), à une stèle, à un obélisque, voire à une simple plaque. Non seulement ils restent confinés dans une certaine banalité architecturale, mais ils n'ont pas non plus l'ambition d'associer un sculpteur de renom à leur conception.²⁹³ Il serait intéressant de savoir si E. Deshayes a participé à des concours pour des monuments plus importants, dotés de budgets plus conséquents.

Mentionnons encore, parmi les Liégeois, Victor Rogister (1874-1955), déjà cité, qui travaille avec Oscar Berchmans à Robermont et Esneux, avec Georges Petit à Tavier (吁) et avec Jules Brouns à Herstal. Citons aussi Georges Dedoyard (1897-1988), dont la contribution majeure au paysage commémoratif liégeois est l'aménagement de l'ensemble monumental situé entre les Terrasses et le pont Albert I^{er}. Paul Jaspar (1859-1925) n'a réalisé que deux monuments commémoratifs de la guerre, au cimetière de Rhées (Herstal) avec Jules Brouns et à Lincé (Sprimont) avec Georges Petit, mais il a aussi consacré un temps et une énergie considérables pendant plusieurs années, en vain finalement, à défendre son projet de « grosse tour » pour Liège (吁).

Dans la région verviétoise, retenons Charles Vivroux (1890-1985), qui réalise à Dolhain (Limbourg) et à Welkenraedt (吁) deux monuments marqués par leur élan vertical.

Pour le reste, les architectes liégeois, même réputés, ne semblent pas très intéressés par l'édification de monuments commémoratifs. Godefroid Hallen réalise quelques monuments, qui ne se distinguent guère du tout venant. Certains ne prêtent leur concours à de modestes mémoriaux que pour des raisons d'ordre affectif : Edmond Jamar dessine les mémoriaux de l'église Saint-Jean et du Collège Saint-Servais à Liège, Fernand Lohest celui de la cathédrale Saint-Paul, Charles Soubre et Georges Petit celui du temple protestant (吁)...

9.3. Statuaires et sculpteurs

S'il est un cliché répandu à propos des monuments commémoratifs, c'est bien celui qui voit dans l'explosion de la demande de monuments la fortune des sculpteurs au début des années 20. Quelques-uns, au talent reconnu, ont pu vivre et même bien vivre de leur art, surtout s'ils étaient titulaires de charges d'enseignement, et ont reçu un grand nombre de commandes. Loin d'avoir fait fortune avec les monuments commémoratifs, nombre d'artistes sont en fait restés dans une situation économique précaire. Le Centre de documentation des arts plastiques, à Bruxelles, garde en dépôt les archives du Service des Arts plastiques de la Communauté française de Belgique, qui contiennent entre autres de nombreux dossiers de demandes d'assistance, parfois émouvantes,

²⁹² Ce document est une liste de dossiers. Les dossiers eux-mêmes ont malheureusement disparu.

²⁹³ Ce qui ne veut en rien préjuger de la qualité du reste de l'œuvre d'Émile Deshayes.

adressées à l'Administration des Beaux-Arts. Celle-ci disposait durant l'entre-deux-guerres d'un budget lui permettant d'apporter une aide sociale aux artistes en difficulté. Le dossier du Bruxellois Fernand Gysen, prix de Rome en 1903, auteur de cinq monuments commémoratifs en province de Liège, en est un bon exemple.²⁹⁴ En février 1919, il envoie une première lettre, demandant au ministre des Sciences et des Arts d'acquérir une statue figurant un homme nu assommant un aigle, présentée comme un hommage à la résistance de l'armée belge devant l'invasion ennemie. Il évoque dans sa lettre « un ménage de six personnes et aussi d'assez grandes dettes contractées pour pouvoir traverser les temps impossibles de la guerre ». La démarche n'est pas jugée opportune. Le dossier connaît une première suite en 1921. L'Administration des Beaux-Arts envisage alors de lui commander le buste d'une personnalité, « façon d'aider efficacement des artistes de mérite ». Ce sera un buste d'Henri Pirenne, payé 10 000 francs en 1924. Une nouvelle demande d'aide en 1933 lui vaut un subside de 2 000 francs, subside qui lui sera renouvelé en 1936 et en 1941. Et pourtant Fernand Gysen avait réalisé plus d'une quinzaine de monuments commémoratifs dans tout le pays. Non, tout le monde ne s'est pas enrichi pas avec cette activité.

Et combien de noms d'artistes n'apparaissent que sur un ou deux monuments ! Combien de ces noms sont même totalement inconnus des habituels répertoires d'artistes belges ! Qui connaît encore Jean Bloom (Ensival), Léa Biquet (Battice), E. Boutet (Goé), Victor Maréchal (Burdinne, Crisnée) (✉), Jean Waltregny (La Reid), H. Wéris (Liège, plaque aux régiments de forteresse) ? La liste des artistes retombés dans l'anonymat est longue et de certains il ne reste même que l'initiale du prénom. Certes, ils n'ont pas réalisé que des chefs-d'œuvre et des maladresses sont parfois évidentes. Mais quelques belles réussites détachent parfois de la banalité et de la répétition, telles les sculptures de H. Hoffer pour Olne (✉) et de l'Anversois Raoul Lambeau pour le monument au cimetière d'Eupen (✉). Leurs noms sont totalement oubliés. Il faudra sans doute aller consulter des sources allemandes pour avoir des détails sur L. Mennicken, sculpteur originaire de Raeren, qui a réalisé plusieurs monuments commémoratifs dans les cantons de l'Est.

Quelques artistes se détachent par la qualité, sinon la quantité, de leur production. En tête vient incontestablement le triumvirat de professeurs de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Liège durant l'entre-deux-guerres : par ordre alphabétique Oscar Berchmans, Edmond Falise et Georges Petit. Avec plus de vingt monuments commémoratifs de la guerre pour le premier, une quinzaine pour chacun des deux autres, auxquels il faut ajouter pour Georges Petit une vingtaine de médailles et de statuettes.

Oscar Berchmans est sans doute le plus éclectique, celui qui le mieux fait évoluer son style avec le temps. On lui devait déjà, avec le monument Goffin en 1912, une œuvre d'inspiration réaliste, dans la ligne de Constantin Meunier. Ses premières œuvres d'après-guerre ressortissent à l'inspiration et à la facture académiques traditionnelles, avec plusieurs Victoires, Patries et lions perchés sur leur socle. Le monument d'Esneux

²⁹⁴ C.D.A.P., A.S.A.P.C.F., *Service des Acquisitions*, dossier n° 296.

en est la réalisation la plus marquante (fig. 1). Les années passant, Oscar Berchmans s'oriente vers l'esthétique Art déco que préfigure sans doute, déjà en 1921, son monument pour la commune de Tilleur (fig. 2), marqué par la frontalité et l'orthogonalité de la composition. Cette évolution trouve son aboutissement avec le second monument de Bressoux, réalisé d'après les plans de Georges Dedoyard et dont les lignes sont fortement géométrisées (fig. 3). Les deux sculptures qu'il réalise dans les années 30 pour le bastion des fusillés (fig. 4) et le mémorial de la prison Saint-Léonard témoignent, au travers d'un modelé à l'expressivité retenue, d'une recherche de sobriété dans la représentation d'événements douloureux.

Edmond Falise décline d'abord des thèmes usuels : poilu (Ampsin), écriture et enseignement de la gloire et du souvenir (Antheit (fig. 5), plaque du lieutenant Graff à Liège), glorification du héros (Huy)... Les monuments du milieu des années 20 témoignent d'une émotion plus intérieurisée, comme au cimetière d'Amay (fig. 6) ou à Sainte-Walburge. Ses œuvres gagnent aussi en monumentalité, en particulier avec le mémorial du fort de Marchevelotte, inauguré en 1923 (fig. 7). L'imposant monument du 14^e de Ligne à Liège, sur les plans de l'architecte J. Wathelet, tire cependant son efficacité surtout de l'épurement et de l'allongement des lignes architectoniques, dans la veine Art déco, et de son intégration efficace dans un site qui domine la ville (fig. 8).

La production de Georges Petit dans le domaine commémoratif est encore plus abondante. Son inventivité plastique s'exprime dans un modelé puissant qui n'exclut pas un art du drapé, tant dans la ronde-bosse que dans les reliefs et les médailles. Citons, à titre d'exemples, la Victoire du monument d'Oleye (fig. 9), le monument de l'Athénée Liège I (fig. 10) et la médaille à Charles Magnette (fig. 11). Georges Petit cherche souvent son inspiration dans l'histoire et la mythologie antiques. On l'a vu avec le monument du fort de Loncin, on l'a vu avec ses Victoires, on le voit aussi sur le monument du 12^e de Ligne à Liège (fig. 12), avec la médaille réalisée pour l'Œuvre du Secours discret de Liège, où il représente une figure de la déesse guerrière Bellone (fig. 13), etc. Ce n'est pas l'habituel coq qu'il choisit pour symboliser la latinité sur le monument Pietkin à Sourbrodt, mais la louve romaine allaitant Romulus et Remus (fig. 14).²⁹⁵

Les monuments de Jules Brouns, disciple et héritier de Joseph Rulot, ne sont pas moins nombreux, mais témoignent le plus souvent d'une conception différente. Sa première participation à un monument commémoratif se situe au cimetière de Rhées, pour lequel il réalise la statue dont Joseph Rulot avait conçu la maquette avant de s'éteindre en février 1919.²⁹⁶ S'il a bien sculpté lui aussi l'une ou l'autre Victoire ou Patrie victorieuse pour les monuments de Herstal ou du château Cockerill à Seraing, et même un poilu victorieux pour le monument d'Alleur, c'est plutôt dans le registre du deuil et du recueillement que Jules Brouns trouve sa meilleure inspiration, une inspiration plus intimiste, voire symboliste, comme au cimetière d'Ivoz-Ramet (fig. 15), héritée de Rulot.

²⁹⁵ Jules Bosmant écrit à propos de ce monument : « La louve est belle ; traitée avec un réalisme de bon aloi – on sent le poil de la bête – le cou tendu vers l'est, attentive et farouche, elle flaire les menaces obscures, guette l'ennemi proche, cependant que, suspendus à ses dures mamelles, les jumeaux innocents sucent le lait latin. Cette œuvre au clair langage, d'une belle unité de conception et de franche exécution fait honneur à l'artiste ». BOSMANT, J., *op. cit.*, 1930, p. 231.

²⁹⁶ Voir ALEXANDRE, Serge, *Joseph Rulot et Jules Brouns. Deux sculpteurs à Herstal*, dans *Art&fact*, 1993, p. 124-148.

Ses meilleures réussites sont sans doute le monument placé sur le caveau des combattants au cimetière des Biens-Communaux à Seraing (吁), réalisé en 1924, et le mémorial à Walthère Dewé, chef du réseau de renseignements « La Dame blanche » durant la Première Guerre et abattu par les Allemands durant la Seconde. Haute de cinq mètres, dominant le Fond des Tawes à Liège, la statue d'une femme voilée, posant l'index devant la bouche, invite au silence, à la discréetion, au recueillement (吁).

D'Adelin Salle, on retiendra surtout le monument de la bataille du Sart-Tilman (吁), l'un des seuls du pays qui aient trouvé grâce aux yeux de Sander Pierron :

Parmi tant de monuments de sculpture, les seuls qui nous aient plu par l'association du style et de l'émotion, les seuls qui s'expriment en plein air par la simplicité éloquente de leur silhouette, par l'harmonieux groupement, – dans la ronde-bosse ou le bas-relief – de leurs figures d'une expression simplement et pathétiquement humaine, étroitement liées aux masses architecturales qu'elles habillent, sont notamment ceux de [...], d'Adelin Salle à Sart-Tilmant [sic], dont l'énorme figure en granit, de pleureur écroulé est d'une si impressionnante attitude...²⁹⁷

De Salle aussi ce *Christ au tombeau* (吁), auquel plusieurs pages de ce travail sont consacrées en seconde partie²⁹⁸ et un chemin de croix votif en terre cuite (吁), à l'église Sainte-Marie-des-Anges à Liège, dont l'expressivité des figures est renforcée par leur isolement sur un fond nu.

Terminons cette petite liste de sculpteurs liégeois avec un artiste beaucoup moins connu, le Jupillois Alexis Fivet, auquel l'A.K.L. et le *Piron* ne consacrent qu'une très courte notice. Sculpteur et peintre, lauréat de la Fondation Darchis, il est mobilisé durant son séjour à Rome en 1917 et est affecté au service du camouflage du Génie. Il rentre à Jupille après la guerre. Il travaille à plusieurs monuments en collaboration avec l'architecte Joseph Moutschen et avec le sculpteur praticien Firmin Close. Dans la seconde moitié des années 20, il s'établit et se marie près de Rouen, où il réalise un médaillon pour un monument au roi Albert. Il rentre en Belgique en 1937, se consacre surtout à la peinture, mais sans connaître de succès véritable. Pourtant, quelques-unes de ses sculptures pour les monuments commémoratifs révèlent un talent certain : le monument du cimetière de Rabosée, animé par un groupe de soldats marchant vers l'ennemi (吁), celui de la commune de Bellaire (吁), pour lequel Fivet livre une composition qui suscite l'émotion par l'évocation de la mort et du désespoir, celui du cimetière de Jupille enfin, avec son soldat mort, gisant les jambes écartées (吁). Pas de lyrisme, pas d'effets grandiloquents, pas de surcharge dans le misérabilisme non plus (les soldats sont toujours bien sanglés dans leur uniforme), mais une vision de la mort dans sa terrible réalité, qui tranche avec la plupart des monuments réalisés à la même époque. Le nom de Fivet mérite cette mention particulière par ces trois réalisations, même s'il semble que son départ pour la France ait ensuite éteint son talent.

²⁹⁷ Sander Pierron énumère ici dix monuments, dont deux en province de Liège. Le second monument est celui de Dolf Ledel, à Seilles (« deux bas-reliefs d'une écriture si volontaire »). Les bas-reliefs ont depuis été enlevés, sans doute durant la Seconde Guerre. En 1977, Seilles est devenue une section de la ville d'Andenne, en province de Namur.

PIERRON, S., *op. cit.*, 1932, p. 140-143.

²⁹⁸ Voir vol. 2, p. 195.

Du côté de Verviers, deux noms retiennent l'attention. Il s'agit d'abord de Joseph Gérard, tailleur de pierre, sculpteur et peintre dans la lignée de l'École verviétoise.²⁹⁹ Il réalise plusieurs monuments à Verviers et dans les environs, mêlant souvent allégories, soldats et civils représentés dans des attitudes pleines de retenue, comme à Dison (✉). Son œuvre la plus originale est *La Vierge de Charneux* (✉), où il présente des villageois à la taille de lilliputiens se réfugiant sous le manteau de la Vierge. Il semble que ses compositions n'aient cependant pas toujours plu, comme en témoigne le sort réservé à sa sculpture pour le monument d'Andrimont (✉).

Un autre sculpteur verviétois, Fernand Heuze, est resté presque totalement inconnu.³⁰⁰ Il est le père du sculpteur et critique d'art Fernand Heuze, né en 1914, auquel font référence les répertoires d'artistes belges. Il y est seulement précisé que Fernand Heuze fils a appris la sculpture dans l'atelier de son père. De celui-ci nous savons qu'il était membre de l'Association des maîtres tailleurs de pierre de la province de Liège et qu'il était établi à Verviers. Il réalise une dizaine de monuments commémoratifs dans la région. Certains sont des plaques de marbres ornées de reliefs, d'autres, comme à Baelen (✉), sont des monuments de type purement funéraire. Dans ses réalisations les plus originales, Fernand Heuze invente, peut-être un peu naïvement, une petite mise en scène de la guerre. Pour la fontaine d'Andrimont (✉), un champ de bataille avec obus, roues d'affût de canon, drapeaux... À Charneux, un soldat s'apprête à lancer une grenade. À Sart, un poilu blessé s'appuie sur un camarade valide. À Aubel, le soldat joue du clairon, un obus entre les pieds (✉). Pour ce dernier monument, en bronze, Fernand Heuze a bien fait œuvre de statuaire et non de tailleur de pierre.

Ce ne sont bien sûr pas les seuls artistes à avoir produit des monuments intéressants. D'autres artistes liégeois ont livré des œuvres dignes d'attention. On pense ici à Jules Berchmans avec le remarquable mémorial de l'Université de Liège, ainsi qu'un relief pour le monument au général Dossin à Ixelles (✉). On pense à Robert Massart et son monument de Sougné-Remouchamps. On pense pareillement à Odon Lallemand et sa sculpture méconnue au cimetière de Tilleur (✉). Maurice Ladril, Jean Van Neste, Louis Jacquemotte avec son monument à Oscar Lelarge (✉) retiennent également l'attention. Après la Seconde Guerre, on voit aussi des artistes comme Serge Gangolf (à Visé) et Marceau Gillard (à Lincé) travailler à la restauration de monuments partiellement ou totalement détruits par les troupes nazies.

Des non Liégeois sont invités dans les concours ouverts à tous les artistes belges, et certaines de leurs œuvres méritent une mention particulière. Marcel Rau, avec le monument Fonck à Thimister et la statue du roi Albert à l'île Monsin, Jean Canneel avec le monument du 4^e Lanciers à Spa (✉), Charles Leplae avec la statue équestre du roi Albert à Liège, mais aussi des auteurs d'œuvres plus discrètes, comme la madone d'Ernest Desoil dans l'église d'Ovifat. L'index des sculpteurs sur le CD-Rom permettra de compléter la liste.

²⁹⁹ Voir SCHMITS, G., *J.J.A. Gérard, intimiste verviétois*, Verviers, 1997.

³⁰⁰ On trouve parfois son nom orthographié Fernand Heuse.

9.4. Maîtres verriers

La production de vitraux dans notre région au XX^e siècle est largement dominée par les Ateliers Osterrath de Liège. Ils ont réalisé un grand nombre de verrières, non seulement dans la province de Liège, mais aussi dans tout le pays et même à l'étranger.³⁰¹ Le fonds Osterrath, conservé au Grand Curtius, contient des dessins et esquisses de près d'un millier de projets de verrières pour des édifices religieux et civils.

Les Ateliers Osterrath sont fondés en 1872 à Tilff par Joseph Osterrath (1845-1898). D'origine allemande, il avait appris l'art du vitrail auprès de Jean-Baptiste Béthune à Gand. Toute sa vie durant, Joseph Osterrath applique les principes prônés par son maître et se fait le promoteur du style néogothique. C'est son fils, également prénommé Joseph (1878-1958), qui lui succède en 1898. En 1922, il s'associe avec André Biolley, maître verrier venant de Verviers. La firme prend le nom « Osterrath & Biolley » et déménage vers Liège. André Biolley décède en 1957, Joseph Osterrath un an plus tard. L'atelier poursuit ses activités jusqu'en 1966, date à laquelle elles sont reprises par les Ateliers d'Art J.-M. Pirotte.

Joseph Osterrath et André Biolley créent eux-mêmes de nombreux vitraux. À partir des années 30, ils s'assurent la collaboration d'autres artistes qui leur fournissent des cartons : Joseph de Falloise, Jacques de Gérardon, Armand Romainville, Guy Chabrol... Parmi les vingt-cinq verrières commémoratives de la Grande Guerre (dont trois connues seulement à l'état de projet) que nous avons pu retrouver en province de Liège, quinze sont signées Osterrath ou lui sont attribuables sans ambiguïté. Un autre maître verrier liégeois, Louis Jacquemart réalise, après la Seconde Guerre, le vitrail de l'église Notre-Dame à Emael et, en association avec Raymond Julin, celui de l'église Saint-Pierre à Chênée. Armand Romainville poursuit une activité de maître verrier après la disparition de l'atelier Osterrath & Biolley en 1966 et conçoit notamment le vitrail des deux guerres de l'église de Borsu (吁).

Un seul vitrail commémoratif est reconnu comme la production d'un atelier non liégeois, il s'agit de celui de l'église Saint-Martin à Héron, dû au maître verrier brugeois Peene-De Lodder.

Les auteurs de quelques vitraux, comme ceux d'Awan, de Barchon, de Sourbrodt ou de Cras-Avernas (吁) sont inconnus. Le style de ce dernier se rapproche de celui des ateliers Osterrath, mais aucun document d'archives n'étaie cette hypothèse.

³⁰¹ Pour l'histoire de la famille et des Ateliers Osterrath, on pourra se reporter à PIROTTE, M., *op. cit.*, 1999, p. 7-12. – BAKELANTS, I., *Le vitrail d'inspiration religieuse 1890-1940*, 1986, p. 165 et p. 179.

10. Évolution stylistique

10.1. L'entre-deux-guerres

C'est au tout début des années 20 que l'on a construit le plus grand nombre de monuments et que se sont établies les images archétypiques des « monuments aux morts » : obélisques plus ou moins décorés tirés de l'art funéraire, image de soldats d'un photoréalisme idéalisé, allégories d'inspiration académique, pleureuses aux accents symbolistes du siècle précédent...

Une première évolution se note à partir de la fin de la décennie. Les formes deviennent plus géométriques, la ligne droite et les angles orthogonaux se substituent à la courbe, au galbe et aux moulures. L'abondance des détails dans l'ornementation fait progressivement place à une plus grande sobriété. Le changement avait déjà touché l'architecture, lorsque l'Art nouveau était devenu démodé et avait fait place au dépouillement de l'Art déco et du fonctionnalisme. Le grand projet historiciste de Paul Jaspar, avec son grand beffroi pour Liège, fait place à celui de l'Anversois Smolderen pour le Mémorial interallié de Cointe. La sculpture est tout autant touchée par cette évolution. Le parcours d'Oscar Berchmans, comme on l'a vu au chapitre précédent, entre son monument de Tilleur de 1921, dont les formes restent galbées malgré une nouvelle frontalité, et celui de Bressoux inauguré en 1930, en constitue une excellente illustration. Le monument de Villers-le-Temple en 1929 (voir) et celui de Hannut en 1931 (voir) sont des exemples parmi d'autres de la façon dont les lignes orthogonales et les plans superposés ont remplacé les courbes et les galbes. La même évolution se constate dans les socles des statues. Ayeneux inaugure son monument en 1938 (voir). C'est un cas tardif de poilu posé sur son socle, vraisemblablement l'image qui était voulue par les membres du comité. Mais le socle lui-même porte la marque de l'évolution, une simple pyramide aux lignes droites, en fort contraste avec, par exemple, le socle galbé du soldat de Neuville-en-Condroz érigé seize ans plus tôt (voir). On peut penser que cette évolution est, au moins en partie, liée au progrès technique dans la taille de la pierre. C'est dans les années 30 en effet que les entreprises de taille de la pierre commencent à investir dans des machines dont les outils diamantés permettent de scier la pierre à moindre effort. Les courbes données par le ciseau taillant la pierre font place aux surfaces planes et aux angles droits produits par les machines-outils.

Les mouvements artistiques d'avant-garde n'ont pas d'influence marquante sur les choix esthétiques pour les monuments commémoratifs. D'une part, les années 20 et 30 sont celles d'un « retour à l'ordre » dans les arts plastiques. Kenneth Silver a montré combien les « audaces » cubistes, expressionnistes et abstraites d'avant-guerre avaient pu être assimilées à la culture germanique et étaient donc condamnables aux yeux des patriotes.³⁰² Mais surtout, la majorité des anciens combattants était relativement insensible à l'art qui leur était contemporain et était plus susceptible d'avoir une reproduction de *La Joconde* de Leonardo ou de *L'Angélus* de Millet sur le manteau de leur cheminée qu'une estampe de Picasso ou de Kandinsky. On professait donc plutôt

³⁰² Voir SILVER, K., *Vers le retour à l'ordre. L'avant-garde parisienne et la Première Guerre mondiale*, 1991.

un conservatisme de bon aloi. Et surtout on restait dans la sculpture figurative ou dans le purement architectural.

On est en peine d'en citer d'autres sculptures expressionnistes en province de Liège que celle plusieurs fois mentionnée de Butgenbach et peut-être l'ancien monument de Saint-Vith, pour autant qu'on puisse en juger d'après une ancienne carte postale (76). Pas d'Ernst Barlach, pas de Käthe Kollwitz dans nos régions.

Il faut parcourir quelques kilomètres au-delà des frontières de la province et aller à Andenne pour trouver un monument, fort réussi d'ailleurs, qui porte la trace évidente d'une influence cubiste (77). Par la fragmentation des surfaces continues en facettes planes, Angelo Hecq est arrivé à une grande expressivité dans la représentation du calvaire des 260 fusillés d'août 1914. L'œuvre date de 1930.

La puissante stylisation du cavalier du monument au 4^e Lanciers à Spa (78), par Jean Canneel en 1932, marque aussi cette recherche d'énergie dans l'expression.

10.2. Après la Seconde Guerre mondiale

On continue à ériger des monuments commémoratifs après la Seconde Guerre, mais en nombre beaucoup moindre qu'après l'Armistice de 1918. Non parce que la volonté de commémorer s'était affadie, mais essentiellement parce qu'il était plus simple et plus économique de compléter ou de modifier le monument existant et d'y inscrire les noms des nouveaux héros.³⁰³

Parmi les nouveaux monuments, certains se rapportent exclusivement à la Seconde Guerre et tombent donc en dehors du champ d'investigation de ce travail. On pense au Mardasson de Bastogne, au Monument national à la Résistance à Liège, au Monument national du Stalag 1A à Chaudfontaine, à celui dédié aux résistants victimes des nazis à Forêt, aux innombrables plaques et stèles consacrées à la bataille des Ardennes, aux monuments individuels, etc. L'un de ces monuments, à Lamine (79), présente la particularité que le sens de l'intégration des morts de 40-45 à l'hommage de 14-18 est inversé. Alors que ce sont d'ordinaire les monuments d'après la Première Guerre qui accueillent les noms des morts de la Seconde, le nouveau mémorial de Lamine intègre le fronton Berchmans de 1919 et les noms de la Grande Guerre. On érige aussi des nouveaux monuments associant dans un même hommage ceux de 14 et ceux de 40, principalement dans les communes qui n'avaient pas encore de mémorial ou qui n'en avaient pas d'autre qu'une plaque à la maison communale.

On voit encore quelques réalisations remarquables de style figuratif, comme le mémorial Dewé par Jules Brouns et le Monument national à la Résistance par Louis Dupont, auxquels on peut joindre quelques œuvres plus modestes, telles que le monument de Flémalle-Haute par Marie-Louise Romié (80), celui du nouveau cimetière de Tilleur par Odon Lallemand, ou celui de Jalhay dont l'auteur n'est pas identifié (81). Pour le reste, les reliefs ou rondes-bosses figuratives ne sont plus que le résultat du travail de quelques tailleurs de pierre : au cimetière de Chanxhe (82), à Les

³⁰³ Ce point sera détaillé dans le dernier chapitre, p. 123.

Avins, à Rotheux-Rimière³⁰⁴ (✉), à Ciplet, etc. Exceptionnellement, des noms connus de la sculpture et de l'art de la médaille signent un médaillon inséré dans une nouvelle stèle : Victor Demanet pour le monument de Crehen (✉), Louis Dupont pour celui de Bleret.

C'est pourtant bien la poursuite de la tendance vers une géométrisation plus poussée, vers une simplification, voire un abandon, de l'ornementation, vers une abstraction à la signification symbolique, qui caractérise la plupart des nouveaux monuments. Les obélisques à caractère funéraire font place à de simples parallélépipèdes placés debout, comme au cimetière de Saint-Gilles à Liège (✉), à Hallembaye (Haccourt), à Montzen (✉)... Le Monument aux Liégeois morts pour la liberté, avec ses cinq blocs parés de marbre noir, relève de cette tendance. Les stèles se font murs de briques ou de béton, avec une ornementation minimalistre. C'est le cas à Voroux-lez-Liers, aux cimetières d'Engis (✉), de Blegny-Trembleur, de Tihange... Les plaques commémoratives perdent aussi toute ornementation, ne gardant plus que celle conférée par le matériau lui-même, comme au Collège Saint-Hadelin à Visé (✉). Du monument de Waimes, qui portait une Victoire supprimée durant la Seconde Guerre, on ne garde que les quatre plaques de pierre maintenant posées contre un mur à côté d'une grande croix aux formes simples et d'une cinquième plaque relative à 40-45 (✉). Le menhir, gros bloc de pierre dressé et grossièrement taillé, est une forme qui persiste au travers des décennies et conserve sa puissance d'évocation symbolique d'enracinement dans la terre et d'indestructibilité. Déjà adopté en 1919 pour le monument de Tilff, on le retrouve après 1945 à Ovifat, et une version plus travaillée a été réalisée en 1996 par Halinka Jakubowka pour le monument polonais au Mémorial interallié de Cointe (✉).

Les quelques réalisations à caractère figuratif de ces dernières années (monument grec en 1988 et monument russe en 2000, tous deux au Mémorial interallié, quelques réalisations au fort de Loncin en 2004 et 2007) ne constituent cependant pas le signe d'un renversement de tendance.

10.3. Évolution dans l'art du vitrail

Le petit nombre de vitraux répertoriés pour ce travail ne permet pas une analyse fine de l'évolution stylistique de cette forme d'art. La production de vitraux en Belgique au XIX^e et au XX^e siècle a, au demeurant, été assez peu étudiée. On pourra cependant se reporter à l'article écrit par Ivo Bakelants pour le catalogue de l'exposition *Magie du verre* qui s'est tenue à Bruxelles en 1986.³⁰⁵

La production des années 20 et 30 est encore marquée par les styles historiques. Même si l'on ne trouve pas de vitrail commémoratif d'inspiration néogothique, les productions d'Osterrath gardent généralement le schéma de personnages placés dans un décor architectonique d'inspiration néo-renaissante. On le constate à Landenne (✉), au Collège Saint-Quirin à Huy, à Lincé (Sprimont)... Un cadre baroque entoure la scène du vitrail de l'église de Héron, réalisé vers 1930 par Peene-De Lodder (✉). Lorsque le

³⁰⁴ Relief qui représente un soldat de la Première Guerre, bien qu'il ait été sculpté dans les années 50. Témoin de la volonté d'unir dans le même hommage les deux générations de combattants.

³⁰⁵ BAKELANTS, I., *op. cit.*, 1986, p. 161-171.

cadre architectonique est absent, une bordure de motifs végétaux (V) ou abstraits (A) parcourt le bord de la verrière. Le dessin est clair, des baguettes de plomb en soulignent les contours principaux et la grisaille est utilisée en abondance. C'est autant de la peinture sur verre que du vitrail proprement dit.

Une évolution vers l'abandon du cadre se marque depuis les dernières années de l'entre-deux-guerres, comme dans le vitrail commémoratif de l'église de Pontisse, qui date du milieu des années 30 (V).

Progressivement, les maîtres verriers sont influencés par l'évolution des styles picturaux. L'esthétique expressionniste, avec ses déformations anguleuses, ajoute au pathétique la représentation des victimes. On peut l'observer dans les vitraux de l'église de Boncelles (V) et de l'hôtel de ville de Huy (V), tous deux réalisés au début des années 50. Une autre tendance forte est l'éclatement des surfaces, autrefois peintes en grisaille, en une multitude de petits calibres monochromes, peut-être sous l'influence tardive du cubisme. La forme, l'orientation, la juxtaposition des calibres permettent un plus grand dynamisme dans la composition. C'était sensible dans le vitrail de l'hôtel de ville de Huy, ce l'est encore plus dans celui de l'église Notre-Dame d'Emael (V). Un vitrail de l'église Saint-Pierre de Chênée, qui commémore les victimes de 40-45, associe curieusement l'imagerie du réalisme socialiste à l'iconographie chrétienne (V). Le stade de l'art abstrait est atteint avec le monument à l'Armée de la Libération à Wandre, où pierre et dalles de verre (« betonglas ») sont associées (V).

11. Le débat esthétique

Que l'on songe aux milliards qu'ont coûté les trente-six mille monuments aux morts, dont trente mille au moins sont une insulte à la mémoire de ceux à qui ils sont consacrés.

Quelle prescience il avait, ce diplomate prévoyant, qui proposait comme texte du premier article du traité de Versailles : que tous les monuments aux morts dussent être élevés en pays vaincus.

Ces deux phrases de Jean Giraudoux, citées par Michel Ragon en exergue de son chapitre sur les monuments aux morts, illustrent bien le ton général des appréciations portées depuis bientôt cent ans sur les monuments commémoratifs de la Grande Guerre, en France comme chez nous.³⁰⁶

Une certaine critique peut être intéressée. En 1919, la jeune revue française *L'art funéraire et commémoratif* émet cette appréciation : « Après les horreurs de la guerre, voici notre pays menacé des horreurs de l'après-guerre. » La phrase prend une signification particulière lorsque l'on sait que son auteur n'est autre que Charles-Henri Pourquet, le sculpteur de *Poilu* et de *Résistance*, deux modèles commercialisés par centaines d'exemplaires par les Fonderies du Val d'Osne, dont la revue assure la promotion.³⁰⁷ Autre exemple :

Bien qu'il existe des commissions chargées d'examiner les projets, il y a encore trop de monuments médiocres ; ce n'est qu'un demi-mal lorsqu'ils restent simples, c'est dangereux s'ils sont prétentieux.

Ce commentaire est dû à l'architecte français A. Louvet, lors d'une conférence donnée à Londres en 1923, dont le thème principal était de montrer l'importance de l'intervention de l'architecte pour la réussite des monuments.³⁰⁸

En dehors de ces plaidoyers *pro domo*, les appréciations, négatives le plus souvent, appartiennent à la critique d'art, fort changeante au demeurant. En 1921, Eugène Dhuicque écrit dans *L'Émulation*, organe de la Société centrale d'Architecture en Belgique dont il est membre :

Notre époque se caractérise par une pléthore de monuments honorifiques ou commémoratifs. Sans parler de ceux dont l'indigence désarme la critique, nous avons assisté, *depuis un demi-siècle*, à toute une floraison d'œuvres d'un romantisme dégénéré, que quelques années suffisent à démoder sinon à vulgariser.³⁰⁹

Les monuments « indigents » ne datent donc pas de 1919. Le contempteur du romantisme dégénéré voulait pourtant, par l'article dont est extraite cette citation, prendre position en faveur du projet, romantique à souhait, de son confrère Paul Jaspar pour le grand monument liégeois.

Alors que le gouvernement avait tenté de décourager les communes d'ériger des monuments commémoratifs pour des raisons économiques, les critiques d'art font porter

³⁰⁶ RAGON, M., *op. cit.*, 1981, p. 121.

³⁰⁷ Voir BECKER, A., *op. cit.*, 1988, p. 29. – SHERMAN, D., *op. cit.*, p. 172-173.

³⁰⁸ LOUVET, A., *op. cit.*, 1924, p. 1.

³⁰⁹ *Un monument commémoratif de la Défense nationale à ériger à Liège*, 1923, p. 5. Italiques ajoutés par nous.

leurs jugements négatifs non pas sur le principe de la commémoration, mais sur la forme plastique qu'elle a prise. Les critiques des Salons parisiens reconnaissent la difficulté d'atteindre une émotion juste et simple dans les sculptures commémoratives :

[Les monuments aux morts] sont conçus sans souffle, sans poésie, sans recueillement. On ne touche pas à un sujet comme la guerre avec mollesse ou légèreté ; le châtiment est immédiat. Mais il faut bien reconnaître que la difficulté est grande puisque tous les maîtres ont échoué. Jusqu'à présent le résultat des recherches est négatif. On aboutit à l'emphase, à la raideur, au poncif ou à l'invraisemblance.³¹⁰

Sander Pierron, qui consacre plusieurs pages aux monuments commémoratifs, regrette que la sculpture commémorative ait été la cause d'un temps d'arrêt dans l'évolution de cet art :

Partant du stade le plus proche d'eux, le stade impressionniste de la statuaire, ils [les sculpteurs] évoluèrent très rapidement vers un art d'expression, de construction, débarrassé de toute survivance de style, et d'académisme, par les étapes du futurisme, du cubisme, du surréalisme. Leur action révolutionnaire fut contrariée par une sorte d'épidémie [...]. Cette épidémie fut, dans le domaine des arts plastiques, la conséquence la plus funeste de la longue tourmente. Nous l'appellerions volontiers la mémorialité, attendu qu'elle est née du désir, émouvant et sympathique en lui-même, de glorifier les soldats et les civils morts pour la patrie, et, partant, de leur consacrer des monuments commémoratifs. [...]

Certes sont nées des choses curieuses, marquées parfois au sceau de la personnalité et de l'émotion. Mais cet ensemble de centaines d'ouvrages compose-t-il un art funéraire nouveau ? Nous donnent-ils une iconographie nouvelle ? Au point de vue monumental rien ne paraît transcendant dans ce total de productions. Pourtant il nous a doté [sic] de quelque chose : il a créé l'esthétique du « poilu » ou, si vous préférez, du « jass ».... Créer est peut-être un terme excessif, car l'esthétique est plutôt vieille. Elle caractérise le guerrier grec qui, debout, la lance en main, le front incliné, se dresse debout sur les stèles archaïques ; elle caractérise le chevalier médiéval, couché dans son armure, les mains jointes, sur une dalle de granit ou de marbre.

Au fond, nos statuaires n'ont rien inventé.³¹¹

La référence à l'Antiquité ou au Moyen Âge fait l'objet de commentaires en sens divers. Appelé à rendre un avis à la C.R.M.S. sur le projet de Georges Petit pour le monument du fort de Loncin, Paul Jaspar écrit en janvier 1922 :

Le talent incontestable de l'artiste³¹² nous fait bien augurer de la conception générale du monument. [...] Notre avis est donc favorable, tant au point de vue du site que du monument en lui-même.³¹³

Le monument est inauguré en août 1923. En 1928, Joseph Brassinne, dans un autre rapport à la C.R.M.S., donne un avis plus nuancé :

³¹⁰ DOIN, Jean, *Les Salons de 1922. La Société nationale des Beaux-Arts*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} semestre 1922, p. 284.

³¹¹ PIERRON, S., *op. cit.*, 1932, p. 138-139.

³¹² C'est à Georges Petit que Jaspar voulait confier la partie sculptée de son projet de Monument de la Défense nationale.

³¹³ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20789/3, note dactylographiée du 26 janvier 1922.

Quelles que soient les réserves que peut susciter le malheureux couronnement de ce monument [les statues de bronze figurant un hoplite grec et un centurion romain], le sol sacré sur lequel il se dresse commande le respect.³¹⁴

Quelques mois plus tard, Joseph Brassinne remet à la Commission son opinion sur le projet de Georges Dedoyard et d'Oscar Berchmans pour un second monument à Bressoux. Son jugement anticipate partiellement la critique de Sander Pierron :

Le projet primé a pour auteur l'architecte liégeois Georges Dedoyard.³¹⁵ En vous proposant d'émettre à son sujet un avis favorable, je ne puis m'empêcher de m'étonner de ce que nos artistes, pour célébrer des événements contemporains ne trouvent d'autres thèmes à exploiter que ceux que nous a fournis l'art antique.

Ce ne sont, en dehors de nullités indignes d'un regard, que personnifications d'abstractions, guerriers grecs ou romains, glaives et boucliers, souvenirs d'académies sans originalité.

Ce n'est point ainsi qu'ont procédé les sculpteurs du Moyen Âge et de la première Renaissance et bien d'autres encore ; c'est dans le spectacle de la vie contemporaine qu'ils puisaient leur inspiration et quand ils voulaient glorifier l'un des leurs, ils le revêtaient du costume qu'il portait d'habitude, n'ajoutant à leur effigie que ce que leur dictait leur génie.³¹⁶

On a peine à comprendre ce jugement. À l'instar des sculpteurs médiévaux, Berchmans aurait-il donc dû représenter ses contemporains, donc des poilus, au risque de verser dans l'indigence de cet art pompier tant décrié ? Ce sont pourtant bien une Victoire, un soldat médiéval et une figure féminine (Patrie, Mère, Épouse ?) que représente ce monument. Est-ce alors le style de la sculpture, qui témoigne d'une nette évolution vers l'Art déco, qui amène Joseph Brassinne à exprimer un avis favorable ?

Les journalistes aussi donnent parfois leur appréciation sur les monuments. Dans un premier temps, elles sont généralement tout à la fois sommaires et laudatives, participant de l'atmosphère d'exaltation qui prévaut lors des cérémonies d'inauguration. Le monument de Bassenge est jugé remarquable, « autant pour son exacte adaptation à son objet et au milieu où il s'élève, que par son exécution, très soignée du reste ».³¹⁷ Celui placé au cimetière de Petit-Rechain est « à la fois simple et imposant ».³¹⁸ Le mémorial de Grand-Hallet, « en pierre d'Euville, est une véritable sculpture d'art méritant tous les éloges ».³¹⁹ Celui de Slins « est très admiré parce que son style sort de la banalité coutumièrre ».³²⁰

Commentant l'inauguration du monument de Robermont, l'éditorialiste de *La Meuse*, Mestré, émet un jugement qui s'apparente plutôt à une critique d'ordre esthétique, en l'opposant aux « monuments exécutés en série qui déshonorent tant de places publiques

³¹⁴ *Id.*, note du 27 juin 1928.

³¹⁵ On notera que dans ce rapport, Joseph Brassinne ne fait aucune mention de l'identité du sculpteur.

³¹⁶ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 20786/168 (Bressoux), note du 3 octobre 1928.

³¹⁷ *La Meuse*, 22 juin 1921.

³¹⁸ *La Meuse*, 4 novembre 1930.

³¹⁹ *La Meuse*, 15 novembre 1921.

³²⁰ *La Meuse*, 19 septembre 1923.

et [aux] groupes falots ou grotesques qui veulent être des symboles et qui ne sont que de détestables allégories ».³²¹

La critique reprend au lendemain de la Seconde Guerre. Dans un article commentant l'exposition des maquettes proposées pour un nouveau monument à Flémalle-Haute en septembre 1948, le journaliste J. Schetter s'écrie :

De grâce, pas d'horreurs sur les places publiques ! Pas de palmes, de casques, de soldats étreignant le drapeau, pas de Patrie symbolisée par des nudités équivoques, pas d'attitudes héroïques et pas de « bric-à-brac » sentimental d'une lourde vulgarité. Il faut que le culte de nos héros s'extériorise simplement, noblement...³²²

Plus récemment, ces critiques ont encore trouvé un écho auprès des historiens et autres chercheurs. « Parangons de l'art médiocre », écrit le politologue Yves Hélias.³²³ Pour Annette Becker :

L'esthétique douteuse de la statuaire académique, limitée jusqu'à la Première Guerre mondiale aux places publiques des grandes villes et des cimetières, envahit la France entière à partir de 1919.³²⁴

Dès le début, dans le sillage de la critique de la statuomanie d'avant-guerre, il était de bon ton de décrier les mémoriaux érigés dans l'espace public.

Il est vrai que nombre de monuments sont d'une grande banalité. Mais finalement, peu importe pour leurs promoteurs. Ce que veulent les anciens combattants et les membres du comité, c'est un lieu où la collectivité pourra se rassembler pour rendre l'hommage considéré comme dû aux morts et aux survivants, un lieu qu'un monument commémoratif marquera pour le présent et pour le futur. Fonction funéraire, fonction mémorielle, fonction sociale, certes, mais pas fonction d'embellissement du paysage. La notion d'art public n'avait de pertinence que dans les villes. Les seuls monuments connus dans les villages étaient la fontaine, le calvaire ou une madone.³²⁵ On voulait certes un monument d'une bonne tenue, mais son importance était plus symbolique qu'esthétique. Les monuments du début des années 20, qui poussent comme des champignons malgré les critiques et malgré les difficultés financières de l'époque, répondent donc d'abord à un besoin social spécifique. Comme l'on dit dans les milieux d'affaires, « le marché a toujours raison ».

Le regret qu'exprime Sander Pierron ne tient pas compte de cette réalité sociologique et se place à un niveau qui n'est entendu que des esthètes, critiques d'art et artistes :

Il eut mieux valu attendre des temps plus propices, grâce au recul, à l'éclosion des œuvres, que de dresser partout des stèles ou des statues qui enlaidiront à jamais les sites les plus pittoresques.³²⁶

Un cas particulier illustre bien cette dichotomie entre les acteurs de terrain (on dirait aujourd'hui la « base ») et la théorie esthétique. La commune d'Alleur érige en 1928 un

³²¹ *La Meuse*, 26 octobre 1926.

³²² *La Meuse*, 9 septembre 1948.

³²³ HÉLIAS, Y., *op. cit.*, 1979, p. 739.

³²⁴ BECKER, A., *op. cit.*, 1988, p. 10.

³²⁵ Voir RAGON, M., *op. cit.*, 1981, p. 123.

³²⁶ PIERRON, S., *op. cit.*, 1932, p. 144.

monument composé d'un soldat vainqueur en bronze posé sur un socle. Une obscure question de relation entre la commune et la fabrique d'église – la commune lui avait demandé l'autorisation d'installer le monument sur le cimetière désaffecté autour de l'église – avait entraîné une intervention de la Province, qui demande un avis à la C.R.M.S. Paul Jaspar, chargé de faire rapport, écrit ceci : « Je ne vois pas qu'on puisse s'y opposer ; ce monument n'a pour lui ou contre lui que sa banalité ».³²⁷ Il ignorait vraisemblablement que l'auteur du soldat était Jules Brouns, artiste au talent reconnu et avec qui il avait collaboré pour le monument du cimetière de Rhées quelques années plus tôt. Un poilu vainqueur n'appartenait pas à l'inspiration habituelle du sculpteur, mais il avait bien dû, au risque de perdre le marché, se plier aux exigences de ses commanditaires. Le dossier ne dit pas si Jules Brouns a eu connaissance de l'opinion de Jaspar.

Il est un autre aspect, qui relève aussi de l'histoire de l'art et du jugement esthétique, qu'apparemment seul le sculpteur Olivier Descamps aurait relevé. Michel Ragon, qui le cite, en parle ainsi :

Olivier Descamps souligne que les monuments aux morts de 14 sont « les premiers monuments publics qui osèrent utiliser des produits de l'industrie contemporaine » : les clôtures d'obus.³²⁸ « Alors, écrit-il, que l'histoire de l'art ne cesse d'insister sur le génie qu'il a fallu à Marcel Duchamp pour exposer un sèche-bouteille et un urinoir dans un salon d'art, comment se fait-il que l'introduction d'objets industriels dans l'art public passe inaperçu ?...Les règles du Beau ont évolué depuis 1920 et les statues ont vieilli mais les obus, eux, n'ont changé ni de forme ni de matière et la dynamique enchaînée a gardé intacte sa charge de poésie naïve et désespérée ».³²⁹

Avant-garde d'un côté, kitsch de l'autre, l'art « d'en bas » et l'art « d'en haut » ont bien des difficultés à se rencontrer.

³²⁷ A.P.L., *Fonds des Monuments et Sites*, dossier 2789/3 (Alleur), lettre du 6 septembre 1929.

³²⁸ Auxquelles nous pouvons ajouter les canons et obusiers placés à côté de nombreux monuments, mais qui ont, en grande partie, disparu depuis.

³²⁹ RAGON, M., *op. cit.*, 1981, p. 123-124. Michel Ragon ajoute que le porte-bouteille date de 1914 et l'urinoir de 1917. Duchamp n'a donc pas été influencé par les monuments aux morts, ni ceux-ci par Duchamp. Le point commun est que les *ready made* et les clôtures d'obus sont tous les deux nés de la Première Guerre mondiale.

12. Les effets du temps sur les monuments

Les monuments les plus anciens seront bientôt centenaires. Un grand nombre d'entre eux ont subi des modifications de natures diverses depuis leur inauguration. Certaines sont positives, d'autres sont destructrices. Certaines sont involontaires, d'autres volontaires.

12.1. L'usure naturelle et l'entretien

En règle générale, les monuments de la Grande Guerre sont bien entretenus. Certains ont même été entièrement restaurés, comme celui du 14^e de Ligne à Liège ou celui de Celles (voir). Des statues de bronze reçoivent une couche de couleur, à Alleur (voir), à Ensival, sur le monument du 1^{er} de Ligne à Liège... Mais il n'en a pas toujours été ainsi. En 1938, une circulaire ministérielle attire l'attention des communes sur leur obligation d'entretenir les mémoriaux dont elles ont accepté la garde. Les commémorations qui ont suivi la Seconde Guerre ont certainement amené naturellement de nombreuses communes à satisfaire à cette instruction ministérielle.

Le bronze et la pierre bleue sont des matériaux qui offrent une assez bonne résistance aux intempéries, bien que certaines inscriptions trop peu profondément gravées puissent devenir difficilement lisibles. Les calcaires clairs, comme le tuffeau, sont plus friables et les reliefs qui y sont sculptés ont plus facilement tendance à s'effacer, comme c'est le cas pour le monument au cimetière d'Haccourt. La stabilité de l'assemblage des blocs de pierre ou des parements peut poser problème. C'est la raison pour laquelle la partie supérieure du monument de Robermont a dû être déposée (voir). Elle attend encore d'être remontée. Pareillement, des problèmes d'effondrement de pierres et de crépis ont obligé à interdire l'accès à la « basilique » du Mémorial interallié. Aucune solution ne semble être actuellement en vue.

Le mémorial de l'ancien Institut de Pharmacie³³⁰ au jardin botanique de Liège (voir) a perdu de nombreuses lettres et pourrait être restauré à peu de frais.

Autre effet du temps, la croissance parfois mal maîtrisée de la végétation plantée autour du monument, qui peut masquer partiellement le monument, comme à Les Waleffes, à Charneux (voir), à Warsage... Citons aussi le cas de l'esplanade du Mémorial interallié, envahie par endroits par l'herbe poussant entre les pierres.

La préservation des vitraux commémoratifs pose un autre problème. De nombreuses églises sont exposées à la désacralisation, voire à la démolition. L'église de Landenne-sur-Meuse (voir) est déjà devenue un énorme pigeonnier. Y aura-t-il une volonté de préserver ces vitraux ?

12.2. Les monuments déplacés

Des réaménagements urbanistiques peuvent obliger la commune à déplacer un monument et à le réinstaller à proximité de son site originel. Ce fut le cas, entre autres, à

³³⁰ Le bâtiment est maintenant un site de la Faculté d'architecture de l'Université de Liège.

Andrimont, à Comblain-au-Pont, à Ocquier, à Stoumont... La démolition d'anciennes maisons communales entraînent soit, dans le meilleur des cas, le déplacement des plaques commémoratives, généralement au cimetière (Jalhay, Fexhe-le-Haut-Clocher, Grandville...), soit carrément leur disparition (Hodimont, Huy, Embourg...).

En 1979, la construction d'une nouvelle école à Tilleur oblige à enlever le monument de 1920 et à le remplacer par une stèle beaucoup plus modeste. L'ancien monument se trouve aujourd'hui au Musée de la Pierre à Sprimont, tout comme le « chevalier teutonique » du monument allemand au cimetière de Robermont, qui fut jugé offensant pour les Liégeois et déposé en décembre 1918.

Dernier exemple, le monument au roi Albert à Verviers () se trouvait à l'origine au stand de tir de Stembert, un endroit peu favorable pour l'organisation de cérémonies commémoratives. On lui a donné, en 1951, un nouvel emplacement au centre de Verviers.

12.3. Le vandalisme

Les premiers cas de vandalisme se sont manifestés dès 1919. Il s'agissait d'agriculteurs qui, voulant récupérer l'usage de leurs champs, n'hésitaient pas à faire disparaître croix de bois et aires gazonnées marquant l'emplacement de tombes de soldats tués au feu et à effacer toute trace de sépulture par leurs labours.³³¹

Les atteintes aux monuments ont des motivations diverses. Souvent ce sont des motivations politiques. Alors qu'en Flandre, la profanation des monuments semble plutôt avoir des causes liées au nationalisme flamingant, les incidents enregistrés dans la province de Liège sont plutôt associés au pacifisme affiché par une partie de la gauche durant l'entre-deux-guerres. En 1933, on badigeonne les monuments du 12^e et du 14^e de Ligne à Liège.³³² Deux ans plus tard, on brûle les drapeaux du « monument des héros » à Ciplet.³³³ Dans les deux cas, les anciens combattants organiseront une « manifestation d'expiation ».

On vole aussi des monuments pour la valeur de leur métal. La Victoire du monument au cimetière de Fraipont () a disparu, et tout récemment, en juin 2011, ce fut le tour de l'ancien mémorial de bronze de la prison Saint-Léonard, qui avait été déposé au bastion des fusillés de la Chartreuse.

Les mutilations aux monuments peuvent encore procéder d'autres raisons : le caractère jugé choquant de la sculpture de Robert Massart pour le monument de Sougné-Remouchamps () ou simplement le fait, à Andrimont (, que le relief ne plaisait plus à la population.

³³¹ *La Meuse*, 25 juin 1919.

³³² *La Meuse*, 10 avril et 29 mai 1933.

³³³ *La Meuse*, 12 novembre, 26 novembre et 10 décembre 1935.

12.4. Le centenaire de la Belgique et le roi Albert

Le patriotisme affiché lors des fêtes du centenaire de la Belgique a provoqué un regain d'inaugurations de monuments commémoratifs.³³⁴ Il peut parfois s'exprimer aussi par l'ajout de certains éléments aux monuments déjà en place. À Tilff (吁), la place du Souvenir est réaménagée, le monument trouve son nouveau site en son centre et se voit muni d'un coq en bronze par Adelin Salle (coq volé en 1999). À Herve, le nouveau mémorial dans l'hôtel de ville est accompagné d'une plaque avec les noms des volontaires de 1830.

Le même phénomène se produit en 1934-1935 après la mort d'Albert I^{er}, le roi-soldat. Des nouveaux monuments lui sont consacrés et l'on ajoute ailleurs son effigie en médaillon, comme à Huy (吁) et à Chênée (吁).

12.5. Les déprédatations allemandes de 1940-1945

Durant la Seconde Guerre, l'armée allemande a respecté la plupart des mémoriaux consacrés aux victimes de 14-18. Dans certains cas cependant, des monuments ont été mutilés ou détruits lorsque le message qu'ils donnaient était jugé agressif ou offensant pour l'Allemagne.

Le lion belge terrassait l'aigle prussien sur les monuments de Battice et de Grand-Rechain (吁). La partie iconographique a été détruite, mais les noms sur ces monuments n'ont pas été touchés. Les Allemands ont aussi enlevé le coq juché sur un casque allemand du monument de Dolhain (Limbourg). On constate pourtant que d'autres monuments, assez nombreux, présentent le même type d'allégorie d'une Belgique vainqueur de l'Allemagne et qu'ils ont été laissés intacts.³³⁵

Les monuments commémorant les fusillés, victimes des atrocités de 1914 et agents de renseignements, sont aussi visés. D'ailleurs, certains monuments ont été enlevés avant l'arrivée des troupes allemandes en 1940 par crainte de représailles. C'est le cas de la plupart des plaques rappelant Yvonne Vieslet dans les écoles communales³³⁶, de la plaque au lieutenant Graff à Liège, de la plaque aux fusillés de la rue Grande-Bêche (吁). La question des responsabilités des atrocités n'est pas encore unanimement résolue en 1940. L'Allemagne s'en tient à sa théorie de provocations de francs-tireurs belges et la Belgique à celle d'exactions injustifiées. Les monuments qui mettent en cause la dignité de l'armée allemande sont donc particulièrement visés. Les reliefs du monument de Visé (吁), représentant des civils fusillés, sont détruits. Le bronze du monument de Lincé (吁), figurant une veuve et son enfant lançant une malédiction contre les assassins de son mari fusillé, est enlevé.³³⁷ La plaque du monument à Amédée Hesse, agent de renseignements travaillant avec les Français, est arrachée, car elle montre un peloton d'exécution tirant sur un condamné. Les « croix des pendus » de Berneau (吁) et Mouland sont détruites. Mais on constate aussi que d'autres monuments sont épargnés :

³³⁴ Voir p. 27-28.

³³⁵ Voir le chapitre consacré à l'iconographie des monuments commémoratifs, p. 72-73.

³³⁶ Voir p. 30.

³³⁷ Le monument de Péronne (Somme), qui présente une iconographie semblable, a été épargné. Cela tient sans doute au fait que la veuve tendant le poing à Péronne veut venger un mari mort sous l'uniforme, et celle de Lincé un civil fusillé.

ceux consacrés aux fusillés du bastion de la Chartreuse, de la prison Saint-Léonard, de Melen, de Romsée, etc.

Une des deux plaques en bronze apposées au mur de la bibliothèque de l'Université de Liège a vu son inscription effacée durant la Seconde Guerre (✉). Elle rappelait, de façon trop explicite sans doute, que l'armée allemande avait, vingt-cinq ans plus tôt, dévasté les locaux et les collections de l'Université en violation des conventions de La Haye. La plaque est restée dans cet état.

À Sippenaeken, le monument aux victimes du fil électrique a aussi été détruit (✉). Peut-être était-il considéré comme une forme d'incitation à la résistance.

Deux constantes ressortent de tous ces cas :

- Les noms des morts de 14-18 n'étaient pas en cause, et leur inscription sur les monuments a été largement respectée.
- Le but de ces destructions n'était pas la récupération de métaux. La statue de bronze de Lincé a disparu, mais les plaques de bronze avec les noms des fusillés de 1914 sont restées en place.

12.6. L'hommage aux morts de la Seconde Guerre

Le besoin de commémorer les victimes de la guerre n'était pas moins pressant en 1945 qu'en 1919. Si le nombre d'inaugurations de monuments durant la seconde moitié des années 40 est beaucoup moindre qu'au début des années 20, c'est tout simplement parce que les mémoriaux de la Grande Guerre existaient déjà et offraient un double avantage : celui d'une modification rapide et bon marché et celui d'associer les combattants de 40-45 à leurs ainés.

Le changement peut être très simple et se limiter à ajouter des nouveaux noms dans les espaces disponibles, comme à Beaufays (✉). On peut aussi placer une nouvelle plaque sur les anciennes inscriptions. C'est le cas à Boirs, à Othée, à Hamoir, à Plainevaux (✉)... S'il n'y a pas suffisamment de place sur le monument existant, on peut ajouter une plaque ou des stèles. Les mémoriaux de Beyne-Heusay (✉) et de Vaux-et-Borset (✉) en sont des exemples. Parfois, on réaménage complètement le monument, en y intégrant de nouvelles ailes comme à Montegnée (✉) ou en le rehaussant comme à Werbomont (✉). On pourra trouver de très nombreux cas de modifications de ce genre en parcourant le catalogue du CD-Rom. Une forme originale de remaniement consiste, pour une stèle portant un relief, à en sculpter la face arrière avec le même relief. Le résultat est un monument biface, avec un côté dédié aux morts de 14-18 et l'autre à ceux de 40-45. Cette formule a été utilisée pour les monuments des cimetières d'Ans, de Heusy et de Stembert (✉).

Certaines communes (Rotheux-Rimièvre, Ciplet...) optent pour le remplacement complet de l'ancien monument. Ce peut être aussi le cas pour d'autres catégories de monuments, comme celui de la société Cockerill à Seraing (✉). On peut penser que, dans des communes qui n'ont d'autre mémorial qu'un monument des deux guerres, celui-ci a été substitué à un mémorial plus ancien, disparu aujourd'hui. Des recherches menées au niveau local permettraient sans doute de confirmer (ou d'infirmer) ce point pour des communes comme Micheroux, Saive, Limont...

13. Conclusions

Le traumatisme causé dans la société par les morts et les souffrances des quatre années de guerre a nécessité un long processus cathartique de deuil, de recherche de sens, de mémoire. Les monuments commémoratifs ont été une sorte de point de cristallisation du processus, les lieux où s’assemblaient les diverses composantes de la société, où chacun venait avec son propre vécu, sa propre expérience, ses propres souvenirs et ses propres sentiments par rapport à ce passé. Ils ont été voulu par la population, parfois même contre l’avis des autorités. Aucun ensemble de bâtiments et monuments, depuis les vagues de construction d’églises et de cathédrales, n’a été porteur d’une charge émotionnelle aussi forte, porteuse d’autant de sentiments exprimés ou intériorisés, de valeurs largement partagées, mais parfois aussi contestées. L’analogie entre le culte religieux et celui des morts et du souvenir dépasse les simples questions de vocabulaire et de sémantique.

Aujourd’hui, toute cette émotion s’est fort affadie. Sans doute revitalisée un moment par la Seconde Guerre, elle ne touche plus nos contemporains avec l’intensité connue par leurs aïeux. La grande majorité de la population actuelle n’a jamais connu de guerre autrement que par les récits, les films, les images d’actualités, et c’est fort heureux. Le 11 novembre est resté jour férié légal en Belgique et en France, mais l’assistance aux cérémonies commémoratives s’est fort réduite, et il est probable que beaucoup, dans les jeunes générations, ignorent même leur existence. Pourtant, paradoxalement, l’intérêt pour la Première Guerre, longtemps éclipsé par celle de 40-45, s’est considérablement renforcé depuis une vingtaine d’années.

Il nous reste un patrimoine considérable de monuments commémoratifs, parfois esthétiquement réussis, souvent banals, mais tous témoins des conceptions d’une époque, tous porteurs d’émotions aujourd’hui envolées. Ils sont si bien intégrés à notre paysage urbain ou rural qu’on ne les remarque même plus. L’écrivain autrichien Robert Musil notait durant les années trente, non sans humour :

Entre autres particularités dont peuvent se targuer les monuments, la plus frappante est, paradoxalement, qu’on ne les remarque pas. Rien au monde de plus invisible. Nul doute pourtant qu’on ne les élève pour qu’ils soient vus, mieux, pour qu’ils forcent l’attention ; mais ils sont en même temps, pour ainsi dire, « imperméabilisés », et l’attention coule sur eux comme l’eau sur un vêtement imprégné, sans s’y attarder un instant.

[...]

Tels les arbres, [les statues] sont devenues un élément du décor de la rue, et on serait sûrement fort troublé si, un beau matin, elles n’étaient plus là.³³⁸

Nous sommes à quelques années à peine du centenaire de la Grande Guerre. Ces monuments n’ont plus la même signification pour nous que pour nos ancêtres. Pour l’historien allemand Reinhart Koselleck :

Le sens du « mourir pour... », tel qu’il est inscrit sur les monuments, est fondé par les survivants et non par les morts. [...] Les morts sont censés avoir défendu la cause qu’entendent défendre les survivants. [...] Mais avec le temps – l’Histoire nous l’enseigne – cette identité présumée cesse également d’appartenir aux fondateurs d’un

³³⁸ MUSIL, R., *Oeuvres pré-posthumes*, 1965 (1^{ère} éd. en allemand 1936), p. 78.

monument. Faits pour durer, les monuments témoignent plus que toute autre chose des effets du temps.³³⁹

De quel sens les monuments commémoratifs seront-ils encore investis à l'avenir ? Ils ne subsisteront que si les efforts nécessaires à leur entretien sont consentis par les communes et par la Région wallonne. Le rôle de la C.R.M.S.F. peut être important.

³³⁹ KOSELLECK, R., *op. cit.*, 1997, p. 137-138.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de Philosophie et Lettres

**LES MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE LA
GRANDE GUERRE EN PROVINCE DE LIÈGE**

Compléments et annexes

**Mémoire présenté par
Yves Dubois
en vue de l'obtention du grade
de Master en Histoire de l'Art
et Archéologie**

Année académique 2010-2011

COMPLÉMENTS

1. Monuments commémoratifs de la bataille de Liège (4-16 août 1914)

Les monuments commémorant la bataille de Liège, premiers affrontements armés de la Grande Guerre, sont particulièrement nombreux, concentrés dans et autour de la ville de Liège.

1.1. Les événements³⁴⁰

L'ossature de la défense du pays avant la Première Guerre consistait en trois places fortifiées, Anvers, Liège et Namur, censées contrôler les grandes voies de communication routières, ferroviaires et fluviales. La « Position fortifiée de Liège » (ou P.F.L.) avait été construite en 1888-1894 selon les plans du général Brialmont, qui avait aussi conçu celle de Namur et renforcé celle d'Anvers. Elle consiste en une ceinture de douze forts situés à environ 7-10 km du centre de la ville et distants l'un de l'autre de 4 km en moyenne, soit mutuellement à portée de canon (吁). Au nord-est se trouve le fort de Pontisse (Herstal). Ceux qui font face, à l'est, sont Barchon, Évegnée, Fléron et Chaudfontaine. Embourg et Boncelles contrôlent le sud de Liège. Enfin les forts de Flémalle, Hollogne, Loncin, Lantin et Liers bouclent la ceinture à l'ouest. Le statut de neutralité du pays obligeait à ne pas désigner d'ennemi *a priori*, et donc de défendre autant l'ouest que l'est de la ville. La disposition des forts occidentaux, tournant le dos à l'est, posera d'ailleurs des problèmes pour leur défense contre un ennemi venant de cette direction.³⁴¹

Le 3 août 1914, le gouvernement belge avait notifié à l'ambassadeur d'Allemagne son refus de laisser passer les troupes allemandes sur le territoire, comme exigé dans l'ultimatum reçu la veille. Le 4 août, à 7 heures du matin, les troupes allemandes, près de 40 000 hommes partant d'Aix-la-Chapelle, Eupen et Malmedy, traversent la frontière et se dirigent sur cinq colonnes vers Visé et vers les intervalles entre les forts. Le général von Emmich, qui commandait ces troupes, pensait pouvoir rapidement prendre la place de Liège par surprise. Il fallait faire sauter ce verrou pour opérer un mouvement rapide vers la Flandre et le long de la Meuse, afin d'attaquer sur ses arrières l'armée française, concentrée devant l'Alsace-Lorraine. Une victoire éclair sur la France aurait alors permis à l'armée allemande de se tourner vers l'est et d'affronter la Russie. Tel était le plan Schlieffen.

³⁴⁰ Le propos n'est pas de fournir ici un compte-rendu détaillé de la préparation et des opérations militaires, mais de présenter de façon concise les événements qui donneront ultérieurement lieu à des manifestations et œuvres commémoratives.

Les principales sources utilisées pour ce chapitre sont : DE THIER, J., GILBART, O., *Liège pendant la Grande Guerre*, 1919 ; MENZEL, E., *La défense de Liège*, dans LYR, R. (dir.), *Nos héros morts pour la Patrie*, 1920, p. 38-49 ; HORNE, J., KRAMER, A., 1914. *Les atrocités allemandes*, 2005, p. 29-40. On pourra aussi consulter PIRENNE, H., *Histoire de Belgique*, t. V, 1974, p. 159-176 et p. 205-220 ; DE SCHAEPDRIJVER, S., *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, 2004, p. 43-101 ; le site *Histoire des fortifications de Liège*, [réf. 14 juillet 2010], <http://users.skynet.be/jchoet/fortifi.htm>.

³⁴¹ La leçon a été tirée pour la construction des forts d'Eben-Emael, Aubin-Neuchâteau, Battice et Tancrémont dans les années 30. Ils font tous face à l'Allemagne. Les progrès dans la portée de l'artillerie expliquent les distances plus grandes entre ces nouveaux forts. En outre, plusieurs forts Brialmont ont été réarmés dans l'entre-deux-guerres, dont Barchon, Fléron, Chaudfontaine, Embourg, Flémalle...

Les Allemands estimaient que la défense de Liège était assurée par 6 000 soldats, assistés par 3 000 membres de la Garde civique. En réalité, c'étaient environ 32 000 soldats belges qui les attendaient dans les forts et déployés dans les intervalles, sous le commandement du général Leman, gouverneur de la Position fortifiée de Liège.³⁴² Les Allemands sont surpris de voir les ponts de la Meuse détruits par le Génie et leurs troupes bombardées par l'artillerie de forteresse. Des batailles meurtrières ont lieu dans la nuit des 5 au 6 août au Sart-Tilman, à Herstal et à Rabosée (Wandre). Le 6 août, le général Leman donne l'ordre aux troupes mobiles de se replier vers l'intérieur du pays, avec mission pour les forts de poursuivre la défense des voies de communication et d'entraver l'avance de l'armée allemande. Le lendemain, un détachement allemand entre par surprise dans la ville de Liège et le général Leman doit évacuer son QG situé près de l'église Sainte-Foy pour s'installer au fort de Loncin. Les Allemands décident alors de faire venir 60 000 hommes en renfort, ainsi que deux « Grosses Berthas », obusiers de 420 mm. Ces pièces tirent des obus de près d'un demi-mètre de diamètre, pesant près de 900 kg. Les forts de Brialmont, en béton non armé, n'étaient pas conçus pour résister à cette puissance de feu inconnue auparavant. La phase des engagements d'infanterie cède la place au bombardement continu des forts. Ceux-ci perdent progressivement leurs postes d'observation et deviennent quasiment aveugles, les obus entament leur structure et les gaz dégagés par les explosions menacent les garnisons d'asphyxie. Barchon est le premier fort à se rendre, le 8 août. Le 13 août, un obus allemand provoque l'explosion du magasin à munitions du fort de Chaudfontaine. Soixante morts. Les forts doivent de se rendre les uns après les autres. Deux jours plus tard, c'est au tour du fort de Loncin d'exploser. Un obus de 420 mm, un après tant d'autres, perce le toit d'une des deux poudrières. L'explosion secoue tout le fort et ensevelit quelque 350 défenseurs sous le béton qui restera, pour la plupart d'entre eux, leur tombeau jusqu'à ce jour encore.³⁴³ Le général Leman est blessé et fait prisonnier, ainsi que le commandant Naessens, commandant du fort.

Les deux derniers forts, Flémalle et Hollogne, se rendent le lendemain. La bataille de Liège est terminée. 28 officiers et 1508 soldats belges ont péri,³⁴⁴ mais elle a aussi coûté la vie à plus de 5 300 soldats ennemis. L'armée belge, dont on ne tenait en général les qualités qu'en piètre estime,³⁴⁵ a donc tenu en échec pendant plusieurs jours la formidable armée allemande et contrarié ses plans de manière inattendue.³⁴⁶ Les

³⁴² HORNE, J., KRAMER, A., *op. cit.*, p. 30-31. Outre les troupes de forteresse, il s'agissait principalement des régiments des 9^e, 11^e, 12^e et 14^e de Ligne.

³⁴³ Le nombre de 350 victimes a été remis en cause. En fait on ignore qui exactement était dans l'enceinte du fort au moment de l'explosion et qui pouvait se trouver à l'extérieur. Quoi qu'il en soit, on estime à environ 250 le nombre de morts toujours ensevelis sous les décombres de l'explosion. Les autres tués étaient d'abord inhumés aux abords du fort. À la fin de la guerre leurs dépouilles ont été soit transférées vers les cimetières de leur lieu d'origine, soit conservées dans une crypte aménagée dans le fort. En 1926 le fort est désigné comme « cimetière militaire ».

³⁴⁴ COLIGNON, A., *Le « beffroy de la victoire »*, 1999, p. 220 note 15.

³⁴⁵ DE SCHAEPDRIJVER, S., *op. cit.*, p. 48.

³⁴⁶ L'idée, largement répandue au lendemain de la guerre, que la résistance des Belges à Liège a donné à l'armée française le temps de se regrouper pour vaincre sur la Marne, est maintenant largement remise en cause.

opérations militaires vont maintenant se poursuivre autour de Tirlemont, Namur, puis Anvers.

1.2. Les monuments commémoratifs de la bataille de Liège

Ces événements tragiques ont naturellement causé une vive émotion au sein de la population, déjà traumatisée par les récits des « atrocités allemandes ».³⁴⁷ Dès le mois d'août 1914 se sont constituées des associations qui se sont fixé pour but de rendre hommage à la mémoire des combattants morts pour la défense du pays. Particulièrement actifs furent les Ansois reconnaissants, qui instaurèrent la tradition d'un pèlerinage au fort de Loncin chaque 15 août, et l'Œuvre du souvenir de Kinkempois-Angleur, qui s'attacha à la mémoire des victimes belges de la bataille du Sart-Tilman. Nombreuses furent en fait les initiatives qui, durant tout l'entre-deux-guerres, eurent pour but de commémorer tel événement, tel individu ou tel ensemble d'individus liés à la bataille de Liège. Devant ce foisonnement d'hommages matérialisés par des monuments, il est utile d'opérer une certaine catégorisation. On distinguera donc ici :

- a) les monuments évoquant des épisodes intervenus les 4 et 5 août 1914, avant les combats autour des forts ;
- b) les monuments commémorant les combats de la nuit du 5 au 6 août ;
- c) les monuments commémorant la résistance des forts de la P.F.L. ;
- d) les monuments régimentaires.

On trouve parmi eux quelques-uns des monuments les plus remarquables de la région liégeoise. Trois de ces monuments font partie des quatre réalisations qui ont obtenu un soutien financier de la Province.³⁴⁸ Les budgets disponibles étaient supérieurs à la moyenne, d'une part grâce au dynamisme des comités organisateurs qui multipliaient les manifestations destinées à financer les projets, d'autre part par le grand nombre de militaires, surtout d'origine liégeoise et limbourgeoise, qui ont pris part à ces combats et qui formaient une large base pour les opérations de collecte de fonds.

A. Monuments évoquant les épisodes de combat des 4 et 5 août 1914

Le premier monument de cette catégorie est sans aucun doute celui du cavalier Fonck, installé à Thimister le long de la route N3 qui mène de Liège à Aix-la-Chapelle (吁). Une commission *ad hoc* de l'armée avait déterminé que ce soldat avait eu le funeste honneur d'avoir été la toute première victime de la guerre, tué le 4 août 1914 à 14 h 30. Réalisé par le sculpteur bruxellois Marcel Rau et inauguré en 1923, le monument représente un cavalier scrutant l'horizon vers l'est. Seuls son buste et la partie supérieure de son cheval émergent de la pierre, qui semble n'avoir pas encore libéré les membres inférieurs. En 1987, sur proposition de la C.R.M.S., le monument et la barrière qui l'entourent sont classés en tant que site, « en raison de leur valeur esthétique et historique ».³⁴⁹ Un autre cavalier du même 2^e Lanciers, Jean Antoine Coenen, est tué

³⁴⁷ Au sujet de ces atrocités, voir vol. 1, p. 50.

³⁴⁸ Ce sont les monuments du Sart-Tilman et des cimetières militaires de Rabosée et Boncelles. Le quatrième monument subsidié par la Province est celui érigé au fort de Loncin.

³⁴⁹ Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25 août 1987.

près de Wonck le 5 août. Ses anciens camarades lui dédient une petite stèle placée le long de la grand-route (✉).

Dans le même esprit, on trouve à Plainevaux (Neupré) une plaque de bronze encastrée dans un bloc de pierre en forme de menhir qui célèbre la mémoire du commandant baron Camille de Menten de Horne, premier officier belge tombé à l'ennemi (✉). Le monument a été inauguré en 1936.

On inaugure la même année à Visé un autre monument à la mémoire des deux premiers soldats du 12^e de Ligne tués le 4 août 1914 (✉). Toujours à Visé, un autre monument, simple stèle, avait été inauguré en 1920 en hommage à deux gendarmes tués à l'ennemi ce même 4 août (✉). Détruit par les Allemands en 1942, ce monument a été remplacé par une nouvelle plaque inaugurée le 4 août 1946.

B. Monuments commémorant les combats des 5-6 août 1914 autour de Liège

Dès la fin de la guerre, L’Œuvre du souvenir de Kinkempois-Angleur s’attelle à la réalisation d’un monument commémorant la bataille du Sart-Tilman, où près de 450 soldats belges ont perdu la vie. L’œuvre du sculpteur Adelin Salle est inaugurée en 1924 (✉). Par les volumes puissants des personnages, qui ne sont pas sans évoquer Michel-Ange, par les références à l’antique et aux pietà, ce monument est sans doute l’une des réalisations les plus impressionnantes du début des années 20. Quatre ans plus tard, les fraternelles des anciens des 9^e, 12^e et 14^e de Ligne, qui ont participé à la bataille, transforment la grange de la ferme des Peupliers, où certains éléments avaient bivouaqués avant les combats, en une chapelle votive devenue plus tard l’église paroissiale du Sart-Tilman (✉). Une plaque commémorative a encore été apposée au mur extérieur de la ferme de la Cense Rouge, enjeu de combats, 70 ans après les faits (✉).

Au nord de la ville, la bataille se concentre à Herstal et à Wandre.

À Herstal, dominée par le fort de Pontisse, des combats violents ont lieu autour du cimetière de Rhées. 171 soldats belges, dont leur commandant, le colonel Dussart, y perdent la vie. Ils y seront enterrés. Un monument conçu par les architectes Paul Jaspar et Walther Moray leur y est dédié (✉). La statue, une allégorie de la Belgique ou du Souvenir, comme on voudra, est réalisée sur base d’une maquette de Joseph Rulot. Rulot l’avait imaginée peu après la bataille, mais son décès en 1919 l’empêcha de mener son projet à terme et c’est son élève Jules Brouns qui se chargea de l’exécution finale. À quelques pas de ce mémorial se trouve le monument érigé par les Allemands à la mémoire d’une centaine des leurs également enterrés dans le cimetière (✉).³⁵⁰ Au centre de Herstal, place du 12^e de Ligne, se trouve un monument inauguré en 1954 pour le 40^e anniversaire de la bataille. Il porte une plaque en fonte (✉) dont l’inscription célèbre la résistance du régiment qui permit de bloquer aux Allemands la route vers le centre de la ville. Un drapeau prussien fut enlevé à l’ennemi, fait auquel le journal anversois *La Métropole* rendit hommage en offrant au soldat Lange, auteur de l’exploit, une médaille gravée par A. Mauquoy (✉).

³⁵⁰ Pour les monuments des cimetières militaires allemands, voir vol. 1, p. 42.

Sur l'autre rive de la Meuse, à Rabosée sur les hauteurs de Wandre, les dépouilles de plus de 250 soldats belges tombés lors des combats de la zone Visé-Wandre-Barchon (bataille de Rabosée) ont été rassemblées dans un cimetière militaire. Un monument, réalisé par l'architecte Joseph Moutschen, le statuaire Alexis Fifet et le sculpteur Fernand Close y a été installé en 1925 (). Il porte au sommet une victoire en bronze qui domine les tombes de ses 18 m de hauteur. On peut lire sur le mur que 500 soldats belges ont résisté durant toute une nuit aux assauts de 6 000 Allemands. C'est l'un des rares monuments où les soldats sont représentés avec leur uniforme de 1914.

Autre cimetière militaire, à Boncelles. On y a regroupé les corps de victimes de la bataille du Sart-Tilman ainsi que des morts du fort de Boncelles. Une allégorie de la Patrie en bronze, réalisée par Oscar Berchmans, est placée sur un socle face aux tombes (). L'ensemble fut inauguré en octobre 1923 en présence du prince Léopold.

Un troisième cimetière militaire se trouve sur les hauteurs d'Ougrée, près du Sart-Tilman (). Le grand monument, qui porte les noms de plus de deux cents morts, est purement architectural, sans élément figuratif. Peut-être était-il prévu d'installer une statue sur le socle placé devant le fût central, mais ce projet, pour autant qu'il ait existé, n'a jamais été réalisé. C'est sans doute le plus tardif des grands monuments des années 20. Contrairement aux monuments des cimetières de Rabosée et de Boncelles, aucun subside n'a été accordé par la Province pour sa réalisation.

Les Allemands ne célèbrent pas seulement leurs morts par des monuments placés dans les cimetières, mais aussi leurs victoires. S'il n'y a pas de traces de monument érigé dans l'espace public, on a conservé une médaille frappée en 1914, réalisée par Hugo Grünthal (). L'avers présente le portrait de général von Emmich, qui commandait l'attaque sur Liège. Au revers, une allégorie de la victoire allemande, sous la forme d'un soldat nu, casqué, courant sur fond de ville en flammes survolée par un zeppelin, brandissant une torche et soufflant dans la trompette de la Renommée. Légende : « LÜTTICH 7.8.1914 ». Cette médaille fait partie d'une série de trois. Les deux autres commémorent la prise des places de Namur et d'Anvers.³⁵¹

Enfin, toujours dans le domaine de la médaille, on trouve une évocation d'un fait de guerre particulier, la destruction du pont des Arches à Liège par le Génie belge, marque de la volonté de résistance à l'invasion ().

C. Monuments commémorant la résistance des forts de la P.F.L.

Même si, sur leurs médailles, les Allemands datent la prise de Liège du 7 août, il leur faudra encore une bonne semaine pour venir à bout de la résistance des forts liégeois. Parmi les douze forts de la P.F.L., deux ont été singulièrement distingués pour les

³⁵¹ La date de la conception de ces médailles n'est pas nécessairement postérieure aux faits évoqués. On sait que les Allemands avaient frappé une médaille destinée à être distribuée après la prise de Paris, avec à l'avers une représentation de l'Arc de triomphe et de la Tour Eiffel, accompagnée de la légende « EINZUG D. DEUTSCHEN TRUPPEN IN PARIS ». Leur échec sur la Marne les a amenés à refondre cette production. Voir *La Meuse* du 11 janvier 1925, qui cite un ouvrage de l'historien suédois A. Nyström sur les causes de la guerre.

événements particulièrement tragiques qui s'y sont déroulés, ceux de Chaudfontaine et de Loncin.

À Chaudfontaine, une septantaine de soldats avaient été tués le 13 août par l'explosion du magasin à munitions et avaient été enterrés devant l'entrée du fort. En 1919 l'Administration communale décide le principe de l'érection d'un monument, mais la réalisation prendra du retard.³⁵² C'est en 1921 qu'est instauré par la commune le « Comité exécutif du Monument » et au début 1923 qu'est ouvert l'appel à projets, avec l'espoir de pouvoir procéder à l'inauguration à la date symbolique du 13 août de la même année. Des quinze projets présentés, celui du sculpteur anversois Frans Jochems associé à l'architecte Constant Wilbers³⁵³ est retenu, tandis que Simone Plomdeur voit sa proposition classée en seconde place. Le monument est finalement inauguré le 5 octobre 1924 (voir). C'est sans doute la difficulté de boucler le budget par souscription publique qui a été la cause de ces délais. Dans son compte-rendu de la cérémonie d'inauguration, le journaliste de *La Meuse* donne cette description :

Le monument est composé d'un bloc de granti [sic] d'où se détache en plein relief une femme symbolisant la Victoire et approchant une couronne de lauriers de la tête d'un soldat mort et couché sur la base de pierre.

Le monument est aujourd'hui amputé, car un obus allemand a emporté en 1940 la stèle qui portait cette Victoire. Les tombes des soldats tués en août 1914 sont toujours en place.

C'est cependant le fort de Loncin, avec ses quelque 350 morts dans l'explosion de la poudrière le 15 août 1914, qui symbolisera le plus intensément et durablement l'héroïsme des défenseurs de Liège. Le curé de Loncin et l'association Les Ansois reconnaissants instaurèrent déjà cette année-là la tradition d'un pèlerinage commémoratif chaque 1^{er} novembre et chaque 15 août auprès des tombes de soldats enterrés à proximité du fort. Bien qu'interdits par les Allemands à partir de 1916, ces pèlerinages eurent régulièrement lieu jusqu'à la fin de la guerre.³⁵⁴ Nombreux furent par après les hommages rendus à Loncin par des personnalités officielles en visite à Liège. L'association Les Ansois reconnaissants existe d'ailleurs encore aujourd'hui, et chaque 15 août est encore une date commémorée à Loncin. Il n'est dès lors pas étonnant que des initiatives ont rapidement été prises pour doter le fort de monuments dignes des événements de 1914.

- Un monument provisoire est érigé « sur la grande tombe » (les éboulis non dégagés de l'explosion du fort) au nom de la section de Loncin de la F.N.C.³⁵⁵
- Les traces d'un autre monument disparu (voir) nous sont fournies par une lettre datée du 15 juin 1921 et adressée au ministre des Sciences et des Arts par la Commission royale des Monuments et des Sites. En voici le texte :

³⁵² *La Meuse* des 1 et 6 juin 1919, du 18 août 1922, des 19 janvier 20 mars et 5 avril 1923, du 6 octobre 1924.

³⁵³ Ils réalisent aussi le monument de la Victoire à Verviers et le monument de Waremme.

³⁵⁴ *La Meuse*, 13 février 1919.

³⁵⁵ *La Meuse*, 6 novembre 1919.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le mémorial de la guerre placé contre un parement de mur du fort de Loncin.

Ce monument en majoliques de la maison Helman de Bruxelles, mesure en largeur, hors cadre, 2 m 28 sur une hauteur de 3 m 72, et porte dans sa partie supérieure, l'inscription « La Patrie couvre la Gloire³⁵⁶ des héros du fort de Loncin ».

Dans le bas, entre les armoiries polychromées de la Belgique et de la Province se lit la date « 14 août 1914 ». ³⁵⁷

La composition du tableau comprend trois personnages : un soldat blessé couché sur des pièces d'artillerie et deux femmes debout présentant l'une des fleurs, l'autre une couronne de laurier, le tout dans une tonalité bleuâtre peu heureuse.

Ce souvenir, peu digne des héros qu'il doit glorifier, ne sera jamais de longue durée à cause de son application contre la maçonnerie bétonnée, recouverte de terre sur une forte épaisseur. Par l'infiltration des eaux, la gelée aura vite fait sauter les émaux des carrelets.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir signaler ce qui précède à votre honorable collègue, Monsieur le Ministre de la Défense Nationale.

Veuillez agréer [etc.].

[Signé Houbart, secrétaire, et Lagasse de Locht, président].³⁵⁸

Le ministre transmet les informations à son collègue, qui lui répond le 19 juillet que « ce monument a été placé en août 1920 par le Comité exécutif pour l'érection d'un monument aux glorieux défenseurs du Fort de Loncin », sans l'intervention de son département, et que ce monument ne serait que provisoire. Les archives ne nous en apprennent pas plus. Le musée du fort de Loncin en conserve une photographie en noir et blanc et quelques carreaux isolés. On trouve aussi, dans la même veine, un mémorial en carreaux émaillés placé dans le vestibule de l'église Saint-Jean-Baptiste à Loncin (Ypres), célébrant la mémoire de quelques soldats tués au fort de Loncin. Réalisé par la même firme Helman de Bruxelles (Berchem-Sainte-Agathe),³⁵⁹ il avait été offert par un certain H. Mommens, père d'un soldat mort au front.³⁶⁰ Cette personne faisait également partie du « Comité exécutif » pour le monument de Loncin.

- Le 15 août 1921, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument à venir, les assistants peuvent découvrir un bloc de calcaire (Ypres) sur lequel sont inscrits les mots qui paraphrasent ceux de Leonidas après la bataille des Thermopyles : « Passant ! Va dire à la Belgique et à la France, qu'ici, 550 Belges se sont sacrifiés pour la défense de la liberté et le salut du monde. 15 août 1914. Général Malleterre. Gouverneur des Invalides et mutilé de guerre ». ³⁶¹ Cette inscription est annonciatrice de l'iconographie du grand monument alors encore en projet.

³⁵⁶ L'inscription dit en fait « La Patrie couvre de sa gloire... ».

³⁵⁷ C'est en réalité bien la date correcte du 15 août 1914 qui figure sur le mémorial.

³⁵⁸ A.G.R., A.B.A., Ancien Fonds, n° 99A, dossier 1721.

³⁵⁹ On peut admirer une autre réalisation, très bien conservée, de la firme Helman, dans une salle du restaurant *Chez Vincent*, rue des Dominicains à Bruxelles. Certains carreaux portent la signature « MAISON HELMAN / Céramiques d'Art / BERCHEM S^T AGATHE ».

³⁶⁰ ERGEN, N., *op. cit.*, p. 55 et 80.

³⁶¹ En 480 avant notre ère, quelques centaines de soldats grecs emmenés par Leonidas, roi de Sparte, se sacrifient au défilé des Thermopyles face à l'armée bien plus nombreuse du roi perse Xerxès. Hérodote

- Ce grand monument, dont Georges Petit est à la fois l'architecte et le statuaire, est inauguré le 15 août 1923 (V). Il est construit en partie avec des blocs de pierre récupérés du pont des Arches détruit en 1914. Au pied de la colonne, une puissante allégorie de la Belgique (ou de la Ville de Liège), la poitrine à moitié nue, défend de son corps le perron liégeois. À ses pieds gît un soldat mort, nu, tenant un glaive brisé. Au sommet, un hoplite grec et un centurion romain en bronze, citoyens soldats, défenseurs de leur patrie, sont comme venus rendre hommage à ceux de Loncin. L'iconographie est complétée par deux pleureuses en relief, une sur chaque côté de la colonne, et par un médaillon de bronze placé à l'arrière et représentant le commandant du fort, le commandant Naessens. Ce monument partage avec celui du Sart-Tilman par Adelin Salle le même procédé du recours à l'antique.³⁶² Si les figures sont tout aussi athlétiques, il ne s'en dégage cependant pas la même intensité pathétique que celle imprimée par Salle à ses personnages. Par contre, la hauteur du monument de Loncin le rend plus imposant, bien que les platanes et marronniers plantés en 1928 écrasent quelque peu sa perspective ascensionnelle. Georges Petit a également réalisé une médaille commémorant l'inauguration du monument (V).

- Un tableau d'honneur avec les noms des hommes de la garnison du fort avait été accroché en 1919 sous la poterne d'entrée.³⁶³ Réalisé en carton, matériau éminemment périsable lorsqu'il est exposé aux fluctuations météorologiques, il avait quasiment disparu lorsque les Ansois reconnaissants décidèrent de le remplacer par une plaque en bronze apposée au mur de la courtine (V). Elle est inaugurée le 15 août 1930. Les noms de 536 officiers, sous-officiers et soldats y sont repris, le plus souvent avec la mention de la ville ou du village d'origine. Si la majorité d'entre eux sont originaires des provinces de Liège et du Limbourg, on en trouve aussi venant de toutes les autres provinces du pays.³⁶⁴ Le mémorial est surmonté de la citation à l'ordre du jour de l'armée belge du 4 août 1919, qui glorifie la résistance de la garnison de Loncin, non pas en référence à la bataille des Thermopyles ou aux vertus citoyennes des Romains, mais en proposant l'exemple des défenseurs de Port-Arthur et de Belfort.³⁶⁵

- Dans un couloir du fort (au « coffre de tête ») se trouve une modeste plaque de marbre (V), qui n'est documentée nulle part. Offerte par leurs collègues et portant le millésime de 1914, elle rend hommage à trois « ouvriers permanents du fort », dont les noms sont repris sur le mémorial de 1930.

- En 1934, d'autres associations patriotiques souhaitent à leur tour édifier un hommage permanent aux morts de Loncin. Il s'agit de la Fraternelle des garnisons

rapporte qu'un mausolée construit sur place portait en commémoration l'inscription « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois ».

³⁶² Voir vol. 1, p. 72.

³⁶³ Voir ERGEN, N., *op. cit.*, p. 227.

³⁶⁴ Sur les quelque 348 artilleurs repris sur le mémorial, 39% provenaient des communes francophones de la province de Liège et du Limbourg, 8% des autres provinces wallonnes, 42% des provinces flamandes et des communes flamandes de la province de Liège, 8% des communes bruxelloises et 3% sont indéterminés. La statistique pour les régiments d'infanterie (12^e et 14^e de Ligne) n'est pas significative, car plus de la moitié des noms sur le mémorial n'ont pas d'indication de lieu d'origine. Les héros de la bataille de Liège sont donc loin d'être tous des Liégeois !

³⁶⁵ Références à la guerre russo-japonaise de 1904-1905 et à la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

des forts de Liège en 1914 et du Cercle Les XXI – Souvenir liégeois qui s'unissent pour proposer la construction, au-dessus de la poterne, d'un phare-souvenir haut d'une dizaine de mètres (366). Il ne reste de ce projet, jamais mené à bien, qu'une vue d'artiste exposée au musée du fort de Loncin.

- La fonderie Lohest, de Herstal, offre à l'occasion du 90^e anniversaire de l'explosion du fort une statue représentant la partie supérieure du corps d'un homme portant une torche. Elle est placée au sommet des éboulis, toujours en place, provoqués par l'explosion de la poudrière, et semble ainsi figurer un soldat mort ressuscitant et remontant des profondeurs pour porter au jour la lumière que l'on peut imaginer être celle de la victoire, du droit, de la liberté.... Nous sommes déjà en 2004.

- En 2007, le Front de sauvegarde du fort de Loncin, appuyé par des fonds européens, fait appel à *Sine qua non*, société spécialisée dans la scénographie, pour renouveler le programme de visite du fort. À cette occasion sont installées deux nouvelles sculptures. L'une montre, découpées dans une plaque d'acier Corten, les silhouettes de fantassins belges livrant combat contre les troupes allemandes investissant le fort. L'autre, installée dans la courtine, représente les godillots des soldats de la garnison, 224 paires de chaussures placées dans un alignement rappelant les rangs des troupes au garde-à-vous. Ces deux réalisations sont non pas les dernières, mais les plus récentes à ce jour, à commémorer des événements de 14-18.

Par son long combat, par le caractère dramatique de sa chute, par le fait aussi que c'était de là que le général Leman commandait la résistance de la P.F.L., le fort de Loncin est devenu le symbole de l'héroïsme de l'armée belge face à l'envahisseur allemand. Plus que partout ailleurs il concentre sur une surface restreinte à la fois le plus grand nombre de restes de soldats non exhumés et le plus grand nombre d'œuvres commémoratives.

Des autres forts de la P.F.L., seul celui de Fléron a été doté d'un monument commémoratif durant l'entre-deux-guerres, en 1937. Les autres n'en ont été munis qu'après la Seconde Guerre. Ce sont les fraternelles d'anciens qui, dans chaque fort, ont voulu installer un hommage tangible tant à leurs camarades tombés durant les deux guerres qu'aux survivants. Le monument de Pontisse en est un exemple. Le fort de Hollogne est un cas spécial, dans le sens où sa reddition le 16 août 1914 a longtemps été considérée par les autorités militaires comme humiliante, faute pour la garnison d'avoir livré un combat suffisant. Ce fut le dernier fort à tomber et le sacrifice de sa garnison n'aurait en rien changé le cours de la guerre. Son commandant avait été traduit devant la justice militaire en 1919, sans avoir toutefois été condamné. Mais aucune citation à l'ordre du jour, aucune distinction honorifique, aucun geste commémoratif pour les hommes de sa garnison, qui avaient pourtant perdu douze des leurs dans les combats. Aussi un groupe de bénévoles, qui s'est fixé pour tâche de remettre, autant que faire se peut, le fort en état d'être visité, a placé dans le mur d'escarpe une plaque commémorative en 1999.

³⁶⁶ *L'Invalide liégeois*, 1^{er} février 1935.

Enfin, un hommage collectif est rendu aux régiments de forteresse qui ont défendu la Position fortifiée de Liège durant les premières phases des deux guerres (voir). Elle est due au sculpteur H. Wéris et fait maintenant partie de l'ensemble commémoratif de l'Esplanade Albert I^{er} à Liège.

D. Monuments régimentaires

Deux monuments régimentaires sont plus particulièrement liés à la bataille de Liège, pour le rôle qu'ont joué ces unités dans la défense de la P.F.L. Il s'agit du monument du 14^e de Ligne (voir), qui, placé devant la Citadelle, domine la ville de Liège et en constitue un des points phares, et du monument du 12^e de Ligne, érigé non loin de là (voir).

1.3. L'hommage national et international à la résistance de Liège

La « fière réponse » du David belge à l'ultimatum du Goliath allemand du 2 août 1914 et la résistance inattendue de l'armée belge face à l'envahisseur ont suscité l'admiration tant en Belgique que dans les pays alliés. Cette admiration était d'autant plus grande que l'on avait été incertain de l'attitude que prendrait la Belgique en cas de conflit³⁶⁷ et que, comme déjà indiqué, les capacités militaires de son armée étaient tenues pour négligeables³⁶⁸. Les hommages dithyrambiques se multiplièrent rapidement, la comparaison de la bataille de Liège avec les Thermopyles en devint presque un cliché.³⁶⁹ À Paris, à Londres, à Moscou, ce n'étaient que louanges sous forme de discours, d'articles de journaux, de dessins satiriques contre « l'ogre allemand ». Les Parisiens, toujours friands du café viennois, le rebaptisèrent « café liégeois » et la rue de Berlin devint la rue de Liège.³⁷⁰ Les premières œuvres plastiques commémorant ces événements, et qui leur sont contemporaines, sont des médailles.³⁷¹

Le 7 août 1914, le président français Raymond Poincaré envoie au roi Albert le télégramme suivant :

Paris, vendredi 7 août, 16h40

Je suis heureux d'annoncer à Votre Majesté que le gouvernement de la République vient de décorer de la Légion d'honneur la vaillante ville de Liège.

³⁶⁷ Voir PIRENNE, H., *op. cit.*, : « [...] l'attaché militaire français pensait que si la Belgique était forcée de choisir une alliance, il était ‘peu probable’ qu’elle se prononçât pour la France » (p. 163) et « ‘Les Belges, disait l’ambassadeur allemand à Paris à la veille de l’ultimatum du 2 août 1914, ils feront la haie pour nous regarder passer.’ Il se trompait grossièrement, mais son erreur, qui fut celle de bien d’autres, n’était que trop compréhensible. » (p. 164).

³⁶⁸ « Quant à l’attaché militaire français, il était persuadé que cet esprit de sacrifice patriotique – qui constitue le fondement d’une armée – faisait absolument défaut aux Belges ; il en tirait la conclusion que l’armée belge n’était pas capable de grand-chose. [...] En Angleterre, Winston Churchill traduisait le sentiment général en affirmant que la Belgique, ‘cet État malchanceux’, ne pourrait offrir, en cas d’invasion allemande, qu’une résistance symbolique pour ensuite s’incliner devant cette situation ». DE SCHAEPDRIJVER, S., *op. cit.*, p. 48.

³⁶⁹ Le *New York Times*, dans son édition du 7 août 1914, « affirmait en première page que, depuis les Thermopyles de l’Antiquité, on n’avait plus assisté à une prouesse telle que la défense de Liège ». (DE SCHAEPDRIJVER, S., *op. cit.*, p. 73.). La comparaison fut reprise par plusieurs auteurs, dont Romain Rolland (*Ibidem*, note 7) et, on l’a vu, par le général Malleterre.

³⁷⁰ À Liège, la rue de Berlin fut rebaptisée rue de Londres après l’Armistice.

³⁷¹ Les médailles commémoratives de la bataille de Liège sont étudiées plus en détail dans un autre chapitre. Voir p. 185.

Il tient à honorer ainsi les courageux défenseurs de la place et l'armée belge tout entière, avec laquelle l'armée française verse depuis ce matin son sang sur le champ de bataille.

Raymond POINCARE

L'arrêté d'exécution est publié le lendemain au *Journal Officiel*. Liège est ainsi la première ville étrangère à être faite chevalier de la Légion d'honneur. Il ne fallut pas longtemps pour que les médailleurs illustrent cet hommage. Des médailles furent réalisées la même année par Joseph Fisch (✉) et Herman Heusers (✉), et d'autres en 1915 par Pousset et Fabry (✉) et par F. Michel (✉). Bien d'autres médailles évoquant la défense de Liège furent encore frappées durant et après la guerre.

Le 24 juillet 1919, Raymond Poincaré, toujours président de la République, vient à Liège, accompagné du maréchal Foch et en présence du roi et de la reine, pour remettre officiellement à la Ville les insignes de la Légion d'honneur.³⁷² De nombreux décors provisoires sont installés sur les places et dans les rues pour cette visite, avec guirlandes, drapeaux et inscriptions. On retiendra ici un « monument de la Victoire », dû à Oscar Berchmans (✉) et placé au-dessus de la façade du Théâtre royal. Ce monument consistait en un fronton triangulaire portant un relief allégorique, une Victoire haute de quelques mètres, placée sur la pointe du fronton, et deux groupes figurant une panoplie sur les côtés. Réalisé en stuc et autres matériaux résistant mal aux intempéries, l'ensemble n'a pas survécu aux conditions hivernales et a disparu en janvier 1920.³⁷³ Il n'est plus connu que par d'anciennes photos et cartes postales. Ce n'est qu'en 1930, année du centenaire de l'indépendance belge, que le Théâtre royal fut doté de son fronton définitif, œuvre du même Oscar Berchmans. Lors de la réception officielle à l'hôtel de ville, les hôtes français reçurent des paysages au pastel par Auguste Donnay ainsi qu'une médaille commémorative de l'événement, réalisée par Georges Petit (✉). Le président Poincaré et le roi Albert reçurent chacun un coffret contenant un exemplaire en or, un exemplaire en argent et un exemplaire en bronze de cette médaille.³⁷⁴

La France ne fut pas le seul pays à rendre un hommage officiel à la Ville de Liège. En août 1923 le duc d'Aoste vient à son tour à Liège pour remettre à la Ville la Croix de Guerre italienne, en présence du prince Léopold. Plus tôt dans l'année, Liège avait rebaptisé le quai de Fragnée en quai de Rome et Rome avait donné à une de ses avenues le nom de *Viale Liegi*. C'est sur la façade du n° 1 de cette avenue qu'est installée une grande plaque en bronze par Oscar Berchmans, figurant les villes de Rome et de Liège, « sœurs latines » (✉). Le bourgmestre de Liège et quelques membres du Collège échevinal s'étaient rendus à Rome pour l'inauguration en juin 1923. Quelques années

³⁷² Toujours exposés dans une vitrine au premier étage de l'hôtel de ville. Un articulet dans *La Meuse* du 20 décembre 1938 nous informe qu'un « Comité franco-wallon » liégeois souhaitait ériger dans la ville un monument à la gloire de l'amitié française. « Liège, filleule de Paris, décorée de la Légion d'honneur, se devait de posséder [ce] monument ». Le projet, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, n'a pas été concrétisé.

³⁷³ *La Meuse*, 5 et 7 janvier 1920.

³⁷⁴ Voir REM, Georges, *Un cinquantenaire émouvant...*, dans *Si Liège m'était conté...*, n° 31, 1969, p. 3-13.

plus tard, la Serbie décore également la Ville de Liège, de la Médaille d'or pour la Bravoure. Oscar Berchmans, encore lui, réalise à la fin des années 30, dans une salle de l'hôtel de ville de Liège (« Salle des Commissions », encore appelée « Salle Nondonfaz »), un relief en stuc doré, *La Glorification de la Ville de Liège* (voir). Deux figures allégoriques portent le blason liégeois muni d'une barrette portant les trois décosations étrangères, l'italienne, la française et la serbe.

L'hommage à Liège prend aussi la forme de statues mobilières, comme la statue intitulée *La Délivrance* (voir) du sculpteur parisien Émile Guillaume, offerte à la Ville de Liège en 1919 par le journal *Le Matin*.³⁷⁵

La Ville de Liège voulut aussi un monument prestigieux qui marquerait le souvenir de sa glorieuse résistance. Avec le soutien de la Province, elle décida en décembre 1918 la construction d'un Monument de la Défense nationale.³⁷⁶ Ce monument ne fut jamais construit et le projet céda la place à celui du Mémorial interallié.³⁷⁷

³⁷⁵ Voir p. 196.

³⁷⁶ *Registre des délibérations du Conseil communal*, séance du 23 décembre 1918.

³⁷⁷ Les deux chapitres qui suivent examinent ces deux projets en détail.

2. Les monuments publics à Liège³⁷⁸

2.1. Le « Monument de la Défense nationale » ou le projet de « Grosse Tour »³⁷⁹

Au lendemain de la guerre, la Ville et la Province de Liège ne pouvaient faire autre chose que d'ériger un mémorial qui soit à la hauteur des hommages, tant nationaux qu'internationaux, qui ont été rendus à la résistance plus longue qu'attendu lors de l'attaque de l'armée allemande en août 1914.

Le 18 décembre 1918, « le Conseil provincial décide le principe de l'érection à Liège, d'un monument commémorant l'héroïque résistance de l'armée belge et honorant la mémoire des habitants de la Province, tant soldats que civils, morts pour la Patrie, aussi bien par suite de faits de guerre que des atrocités commises par les barbares ».³⁸⁰ La Province décide d'accorder un crédit de 250 000 francs pour la construction de ce monument, ainsi que d'inviter toutes les communes de son ressort à participer aux frais à raison d'au moins 50 centimes par habitant.

Cinq jours plus tard, le Conseil communal de la Ville de Liège décide, vu la délibération du Conseil provincial en date du 18 décembre :

Un monument commémoratif de la Défense nationale symbolisant l'admirable endurance du peuple belge dans sa lutte pour la grande cause du Droit, de la Justice et de la Liberté, glorifiant la résistance héroïque de l'armée belge et de tous ceux qui, dans la province, soldats et civils, ont souffert et sont morts pour la Patrie, sera érigé à Liège par les soins de la Ville et de la Province.³⁸¹

La Ville vote également un crédit de 250 000 francs.

Pendant que les membres de la Commission des Beaux-Arts de la Ville et du Conseil communal discutent, sans pouvoir se mettre d'accord, de l'emplacement du futur monument, le projet se développe dans deux directions.

La première est officielle. Une « Commission spéciale », chargée de l'exécution du projet, est constituée sous la présidence de Gaston Grégoire, gouverneur de la Province de Liège. Un concours est organisé en 1920, doté de 100 000 francs de primes. Les architectes et sculpteurs, belges ou citoyens de pays alliés, sont invités à présenter des projets de monument, soit pour la place Saint-Lambert, soit pour les Terrasses d'Avroy, à la préférence de l'auteur. Le budget pour l'érection du monument est fixé à un million de francs. Le concours doit se dérouler en deux étapes. Les projets retenus lors de la première épreuve sur base d'esquisses en passeront une seconde où devront être

³⁷⁸ Ne sont concernés ici que les monuments commémorant l'ensemble des habitants de la ville ou d'un quartier de la ville, en dehors des monuments corporatifs, militaires et religieux.

³⁷⁹ Ce sous-chapitre est basé d'une part sur les articles du journal *La Meuse* de 1918 à 1935 et les archives de l'Administration des Beaux-Arts conservées aux A.G.R. (*Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 163), et d'autre part sur quelques articles : *Un monument commémoratif de la Défense nationale à ériger à Liège par l'architecte Paul Jaspar*, Liège, 1923 ; COLIGNON, A., *Le « Beffroy de la Victoire » : un lieu de mémoire belgo-wallon avorté*, 1999 ; CREUSEN, A., *Art public à Liège au début du XX^e siècle. Regard sur trois projets monumentaux non réalisés*, 2003.

³⁸⁰ *Procès-verbaux officiels des séances du Conseil provincial de Liège, 1919-1920*, p. 27-28.

³⁸¹ B.A.V.L., séance du 23 décembre 1918, p. 278-279.

présentés des projets complets avec mètres, devis, etc.³⁸² Trois projets sont retenus pour la seconde épreuve, dont les auteurs sont³⁸³ :

- L'architecte Van der Pal et le sculpteur anversois Guillaume Dumont³⁸⁴ ;
- Emmanuel Ladmiral, architecte statuaire à Paris ;
- L'architecte Paul Tournon et le statuaire Antoine Sartorio³⁸⁵, tous deux de Paris.

Quatre autres projets, dont un par le Liégeois Edmond Falise, sont primés sans toutefois être retenus pour la suite. Le 27 octobre 1921 on peut prendre connaissance des résultats finaux dans *La Meuse* :

[...] La décision du jury est qu'aucun [des trois projets retenus] n'offre des qualités suffisantes pour mériter l'exécution, étant donnée la grandeur de l'idée à commémorer par l'érection du monument.

Cette décision va évidemment mettre la Commission exécutive dans l'obligation d'aviser aux moyens à employer pour réaliser l'œuvre dont elle a été chargée par la Province et la Ville de Liège. En présence des résultats négatifs du concours, il ne lui reste que la ressource de la commande directe du monument à un statuaire de renom. Espérons que cette tâche ingrate lui sera facilitée.

Exit la procédure d'appel à projet et de concours. Place au(x) projet(s) de l'architecte Paul Jaspar.

En effet, pendant que se mettait en place la Commission spéciale et que se déroulait le concours, un autre projet, encore non officiel, prenait forme. À l'automne 1918 déjà, l'avocat liégeois Joseph-Maurice Remouchamps, membre de l'Assemblée wallonne,³⁸⁶ et l'architecte Paul Jaspar, auxquels s'était associé le sculpteur Georges Petit, rêvaient d'un monument grandiose qui serait l'ultime hommage aux Liégeois combattant depuis dix siècles pour la liberté. Leur programme est magnifiquement résumé dans une lettre adressée le 24 mai 1919 par J.-M. Remouchamps à Gaston Grégoire, président de la Commission spéciale pour le monument, dont voici le texte intégral³⁸⁷ :

Liège, le 24 mai 1919

Mon cher Monsieur Grégoire,

M'étant souvent demandé, pendant l'occupation, par quel monument commémoratif Liège célébrerait les faits inoubliables dont elle fut le témoin, j'en vins à cette conclusion : qu'il serait banal et insuffisant de commémorer une des heures les plus graves de l'histoire du monde par un groupe de bronze, même de grandes dimensions, dont on décorerait l'une de nos places.

³⁸² *Monument à ériger à Liège commémoratif de la Défense nationale. Programme et règlement du concours*, A.G.R., Administration des Beaux-Arts, Ancien Fonds, n° 99A, dossier 163.

³⁸³ *La Meuse*, 13 février 1921.

³⁸⁴ Né à Borgerhout en 1889. Selon le répertoire Piron, ce sculpteur s'est présenté plusieurs fois au concours de Rome.

³⁸⁵ Antoine Sartorio (1885-1988 [!]), ancien poilu, a réalisé plusieurs monuments commémoratifs en France.

³⁸⁶ Fils du poète dialectal Édouard Remouchamps, Joseph-Maurice succéda en 1919 à Jules Destrée comme secrétaire général de l'Assemblée wallonne. Il fut également sénateur libéral de 1920 à 1925. COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 223 et note 25 p. 224.

³⁸⁷ Texte de la copie conservée aux A.G.R., Administration des Beaux-Arts, n° 99A, dossier 163.

Le fait à rappeler est tellement grandiose qu'il demande un monument plus important, où l'architecture et la sculpture interviennent ensemble, intimement confondues, comme on le voit dans l'arc de Triomphe de l'Etoile.

Il ne peut être question d'ériger à Liège un Arc de Triomphe, mais pourquoi ne célébrerions-nous la résistance qui nous dressa devant l'agression germanique par un BEFFROI ?...

Liège n'a pas une grande tour, celle de St-Lambert n'existe plus. N'est-ce pas l'occasion d'en rebâtir une ?...

En se dressant dans le ciel, fièrement, elle symboliserait déjà le sentiment qui s'empara de nous en août 1914. Mais la partie sculpturale interviendrait pour rappeler la façon dont nous comprîmes le rôle qui nous était réservé.

Des groupes, des bas-reliefs, des détails purement décoratifs, pourront rappeler mille choses de notre passé. La page d'histoire que nous avons vécue en 1914 est-elle autre chose que le couronnement d'une histoire de dix siècles de luttes pour la liberté ?... La pierre et le bronze devront rappeler l'histoire de Liège, la lutte de ses métiers contre les princes, la paix de Fexhe, la résistance aux ducs de Bourgogne, 1789, 1830.³⁸⁸ Nous y chanterons le triomphe du Droit, notre amour de la Liberté. Nous y dirons notre esprit démocratique, car c'est sur notre terre que la démocratie est née. Et nous y magnifierons la Victoire de la Latinité dont nous sommes la forteresse avancée.

Au-dessus, il faudrait installer une grosse cloche, la cloche de la Cité, qui sonnerait aux heures de joie et de danger. Il y faudrait aussi un carillon, qui répéterait nos airs populaires et nos vieux cramignons.

Où placer un tel monument ?... La question était délicate. Après avoir examiné différents emplacements, j'ai pensé que notre vieille place du Marché était tout indiquée pour recevoir le Beffroi. N'est-ce pas le décor où s'est déroulée toute notre vie politique ?... N'est-ce pas là qu'ont été conquises et proclamées nos franchises communales ? Le marché se prête d'ailleurs très bien à l'érection d'un monument élevé, car il permet le recul nécessaire. D'autre part, notre tour se verra à souhait de la place St-Lambert et des places voisines.

Il semble donc que le mieux serait de faire disparaître les deux groupes de maisons se trouvant entre la place du Marché et la place St-Lambert. À cet endroit, on pourrait construire le nouvel hôtel de ville, à quelques pas de l'ancien. Il aurait une façade à la place du Marché et à la place St-Lambert et contribuerait à donner à cette dernière place un caractère dont elle est totalement dépourvue. Je joins à ma lettre un croquis indiquant comment pourrait être utilisé le terrain.

Le beffroi serait la tour du nouvel hôtel de ville ou, plus exactement, s'élèverait à côté. Rien n'empêcherait de l'élever tout d'abord, en expropriant quelques petites maisons se trouvant entre la rue Ste-Ursule et la rue Royale. Il serait ainsi construit sur l'emplacement de notre ancienne cathédrale.

Cette idée, je l'ai soumise à deux amis, MM. Georges Petit, statuaire et Paul Jaspar, architecte, en leur demandant s'ils la croyaient réalisable. Ils ont trouvé, l'un et l'autre, qu'elle pourrait se prêter à la plus heureuse réalisation.

M. Jaspar s'est livré à une série d'études préparatoires en vue de donner une idée générale de ce que pourrait être l'architecture du Beffroi. Ces projets ont fait l'objet de nombreux

³⁸⁸ Il est piquant de voir que l'idée a été reprise par l'échevin Jean Lejeune pour le *Monument aux Liégeois morts pour la Liberté* inauguré en 1964 ! Voir p. 153-154.

entretiens, au cours desquels l'idée s'est de plus en plus précisée. Elle a finalement abouti aux dessins que je vous remets avec la présente.

L'architecte devait éviter l'adoption d'un style déterminé rappelant trop uniquement une époque. La conception doit être plus générale. D'autre part, l'œuvre devait être foncièrement liégeoise et wallonne. M. Jaspar a vaincu la difficulté avec élégance et virtuosité. Voici comment il indique lui-même la solution adoptée :

LE BEFFROI

Construit en sombres moellons de grès houiller, dès la base, le beffroi semble surgir du sol natal. Sur un soubassement primitif, il s'élance : une baie romane en plein cintre encadre l'allégorie de la résistance de Liège. Quatre piliers massifs supportent les groupes de Herve, Visé, Dinant, Andenne. Les divers étages, de style ogival, se superposent dans l'ordre chronologique de leur trouvaille : c'est tout le Moyen Âge ; la baie, si caractéristique, du Bouxhtai ; les fenêtres à linteaux décorés d'archivoltes ; les délicieux entrelacs du flamboyant. Une galerie, fleurie en Renaissance, relie les poivrières Louis XIV entre lesquelles se dresse la clocher joyeusement Régence et Louis XV, qui passe par le Louis XVI pour se terminer par un campanile du 1^{er} Empire. Enfin, sur ce campanile et le couronnement, trois gens du peuple, boutiquier, armurier, verrier (tels les trois ribauds que Delcour transforma en les trois grâces de son perron) supportent la pomme de pin, antique symbole de nos franchises.

Toute la vie de la cité, pendant dix siècles, se trouve ainsi retracée dans la pierre qui paraîtra s'être empilée au cours des temps. Dans la galerie Renaissance, entre les poivrières, circule, suivant les heures, un cramignon liégeois cependant que le carillon redira leurs chants populaires.

Quatre victoires ailées claironnent que la Belgique, que Liège, a combattu pour la défense du droit, qu'elle fut martyre avec les autres villes détruites de la Patrie wallonne, dont les écussons sont enchâssés dans les murailles : l'écu de Liège, lauré et garni de feuillages de chêne, ceint de la couronne murale, décoré de la Légion d'honneur, est placé sous l'allégorie de la Défense.

Une grosse cloche, placée au-dessus du carillon, clamera de sa voix d'airain, par-dessus les toits, et conviera les « tiesses di hoye » à se réjouir aux fêtes citadines ou nationales.

Quatre victoires ailées surmontent les clochetons.

Tel se présente l'ensemble de la partie architecturale.

De son côté, M. Petit, tout en suivant de près le développement du projet de M. Jaspar, prévoyait les morceaux de sculpture qui doivent lui donner sa signification.

Au pied de la tour, un grand haut-relief rappellerait la défense de Liège. La porte d'entrée serait aussi l'occasion de rappeler de grandes idées liégeoises. Quatre groupes surmonteraient les piliers massifs de la base. Enfin, la tour elle-même recevrait des bas-reliefs.

Il va de soi que les idées du statuaire ne peuvent être indiquées actuellement avec plus de précision.

Voilà, mon cher Monsieur Grégoire, dans ses grandes lignes, le projet dont je vous ai récemment entretenu. Peut-être intéressera-t-il le Comité chargé de l'érection d'un monument, comité dont vous êtes le Président.

Les personnes à qui j'en ai parlé jusqu'à présent m'ont paru très sympathiques à l'idée. Une seule objection, à ma connaissance, a été présentée. On a dit, paraît-il, qu'il n'est pas possible de construire un beffroi à Liège parce que ce genre de monument ne se rencontre qu'en Flandre.

La réponse est aisée ; on rencontre des beffrois partout : en France, en Angleterre, en Italie et aussi en Wallonie : Tournai et Mons sont là pour le prouver. Liège avait autrefois sa Grande Tour, dont une rue porte encore le nom. Et quand même il n'en serait pas ainsi, l'objection ne devrait pas être prise en considération, car elle reviendrait à prétendre qu'il est défendu de construire une tour à Liège... parce qu'on n'en a jamais construit. Ce n'est évidemment pas sérieux.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur Grégoire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(s) Remouchamps

Avocat, Bd d'Avroy, 280

La tour devait avoir une hauteur de 90 m. « Un bel enfant [...] qui, à première vue, semblait le produit de l'accouplement des beffrois de Tournai et de Mons ».³⁸⁹ On a en conservé des croquis, dont des vues d'artiste (et une vue en élévation ().

On remarquera le glissement qui s'opère dans la motivation des promoteurs. Il ne s'agit pas ici « d'un monument commémorant l'héroïque résistance de l'armée belge et honorant la mémoire des habitants de la Province » comme le Conseil provincial en avait émis le vœu en décembre 1918, ni « d'un monument commémoratif de la Défense nationale symbolisant l'admirable endurance du peuple belge dans sa lutte pour la grande cause du Droit, de la Justice et de la Liberté, glorifiant la résistance héroïque de l'armée belge et de tous ceux qui, dans la province, soldats et civils, ont souffert et sont morts pour la Patrie » comme l'avait exprimé le Conseil communal à la même époque. Non, il s'agit maintenant de la vision romantique d'un monument chantant Liège et ses habitants dans la continuité de leurs combats séculaires pour leurs libertés. Dans ses délibérations ultérieures, le Conseil communal allait d'ailleurs parler de « Monument à la Défense de Liège ». Dans cette perspective identitaire, les Liégeois, qui « voulaient magnifier la victoire de la Latinité dont ils sont une « forteresse avancée », oublaient un peu trop rapidement que l'armée qui s'était opposée à la progression allemande autour de Liège et dont l'héroïsme était célébré par tous les pays alliés, cette armée n'était pas seulement composée de soldats wallons et qu'on y trouvait un grand nombre de Flamands, même et surtout dans les régiments dits liégeois des 12^e et 14^e de Ligne.

Mais l'idée flattait l'amour-propre principautaire et c'est tout naturellement qu'après l'échec du concours, le Comité spécial se tourne vers Paul Jaspar, dont le projet était déjà bien connu.

Il y avait cependant un obstacle majeur. Son coût dépassait de loin le budget d'un million de francs alloué à la construction de ce monument. Ses promoteurs parlaient de trois millions de francs, et si l'on ajoute les coûts des expropriations et du nouvel hôtel

³⁸⁹ COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 226.

de ville, on devait approcher des dix millions ! Aussi demande-t-on à l'architecte de proposer des alternatives susceptibles de s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire prévue (§). Il conçoit une colonne de 42 m de haut, « rappelant, par sa silhouette générale, l'ancien Perron liégeois, tel qu'il existait lors du sac de la ville par Charles le Téméraire, et symbolisant, dans sa partie décorative, l'héroïsme de l'armée et de la population civile ». Le tout devait être surmonté d'une allégorie en bronze et un ascenseur serait installé dans la colonne pour permettre l'accès au sommet.³⁹⁰ Une autre idée est de réduire les proportions de la Grosse Tour, qui n'aurait plus que 70 m de haut, et d'en supprimer une partie du programme ornemental. La Province et la Commission du monument se prononcent pour le projet de colonne, mais la Ville reste convaincue par la Grosse Tour. Paul Jaspar avait à plusieurs reprises exposé ses plans de grand beffroi au public à Liège, à Bruxelles, à Gand,³⁹¹ des articles élogieux avaient été publiés dans divers journaux. En juillet 1922, le Comité directeur de la Société centrale d'architecture de Belgique écrit aux ministres concernés, au gouverneur de la Province, au Collège communal, et à d'autres instances encore, pour témoigner de son entière approbation du projet de grand beffroi et émettre le vœu que les pouvoirs publics réalisent cette « œuvre digne à la fois des souvenirs qu'elle perpétuera et de la haute tradition artistique de notre pays ».³⁹² Une plaquette, déjà citée, défendant la Grosse Tour et faisant l'historique du projet, est publiée en 1923. La majorité au Conseil communal, dont le bourgmestre E. Digneffe, l'échevin des Beaux-Arts Olympe Gilbart (libéral), le président de la Commission des Beaux-Arts Joseph Bologne (socialiste), veut donc le beffroi. On suggère de lancer une souscription nationale, jamais réalisée.³⁹³ L'État avait déjà exprimé ses limites de financement.³⁹⁴ Bref le problème restait entier. Sauf que... entre-temps un autre projet se formait, le Mémorial interallié, destiné à Liège, mais promu et financé par les pays alliés.³⁹⁵ Les Liégeois placent donc leurs espoirs dans la possibilité d'intéresser le Comité du mémorial aux projets de la Ville et de bénéficier ainsi des fonds nécessaires. Mais les projets sont trop différents, tant dans leurs intentions que dans leur programme, et Paul Jaspar lui-même ne veut pas entendre parler d'autre chose que de son beffroi.³⁹⁶ La Ville s'accroche donc à son rêve tandis que le Mémorial interallié se construit. En 1931, alors que le Conseil communal délibère sur une demande de subvention par le comité du Mémorial, Joseph Bologne insiste :

Où placer le monument commémoratif ? Je ne comprends pas que l'on songeât à Cointe. Pendant ces journées tragiques d'août 1914, qui donc pensait à Cointe ? [...] Ceux qui, sans être soldats, ont collaboré à la défense de la ville, se réunissaient, vous vous en souvenez, à l'Hôtel de ville. Nous y venions le plus souvent possible : on se communiquait les bonnes et les mauvaises nouvelles, qui réconfortaient tout de même.

³⁹⁰ *La Meuse*, 18 octobre 1922.

³⁹¹ *Un monument commémoratif...*, 1923, p. 13.

³⁹² A.G.R., A.B.A., *Ancien fonds*, n° 99A, dossier 163. Voir aussi *Un monument commémoratif...*, 1923, p. 20-21.

³⁹³ B.A.V.L., séance du 30 juillet 1923, p. 1271.

³⁹⁴ Lettre datée du 7 juillet 1921, du ministre des Beaux-Arts aux bourgmestre et échevins de la Ville de Liège. A.G.R., A.B.A.. *Ancien fonds*, n° 99A, dossier 163.

³⁹⁵ Projet du Mémorial interallié. Voir le chapitre suivant.

³⁹⁶ COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 235-239.

Nous sentions que nous vivions des journées uniques dans l'histoire. C'est donc, selon moi, ici, au cœur même de la cité, en face de l'Hôtel de ville, que devrait s'élever ce monument commémoratif.³⁹⁷

Le Conseil ne votera pas la subvention demandée, « vu l'emplacement et le caractère de ce Mémorial ». Mais le projet de Grosse Tour est maintenant définitivement mort. Supposé glorifier d'abord la résistance de l'armée belge, puis de Liège et des Liégeois, il ne semblait plus alors que devoir rappeler les émotions passées des édiles communaux durant les années de guerre. En juillet 1936, le Conseil communal vote le transfert des fonds budgétés pour le Monument de la Défense nationale vers celui du monument au roi Albert, alors en projet.³⁹⁸

Paul Jaspar, adepte d'un retour à l'architecture éclectique après un passage par l'Art nouveau, avait présenté, avec son beffroi, un summum de l'architecture historiciste et régionaliste, dont c'était aussi en quelque sorte le chant du cygne, tandis que le Mémorial interallié conçu par Joseph Smolderen témoigne d'une vision plus dépouillée de l'architecture s'inscrivant dans le mouvement de l'Art déco. En 1933, Jaspar constate amèrement « les faillites de l'art régional, que je ne crois plus applicable qu'à la conservation de tous nos vieux souvenirs ».³⁹⁹

2.2. Le « Monument aux soldats et civils morts pour la Patrie » au cimetière de Robermont

Un an après avoir décidé du principe d'un Monument de la Défense nationale, le Conseil communal décide qu'un autre monument doit être élevé au cimetière de Robermont, pour symboliser la grandeur du sacrifice des morts pour le pays, des soldats et des civils qui y sont inhumés.⁴⁰⁰ En mars 1920, le Conseil vote un crédit de 300 000 francs pour ce monument, à inscrire au budget de 1921.⁴⁰¹ Une commission est installée sous la présidence de l'échevin Maurice Falloise. Ses travaux suivent le même calendrier que ceux du comité pour le Monument de la Défense nationale. Les concours sont organisés en parallèle. Sur les trente-huit envois de projets, six sont retenus pour la seconde épreuve. Et contrairement à ce qui se passe pour l'autre concours, un projet est finalement sélectionné, dont les auteurs sont l'architecte Victor Rogister et le statuaire Oscar Berchmans (ঐ). Le vainqueur est annoncé en juillet 1921, les budgets sont disponibles, le travail peut commencer.

Un journaliste signant R. H. donne, dans *La Meuse* du 31 octobre 1922, cette excellente description du projet :

Le monument se compose d'une stèle de 16 mètres de hauteur et de cinq mètres de largeur, encadrée par deux ailes de cinq mètres de hauteur, légèrement incurvées. Il a une

³⁹⁷ B.A.V.L., séance du 11 juillet 1931, p. 950.

³⁹⁸ B.A.V.L., séance du 10 juillet 1936, p. 834.

³⁹⁹ JASPAR, P., *À propos de l'architecture liégeoise*, dans *Bâtir*, n° 6, 1933, p. 331 (cité par A. COLIGNON, *op. cit.*, p. 242).

⁴⁰⁰ B.A.V.L., séance du 21 novembre 1919, p. 331.

⁴⁰¹ *Idem*, séance du 22 mars 1920, p. 165. Le montant comprend le coût du monument, 250 000 francs, et les primes à attribuer pour le concours.

envergure totale de 50 mètres. Sa construction nécessitera l'emploi de 195 m³ de pierre bleue du pays. [...]

L'architecte comme le sculpteur ont matérialisé une idée : « L'Humanité reconnaissante s'incline devant les héros tombés pour la liberté des peuples ».

Le fronton de la stèle centrale, supporté par deux colonnes cannelées, porte un flambeau symbolisant le Droit et encadré par les millésimes 1914-1918. Entre les deux colonnes, le fond du monument porte l'inscription : « Aux Héros de la Grande Guerre, tombés au Champ d'honneur, Gloire éternelle » sous laquelle une femme en tunique drapée à l'antique et personnifiant l'Humanité, accroche une couronne. Ce personnage, comme ceux des ailes, a 3 m. 50 de hauteur.

Sur les ailes [Yū], deux groupes à peu près semblables forment deux lignes descendantes vers le centre. Ces groupes, également traités à l'antique, représentent une veuve, un orphelin, des soldats appuyés sur leurs épées, des familles puis des gloires ailées. Le soubassement des ailes porte l'inscription, à gauche : « Pour la Patrie » et à droite : « Pour l'Humanité ».

Il se dégage de cet ensemble une impression de puissance et de tristesse, obtenue tant par la simplicité du décor que par la vigueur du relief. [...] Les mouvements des personnages sont sobres et sans grandiloquence. [...]

Le monument est une œuvre digne du sacrifice des héros et des martyrs, en même temps qu'elle honore l'Art de chez nous en la personne de MM. Berchmans et Rogister.⁴⁰²

Au dos de chaque aile est gravée une citation. Derrière l'aile droite, la proclamation du général Leman à la population liégeoise au début de la guerre :

La grande Allemagne envahit notre territoire après un ultimatum qui constitue un outrage.

La petite Belgique a relevé fièrement le gant. L'armée va faire son devoir. La population de Liège accomplira le sien ; son ardent patriotisme en répond. Vive le roi, commandant en chef de l'armée ! Vive la Belgique indépendante ! Lieutenant général, gouverneur militaire de Liège, Leman. 4 août 1914.

Derrière l'autre aile, le discours de victoire du maréchal Foch :

Après avoir résolument arrêté l'ennemi, vous l'avez pendant des mois, avec une foi et une énergie inlassables, attaqué sans répit. Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : la liberté du monde. Soyez fiers ; d'une gloire immortelle vous avez paré vos drapeaux ; la postérité vous garde sa reconnaissance. Le maréchal de France commandant en chef des armées alliées, Foch. 19 novembre 1918.

L'ensemble est inauguré le 24 octobre 1926 en présence du roi Albert et de délégations des pays alliés. Un buste du roi Albert sera installé devant le monument en 1937.⁴⁰³

En 2005 ou 2006, des menaces sur la stabilité de la haute stèle ont entraîné la décision de déposer les pierres de la partie supérieure (Yū). Aucun budget n'a, à ce jour, été débloqué par la Ville pour sa restauration.

2.3. Les monuments dans les quartiers de Liège.

Alors que de nombreuses communes avaient inauguré leur monument commémoratif en 1920 et 1921 et que les autres grandes villes du pays, dont les procédures d'appel à

⁴⁰² Auxquels il faut associer le « sculpteur praticien » Léopold Pironnet, qui a taillé dans la pierre les décors et figures imaginés par l'architecte et le statuaire.

⁴⁰³ Voir p. 151-152.

projet prenaient nécessairement plus de temps, avaient également le leur dans la première moitié des années 20,⁴⁰⁴ Liège n'avait toujours rien. La réalisation du monument de Robermont, géographiquement excentré, prenait du retard et celle du Monument de la Défense nationale restait fort indécise.

C'est donc de l'initiative de groupes de citoyens que doivent naître ces monuments par lesquels la population veut qu'un hommage soit rendu à ses morts dont on doit pouvoir lire les noms,⁴⁰⁵ à leurs familles orphelines et à leurs compagnons de combat. Les comités de ces monuments doivent lancer des appels dans la presse locale aux parents et amis des victimes du quartier pour établir la liste des noms à inscrire sur les mémoriaux. On voit ainsi se succéder les inaugurations de monuments de quartiers et monuments paroissiaux. Alors que la plupart des monuments paroissiaux sont placés à l'intérieur de l'église, et sont donc à considérer comme relevant de la catégorie des monuments religieux, certains sont installés sur les murs extérieurs et revêtent un caractère public. Les autorités communales, bourgmestre et/ou échevins, militaires et religieuses assistent dans ces cas à la cérémonie d'inauguration, au terme de laquelle le monument est placé, suivant une formule consacrée, sous la garde ou la sauvegarde de la Ville. Nombreux sont les monuments ainsi érigés qui passent, pour la plupart, aujourd'hui totalement inaperçus :

- Paroisse Ste-Foy (.SwingConstants) : inauguré le 26 juin 1922. Le comité du monument était présidé par l'administrateur-délégué de la FN et constitué essentiellement de notables du quartier.⁴⁰⁶
- Monument du quartier d'Outremeuse (.SwingConstants) : inauguré le 10 mai 1923, à l'initiative du Cercle « Amon Nos Autes » et du « Cercle les XXI – Le Souvenir liégeois », dont la plaque est insérée dans le mémorial.⁴⁰⁷
- Église St-Nicolas (.SwingConstants) : en Outremeuse comme le précédent, il relève de la paroisse de Saint-Pholien. Ce monument par Oscar Berchmans a été commandé par la « Fédération des Sociétés d'Outremeuse ». Il a été inauguré en été 1923.⁴⁰⁸
- Quartier d'Amercoeur (.SwingConstants) : adossé à l'église Saint-Remacle et inauguré le 29 juillet 1923, il fut réalisé par le cercle patriotique « Ne les oubliions jamais », dont le nom figure au bas du monument.⁴⁰⁹
- Quartier Pierreuse (.SwingConstants) : œuvre de Joseph Zomers, commandée par la Société des fêtes « Noss' Pierreuse » en souvenir des habitants des rues Pierreuse, Volière et Péry morts durant la guerre. La plaque a été inaugurée le 21 avril 1924.⁴¹⁰
- Paroisse Saint-Barthélemy (.SwingConstants) : le mémorial est inauguré et remis à la garde de la Ville de Liège le 11 novembre 1924.⁴¹¹

⁴⁰⁴ Waremme en septembre 1920, Spa en décembre 1921, Verviers et Huy en mai 1923, Seraing en septembre 1924...

⁴⁰⁵ Le nombre de morts des quartiers urbains est trop important pour que l'on puisse aussi inscrire, sur ces mémoriaux, ceux des survivants comme c'est le cas dans nombre de communes rurales.

⁴⁰⁶ *La Meuse*, 24 juin 1922.

⁴⁰⁷ *La Meuse*, 1^{er} mars, 8 et 12 mai 1923.

⁴⁰⁸ *La Meuse*, 22 février et 28 juin 1923.

⁴⁰⁹ *La Meuse*, 17 juin et 31 juillet 1923.

⁴¹⁰ *La Meuse*, 28 décembre 1923 et 17 avril 1924.

⁴¹¹ *La Meuse*, 13 novembre 1924.

- Quartier de l'Ouest (Sainte-Marguerite) (.SwingConstants): Œuvre de Jules Brouns, à l'initiative du Comité « Ouest-Attractions », inaugurée le 15 novembre 1925.⁴¹²

- Quartier Sainte-Walburge (.SwingConstants): installé devant l'église, à côté du monument de 1830, ce monument est dû à Edmond Falise. Il représente un soldat mourant ou mort sur le giron d'une femme agenouillée tenant une épée dans la main droite. Mère, épouse ou Patrie, elle exprime un sentiment contenu de vengeance. Il a été inauguré le 29 août 1926.⁴¹³

- Quartier du Thier-à-Liège (.SwingConstants): un comité appelé « Pour nos soldats » avait sollicité, en 1920, des subsides de la Ville pour l'édification d'un monument dans le nouveau quartier du Thier-à-Liège. La Commission des Beaux-Arts émit un avis négatif en raison des projets de Monument de la Défense nationale et au cimetière de Robermont.⁴¹⁴ Un monument, adossé à l'église Saints-Victor-et-Léonard, a été inauguré six ans plus tard, le 26 septembre 1926.

Avant même que ne soit inauguré le premier monument édifié par la Ville de Liège, celui de Robermont, ce sont donc au moins neuf mémoriaux qui ont été installés dans divers quartiers de la ville, dus à des initiatives privées mais avec la caution des autorités communales qui acceptent d'en prendre la garde, c'est-à-dire l'entretien et les travaux de restauration éventuels.

Si d'autres monuments, à caractère militaire, corporatif ou religieux, continuent à apparaître dans la ville, il faut attendre encore une dizaine d'années avant de voir de nouveaux monuments de quartier :

- Quartier du Longdoz (.SwingConstants): inauguré le 21 novembre 1937 au commissariat de police de la rue Grétry, il a disparu depuis. La société « Le Bouquet – Espérance Attraction » en était le promoteur.⁴¹⁵

- Quartier du Laveu (.SwingConstants): premier monument à intégrer l'effigie du roi Albert I^{er}, il a été inauguré le 26 juin 1938.⁴¹⁶

- Quartier de Cointe (.SwingConstants): la construction du Mémorial interallié et de la « basilique » de Cointe avait suscité chez les habitants du quartier le désir d'avoir également un mémorial local.⁴¹⁷ Celui-ci consiste en une plaque de bronze apposée à l'extérieur de l'église, inaugurée le 10 juillet 1938.⁴¹⁸ L'accès à ce mémorial est maintenant empêché par des barrières destinées à protéger d'éventuelles chutes de pierres provenant des parties hautes de la basilique.

Le déclenchement de la Seconde Guerre met une fin provisoire à la création de monuments de quartier. La paix revenue, l'activité commémorative se focalise surtout sur l'adaptation des monuments de la Première Guerre pour y inclure les noms des morts de 40-45. Tous les monuments de quartier des années 20 et 30 sont ainsi complétés, remaniés, modifiés et officiellement ré-inaugurés en 1946 et 1947. Seuls font

⁴¹² *La Meuse*, 17 novembre 1925.

⁴¹³ *La Meuse*, 30 août 1926.

⁴¹⁴ *La Meuse*, 17 mai 1920.

⁴¹⁵ *La Meuse*, 22 novembre 1937.

⁴¹⁶ *La Meuse*, 21 juin 1938.

⁴¹⁷ *La Meuse*, 25 mai 1938.

⁴¹⁸ *La Meuse*, 11 juillet 1938.

exception les monuments d'Outremeuse et de la paroisse de Saint-Nicolas, qui ne gardent que la mention des morts de 14-18. Une nouvelle plaque sera apposée en 1953 sur la façade de l'église Saint-Pholien, qui marque la reconnaissance des habitants du quartier aux victimes des deux guerres (✉).⁴¹⁹

Quelques autres nouveaux monuments de quartier, qui se doivent d'honorer autant les morts de la Première que de la Seconde Guerre sont encore inaugurés ces années-là, notamment au Fond-des-Tawes (✉) et dans le quartier Saint-Gilles (✉).

Les tergiversations, les rêves de grandeur aussi des responsables de la Ville, qui n'ont pu ériger de monument que pour les morts inhumés au cimetière de Robermont, ont ainsi trouvé un contrepoids dans l'initiative de divers groupes de citoyens qui, l'un après l'autre, ont voulu avoir des supports monumentaux pour les cérémonies commémoratives locales. Liège est la seule ville de la province qui présente une telle variété de monuments de quartier, mais c'était aussi, et de loin, la ville la plus peuplée.

2.4. Les monuments au roi Albert I^{er}

Avant même que ne se mette en place le Comité national des monuments au roi Albert⁴²⁰, les anciens combattants liégeois et les associations patriotiques constituent un comité pour un monument au roi-soldat.⁴²¹ La Ville prend ensuite ce comité sous son patronage : « La Ville prend avec fierté cette organisation sous son patronage, mais elle veut surtout que s'exercent toutes les initiatives, car ce monument doit être l'œuvre de tous les Liégeois ».⁴²² Autrement dit, il ne faut pas compter sur les subventions communales ou provinciales, encore mobilisées pour le projet du beffroi, pour assurer le financement de ce nouveau monument. Mais toutes les « forces vives » de la région se mobilisent. On trouve dans le comité d'honneur et dans le comité exécutif des politiques (ministres d'État, sénateurs, le gouverneur de la Province, le bourgmestre, plusieurs échevins, des députés provinciaux...), des représentants du pouvoir judiciaire, de l'armée, des autorités religieuses (catholiques, protestantes, israélites), des autorités académiques (dont le recteur de l'Université J. Duesberg), du monde financier (dont le banquier Nagelmackers), de la presse (les directeurs de tous les journaux liégeois), de diverses associations patriotiques, etc.⁴²³ Bref, tout le petit monde liégeois est sur le pont pour assurer le succès de l'entreprise... et pourtant il faudra attendre encore trente ans et passer par de multiples péripéties pour que la Ville inaugure enfin son monument au roi Albert.

Premier problème, les finances. Pour que le monument soit « l'œuvre de tous les Liégeois » on ouvre une souscription publique qui connaît un succès mitigé. On estime initialement le coût d'une statue équestre à un million de francs. En juin 1934, on a déjà

⁴¹⁹ B.A.V.L., séance du 28 janvier 1952, p. 170-171 ; B.A.V.L., 1953, p. 2177.

⁴²⁰ Présidé par le Premier ministre de Broqueville, il avait pour but l'érection d'un monument par province ainsi que d'un monument national à Marche-les-Dames. Voir vol. 1, p. 54-55.

⁴²¹ *La Meuse*, 8 mars 1934.

⁴²² *La Meuse*, 27 mars 1934.

⁴²³ *Ibidem*

récolté environ 700 000 francs.⁴²⁴ Mais c'est encore insuffisant. En 1936, actant l'échec du projet du Monument de la Défense nationale, la Ville et la Province décident le transfert des budgets y alloués au comité du monument au roi Albert.⁴²⁵ En 1939, on constatera que le million et demi de francs disponibles est encore insuffisant. Puis la Seconde Guerre interrompra tout.

Second problème, l'emplacement du monument. Un accord se fait pour le parc d'Avroy, face aux Terrasses.⁴²⁶ Mais en 1937, Victor Horta suggère que le boulevard Piercot serait plus indiqué, moyennant certains aménagements. Ceci nécessite de nouvelles études d'implantation et augmente le coût du projet, bien au-delà des fonds disponibles.⁴²⁷ Au lendemain de la Seconde Guerre on ne parlera plus du boulevard Piercot.⁴²⁸

Une troisième question était la forme à donner à ce monument. Un consensus s'est rapidement établi autour de l'idée d'un monument équestre, comme il en existait déjà plusieurs dans le pays pour le roi Léopold II. C'était d'ailleurs aussi le vœu du Comité national que chaque province ait son monument équestre. Des voix discordantes se sont cependant élevées, qui renvoient au débat esthétique. Ainsi une lettre ouverte de l'architecte V.-L. Rogister fils est publiée par *La Meuse*⁴²⁹ :

Il est question d'élever à Liège, ainsi que dans la plupart des grandes villes belges, un monument à la mémoire du roi Albert.

Déjà se dessine un mouvement en faveur de la « statue équestre », qui, empressons-nous de l'ajouter, est restée de tout temps la forme la plus vulgaire dont on ait fait usage pour perpétuer le souvenir d'un grand roi, spécialement lorsque celui-ci s'était signalé par son courage et ses qualités militaires.

Ainsi donc les villes principales de notre pays vont-elles, dans un accord unanime, édifier une série de statues équestres stéréotypées, qui, en raison de leur manque de caractère, de leur banalité, n'inspireront guère que de l'indifférence aux générations à venir. [...]

Au nom de l'art, de l'esthétique et du bon goût le plus élémentaire, faisons appel aux autorités pour éviter le renouvellement d'un précédent aussi lamentable. [...]

L'appel du jeune architecte ne sera pas entendu et c'est bien l'idée de la statue équestre qui reste dans les projets. De toute façon, prise entre les questions financières et de choix d'emplacement, la Ville n'a pas pu organiser d'appel à projets avant que ne commence la Seconde Guerre.

Dans l'entre-temps cependant, les associations liégeoises d'anciens combattants et d'anciens prisonniers politiques, réunies dans un Comité d'entente, décident de rendre elles-mêmes l'hommage au roi Albert. En mars 1934 elles obtiennent l'accord de la Ville pour l'érection au cimetière de Robermont, sur la pelouse d'honneur devant le

⁴²⁴ *La Meuse*, 18 juin 1934.

⁴²⁵ B.A.V.L., séance du 10 juillet 1936, p. 834.

⁴²⁶ C'était le vœu émis par le comité du monument. D'autres sites avaient été envisagés par la Ville, comme la place de la Cathédrale (alors appelée place du Roi Albert) et l'entrée du boulevard de la Sauvenière. B.A.V.L., séance du 10 juillet 1936, p. 815-817.

⁴²⁷ B.A.V.L., séance du 4 octobre 1937, p. 880-882 ; séance du 28 juin 1939, p. 560-565 et p. 632-641.

⁴²⁸ Le carrefour du boulevard Piercot et du boulevard Frère-Orban fut un moment choisi comme emplacement pour le futur Monument national à la Résistance. B.A.V.L., séance du 15 avril 1946, p. 390-391.

⁴²⁹ *La Meuse*, 6 avril 1934.

Monument aux soldats et civils morts pour la Patrie, d'un petit monument portant un buste du roi défunt (V). Il est décidé que seule sera admise la participation financière des invalides, anciens combattants, condamnés politiques et victimes civiles de la Grande Guerre.⁴³⁰ Le sculpteur Georges Petit est choisi pour la réalisation du projet. Les choses ne traînent pas, et le monument est inauguré le 21 juillet 1934. Depuis lors, toutes les cérémonies des anciens combattants à Robermont incluent un hommage devant ce monument.

Un autre mémorial dédié au roi Albert, situé à la pointe de l'île Monsin, à l'endroit où se divisent les eaux de la Meuse et du canal Albert, est construit à l'initiative de l'Administration des Ponts et Chaussées pour célébrer l'ouverture du canal qui relie Liège à Anvers et fait, en quelque sorte, de Liège un port de mer. Il avait initialement suscité de l'émoi au sein du Conseil communal liégeois, qui y voyait un concurrent potentiel à son propre projet de statue équestre.⁴³¹ Ce mémorial, conçu par l'architecte J. Moutschen, a la forme d'un vaste triangle curviligne couvert pour partie d'espaces gazonnés et pour partie d'une esplanade dallée (V).⁴³² La statue du roi, de 13 m de haut, réalisée par le sculpteur Marcel Rau, est adossée à un phare placé à la pointe du triangle. Le mur fermant le petit côté du triangle porte des reliefs dus à Robert Massart (*Le débardeur*, symbolisant la ville d'Anvers), à Louis Dupont (*Le métallurgiste*, symbolisant la ville de Liège) et à Oscar Berchmans (tracé schématique du canal Albert). Ce Mémorial Albert I^{er} est au moins autant dédié au roi bâtisseur qu'au roi soldat. Il est inauguré le 30 juillet 1939 en présence de la famille royale, en même temps que le canal et l'Exposition de l'Eau. Mais nous sommes à l'été 1939 et la « drôle de guerre » commence en septembre. L'Exposition de l'Eau prend fin prématurément et c'est à nouveau la figure du roi chevalier qui est perçue dans le monument.

Au lendemain de la Seconde Guerre apparaît un nouveau projet de grand monument à Liège, celui que le Comité du Monument national à la Résistance veut y ériger. À nouveau, la ville de Liège est distinguée. Les édiles communaux ne veulent pas bouder ce projet comme ils l'avaient fait du Mémorial interallié⁴³³ et risquer que ce monument soit finalement installé à Anvers ou à Bruxelles. Et à nouveau les discussions sur l'emplacement du monument traînent en longueur. Le site du boulevard d'Avroy face aux Terrasses est revendiqué tant par le Comité du Monument au roi Albert, auquel il avait été promis par la délibération du Conseil Communal du 10 juillet 1936, que par le Comité du Monument national à la Résistance. Sous la pression de celui-ci et après de longues discussions, la Ville finit par le lui accorder, tandis que le Comité du Monument au roi Albert se satisfait d'intégrer l'érection de la statue équestre du roi dans le projet de reconstruction du pont de Commerce (qui sera rebaptisé pont Albert I^{er}).⁴³⁴

⁴³⁰ *La Meuse*, 20 mars 1934.

⁴³¹ B.A.V.L., séance du 4 octobre 1937, p. 880-882.

⁴³² Voir le numéro spécial de la revue *Bâtir*, n° 83, octobre 1939, consacré au mémorial de l'île Monsin, ainsi que RANDAXHE, Y., *Marcel Rau. Monument au roi Albert I^{er}*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche L1, s.d.

⁴³³ Voir le chapitre suivant, p. 155.

⁴³⁴ B.A.V.L., séance du 2 mai 1949, p. 472-480.

La reconstruction du pont, sur les plans de l'architecte Georges Dedoyard, prend un grand retard sur le calendrier originellement prévu et le pont n'est ouvert à la circulation qu'en décembre 1957. Il est vrai qu'une passerelle temporaire permettait encore le franchissement de la Meuse à cet endroit. L'attention peut maintenant se porter sur l'aménagement de l'esplanade Albert I^{er}, toujours sous la direction de Georges Dedoyard. L'ensemble, situé entre le boulevard Frère-Orban et la rive gauche de la Meuse, intègre (enfin !) la statue équestre du roi Albert d'un côté et le Monument aux Liégeois morts pour la liberté de l'autre, ainsi que plusieurs autres œuvres de moindre importance.

Charles Leplae est vainqueur du concours pour le monument Albert, lancé en 1957. Il travaille à la statue jusqu'à son décès en 1961 (☞). Son œuvre est parachevée par le sculpteur Taye et réalisée par la Fonderie nationale des bronzes. Elle est officiellement inaugurée par le roi Baudouin le 27 septembre 1964, en même temps que le pont Albert I^{er} et le Monument aux Liégeois.

La statue de Leplae est la dernière d'une série de monuments équestres au roi Albert érigés dans les grandes villes du pays.⁴³⁵ Elle marque l'aboutissement d'une évolution stylistique par laquelle le réalisme idéalisé des débuts cède la place à un dépouillement dans les détails, qui ne fait que mieux ressortir les qualités proprement humaines de chef et de meneur d'hommes que l'on attribue unanimement à la personnalité du roi.

2.5. L'Esplanade Albert I^{er} et le Monument aux Liégeois morts pour la liberté

L'autre grand projet de monument liégeois, celui d'un monument aux combattants de la Grande Guerre, qui devait prendre la forme d'une grande tour remémorant les hauts faits des Liégeois combattant pour la liberté, trouve également son aboutissement avec l'inauguration de l'esplanade Albert I^{er} le 27 septembre 1964.

L'idée initiale de célébrer les morts de la Guerre 14-18 s'est élargie avec le temps. Après la nouvelle agression qui vint frapper la Belgique un quart de siècle plus tard, et à laquelle les forts de Liège opposèrent une fois encore une résistance pleine d'honneur, il apparut qu'il convenait de réunir dans un même hommage la mémoire de tous ceux qui payèrent de leur vie la liberté de la Cité ardente.

MM. les professeurs Lejeune et Halkin se sont chargés de choisir, dans une histoire millénaire et qui n'abonde que trop en sanglants sacrifices patriotiques, les dates qui la jalonnent par les épisodes les plus significatifs et qui sont ici inscrites dans le marbre.⁴³⁶

Marqué par le voisinage de la statue du roi Albert, qui focalise l'hommage sur les victimes de la Première Guerre, et par celui, tout aussi proche du Monument à la Résistance inauguré en 1955, ce monument (☞) traverse l'histoire liégeoise. Il porte en effet sur le côté l'inscription « LIÈGE / À SES ENFANTS / MORTS POUR ELLE », suivie de neuf dates d'événements marquants :

⁴³⁵ Des monuments équestres au roi Albert ont été successivement inaugurés à Anvers (W. Dekkers, 1933), Gand (D. Ingels & J.A. De Bondt, 1937), Nieuport (K. Aubroeck, 1938), Bruxelles (A. Courtens, 1951), Namur (V. Demanet, 1954) et Bruges (O. Rotsaert, 1954). Le monument d'Arlon, par Victor Demanet, représente le roi en pied.

⁴³⁶ Discours de Léon Léonard, président du Comité des monuments des Défenseurs de Liège et de la statue équestre du roi Albert, prononcé lors de leur inauguration le 27 septembre 1964. *B.A.V.L.*, 1964, p. 2628.

- 1106 : l'empereur germanique Henri IV, excommunié et déposé par son fils Henri V, cherche refuge à Liège auprès du prince-évêque Otbert. Il y meurt le 7 août 1106.
- 1213 : le 12 octobre, les milices liégeoises, aidées par d'autres milices de la Principauté, défont les troupes du duc de Brabant qui avait mis la ville à sac un an plus tôt.
- 1346 : les milices des métiers liégeois battent les troupes du prince-évêque Englebert de la Marck près de Vottem.
- 1408 : bataille d'Othée. Les milices liégeoises sont écrasées par l'armée du prince-évêque Jean de Bavière.
- 1468 : épisode des 600 Franchimontois et sac de Liège par les Bourguignons.
- 1790 : Révolution liégeoise.
- 1830, 1914-1918, 1940-1945 terminent la liste.

Conçu par Georges Dedoyard, le monument consiste en cinq blocs parallélépipédiques dressés côté à côté et parés de marbre noir. Devant ces stèles, un réseau de croix en bronze doré évoquant le deuil, œuvre de Pierre Caille, forme une sorte de grille. L'ensemble, par sa simplicité et sa sobriété, par sa géométrie épurée et ses dimensions à l'échelle du site, s'intègre parfaitement dans la perspective des immeubles bordant le fleuve.

Un autre élément du monument, souvent inaperçu et largement ignoré, est un haut mât blanc dont la base est entourée d'un manchon en bronze doré, sur lequel deux coqs luttant contre un aigle sont figurés en relief. Réalisé par le sculpteur Henri Van Albada, il suggère de manière allégorique la résistance de la latinité contre l'envahisseur allemand.

D'autres œuvres, commémoratives (plaques au lieutenant Graff (S), plaque aux régiments de forteresses) ou non (sculptures abstraites par Marceau Gillard et Paul Renotte, bronzes par Georges Grard à l'autre extrémité du pont, et aussi une œuvre conceptuelle de Daniel Dutrieux, *L'Arbre et son ombre*, datant de 1991) complètent le site.

Cinquante ans après la bataille de Liège et trente ans après la mort du roi Albert, Liège a enfin les monuments commémoratifs qu'elle méritait. La qualité esthétique de cet ensemble, où les œuvres sculpturales s'intègrent harmonieusement dans un site dominé par la ligne du pont, compense sans doute cette longue attente.

3. Le Mémorial interallié de Cointe⁴³⁷

3.1. Genèse

En 1923, la Fédération interalliée des anciens combattants (F.I.A.C. ou F.I.D.A.C.), qui tient congrès à Paris, émet le vœu de voir les pays alliés construire collectivement un monument à la gloire de leurs soldats. Deux ans plus tard, le congrès de la F.I.A.C. à Rome soutient l'idée de placer ce monument à Liège, d'abord parce que la ville était incontestablement perçue comme le symbole de la résistance à l'envahisseur, mais également, du moins peut-on facilement l'imaginer, parce que sa situation dans un petit pays permettait un arbitrage commode entre les ambitions des grandes nations. Des comités, se donnant pour mission de promouvoir et financer l'idée, s'étaient déjà mis en place dans plusieurs pays. En Belgique, le comité est placé sous la présidence de la comtesse Jean de Mérode, présidente de l'œuvre nationale des invalides de guerre.⁴³⁸ Il prend la forme d'une a.s.b.l., Le Mémorial, placée sous le patronage du roi.

D'emblée, le mémorial est conçu comme comprenant un monument civil, avec une tour votive, un musée consacré aux œuvres patriotiques et de bienfaisance de la guerre (« Musée de la Charité »)⁴³⁹ et un sanctuaire religieux (▲). Le premier site envisagé se trouvait au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, mais le choix se porte rapidement sur la colline de Cointe, qui donnera une meilleure visibilité au mémorial et offre de l'espace en suffisance.⁴⁴⁰

On se rend alors compte que le projet ferait double emploi avec un autre projet porté par l'évêché. Mgr Rutten, évêque de Liège, avait également choisi le site de Cointe pour ériger une nouvelle église dédiée au Sacré-Cœur, « en souvenir de la gloire acquise par Liège en 1914-1918 et en reconnaissance de la protection dont Il favorisa le pays ». En 1923, un comité avait été constitué en a.s.b.l. portant le nom de Monument régional du Sacré-Cœur et des avant-projets furent proposés, notamment par les architectes Verlinden en 1922 (▲) et Hallen en 1924 (▲). Les deux comités décident donc de fusionner les projets et d'ouvrir un nouvel appel à projets global. La réalisation des monuments civils et religieux est confiée à l'architecte anversois Joseph Smolderen, qui avait déjà remporté les concours organisés par le comité Le Mémorial et qui avait

⁴³⁷ Les principales sources utilisées pour ce chapitre sont *Le Mémorial interallié de Cointe à Liège. Son origine, son histoire, son devenir...*, Liège, 1998 ; SCHURGERS, Pol, *Cointe au fil du temps...*, Liège, 2006 ; WILMOTTE, M., *Liège. Le mémorial interallié et l'église régionale du Sacré-Cœur-et-Notre-Dame-de-Lourdes*, dans WARZÉE, Gaëtane (dir.), *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie*, Namur, 1999, p. 251-257.

⁴³⁸ Elle portera le titre de princesse en 1934.

⁴³⁹ Voir *La Meuse*, 6 février 1929.

⁴⁴⁰ Déjà en 1919, l'Association des architectes de Liège avait adressé à la Ville de Liège un mémoire rédigé par Paul Comblen, qui argumentait que le centre de la ville était trop encombré pour y installer le *Monument de la défense nationale*. « Il faut voir grand et même choisir un emplacement tel que de partout on puisse contempler l'édifice qui dira aux passants : ‘Voici Liège, la ville où le Droit a arrêté la Force’ ». Le plateau de Cointe lui paraissait tout désigné pour un projet grandiose, pour lequel « les diverses nations alliées devraient collaborer à l'édification de cette réplique, pacifique et belle, à l'insolente *Germania* » (*La Meuse*, 15 juin 1919). Clairvoyance et prémonition.

également soumis un avant-projet pour le Monument au Sacré-Cœur (voir).⁴⁴¹ Chacun des deux comités reste cependant en charge de sa partie, Le Mémorial pour le monument civil et Le Monument régional du Sacré-Cœur pour l'édifice religieux.

Les comités belges et étrangers s'activent pour recueillir les fonds nécessaires, qui viennent de toutes parts : de Belgique⁴⁴², de France⁴⁴³, des autres pays alliés, y compris de Chine et de Cuba, ainsi que d'Espagne, pays neutre. Au début de 1928, le comité Le Mémorial a déjà réuni plus de trois millions de francs et l'on estime qu'il en faudra encore autant.⁴⁴⁴ Mais les travaux peuvent commencer et le premier coup de pelle officiel est donné en septembre de la même année.⁴⁴⁵

On se heurte rapidement à une difficulté technique imprévue. Les minces couches de charbon présentes de la colline de Cointe avaient été exploitées artisanalement durant les siècles précédents, transformant le sous-sol à faible profondeur en un véritable fromage de gruyère. Aucune information précise n'avait pu être donnée par l'Administration des Mines. Il faut procéder à des travaux de consolidation en injectant plus de 500 tonnes de béton sur toute la surface du site, ce qui non seulement augmente les coûts mais fait aussi prendre du retard au projet. Les travaux de terrassements et les assises des bâtiments sont terminés durant le premier semestre de 1929.⁴⁴⁶ On commence la construction de la tour, tandis que les travaux pour l'église ne sont soumissionnés qu'en 1931 et débutent en 1932. Les chantiers s'arrêtent en 1935, faute de moyens financiers supplémentaires.

L'état final du mémorial (voir) diffère des plans originaux et de la maquette à plusieurs égards : le couloir et la grande salle fermée destinée au Musée de la Charité sont

⁴⁴¹ Les projets pour le monument du Sacré-Cœur prévoyaient une statue monumentale de 8 m de haut, soit posée sur un haut socle, soit placée au sommet de la coupole. Dans son édition du 20 juin 1925, *La Meuse* publie un court article intitulé *Quel est ce monument ?* « Depuis quelques jours les Liégeois sont intrigués en voyant surgir du plateau de Cointe une énorme statue qui n'est encore qu'ébauchée, mais dont la teinte claire attire les regards. Elle s'élève au bout de la colline, à gauche de la rue St-Maur, et l'on se demande s'il s'agit du monument que les Alliés comptent bâti en l'honneur de Liège. Renseignements pris, il s'agit d'une statue religieuse édifiée – provisoirement – à l'endroit où l'on construira la nouvelle église de Cointe, dont la première pierre sera tout prochainement posée. » Il s'agissait bien d'une statue provisoire, culminant à 21 m, installée à l'occasion de la pose de la première pierre du monument définitif, le 21 juin 1925. Cette pierre, qui porte une dédicace, est conservée dans la basilique, ainsi qu'un modèle de la tête du Christ en grandeur réelle réalisé en marbre et une version de la statue à échelle réduite. Mais le projet a été abandonné. (SCHURGERS, P., *op. cit.*, p. 224 ; WILMOTTE, M., *op. cit.*, p. 252).

⁴⁴² Toutefois, saisie d'une demande de subventions, la Ville de Liège décide de porter sa contribution de 75 000 à 525 000 francs pour la construction de la nouvelle église et refuse en même temps « d'accueillir » la demande faite pour le monument civil, « vu l'emplacement et le caractère de ce mémorial ». Les édiles de la Ville n'ont toujours pas digéré le fait de voir le Mémorial interallié déjà en chantier, alors que leur propre projet de beffroi est resté dans les cartons. B.A.V.L., séance du 11 juillet 1931. Voir p. 145-146.

⁴⁴³ Le comité français, présidé par le maréchal Foch, espérait atteindre la somme de 1,2 million de francs. *La Meuse*, 28 octobre 1928.

⁴⁴⁴ *La Meuse*, 28 février 1928.

⁴⁴⁵ On a retenu le nom du colonel Brown, vice-président de la British Legion. (*Le Monument interallié...*, 1998, p. 13.) Selon *La Meuse* du 24 octobre 1928, « ce sont les invalides britanniques et alliés, français, italiens... qui ont enlevé les premières pelletées de terre. Personne n'a oublié ce geste émouvant ».

⁴⁴⁶ *La Meuse*, 6 février 1929.

remplacés par la salle des pylônes, la tour est plus élancée et l'église n'a pas de campanile.

3.2. Monument civil

La partie civile du mémorial comprend donc plusieurs éléments :

- La « tour votive », haute de 75 m, domine l'ensemble du mémorial et culmine à 135 m au-dessus du niveau de la Meuse (吁). Elle est construite en béton armé, paré de pierres de France (pierres de la carrière Mézangère à Commercy, Meuse). Elle comporte une salle basse (« la crypte ») et une salle haute. Un ascenseur permet d'accéder au sommet. La tour était à l'origine dotée d'un phare, mis hors service en 1940 au début de la Seconde Guerre.
- La « salle des pylônes » (吁), reliée à la tour par un escalier monumental en hémicycle, consiste en un espace à ciel ouvert délimité par huit piliers de béton (les pylônes). Elle remplace le bâtiment fermé initialement prévu pour abriter le « Musée de la Charité » et sert de cadre à cinq monuments offerts par les pays alliés (Italie, Grèce, Grande-Bretagne, Pologne, Russie).
- L'esplanade (吁), à l'ouest de la tour et au nord de la salle des pylônes, a une superficie de 7 500 m². Elle est destinée à accueillir les manifestations importantes de plein air. Une stèle commémorative dédiée aux défenseurs de Liège est maintenant dressée à son extrémité nord.

3.3. Monument religieux

La nouvelle église de Cointe (吁) est généralement désignée par le terme impropre de « basilique », terme réservé par l'Église catholique aux sanctuaires qui en ont reçu la permission apostolique ou qui sont ainsi désignés par une coutume immémoriale, ce qui n'est pas le cas de l'église de Cointe.⁴⁴⁷ Nouvelle église de la paroisse Notre-Dame de Lourdes et placée sous la titulature du Sacré-Cœur, elle porte donc officiellement le nom « d'église paroissiale de Notre-Dame de Lourdes et du Sacré-Cœur de Jésus ».

Contemporaine de la nouvelle église Saint-Vincent du quartier de Fétinne et de la basilique de Koekelberg, elle s'y apparente par son style néo-byzantin à coupole centrale. La coupole, recouverte de feuilles de cuivre, a une hauteur de 54 m et un diamètre de 28 m.

La construction, commencée en 1932, s'est arrêtée en 1935 faute de moyens financiers, laissant l'édifice inachevé, sans qu'aient pu être réalisées les deux entrées monumentales ni l'une des deux grandes chapelles prévues, sans parler du campanile. Trois pans de l'enceinte sont donc fermés par des parois en maçonnerie de briques recouvertes d'enduit.⁴⁴⁸ La bénédiction solennelle eut lieu le 22 mars 1936, et la consécration par l'évêque de Liège, Mgr Kerkhofs, le 19 juin de la même année.

⁴⁴⁷ *Le Mémorial interallié...,* 1998, p. 30.

⁴⁴⁸ *Idem*, p. 32.

Inachevé pour raisons financières, victime d'une certaine indifférence de la part des responsables de la Ville, le Mémorial devait encore subir de graves dégâts durant la Seconde Guerre. La tour, située près de la gare de Kinkempois et du pont du Val Benoît, objectifs stratégiques pour l'aviation alliée, fut éventrée par une bombe « perdue » en mai 1944. Dans son édition du 2 juin 1949, *La Meuse* titre encore sur « la grande pitié du Monument interallié de Cointe ». Bien que l'État soit devenu propriétaire du site cette année-là, il fallut attendre jusqu'en 1962 pour que les travaux de restauration soient entrepris sous la direction de l'architecte Georges Dedoyard. En 1968, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Armistice, le Mémorial peut être inauguré une seconde fois en présence du roi Baudouin.

3.4. Les monuments des pays alliés

Le Mémorial interallié n'est pas seulement une grande œuvre architecturale, c'est aussi le lieu de conservation de divers monuments offerts par les pays alliés, que l'on passera ici en revue dans l'ordre chronologique de leur inauguration.

A. Monument belge

Commençons par le projet de monument à l'armée belge, qui n'a jamais été réalisé. Un dessin de l'architecte J. Smolderen montre qu'il avait prévu de l'installer au centre de la salle des pylônes (449). Parmi les monuments non réalisés, il faut aussi mentionner l'idée de placer au centre du mémorial une statue du roi Albert,⁴⁵⁰ ainsi que le projet d'une flamme du souvenir qui aurait été ravivée chaque semaine par une délégation des anciens combattants ou des invalides de guerre.⁴⁵¹

Une grande stèle était placée sur le côté occidental de l'esplanade (452), sur laquelle on lisait « AUX SOLDATS DES ARMEES ALLIEES / MCMXIV – MCMXVIII ». Elle a vraisemblablement disparu lorsqu'une bombe a touché le mémorial en 1944. Une nouvelle stèle (453) a été installée durant la restauration du mémorial dans les années 60, placée maintenant du côté nord de l'esplanade. Un curieux glissement se marque dans la dédicace : « AUX DEFENSEURS DE LIEGE / LES ARMEES ALLIEES / MCMXIV – MCMXVIII ».

L'hommage à la mémoire des défenseurs de Liège réside en effet dans le choix de l'emplacement du Mémorial et non dans le monument lui-même. Les mots de la comtesse Jean de Mérode, présidente du comité Le Mémorial, étaient explicites :

Bien des monuments se sont élevés, qui doivent redire aux générations futures les souffrances, les dévouements de la guerre. Ils portent, gravés dans la pierre ou le bronze, les noms de nos héros. Ils expriment, quelquefois avec émotion, les douleurs, la souffrance du peuple. Mais ils ne représentent tous qu'un intérêt local ou régional. Aucun n'a pris la tâche de rappeler l'aide que les nations alliées se sont accordée sur les champs

⁴⁴⁹ SCHURGERS, P., *op.cit.*, p. 222-223.

⁴⁵⁰ *La Meuse*, 30 janvier 1935.

⁴⁵¹ *La Meuse*, 9 novembre 1938. Ce sont sans doute les prémisses de la Seconde Guerre qui ont empêché la réalisation de ce projet.

de bataille dans la défense de leur sol, sur le terrain de la charité, dans la sauvegarde de leurs droits, le pansement de leurs blessures, le soulagement de leur misère.

Cette collaboration des peuples cependant est un fait unique dans l'histoire. Il importe de la commémorer, de la magnifier. C'est le but du Mémorial interallié. [...]

Pour l'édification du Mémorial, le choix s'est porté sur Liège. [...] Le choix de Liège s'imposait. Liège reçut, la première, le choc des armées ennemis et réussit, par sa vaillance, à les arrêter de longs jours.⁴⁵²

Et les divers monuments nationaux, comme on le verra plus loin, s'inscrivent bien dans cette logique, qui voit chaque pays honorer ses propres morts et faire référence à sa propre histoire. Seuls le monument italien et la première stèle grecque citent les défenseurs de Liège. Le changement du texte de la stèle de l'esplanade du Mémorial n'en est que plus difficile à expliquer.

B. Le monument français

Trois monuments et une plaque commémorative étaient déjà installés lors de l'inauguration du mémorial en juillet 1937 : les monuments français et roumain, placés dans la crypte de la tour, la plaque britannique, également dans la crypte, et le monument italien dans la salle des pylônes.

Le monument français () , parfois considéré comme monument franco-belge,⁴⁵³ présente des allégories, armoiries et citations qui se répondent dans une symétrie parfaite :

- une Marianne coiffée du bonnet phrygien et une personnification couronnée de la Belgique ;
- un faisceau de licteur français et un lion héraldique belge ;
- une tombe sous une treille, surmontée d'un casque français, et une tombe avec un casque belge ;
- les armoiries de la Ville de Paris et celles de la Ville de Liège ;
- une citation du président Poincaré à gauche, « Devant l'Histoire, le roi Albert a le droit d'être fier de son armée et de son peuple. La probité de la Belgique a été plus forte que la force. La Belgique peut compter sur la reconnaissance éternelle de la France au côté de qui elle a défendu la liberté. Poincaré. 5 décembre 1918 » ;
- une citation du roi Albert à droite, « Soldats de l'Armée belge, vous êtes à l'avant-garde des armées immenses d'une lutte gigantesque. Le monde entier a les yeux fixés sur vous. Montrez-lui par la vigueur de vos coups que vous entendez vivre libres et indépendants. Albert. 7 août 1914 ».

Il est l'œuvre du sculpteur français Marcel-Armand Gaumont.

C. Le monument roumain

Le monument roumain () est dû à l'architecte G. Cristinel et au sculpteur Emil Becker, tous deux Roumains. Il a la forme d'un grand sarcophage taillé dans un bloc de

⁴⁵² Voir *Le Mémorial interallié...*, op. cit., p. 12 et *La Meuse* du 21 avril 1925.

⁴⁵³ Ce monument, malgré l'inscription « A LA BELGIQUE / LA FRANCE / RECONNAISSANTE », serait le fruit d'une collaboration, notamment financière, entre les deux pays. *Le Mémorial interallié...*, 1998, p. 21.

marbre blanc de Transylvanie. Une particularité est qu'il mentionne la guerre 1916 – 1919. En effet, la Roumanie était toujours en conflit avec la Hongrie en 1919 et la frontière entre les deux pays ne fut fixée qu'en 1920. Par ailleurs, la Roumanie était restée neutre jusqu'en août 1916, deux ans après le déclenchement du conflit. Emil Becker nous a également laissé deux médailles à cette occasion, qui commémorent l'une l'inauguration du mémorial en juillet 1937 (1), l'autre celle du monument roumain (2).

D. Le premier monument britannique

Les Britanniques avaient placé une plaque commémorative en bronze dans la crypte (1), plaque provisoire en attendant un monument plus imposant. Cette plaque portait l'inscription « *In memory of our gallant Belgian comrades, from the British Legion* ». Elle a disparu depuis.

E. Le monument italien

Le monument italien (1) présente la double caractéristique d'être le seul de tout le site à représenter un soldat et le premier à avoir été installé dans la salle des pylônes. L'inscription sur le socle fait référence à la bataille de Vittorio Veneto en octobre – novembre 1918, victoire italienne décisive sur l'armée austro-hongroise.

F. Le « monument espagnol »

Un troisième grand monument se trouve dans la crypte. Il s'agit du « monument espagnol » (1), signé par Marcel Wolfers et daté de 1937. L'Espagne, pays resté neutre, avait eu un rôle important dans le ravitaillement du pays, auquel fait allusion la plaquette dédicatoire : « LA BELGIQUE SE SOUVIENT DE L'AIDE HUMANITAIRE DU NOBLE PEUPLE ESPAGNOL 1914 – 1918 ».⁴⁵⁴ Le monument n'a donc rien de militaire. Réalisé en plâtre peint en imitation de bronze, il représente un homme et une femme en costume espagnol. Elle offre ses bijoux en contribution à l'aide à la Belgique, lui apporte un panier de vivres. Il reste des incertitudes sur le commanditaire et sur la date d'inauguration, que les documents consultés n'ont pas encore permis de lever. On pense généralement que le monument était en place au moment de l'inauguration du mémorial, en juillet 1937, malgré l'absence de délégation espagnole. Il semble qu'il faille en fait retarder de deux ans la date de sa réalisation. L'Espagne, en 1937, était en proie aux convulsions de la Guerre civile. Dans un article de *La Meuse* du 11 juin 1936⁴⁵⁵ on lit :

[La France], l'Angleterre, l'Italie, la Pologne, l'Espagne même – car il y eut bien des Espagnols qui prirent les armes pour nous – ont tenu, elles aussi, à figurer dans ce Temple du Souvenir.

⁴⁵⁴ L'Espagne avait œuvré à la création, avec les États-Unis et la Hollande, de la *Commission for Relief in Belgium* qui se chargeait de faire parvenir des vivres en Belgique et dans la partie occupée de la France. Cette commission devint le « Comité hispano-hollandais » après l'entrée en guerre des États-Unis en 1917. Voir p. 188.

⁴⁵⁵ C'est en juillet 1936 que commence la Guerre civile, avec le *pronunciamiento* de Franco au Maroc espagnol.

Le journaliste, bien ou mal informé, n'envisage pas encore la possibilité d'un monument civil. Deux ans plus tard, un autre article du même journal mentionne le monument espagnol en ces termes :

On attend pour bientôt la mise en place d'un monument offert jadis par le roi d'Espagne Alphonse XIII. Ce monument consacrerait les sentiments d'amitié généreuse que le peuple de Barcelone et de Burgos nous a manifestés pendant la dure période de l'occupation.

Il est du sculpteur Wolfers, de Bruxelles, et présente deux magnifiques statues en bois doré figurant une femme qui se dépouille de ses bijoux, un paysan versant une offrande de fruits et de pain pour aller au secours d'une Belgique affligée.⁴⁵⁶

Il ressort de cet article que le monument espagnol n'a pu être installé qu'en 1939, entre la date de l'article et le début de la Seconde Guerre. C'est vraisemblablement un comité belge qui a décidé sa réalisation à partir d'une œuvre réalisée antérieurement par Marcel Wolfers. Ce monument est ainsi une sorte d'ex-voto profane.

G. La Vierge de Czestochowa

La Pologne n'offre ensuite ni un monument à la gloire des militaires, ni un monument civil, mais un autel placé dans la basilique et dédié à Notre-Dame de Czestochowa, la Vierge noire qui fait l'objet d'une dévotion particulière dans toute la Pologne (吁). Sur cet autel est placée une copie moderne de l'icône de la Vierge *hodegetria* conservée au monastère de Jasna Góra. Offert en 1938, l'autel fut consacré le 18 juin 1939. Suite à la récente interdiction d'accès dans l'église, l'icône est maintenant installée dans la chapelle en sous-sol.

H. Le mémorial du quartier de Cointe

D'autres monuments alliés étaient sans doute encore en projet (dont le britannique), que le début de la Seconde Guerre mondiale empêcha de mettre à exécution. Il faut toutefois mentionner un dernier monument, une plaque apposée au mur extérieur de la basilique, du côté sud-est, qui rend hommage aux combattants du quartier morts durant la guerre (吁). Son inauguration eut lieu le 10 juillet 1938. Deux nouvelles plaques, conçues par Jules Brouns, furent placées à ses côtés après 1945.

Il faudra attendre encore vingt ans après la rénovation du Mémorial pour voir de nouveaux monuments offerts par des pays alliés.

I. Les monuments grecs

⁴⁵⁶ La Meuse, 9 novembre 1938.

En 1988 la Grèce offre successivement deux monuments.⁴⁵⁷ Le premier, placé dans la salle haute de la tour, est le résultat de l'initiative du consul de Grèce à Liège, M. Avramopoulos, qui devint par la suite maire d'Athènes. Il consiste en une simple stèle en marbre du Pentélique, œuvre de l'École des Beaux-Arts d'Athènes (吁). Cette stèle, très sobre, porte une dédicace classique (« Les Hellènes aux défenseurs de Liège et aux combattants de la Grande Guerre tombés au champ d'honneur »), un texte en grec et une citation de Thucydide : « Des hommes illustres ont pour tombeau la terre entière ».

Quelques mois plus tard, le jour de la fête de l'Armistice, est inauguré un second monument offert par la Grèce. Œuvre du sculpteur George Nikolaidis, il consiste en une pyramide de 104 casques grecs antiques posés les uns sur les autres, installée dans un coin de la salle des pylônes (吁). On pense à nouveau aux Thermopyles, mais la symbolique touche aussi la démocratie grecque, dont la loi fondamentale comprend 104 articles. Alors que la stèle de la salle haute honore les défenseurs de Liège, le texte gravé sur les plaques de marbre derrière la pyramide de casques est un hommage aux soldats grecs :

Monument de pieuse mémoire des héros hellènes morts de la guerre 1914-1918 // Valeureux soldats de la Grèce, défenseurs de la liberté des nations au front légendaire de Macédoine, région glorieuse de la Grèce, après avoir subi et surmonté des épreuves surhumaines, ils ont sacrifié leur vie pleine de vigueur pour sauvegarder leur patrie et établir la paix du monde ; par l'efficacité de leur action militaire, ils ont contribué à l'accélération salutaire de l'heureuse issue de la Grande Guerre. Ils méritent la gratitude de la Grèce et de ses alliés / 1917 – 1922 ».⁴⁵⁸

Une autre plaque, plus petite et placée sur le côté, précise que « le monument a été inauguré le 11 novembre 1988 / par Monsieur Dimitri Avramopoulos, consul de Grèce / à Liège et érigé à son initiative. »

Un mois après son inauguration, le monument est déjà l'objet d'actes de vandalisme et huit casques disparaissent. Après restauration, il est maintenant entouré d'une grille.

J. Le second monument britannique

Plus austère, et somme toute plus banal, le monument britannique se présente sous la forme d'un mur de moellons de pierre calcaire dans lequel sont encastrées deux plaques de bronze (吁). La plaque supérieure représente la « grande croix du sacrifice » de Blomfield, monument que l'on retrouve dans tous les cimetières militaires britanniques. Sur l'autre plaque on lit, en anglais puis en français, « A LA MÉMOIRE DES

⁴⁵⁷ Selon l'éditorial signé Mestré dans *La Meuse* du 22 mai 1930, la Grèce aurait déjà eu l'intention dans l'entre-deux-guerres d'offrir une statue à Liège. « Le fait est là, révélé par l'Association nationale des combattants du front. Il est là, brutal, massif. On a frustré Liège d'une statue à laquelle elle avait droit, au profit de Louvain. Les Grecs voulaient rendre hommage à notre cité en souvenir de leur admiration pour l'héroïque résistance de la première ville belge assiégée par les Allemands. [...] Liège allait recevoir de la vaillante Grèce un honneur nouveau sous la forme d'une statue antique. Des manœuvres politiques sont intervenues et la statue a été subtilisée [...] Il faudra dans tous les cas mettre cette affaire au clair. Ce ne serait pas la première fois que l'on se moquerait des Wallons ». Qu'était cette statue ? Le journal ne le dit pas. Même lorsqu'il s'agit d'un hommage d'un pays étranger, les querelles belgo-belges compliquent déjà bien les choses.

⁴⁵⁸ D'abord neutre, la Grèce est entrée en guerre en 1917 et a poursuivi les hostilités contre la Turquie pendant quelques années après l'Armistice de 1918.

VALEUREUSES / FORCES ARMEES BRITANNIQUES / 1914-1918 1939-1945 / IL N'Y A PAS DE PLUS GRAND AMOUR / QUE DE DONNER SA VIE POUR SES AMIS⁴⁵⁹ / NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS ».

K. Le monument polonais

C'est sous l'impulsion du consul général de Pologne à Liège, M. Junosza Kisielewski, qu'est instauré un comité pour l'érection d'un monument polonais dans la salle des pylônes (✉). Monument civil qui suit le monument religieux d'une cinquantaine d'années, il est inauguré le 25 mai 1996. Œuvre à caractère abstrait, de l'artiste liégeoise d'origine polonaise Halinka Jakubowska, il est constitué de deux pierres dressées, l'une présentant une face lisse et l'autre une surface irrégulière. Sur la seconde pierre est insérée une bande verticale en bronze portant l'aigle du blason polonais et diverses inscriptions en polonais et en français. De haut en bas :

- « 1914-1918 / 1920⁴⁶⁰ / 1939-1945. À la mémoire des soldats polonais qui combattirent pour notre liberté et la vôtre sur les champs de bataille dans de nombreux pays, dont Pologne, Belgique, Allemagne, Égypte, France, Grande-Bretagne, Italie, Libye, Norvège, Pays-Bas, URSS ».

- Un texte du poète polonais Jaroslaw Iwaszkiewicz :

Je n'ai jamais autant aimé la vie,
je n'ai jamais autant rêvé la mort...
... et qu'en fumée au ciel monte mon âme
comme au mont noir fume un poisson vermeil.
(traduction Robert Vivier).

L. Le monument russe

Dernier en date des monuments alliés, le monument russe (✉) a été inauguré le 11 novembre 2000. Il est dû à l'initiative du *Centre Obelisk*, organisme d'état russe chargé de perpétuer la mémoire des citoyens et soldats russes à l'étranger. L'œuvre a été réalisée par l'académicien russe Alexandre Bourganov et son fils Igor. Un homme en bronze gît au sol, écrasé par un tube d'acier que l'on dirait faire partie d'un ensemble de tuyaux d'orgue.⁴⁶¹ Au sommet vole un oiseau bleu, *l'Oiseau bleu du bonheur* d'Igor Bourganov. Une plaquette fixée au socle porte la mention « AUX SOLDATS RUSSES ET SOVIETIQUES TOMBES PENDANT LA PREMIERE ET LA SECONDE GUERRES MONDIALES ».

⁴⁵⁹ Citation de l'évangile de saint Jean, verset 15.13.

⁴⁶⁰ En 1920 l'armée polonaise mit en déroute des troupes bolchéviques qui s'étaient avancées jusque près de Varsovie (bataille de Varsovie, aussi appelée « miracle de la Vistule »).

⁴⁶¹ Allusion aux « orgues de Staline » ?

3.3. Les Liégeois et le Mémorial interallié

Avec le Mémorial interallié, Liège a sur son territoire un monument majeur de la commémoration des victimes de la Première puis de la Seconde Guerre mondiale, un monument dont la vocation était de devenir un point focal du souvenir de la guerre en Europe.

Placé sur un site remarquable, d'où il imprime sa présence dans le paysage liégeois, doté d'une partie civile et d'un sanctuaire religieux, destiné à conserver les monuments que les pays alliés avaient promis d'y installer, sorte d'exposition sinon universelle du moins européenne du souvenir commémoratif, équipé de salles pouvant abriter des événements de nature diverse et d'une vaste esplanade pour les cérémonies en plein air, et devant même, dans les plans originaux, être complété par un musée des œuvres de charité et de bienfaisance, le Mémorial est resté un mal-aimé du patrimoine architectural liégeois. Alors qu'il aurait pu devenir un pôle d'attraction pour les anciens combattants de tous pays, à l'instar des grands monuments de l'Yser, de Verdun, de Champagne ou de la Somme, alors qu'il offre un panorama exceptionnel sur la ville et ses alentours, alors qu'il avait le potentiel de dynamiser l'activité touristique à Liège, le Mémorial est resté sous-entretenu, sous-exploité, sous-estimé par les diverses autorités concernées. Liège n'a en fait pas su reconnaître à sa juste valeur l'honneur qui lui avait été fait par les Alliés.

Déjà aux heures de sa plus grande gloire, lors de son inauguration, il était resté inachevé, tant pour ce qui concerne l'église que les abords de la tour.

Tant la Ville que la Province de Liège sont restées pour le moins froides par rapport à la construction du Mémorial interallié et regardaient ce projet avec défiance. Les deux institutions avaient pour priorité le projet de monument de la Défense nationale, le beffroi de l'architecte Jaspar, dont le coût devait au moins égaler celui du Mémorial. Même si les édiles liégeois espéraient un moment qu'une collaboration avec le comité du Mémorial permettrait de combiner les projets, et surtout leurs financements, afin de construire le beffroi au centre de la ville, les Liégeois semblent ne jamais avoir fait leur le projet du Mémorial. Déjà en 1925, lorsque *La Meuse* rapporte les mots de la comtesse Jean de Mérode présentant le projet, le journaliste les commente ainsi :

C'est fort bien, et les Liégeois se réjouiront de cette initiative, en rendant hommage à Mme la comtesse de Mérode et à tous ceux qui, dans les pays alliés, s'en sont occupés.

Mais il nous paraît que, avant de décider quoi que ce soit, il serait bon de consulter la Ville de Liège. On sait que, depuis plusieurs années, il est question d'ériger en notre ville un monument de la Défense nationale et qu'une somme d'un million a été prévue à cet effet. [...]

On en était là lorsqu'on eut connaissance du projet de Mémorial interallié. Il convenait d'attendre, et les Liégeois se demandent si l'on ne pourrait pas concilier les deux projets : le Mémorial interallié et la Grande Tour, puisque l'on prétend qu'avec un effort on pourrait recueillir auprès des nations alliées les millions nécessaires.

Ce serait le plus bel hommage que les Alliés pourraient faire à la Cité Ardente.⁴⁶²

Tout en se méfiant d'un projet auquel aucun d'entre eux n'était associé⁴⁶³ et qui paraissait comme imposé de l'extérieur sans qu'ils y aient leur mot à dire, les Liégeois

⁴⁶² *La Meuse*, 21 avril 1925.

entretenaient donc l'espoir de convaincre la comtesse de Mérode et les divers comités formés dans les pays alliés d'apporter leur concours financier au projet porté par la Province et la Ville plutôt qu'à un projet dont celles-ci étaient exclues. Ils ont dû déchanter lorsqu'ils virent les travaux débuter sur la colline de Cointe.

En 1929, le Conseil provincial de Liège vote contre l'octroi d'un subside au Mémorial interallié, et deux ans plus tard, c'est au tour du Conseil communal de Liège d'opposer pareil refus. Lors de sa séance du 11 juillet 1931, le Conseil décide en effet « de ne pas accueillir » la demande de subvention pour le Mémorial, « vu l'emplacement et le caractère de ce Mémorial ». C'est toujours l'idée d'un monument glorifiant la défense de Liège et la résistance de la ville durant les années d'occupation qui obsède les esprits, monument pour lequel le projet de beffroi de Jaspar avait déjà été adopté et qui ne peut être construit qu'au centre-ville.⁴⁶⁴ En fait ils n'avaient pas compris que l'idée d'un Mémorial interallié n'était pas un hommage à la résistance de la P.F.L. en août 1914 – ce que devait être la Grande Tour – et que seule la décision d'implanter le mémorial à Liège était un témoignage de reconnaissance des Alliés.

On trouve un autre signe d'un certain désintérêt de la Ville pour le Mémorial dans les voies d'accès au site de Cointe : « Cet accès par les voies existantes est compliqué, tortueux et peu en rapport avec l'importance du site, tant au point de vue du symbole mémoriel qu'il représente que pour sa valeur historique, architecturale et touristique. »⁴⁶⁵ Et le fléchage indiquant le chemin à suivre pour arriver au Mémorial est totalement déficient. Bien que plusieurs architectes aient proposé de percer des voies d'accès directes au Mémorial, la Ville s'y est toujours refusé.⁴⁶⁶

Il a aussi fallu plus de quinze ans après la Seconde Guerre pour décider la restauration du Mémorial après les dégâts subis en 1944. De plus, les travaux d'entretien n'ont pas suivi le rythme des dégradations dues au temps. La basilique est maintenant fermée pour cause d'insécurité, les salles intérieures de la tour sont encore affectées par des dégâts dus à l'humidité et le manque d'entretien des espaces extérieurs est patent. Ce qui amène l'historien allemand Reinhart Koselleck à écrire :

Dédicé aux morts de la Première Guerre mondiale, le mémorial wallon [sic] de Liège (composé d'une église, d'une tour et d'une esplanade) est couvert d'herbe et de mousse, et ne fait visiblement plus l'objet d'un culte public.⁴⁶⁷

Une autre cause probable d'abandon du Mémorial est à trouver dans la dualité civil-religieux, qui se retrouvait dans les comités d'avant-guerre et s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui : le mémorial civil appartient à l'État fédéral, la basilique à la fabrique d'église.

⁴⁶³ La comtesse de Mérode avait bien tenté d'impliquer Paul Jaspar dans son projet de mémorial dès 1923, mais celui-ci finit par lui opposer une fin de non-recevoir. Voir COLIGNON, A., *Le « beffroy de la Victoire »*, 1999, p. 236-238.

⁴⁶⁴ Par contre, la Ville décide un subside de 525 000 francs pour la nouvelle église de Cointe. Même si celle-ci est intégrée au Mémorial, la Ville met en avant sa responsabilité financière vis-à-vis des constructions d'églises. B.A.V.L., séance du 11 juillet 1931, p. 948-954.

⁴⁶⁵ SCHURGERS, P., *op. cit.*, p. 228.

⁴⁶⁶ Voir notamment B.A.V.L., séances du 17 avril et du 20 décembre 1935, p. 590-591 et p. 1523-1524.

⁴⁶⁷ KOSELLECK, R., *Les monuments aux morts, lieux de fondation de l'identité des survivants*, 1997, p. 147.

Les choses semblent toutefois bouger depuis peu.

D'une part, l'A.S.B.L. Le Site du Mémorial interallié de Cointe s'est constituée en 1996, avec pour objet la promotion, la valorisation et la conservation du site du Mémorial interallié.

D'autre part, la Régie des bâtiments a entrepris une remise en état du monument civil. La première phase, consistant en la remise en état de l'extérieur de la tour votive est achevée et la deuxième phase, la restauration de l'intérieur, est en cours. Les travaux de restauration des espaces extérieurs devraient être soumissionnés au début 2012.⁴⁶⁸ Chaque phase coûterait de 1 à 1,2 million d'euros. L'objectif est de permettre une occupation semi-permanente du Mémorial, c'est-à-dire ouverte du printemps à l'automne. La question de savoir qui en assurera l'exploitation et la promotion reste toutefois encore sans réponse définitive.

Pour ce qui concerne la basilique, qui appartient toujours à la fabrique d'église, le seul progrès est la récente désacralisation de l'édifice (sauf la chapelle en sous-sol). Mais rien n'est encore en vue pour le financement et l'exécution de sa restauration. Les prochaines semaines ou les prochains mois apporteront peut-être du nouveau à ce sujet. Pourra-t-on enfin donner à ce Mémorial la majesté et la renommée qu'il mérite ? Son classement récent comme monument historique sera-t-il de bon augure ?

⁴⁶⁸ Entretiens des 16 août 2010 et 20 juin 2011 avec M. Philippe Stubbé, architecte à la Régie des bâtiments.

4. Les plaques communales à fronton provincial

En avril 1919, la Députation permanente de la Province de Liège adresse aux 344 communes de son ressort⁴⁶⁹ une circulaire définissant sa politique en matière de participation aux initiatives et coûts de réalisation de monuments commémoratifs :

Messieurs,

Commémorer la mémoire de nos valeureux citoyens morts pour la Patrie est un pieux devoir.

Beaucoup d'administrations communales se sont demandées [*sic*] comment elles pourraient s'acquitter de cette dette de reconnaissance.

Il est de haute convenance de ne pas laisser s'écouler de nombreux mois, des années peut-être, dans l'expectative.

Dans le but de voir les noms des glorieuses victimes de la guerre honorés jusque dans le plus petit village, la Députation permanente vous invite, au nom du Conseil provincial, à placer de suite, si possible à la façade de votre maison communale, centre de la vie civique, une plaque commémorative (plusieurs, là où il y a eu, malheureusement, beaucoup de victimes).

Comme ces plaques doivent, dans toutes les communes de la province, commémorer les mêmes événements, on a pensé qu'il serait désirable qu'elles soient toutes les mêmes dans les villes aussi bien que dans les plus petites communes.

Pour arriver à ce résultat, la Province offre à votre commune le ou les frontons en bronze des plaques en question.

Ce fronton est dû au ciseau du sculpteur liégeois bien connu, M. O. Berchmans.

Si votre commune croit devoir donner suite à la proposition ci-dessus, elle est priée d'en informer la Députation permanente en déclarant prendre à ses charges les frais à résulter de la confection de la plaque, des inscriptions à y tailler et du placement, en se conformant pour le tout aux instructions qui lui seront données par l'Architecte provincial.

Le Conseil provincial a aussi mis des fonds à la disposition de la Députation permanente pour subsidier l'érection de monuments sur les tombes des victimes de la guerre existant en dehors des cimetières (par exemple Sart-Tilman, Rabosée, etc.)

Enfin le Conseil provincial a estimé qu'un grand monument, digne des événements admirables et douloureux à magnifier, devait être érigé au chef-lieu de la province, pour commémorer l'héroïque résistance de l'armée belge et honorer la mémoire des habitants de la province, tant soldats que civils, morts pour la Patrie.

La Province et la Ville de Liège ont déjà voté chacune 250 000 francs pour leur part d'intervention dans les frais d'érection du monument.

Lorsque l'étude du projet sera plus avancée, on sollicitera l'intervention pécuniaire de toutes les communes de la province.⁴⁷⁰

Outre sa proposition de frontons en bronze, la Députation permanente précise ainsi qu'elle subsidiera quelques monuments particuliers (leur nombre sera en fait limité à quatre : Loncin, Sart-Tilman, cimetières de Boncelles et de Rabosée, tous hauts lieux de

⁴⁶⁹ Les communes des cantons de l'Est, ont intégré la Province de Liège en 1925, et celles qui y ont été jointes en 1961 ne sont évidemment pas concernées. D'autres communes, qui ont depuis quitté la province (Landen, Seilles, Landenne, les Fourons, Landen...), ont par contre reçu la même proposition.

⁴⁷⁰ *La Meuse*, 13 mai 1919.

la bataille de Liège), ainsi que le grand monument à ériger à Liège pour lequel elle sollicitera une intervention financière des communes (le « Monument de la Défense nationale », jamais construit).

Très tôt après la fin de la guerre, la Province encourage donc les communes à prendre une initiative rapide pour disposer d'un monument commémoratif. Pour les communes, qui avaient vécu à crédit pendant les années de guerre et dont les finances étaient dans un état déplorable, cette proposition originale était bienvenue.

Le fronton de bronze réalisé par Oscar Berchmans mesure 37 x 70 cm. Il représente la tête de lion de l'armée belge (telle qu'elle figurait sur le casque de chaque militaire belge) tenant dans la gueule une branche de chêne, symbole de force et de solidité, et une branche de laurier, symbole de victoire et de gloire (吁). Le mufle est surmonté de l'inscription « N'OUBLIONS JAMAIS », avec dans les coins inférieurs « 1914 » et « 1918 ». La fine signature (« Os. Berchmans » souligné) sur le rebord au-dessous de la date « 1918 » n'est pas toujours identifiable, soit qu'elle s'estompe après tirage d'un certain nombre d'exemplaires dans le même moule, soit qu'elle ait été recouverte par des couches de peinture.

La lettre de la province était accompagnée de plusieurs précisions

- sur la forme de la plaque : rectangulaire, large de 65 cm et de longueur variable, avec la base arrondie ;
- sur la matière : petit granit poncé ;
- sur les prix de confection en fonction de la longueur du texte : environ 150 francs pour une plaque de 1,50 m pouvant porter jusqu'à dix noms et 0,50 franc par lettre (incrustée et dorée) en plus, avec des frais de placement évalués à quelque 25 francs ;
- sur les indications à fournir par les communes pour les diverses inscriptions.

La circulaire prévoyait deux types de formulation :

- A) « Le ... août 1914, les Allemands ont assassiné ... personnes ; brûlé ... maisons.
Ont été fusillés ... / Sont tombés au champ d'honneur ... / Sont morts en captivité ... / Sont morts des suites de leurs blessures ... / Sont morts sous les drapeaux ... »
- B) « Le ... août 1914, les Allemands ont tué ... hommes, ... femmes, ... enfants, incendié ... maisons.
Sont morts pour la Patrie : Fusillés ... / Au champ d'honneur ... / En captivité ... / Sous les drapeaux ... ».⁴⁷¹

Le but de la Province était donc d'offrir aux communes une possibilité relativement peu coûteuse de rapidement installer et inaugurer leur mémorial, tout en maintenant une certaine homogénéité formelle. Pour les communes, cela représentait la possibilité de se faire livrer à moindres frais et « clé sur porte », si l'on peut dire, un monument commémoratif dont l'emplacement et l'inscription ne devraient même pas faire débat. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre d'entre elles aient effectivement installé ces plaques avec le fronton que nous appellerons « fronton Berchmans » ou « fronton provincial ».

⁴⁷¹ Voir ERGEN, N., *op. cit.*, p. 95.

Mais contrairement à ce que l'on a parfois suggéré, les communes n'étaient aucunement obligées de suivre la proposition de la Province. L'acceptation est une décision du Conseil communal. Ainsi celui de Bressoux

accepte avec reconnaissance à l'unanimité l'offre de la Députation permanente du Conseil provincial et la prie de vouloir bien lui réserver trois frontons de bronze pour plaques commémoratives dont les frais à résulter de leur confection et de leur placement seraient supportés par la commune.⁴⁷²

Mais un certain nombre de communes, pour des raisons diverses analysées plus loin, ont refusé le fronton provincial. Par ailleurs, si la majorité des plaques installées correspondent bien aux instructions provinciales, on constate aussi que plusieurs communes ont pris des libertés à plusieurs égards.

- Forme de la plaque : la forme « canonique », telle que présentée par la Province, se retrouve presque partout. Les plaques de Paifve et de Comblain-au-Pont sont des exceptions (✉).
- Inscriptions : la majorité des plaques portent une inscription conforme à l'un des deux schémas indiqués plus haut. Certaines communes ont cependant souhaité une formulation plus originale.
 - o Lorsque le nombre de victimes est très limité, on inclut souvent des précisions comme le grade, le régiment, la date et / ou le lieu de décès, l'âge, le lieu de naissance, etc. C'est le cas, entre autres, des plaques de Blehen, Feneur, Hognoul, Pailhe, Ramelot, Wanze... À Borlez, on ajoute que le mort du village est « inhumé dans cette localité ».
 - o On inclut parfois des détails sur les circonstances du décès. La plaque de Polleur inclut un mort « tombé sous les balles allemandes en s'évadant du camp de Soltau », celle de Xhendelesse précise « décédé au lazaret de la Réserve II / Celle le [?] août 1915 ». La plaque de Fexhe-le-Haut-Clocher, dédiée à un cheminot fusillé, donne même le nom de sa veuve !
 - o On élargit le nombre de catégories de victimes : les disparus (Berneau, Herstal, Ville-en-Hesbaye...), les volontaires de guerre (Ramelot, Soheit-Tinlot...) et les miliciens (Soheit-Tinlot), les civils déportés (Lambermont, Montegnée, Soheit-Tinlot...) et ceux morts des suites de leur déportation (Theux). Une des plaques munies du fronton Berchmans, au mur de l'ancienne maison communale de Baelen, est dédiée « à ses enfants morts au Congo au service de la civilisation ».
 - o On ajoute aux noms des morts ceux des soldats revenus vivants : la plaque de Grandville honore un « mort pour la patrie » et treize « combattants de la guerre ». Quelques communes qui n'ont pas eu de morts parmi leurs habitants dédient une plaque munie du fronton Berchmans à leurs anciens combattants (Aineffe « à ses valeureux combattants de la Grande Guerre », Paifve « à nos soldats »...).
 - o Ou à l'inverse on exclut certaines catégories : la plaque de Blegny rappelle que quatre personnes ont été fusillées contre le mur de l'église en août

⁴⁷² *Registre des séances du Conseil, commune de Bressoux*, séance du 2 mai 1919.

1914 (✉), celle de Mouland est consacrée aux victimes des « atrocités ». On n'y trouve aucune référence aux morts dont les noms figurent sur le monument public.⁴⁷³

○ Enfin les communes aiment parfois donner un peu plus d'emphase à l'expression de l'hommage à leurs morts. La plaque de Wanze porte la mention « Guerre de 1914-1918 - Nécrologe des morts pour la Patrie ». Seraing-le-Château honore « son valeureux concitoyen », tandis que « la commune de Cras-Avernas reconnaissante » proclame « honneur et gloire à nos vaillants défenseurs morts pour la Patrie », etc. Ce sont autant d'expressions qui tentent de donner un peu de couleur aux formules, à vrai dire un peu sèches, proposées par la circulaire provinciale.

○ Dans le même registre lyrique, la formule « assassinés par les Allemands » devient « lâchement assassinés par les Allemands » à Esneux et à Fouron-Saint-Pierre⁴⁷⁴ (✉), exprimant l'indignation collective devant des actes ressentis comme une pure barbarie totalement injustifiée.

- Emplacements: Ces plaques sont en principe toutes apposées à la façade de la maison communale de l'époque. Il arrive qu'elles aient dû être déplacées en raison de la démolition de l'ancienne maison communale. Mais certaines semblent avoir été dès l'origine placées en d'autres endroits. Au mur extérieur de l'église, comme à Blegny, à Glons ou à Wasseiges, au mur du cimetière, comme à Grandville, à Kemexhe, à Seraing-le-Château, à Viemme... À Xhendremael, on place deux exemplaires de la même plaque, l'un à la maison communale et l'autre près de l'église. À Paifve, la plaque est placée dans le vestibule de l'église. Momalle (✉) et Remicourt les ont installées sur une stèle faisant office de monument public, tandis qu'à Latinne les frontons Berchmans surmontent des plaques muettes et servent de décoration aux piliers bordant le petit parc où est érigé le monument public (✉).

On le voit, les « instructions » de la Province, plutôt que d'être contraignantes, étaient en fait une opportunité assez commode pour les édiles communaux, qui à l'occasion ne se sont pas privés de les interpréter à leur façon.

La question est maintenant de déterminer combien des 344 communes liégeoises de 1919 ont placé ces plaques et combien les ont refusées. Les archives provinciales sont muettes à ce sujet, et il faut donc partir de l'enquête de terrain. Repérer dans les villages les plaques encore présentes est chose relativement aisée. On en a retrouvé dans 133 communes. Mais lorsqu'aucune n'est trouvée, est-ce parce qu'il n'y en a jamais eu ou parce qu'elles ont disparu pour l'une ou l'autre raison ?

On retrouve parfois des mentions écrites ou d'anciennes cartes postales prouvant qu'une ancienne maison communale portait une ou plusieurs plaques à fronton Berchmans qui

⁴⁷³ Il est possible que ces noms aient été inscrits sur une autre plaque qui aurait disparu depuis. On sait par exemple que l'ancienne maison communale de Blegny a été démolie après que l'on ait érigé le monument commémoratif sur la place du village.

⁴⁷⁴ Sur la plaque de Fouron-Saint-Pierre, les mots « lâchement » et « Allemands » ont été burinés. Par qui ? Pourquoi ? Quand ?

ont disparu. Dans certains cas, la cause en est que le bâtiment a lui-même disparu comme à Chaudfontaine, Darion, Embourg, Haccourt, Hodimont (voir), Saint-Nicolas, etc. Une autre raison est que la commune a décidé après la Seconde Guerre de remplacer les anciennes plaques par un nouveau mémorial. C'est le cas à Hollogne-aux-Pierres (voir), à Rotheux-Rimièvre...

D'un autre côté, il est avéré que certaines communes n'ont pas commandé les plaques de la province. Les motivations sont diverses :

- Ces plaques ne conviennent pas pour les communes les plus peuplées où le nombre de noms à inscrire est trop élevé. Quelques communes, dont la population au lendemain de la guerre était de l'ordre de quinze à vingt mille habitants, ont installé quatre plaques au mur de la maison communale. C'est le cas à Herstal, à Huy, à Ougrée. Il en est de même à Grivegnée, qui ne comptait que onze mille habitants mais où la proportion de victimes est plus élevée que la moyenne. C'est un maximum. Il n'est donc pas étonnant que l'on ne trouve les plaques provinciales ni à Liège (cent soixante-sept mille habitants), ni à Seraing (quarante et un mille habitants)⁴⁷⁵, ni à Verviers (quarante-sept mille habitants).
- À l'inverse, des communes qui n'ont eu aucune victime, ni militaire ni civile, ont pu ne pas ressentir, du moins dans l'immédiat, la nécessité d'installer un mémorial. C'est vraisemblablement le cas pour Gleixhe, Oleye, Outrelouxhe, Pousset, Rahier, Sippenaeken, et d'autres encore.
- À Herve comme à Visé, l'hôtel de ville avait été complètement détruit en août 1914. Prévoir des plaques commémoratives pour l'hôtel de ville n'avait donc pas de raison d'être en 1919. La priorité était à la reconstruction.
- D'autres communes, parmi lesquelles Villers-l'Évêque,⁴⁷⁶ pouvaient avoir déjà un projet de monument en cours. On constate aussi que plusieurs communes ont voulu inscrire les noms de leurs anciens combattants sur des plaques plus grandes que ce que ne permettait la proposition de la Province. Ainsi à Anthisnes (voir), à Fexhe-Slins, à Hodeige (voir), etc. L'ancienne maison communale d'Abée-Scry (voir) a deux plaques placées de part et d'autre de la porte : celle de droite a le fronton Berchmans habituel et porte les noms des morts de la commune, alors que celle de gauche, plus grande, a été placée pour honorer les survivants.
- Les dernières raisons sont à chercher dans des considérations idéologiques. Des communes catholiques ont voulu donner un caractère plus religieux à leur mémorial et ont refusé fronton et plaques provinciales qui étaient strictement laïques. Ainsi à Juprelle, un monument inspiré par le fronton Berchmans est installé dans le vestibule de l'église (voir). Il en est de même à Julémont contre le mur du cimetière de l'église (voir). Le problème a été résolu à Paifve, comme on l'a vu, en plaçant une plaque avec fronton Berchmans dans l'église. Les habitants de Wihogne, qui ont vu tous leurs soldats revenir vivants, ont préféré un ex-voto au mur de l'église.

⁴⁷⁵ La Ville de Seraing a adopté un autre format pour les quatre plaques de l'hôtel de ville, sur lesquelles ne figurent pas moins de 184 noms.

⁴⁷⁶ Voir ERGEN, N., *op. cit.*, p. 36.

- Si Landen et la plupart des communes des Fourons ont accepté la plaque provinciale (avec le texte en français), d'autres communes rurales flamandes, alors liégeoises, ont préféré placer des plaques avec un texte en flamand, chose normale et compréhensible, et pour certaines avec une représentation du lion flamand plutôt que du lion belge (46). La symbolique du mémorial le plus simple n'échappe pas à la logique identitaire.

Au total des plaques provinciales ont pu être retracées dans cent cinquante-deux communes et l'on a des indications de refus pour trente-neuf autres. Cela laisse encore cent cinquante-trois communes où aucune trace de plaque communale, avec ou sans fronton Berchmans n'a été retrouvée. Perdues ou jamais installées ? Il y a sans doute des deux. Seule une recherche locale fouillée pourrait apporter des réponses définitives pour certaines communes.

Au fil des ans, les plaques communales ont pu subir divers types de modifications et d'altérations. La dorure des inscriptions a souvent disparu et les plaques les plus exposées aux intempéries sont parfois devenues quasiment illisibles (Cornesse, Milmort, Tilleur). D'autres communes, plus nombreuses, ont par contre pris soin de maintenir, sinon améliorer, la lisibilité de leurs plaques en appliquant de la peinture dorée ou noire dans les textes gravés. Il ne faut d'ailleurs pas exclure que certaines plaques ont pu être remplacées à l'identique. Aux Awirs, on a intégré la plaque originelle dans un monument commémoratif plus vaste (47). On a même souvent déployé une certaine inventivité dans la recherche de mise en valeur du fronton de bronze, qui est devenu comme un petit livre à colorier (48).

Les plaques sont encore à leur emplacement d'origine dans une centaine de communes. Toutefois, après la fusion des communes, la majorité des anciennes maisons communales ont perdu leur statut. La plupart sont restées propriété de la nouvelle entité, et devenues centre culturel, école, bibliothèque, antenne de police... Quelques-unes ont eu un sort plus particulier : chapelle à Abolens (suite à l'incendie de l'église du village), brasserie à Blehen, maisons d'habitation à Poucet et à Warzee. À Poucet, la plaque est toujours encastrée dans le mur, mais le fronton a été déposé au pied du monument de l'autre côté de la rue (49).

Lorsque l'ancienne maison communale est démolie, la commune peut soit se débarrasser des anciennes plaques, dont on juge qu'elles font double emploi avec un autre monument plus imposant, soit les conserver en un autre endroit.⁴⁷⁷ Une parfaite illustration du premier cas se trouve à Berneau, où la maison communale avait été reconstruite en 1927. La plaque provinciale, débarrassée de son fronton, a été mise au rebut le long du mur du cimetière (50). Par contre, certaines autres communes ont pris soin de préserver leurs plaques. Elles sont parfois encastrées à l'entrée du cimetière (Flémalle-Grande, Jalhay, Tilleur, Vinalmont...) ou même posées sur une tombe, comme à Fexhe-le-Haut-Clocher et Voroux-Goreux (51). Parfois aussi un pan de mur isolé est construit pour les recevoir, comme on peut le voir à Jupille (52) et à Queue-du-

⁴⁷⁷ La question ne se posait pas pour la maison communale de Saint-Nicolas, détruite durant la Seconde Guerre.

Bois. Une autre solution, adoptée à Dalhem et à Heure-le-Romain (voir), est de déposer la plaque avec son fronton à côté du monument public. À Ouffet, la plaque n'a pas été conservée, mais le fronton Berchmans a été fixé au dos du monument aux morts. Il peut arriver que la plaque soit endommagée lorsqu'elle est descellée et qu'elle soit alors remplacée par une nouvelle plaque, comme cela semble avoir été le cas à Flémalle-Grande.

Une autre question est l'insertion des noms des morts de 40-45 sur les plaques communales. Diverses modalités ont été adoptées à cet effet :

- La plus élémentaire, lorsqu'il n'y a pas trop de noms à inscrire, est de les ajouter directement sur la plaque existante, par exemple à Chaineux (voir), à Jalhay, à Sart, à Xhendremael...
- On peut aussi garder la plaque avec son fronton de 14-18, et la prolonger soit vers le bas ou sur les côtés. C'est le cas à Oreye (voir), à Beyne-Heusay...
- Autre solution, conserver le fronton Berchmans originel et remplacer la plaque par une nouvelle sur laquelle figurent les noms des deux guerres, comme à Vierset-Barse (voir), aux Awirs, à Magnée, etc.
- Lorsque le nombre de nouveaux noms à inscrire est trop élevé, il faut bien ajouter des plaques supplémentaires. Une douzaine de communes au moins, dont Borlez, Esneux, Fléron, Fraipont (voir), Jupille, Stembert, etc. ont fait faire des plaques sur le modèle de celle de la Première Guerre surmontées d'un fronton identique au fronton Berchmans, à la différence près que les dates mentionnées sont 1940 et 1945 et que la signature de Berchmans est absente. Le faible nombre de réalisations de ce type fait penser que ces nouveaux frontons ne sont pas le résultat d'une initiative de la Province.⁴⁷⁸ On trouve dans deux petites communes de Hesbaye, Hollogne-sur-Geer et Trognée (voir), des frontons 40-45 originaux, en bronze, côtoyant les anciens frontons Berchmans. Enfin, quelques autres communes, dont Wegnez (voir), Hollogne-aux-Pierres et Trooz, ont choisi de faire exécuter un nouvel ensemble homogène de plaques pour les deux guerres.

Il est encore une autre circonstance qui amène une modification importante de la plaque à fronton Berchmans. Il s'agit ici d'une conséquence des lois Gilson de 1961-62 et du transfert de quelques communes liégeoises aux arrondissements de Tongres et de Louvain. On a vu que les plaques liégeoises sont restées en place dans les Fourons, et que la plupart des communes autour de Landen ont préféré un autre type de plaque. À Landen toutefois, les deux plaques originelles avec le fronton Berchmans étaient gravées en français. Les frontons ont été maintenus en place, mais la plaque ancienne est maintenant recouverte d'une nouvelle plaque de marbre noir portant toujours le même texte... en néerlandais (voir).

Bien que la plaque offerte par la Province ait été refusée par certaines communes, on y voit souvent des imitations ou des réalisations manifestement inspirées par la sculpture

⁴⁷⁸ Pourquoi l'aurait-elle fait ? Les monuments de 14-18 offraient une possibilité rapide et bon marché d'associer les noms de 40-45 à ceux de 14-18, ce qui n'était pas le cas à la fin de la Première Guerre.

de Berchmans (吁).⁴⁷⁹ Tantôt ce sont des frontons qui reprennent un plusieurs éléments de leur modèle : forme générale, image du lion avec branches de chêne et de laurier, inscription « N'OUBLIONS JAMAIS »... Tantôt la tête de lion avec ses deux branches dans la gueule est sculptée sur le monument public, comme à Cheratte, à Fize-Fontaine, à Herve, à Lamontzée... Un cas curieux est celui de la commune de Pousset, qui a fait sculpter un fronton Berchmans à l'identique dans la pierre (吁). La plaque qu'il surmonte ne porte que des noms d'anciens combattants tous revenus dans leurs foyers après l'armistice, et il s'agit vraisemblablement d'une réalisation plus tardive que le fronton en bronze. Il faut souligner que d'autres communes qui ont refusé les frontons de la Province ont placé à la façade de leur maison communale des plaques d'un tout autre type, comme à Saint-Séverin (吁), à Clermont-sous-Huy, à Ellemelle, etc.

Les plaques apposées sur la façade de la maison communale ont donc rapidement été vues par les communes comme un moyen commode, rapide et peu coûteux, tout en étant officiel, de rendre hommage aux victimes de la guerre parmi leur population. On peut reconnaître à la Province de Liège la clairvoyance d'avoir favorisé, sinon provoqué ce mouvement, ce qui n'était pas le cas des autres provinces. Le souci principal de la tutelle était d'éviter que les communes ne s'embarquent trop vite dans d'autres projets de monuments beaucoup plus onéreux dans une période de surendettement.

Mais on voit aussi qu'en vertu de leur autonomie, les communes ne pouvaient être obligées de suivre les propositions de la Province,⁴⁸⁰ et qu'elles ont parfois pris de grandes libertés avec les conventions de texte, d'emplacement, de forme qu'elles étaient invitées à adopter.

Même dans le cas des « plaques provinciales », l'initiative restait toujours auprès de la base locale et il en a résulté une grande diversité dans les réalisations.

Les pages qui suivent donnent la liste des communes pour lesquelles des informations ont été obtenues sur la présence ou le refus des frontons de la Province. L'astérisque qui suit le nom de certaines d'entre elles signifie qu'une fiche particulière leur est consacrée dans le corpus.

⁴⁷⁹ Il serait intéressant d'explorer l'influence que le fronton Berchmans aurait pu avoir sur les plaques de communes non liégeoises.

⁴⁸⁰ La Province, qui avait la tutelle sur les communes, pouvait cependant annuler des décisions de subsides à des projets de monuments hors de proportion avec les moyens financiers des communes.

Communes dont les plaques à fronton provincial sont toujours en place

Abée-Scry	Gomzé-Andoumont	Oreye*
Abolens	Grand-Axhe	Ougrée (<i>Sclessin</i>)
Aineffe	Grivegnée	Oupeye
Alleur	Grivegnée (<i>Bois-de-Breux</i>)	Paifve*
Amay	Hamoir	Pailhe
Ambresin	Hanefte	Pepinster
Angleur*	Harzé	Petit-Hallet
Ans	Héron	Petit-Rechain
Antheit	Herstal	Polleur
Awans	Hognoul	Ramelot
Ayeneux	Hollogne-sur-Geer*	Remersdael
Aywaille	Hombourg	Remicourt*
Baelen*	Housse	Romsée
Bellaire	Ivoz-Ramet	Saint-Georges-sur-Meuse
Ben-Ahin	Kemexhe	Sart-lez-Spa
Beyne-Heusay*	La Gleize	Soheit-Tinlot
Blegny-Trembleur*	Lambertmont	Soiron
Blehen	Landen*	Soumagne*
Bolland	Landenne-sur-Meuse	Stembert
Bombaye	Lens-St-Servais	Theux
Boncelles	Les Awirs*	Thimister
Borlez	Liers	Tihange
Braives	Loncin	Trognée*
Bressoux	Lorcé	Vaux-sous-Chèvremont
Chaineux*	Magnée	Verlaine
Comblain-au-Pont	Marneffe	Viemme
Cornesse	Membach	Vierset-Barse*
Dolembreux	Merdorp	Ville-en-Hesbaye
Donecel	Milmort	Villers-le-Bouillet
Ernonheid	Momalle*	Villers-Saint-Siméon
Esneux	Montegnée	Wanze
Feneur	Mortier	Warzée
Fize-le-Marsal*	Mouland	Wasseiges
Fouron-St-Martin	Nessonvaux	Xhendelesse*
Fouron-St-Pierre*	Olne	Xhendremael*
Glons		

Communes dont les plaques à fronton provincial ont été déplacées

Berloz	Fléron	Latinne*
Bertrée	Fraipont	Lens-Saint-Remy
Bilstain	Glain	Ouffet*
Cras-Avernas	Grandville	Ougrée
Dalhem*	Heure-le-Romain	Plainevaux
Embourg	Jalhay*	Poucet*
Fexhe-le-Haut-Clocher*	Jupille*	Queue-du-Bois*
Flémalle-Grande*	Lamine*	Seraing-le-Château*

Tilleur
Vinalmont*

Voroux-Goreux

Communes dont les plaques à fronton provincial ont disparu

Bas-Oha	Goé*	Mons-lez-Liège
Berneau*	Haccourt*	Rotheux-Rimière*
Chaudfontaine	Hodimont*	Saint-Nicolas
Darion	Hollogne-aux-Pierres	Votteme
Forêt*	Huy	Wegnez*

Communes qui n'ont pas accepté le fronton provincial

Anthisnes*	Juprelle*	Pouleur*
Bovenistier	Laer*	Pousset*
Chevron	Lantremange*	Rosoux-Crenwick
Clermont-sous-Huy*	Les Avins*	Rumsdorp*
Clermont-sur-Berwinne	Liège	Saint-Séverin*
Elixem*	Linchet	Seny*
Ellemelle*	Montzen*	Seraing*
Fexhe-Slins*	Mortroux	Sippenaeken*
Filot*	Neerhespen*	Verviers
Fooz	Neerlanden*	Villers-l'Évêque
Hermalle-sous-Huy*	Neuville-sous-Huy	Villers-le-Temple
Herve	Odeur	Visé
Julémont*	Outrelouxhe	Wihogne

5. Les monuments commémoratifs dans les cantons de l'Est

Les cantons de l'Est, que l'on appelait aussi « cantons rédimés », sont les trois cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith. Les habitants y parlent l'allemand, sauf à Malmedy et dans cinq autres anciennes communes francophones⁴⁸¹. Ces territoires faisaient essentiellement partie, sous l'Ancien Régime, du Duché de Limbourg, de la Principauté de Stavelot-Malmedy, du Duché de Luxembourg et de l'Électorat de Trèves. La conquête française à la fin du XIX^e siècle les rattache au département de l'Ourthe. À l'issue de la période napoléonienne, le Congrès de Vienne redessine la carte de l'Europe. La future Belgique indépendante est attribuée au royaume de Hollande et la frontière entre celui-ci et la Prusse est redessinée. Les territoires d'Eupen, Saint-Vith et Malmedy deviennent des *Kreise* prussiens.⁴⁸² À l'issue de la Première Guerre, le gouvernement belge demande le rattachement à la Belgique de territoires situés sur sa frontière orientale et obtient partiellement satisfaction par le Traité de Versailles, qui est signé en juin 1919 et prend ses effets à partir de janvier 1920. Notons que même si les habitants de ces cantons n'ont, jusqu'alors, jamais été belges à proprement parler, il y avait en Belgique une conviction largement ancrée que l'on assistait à leur retour à la vraie patrie, celle partagée avant la Révolution et durant la période française.⁴⁸³ Durant cinq ans et demi, de janvier 1920 à juin 1925, les cantons sont placés sous l'autorité d'un Haut commissaire royal, le général Baltia, avant d'être définitivement intégrés à la Province de Liège, arrondissement de Verviers. L'Allemagne nazie les annexera à nouveau en mai 1940 pour la durée de la Seconde Guerre. Aujourd'hui, les communes germanophones font partie de la Communauté germanophone, tandis que les habitants des entités francophones relèvent de la Communauté française.

Les nouveaux Belges partagent avec les habitants des autres pays le besoin de commémorer leurs morts. Mais la question des monuments commémoratifs se pose pour eux d'une façon toute particulière, différent à plusieurs égards de ce que l'on peut voir dans le reste de la province. La principale caractéristique réside évidemment dans les choix iconographiques – on y viendra plus loin – mais il en est d'autres qu'il faut relever ici.

Une première différence importante se trouve dans le nombre de noms figurant sur les monuments. Si la mortalité due aux faits de guerre est, au sein de la population belge, de

⁴⁸¹ Bellevaux-Ligneuville, Bévercé, Faymonville, Robertville et Waimes.

⁴⁸² Une particularité de ce redécoupage territorial est la constitution d'un petit territoire neutre à Moresnet, sur lequel se trouvaient les gisements de zinc d'Altenberg (Vieille-Montagne). L'ancienne commune de Moresnet s'est ainsi retrouvée divisée en un Moresnet hollandais (belge en 1830), un Neu-Moresnet prussien et un « Moresnet neutre ». En 1920, Moresnet neutre fut rattaché à la Belgique et prit le nom de La Calamine (*Kelmis*). Aujourd'hui l'entité de La Calamine comprend les anciennes communes d'Hergenrath et de Neu-Moresnet, tandis que la commune de Moresnet est maintenant fusionnée avec Plombières.

⁴⁸³ Séance de la Chambre du 4 mars 1925. *La Meuse*, 6 mars 1925. Une partie de la population des cantons « rédimés », c'est-à-dire sauvés, rachetés au sens chrétien de la Rédemption, restera cependant germanophile durant l'entre-deux-guerres, surtout dans la partie germanophone, et militera au sein du *Heimatbund*, puis du *Heimattreue Front*, prônant un retour à l'Allemagne. La question de l'identité des habitants des cantons de l'Est, particulièrement des germanophones, a été étudiée par A. Fickers et Ch. Brüll (voir la bibliographie).

l'ordre de 0,4-0,5%, elle est beaucoup plus élevée en Allemagne, et donc dans les cantons de l'Est où elle se monte à environ 3% de la population.⁴⁸⁴ La conséquence est, comme en France d'ailleurs, qu'à population égale, les monuments des villages de ces cantons comportent beaucoup plus de noms de morts que dans les autres communes du pays. Comme en outre le nombre de mobilisés est environ quatre fois plus grand en France et en Allemagne qu'en Belgique, il ne peut y avoir de place pour les noms des survivants. Le mémorial de Malmedy () porte 191 noms de victimes pour une population de 4 979 habitants,⁴⁸⁵ le monument de Raeren 143 noms pour 3 782 habitants, celui d'Eynatten 43 noms pour 1 342 habitants, celui de Nidrum 27 noms pour 627 habitants, etc. Les « monuments aux morts » y méritent ainsi leur appellation sans aucune ambiguïté.

Une autre différence est la fréquence beaucoup plus grande de mémoriaux placés dans les églises ou sur les parvis d'église, surtout dans les communes et villages germanophones.⁴⁸⁶ Sur les cinquante-quatre monuments relevés dans les cantons de l'Est pour cette étude, plus de la moitié se trouvent dans ou autour d'une église. On constate qu'il n'y a pas, comme souvent en Wallonie, d'opposition entre civil et paroissial dans cette région très catholique. Le monument d'Herbesthal, installé devant l'église mais sur la voie publique, est dédié par la communauté paroissiale (*Pfarrgemeinde*) plutôt que par la commune,⁴⁸⁷ tandis que des mémoriaux placés à l'intérieur d'églises, comme à Hergenrath () et à Kettenis, sont dédiés par les citoyens – et non les paroissiens – de la commune (*die Bürger, die Gemeinde*). Faut-il en voir la raison dans l'interdiction de toute manifestation commémorative autre que religieuse durant les années du gouvernement Baltia, mentionnée par A. Fickers ?⁴⁸⁸ On constate en tout cas que la plaque de l'église Saint-Martin à Hergenrath porte la date du 29 août 1920, alors qu'aucun monument ne semble avoir été inauguré sur la voie publique avant juillet 1925.

Caractéristique de la région est aussi l'usage assez fréquent de la marmorite, que l'on ne rencontre guère sur les monuments des autres communes de la province. Ce matériau, sorte de verre noir artificiel que l'on peut dépolir en un genre de taille d'épargne pour faire ressortir les lettres qui conservent seules leur éclat, est utilisé après la Seconde Guerre pour apposer sur les anciens monuments de nouvelles plaques reprenant les noms des victimes des deux guerres. Les monuments de Burg-Reuland () et de Crombach () n'en sont que deux exemples.

Venons-en à la question du choix iconographique. Certes, plusieurs mémoriaux consistent en une simple plaque apposée au mur du vestibule portant l'un ou l'autre

⁴⁸⁴ Voir vol.1, p. 9.

⁴⁸⁵ Les chiffres de population sont tirés du *Journal Officiel / Amtsblatt Malmedy – Eupen* du 24 décembre 1921.

⁴⁸⁶ Les seuls cas relevés dans des communes francophones sont ceux des églises d'Ovifat et de Sourbrodt (Robertville). La plus grande accessibilité des églises de ces cantons, qui sont généralement ouvertes durant la journée, ne suffit pas à expliquer la différence avec le reste de la province.

⁴⁸⁷ Herbesthal faisait partie de la commune de Lontzen.

⁴⁸⁸ FICKERS, A., *De la « Sibérie de Prusse » aux « Cantinois rédimés »...,* 2003, p. 623. Mais je n'en ai trouvé aucune confirmation dans le *Journal Officiel / Amtsblatt Malmedy – Eupen*, qui reprend tous les arrêtés et décrets du gouvernement de Baltia.

motif décoratif, comme une croix, une palme ou un chrisme. Quelques-uns, même ornés d'une croix chrétienne, ont la forme traditionnelle et politiquement neutre de l'obélisque, comme par exemple à Meyerode (voir) ou à Faymonville,⁴⁸⁹ ou d'un menhir, comme à Hauseit (voir).

Mais une véritable question se pose lorsque l'on veut un monument avec statuaire. Comment représenter le soldat, mort ou survivant, qui a dû combattre sous l'uniforme allemand, au moment où la région devient belge ? Le représenter en uniforme, comme on peut le voir sur plusieurs monuments en Allemagne, est impossible. Le thème de la victoire y serait incongru.⁴⁹⁰ Celui de la défense ne se décline que discrètement et est confiné dans l'épigraphie, comme sur le monument au cimetière de Crombach, qui évoque les protecteurs du foyer (*Schützer der Heimat*), ou celui d'Herbesthal (« Ils sont morts pour nous »). Restent l'hommage aux héros dont la cause est passée sous silence, l'image du combattant intemporel, par référence à l'Antiquité ou au Moyen Âge, l'assimilation aux saints guerriers (saint Georges) ou martyrs (saint Sébastien)... De l'antique on retiendra le monument de Malmedy (voir), un grand sarcophage sur lequel repose une panoplie en bronze de soldat romain et portant une citation de Virgile, ou encore le petit mémorial dans l'église de Lontzen (voir), où un casque romain est sculpté sous la plaque portant les noms des morts. Le guerrier médiéval est évoqué dans le monument du cimetière d'Eupen (voir) et dans un vitrail de l'église Saint-Wendelin (voir) à Sourbrodt (Robertville), dans l'entité de Waimes. La figure de saint Georges⁴⁹¹ se retrouve dans l'église de Walhorn (voir), avec l'invocation « Saint Georges, protecteur des combattants, intercède pour les morts de Walhorn ». Un autre saint Georges est sculpté sur le monument public du hameau de Hunnange (Bullange). Enfin, le monument de Saint-Vith consistait en un grand saint Sébastien (voir) percé de flèches. Il a disparu lors des bombardements de l'offensive des Ardennes en décembre 1944, qui ont anéanti une grande partie de la ville. On le voit, il n'y a aucun des symboles évoquant les nations en guerre, ni casque à pointe ni *Stahlhelm*, ni aigle, coq ou lion, ni expression de victoire ou de défaite. Il faut toutefois nuancer cette dernière affirmation. On trouve cependant dans deux communes francophones des monuments portant une Victoire. Le premier était érigé sur la place du village de Waimes, le second est au cimetière de Malmedy. Celui-ci (voir) est resté intact, et le fait qu'il commémorait à l'origine les morts de la guerre franco-prussienne de 1870-71 ne doit pas y être étranger. Celui de Waimes (voir), par contre, a été détruit par les nazis, qui devaient y voir une sorte de défi lancé au caractère allemand que la commune était censée avoir à leurs yeux. Un monument portant une allégorie de la Liberté a également été érigé à La Calamine (voir) après la Seconde Guerre. On peut se demander si le fait que les inscriptions qu'il porte sont en français pourrait avoir une quelconque valeur symbolique.

C'est sans doute dans le monument de Raeren (voir) que l'on trouve la plus grande sensibilité dans la représentation du soldat qui a souffert dans sa chair et par la perte de ses compagnons pour une guerre qui, tout compte fait, le dépassait : un invalide de

⁴⁸⁹ Deux monuments à obélisque construits exactement sur le même modèle.

⁴⁹⁰ Bien qu'il y ait des exceptions, dont on parlera plus loin.

⁴⁹¹ Le monument aux morts de 1866 et 1870-71 représentait déjà un saint Georges terrassant le dragon.

guerre, s'aidant d'une béquille sous l'épaule gauche et accompagné de son chien, vient apporter une couronne mortuaire à « ses chers camarades ». Il porte col et cravate, un pantalon et des chaussures de civil, et il tient un chapeau feutre dans la main gauche. Seul son manteau pourrait vaguement ressembler à une ancienne capote militaire, sans doute plutôt allemande que belge. L'historien Andreas Fickers, qui analyse l'évolution du sentiment national dans les cantons de l'Est, a cru y voir un soldat revêtu de l'uniforme belge qui symboliseraient une réconciliation entre habitants germanophiles et belgophiles.⁴⁹² Il s'est sans doute basé sur une tradition locale qui désigne l'invalides comme soldat belge, ce qu'il n'est pas. Ce serait alors non pas le monument qui serait la traduction des représentations collectives de la population, thèse que l'on rencontre souvent dans les écrits des praticiens de l'histoire culturelle, mais la représentation collective qui lui donne une interprétation nouvelle calquée sur l'évolution des mentalités. Ce fait ne semble pas avoir été relevé par ailleurs.

Le thème de l'héroïsme se retrouve essentiellement dans l'épigraphie, avec des inscriptions comme « *Sie starben den Heldentod* » (Ils sont morts en héros). Le monument de Recht proclame : « *Durch Heldentod zum ewigen Frieden* (Par la mort en héros vers la paix éternelle) (A).

À l'opposé, Butgenbach possède un monument atypique (A), dans lequel on retrouve la veine pacifiste qui met l'accent sur la souffrance de la population plutôt que sur le courage et le sacrifice des héros. Le groupe sculpté, placé sous un arc de pierre comme s'il s'y était abrité, représente une femme et son enfant apeuré, tandis qu'un homme en civil, dans lequel on voit le mari et le père, tient une arme dérisoire en scrutant le ciel. « *Friede mit uns* » (Que la paix soit avec nous) dit l'inscription. Par son sujet et par son style expressionniste, cette sculpture rappelle les œuvres de Käthe Kollwitz.

On comprend que l'iconographie chrétienne soit très présente dans une région où tant de monuments sont placés dans l'église du village. On y décline les thèmes habituels du crucifix à Lommersweiler, de la pietà à Eynatten (A), du Sacré-Cœur à Schoppen et à Oudler, de la Vierge à Nidrum (A), de l'ange à La Calamine (A) et à Ouren, etc. Les exemples pourraient être multipliés. Un thème plus rare est celui de la Sainte Agonie, présent sur le mémorial installé dans le vestibule de l'église de Bullange (A). Mentionnons enfin trois mémoriaux tout à fait originaux, dans la mesure où on n'en a pas relevé d'autre dans le reste de la province. Il s'agit d'ensembles sculptés dans le bois, placés au mur d'un bas-côté. Dans l'église Saint-Nicolas d'Eupen, c'est un grand Christ ressuscité (A) qui est placé au centre de la composition. Dans celle de Raeren (A), un retable sculpté, dû à L. Mennicken, montre des habitants du village, civils et militaires, recueillis devant un Christ au Sacré-Cœur. À Ovifat, dans l'église Saint-

⁴⁹² « L'exemple le plus significatif de ce dédoublement de la conscience nationale se traduit dans le monument aux morts du village de Raeren. Le monument porte les noms d'une vingtaine de morts du village [j'en ai pour ma part dénombré 143 !] – tombés pour la patrie (allemande) – mais le soldat à genoux porte un uniforme de l'armée belge ! Le monument de Raeren peut donc être interprété comme une tentative de réconciliation ou d'un effort d'intégration de la population de Raeren à l'État belge. Réconciliation non seulement entre les deux nations mais aussi entre les habitants du village eux-mêmes, séparés en deux groupes : l'un pro-belge, l'autre pro-allemand. ». FICKERS, A., *op. cit.*, p. 625-626.

L'auteur du monument, lui-même originaire de Raeren, est le même L. Mennicken qui a signé les *Saint Georges* de Walhorn et de Hunnange, et d'autres monuments encore.

Remacle, c'est une madone assise () , sorte de *sedes sapientiae* néo-romane, qui est au centre de la composition. L'iconographie (la baïonnette foulée au pied de la Vierge, la corne d'abondance) et les inscriptions veulent transmettre un message de paix.

Comme partout ailleurs, la commémoration des morts doit s'exprimer par des cérémonies et par des monuments qui en sont le support matériel. L'écueil était dans l'hommage aux héros sans toutefois tomber dans une exaltation patriotique qui aurait été ici totalement ambiguë. Qu'ils relèvent de la pure tradition des monuments funéraires ou religieux, ou qu'ils mettent en scène le personnage du combattant, souvent de façon originale, les monuments commémoratifs des anciens cantons de l'Est réussissent à éviter le piège et à transmettre le message du deuil et de la peine simplement humaine.

6. Les médailles commémoratives

Les manifestations plastiques de reconnaissance et de commémoration ne se limitent pas aux formes fixes de monuments placés dans l'espace public (statuaire, stèles, plaques...). Elles peuvent aussi être mobilières : quelques statuettes et surtout des médailles, que nous considérons ici.

6.1. Généralités

La notion de médaille recouvre différents types d'objets. D'abord par la forme : disques ou plaquettes de contour plus ou moins régulier, en métal, portant un relief ou une inscription. Elles sont appelées « breloques » lorsqu'elles comportent un anneau ou autre dispositif (la « bélière ») permettant de les suspendre à un cordon, ruban ou chaînette, et « médailles de table » ou « de présentation » lorsqu'elles ne comportent aucun dispositif de ce genre (médailles « presse-papier »). Par leur nature ensuite :

- médailles honorifiques officielles (ordres nationaux, civils ou militaires) ou non officielles, décernées à titre collectif ou personnel ;
- médailles commémoratives d'un événement ou d'un personnage ;
- médailles de bienfaisance vendues au profit d'œuvres caritatives ;
- médailles sportives ;
- médailles religieuses...

Une brève explication technique s'impose pour comprendre pourquoi les limites entre ces diverses catégories peuvent être floues. Depuis l'invention du « tour à réduire » vers le milieu du XIX^e siècle, le médailleur peut réaliser à grande dimension (usuellement 20 à 80 cm de diamètre) un modèle de la médaille (un modèle par face), modèle qui sera coulé en fonte ou en bronze. Le tour à réduire, qui fonctionne à la manière d'un pantographe, permet d'en obtenir une copie fidèle à la dimension requise pour le « coin », matrice en creux servant à la frappe de la médaille. Le modèle en métal, conservé dans l'atelier de frappe, pourra être réutilisé pour produire la même médaille à un format différent ou en associant un même avers à différents revers.⁴⁹³ Une même médaille peut donc exister en même temps en format « de table » (50 à 60 mm de diamètre) et sous forme de breloque (20 à 30 mm).

Les artistes sont soit des sculpteurs qui associent l'art de la médaille à la pratique de la statuaire et du relief de grand format (par exemple Georges Petit, Marcel Rau, Joseph Witterwulghe...), soit des médailleurs spécialisés – ce qui n'exclut pas qu'ils réalisent aussi à l'occasion des sculptures de grand format – qui parfois disposent de leur propre atelier de frappe (comme Auguste Bija, Joseph Fisch, Alphonse Mauquoy, Paul Wissaert...).

⁴⁹³ Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique conserve la collection de modèles de médailles réalisés entre 1850 et 1970 pour l'ancienne firme Fibru-Fisch de Bruxelles (fonds Dupont). La collection, qui comporte près de 1400 pièces, a été numérisée et peut être vue en ligne sur le site internet de la Bibliothèque royale (http://www.kbr.be/catalogues/catalogues_fr.html).

L'étude de la médaille commémorative de la Grande Guerre est facilitée par l'existence de la collection du numismate Charles Lefébure⁴⁹⁴ (1862 – 1943), qui en a fait don au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Elle comprend plusieurs milliers d'objets frappés pendant ou juste après la guerre. Le catalogue dressé par Lefébure lui-même⁴⁹⁵ comporte plus de 3 500 références de médailles et monnaies frappées entre août 1914 et septembre 1923. Outre le grand nombre des objets rassemblés, la collection présente l'intérêt supplémentaire qu'ils ont pour la plupart été collectés auprès des ateliers de frappe et que les dates d'émission jusque fin 1921 sont dans la plupart des cas connues au jour près. Il est assez étonnant de constater que les premières médailles commémoratives de la guerre ont été frappées quelques jours seulement après le début de l'attaque allemande du 4 août 1914. Dans le catalogue de Lefébure, dont les pièces sont classées par ordre chronologique, la médaille portant le n° 1 a été frappée le 7 août dans l'atelier de Paul Wissaert. Elle figure le roi Albert à l'avers et le millésime 1914 au revers.⁴⁹⁶ Le 12 août sort la même médaille, vendue au profit de la Croix-Rouge, avec l'inscription « CAMPAGNE DE 1914 – SOUVENIR » (n° 6 du catalogue). Et le 14 août, l'atelier Fonson Frères à Bruxelles édite la première médaille célébrant la résistance de Liège (吁), alors que les combats se poursuivent encore.⁴⁹⁷ Les premiers monuments commémoratifs de la Grande Guerre ne sont donc pas les « monuments aux morts », mais bien ces médailles contemporaines des événements qu'elles célèbrent.

La production de médailles relatives à la guerre se poursuit à un rythme élevé au début de la guerre. Le catalogue Lefébure comporte 133 numéros pour la période du 7 août au 31 décembre 1914 et 701 pour l'année 1915. Le nombre diminue ensuite progressivement : 537 en 1916, puis 358 en 1917 et « seulement » 62 entre le 1^{er} janvier et le 11 novembre 1918. L'activité reprend en 1919 avec 660 items, pour diminuer à nouveau en 1920 (312 numéros) et 1921 (78 numéros). Seulement 46 items sont répertoriés entre le 1^{er} janvier 1922 et le 1^{er} septembre 1923, mais les dates de frappe ne sont plus mentionnées. Il est possible que l'ardeur du collectionneur se soit calmée vers la fin 1921. L'évolution est schématisée graphiquement par la fig. 3 ci-dessous :

⁴⁹⁴ Charles Lefébure (1862-1943) avait découvert la numismatique lors d'un passage d'une année au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, qu'il quitta ensuite pour poursuivre des études d'ingénieur. Il passa sa carrière au service d'Ernest Solvay, tout en gardant un goût marqué pour la collection de médailles.

⁴⁹⁵ LEFÉBURE, Charles, *Exposé succinct et chronologique de la frappe patriotique, de nécessité, de bienfaisance et commémorative en Belgique occupée*, 2 vol., Bruxelles, 1923.

⁴⁹⁶ Au sujet de la figure du roi Albert sur les médailles, voir VAN YPERSELE, L., *Le roi Albert, histoire d'un mythe*, chapitre III, *Les médailles*, Tournai, 2006, p. 175-187.

⁴⁹⁷ La ville a été prise le 7 août, mais le fort de Loncin, a tenu jusqu'à sa destruction le 15 août et les forts de Flémalle et d'Hollogne ne se sont rendus que le 16.

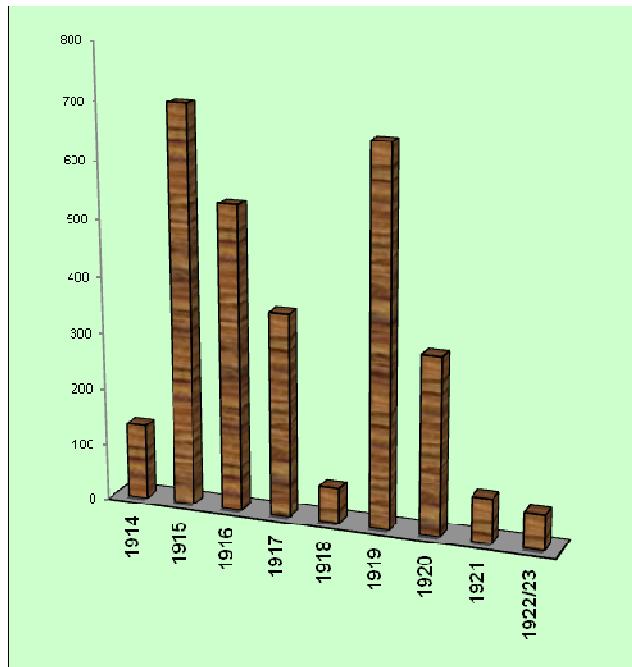


Fig. 3. Nombre d'items répertoriés par année dans le catalogue Lefébure.

Dans l'aperçu historique donné en introduction à son catalogue,⁴⁹⁸ Ch. Lefébure commente cette évolution. Les médailles produites en grand nombre au début de la guerre sont essentiellement destinées à être vendues au profit d'œuvres caritatives. Le 5 août 1914, la commune d'Ixelles annonce par voie d'affiches qu'elle « organise des collectes publiques et la vente d'insignes nationaux au bénéfice des familles des victimes de la guerre ». Le 14 août, la médaille célébrant la défense de Liège est mise en vente au profit de l'Alimentation populaire de la commune d'Ixelles. Les sujets de ces médailles rendent hommage aux glorieux défenseurs du pays, au roi, à la famille royale, à la patrie ou aux œuvres de bienfaisance elles-mêmes. On est encore à l'époque où l'on pense que la guerre sera relativement brève.

Le 26 juin 1915, l'occupant allemand interdit, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, le port ou l'exposition « en public d'une façon provocatrice des insignes belges ou, même d'une manière non provocatrice, des insignes d'autres pays en guerre avec l'Allemagne ou ses alliés ». Mais la production de médailles, patriotiques et de bienfaisance, continue sans être significativement entravée par les Allemands.⁴⁹⁹ Lefébure cite quelques cas de médailles interdites, mais ce sont des exceptions. En fait, l'occupant était plus préoccupé par les circuits d'approvisionnement en cuivre. La pénurie croissante de métal a progressivement un effet sensible sur la production, tant

⁴⁹⁸ LEFÉBURE, Ch., *op. cit.*, vol. 1, p. VII-XXVIII.

⁴⁹⁹ Sauf dans les territoires dits « d'Étapes » (*Etappengebiet*), qui correspondaient approximativement aux provinces de Flandre Occidentale et Orientale et au Hainaut occidental, où toute frappe de médaille était interdite. Plus proches du front, ces régions étaient placées sous l'autorité militaire allemande, qui exerçait un contrôle plus strict.

en quantité qu'en qualité. Faute de disponibilité suffisante de bronze, les ateliers doivent avoir recours à des procédés alternatifs :

- frappe en métal moins rare, comme le zinc ou le plomb, parfois argenté de façon médiocre ;
- les médailles de plus grand format sont réalisées par assemblage de deux coquilles en cuivre mince estampé, formant ainsi des médailles creuses ;
- utilisation de bimétal, acier recouvert d'une mince feuille de cuivre rouge ou de laiton...

À partir de 1916, un grand nombre de pièces frappées ont un caractère utilitaire, notamment des jetons destinés à compenser la pénurie de pièces de monnaie légales.

Il faut attendre l'armistice et la fin de la guerre pour assister à un renouveau dans la production de médailles. Dès le départ de l'occupant, les communes, mais aussi des associations et organismes divers, commencent à faire frapper des médailles de reconnaissance à leurs combattants. Lefébure mentionne le chiffre de six à sept cents communes belges, dont la première est Fairon, en province de Liège. Ces médailles sont commandées sur catalogues d'ateliers, lesquels réemploient les mêmes avers avec une inscription *ad hoc* gravée au revers. Hommages et anniversaires patriotiques sont devenus les thèmes principaux des médailles commémoratives d'après guerre.

Venons-en à la médaille commémorative en province de Liège. Quelle est sa place dans cette abondante production ? On peut distinguer plusieurs catégories :

- les médailles commémorant des faits de guerre dans la province, en particulier la résistance inattendue de la place de Liège contre l'invasion allemande ;
- les médailles de bienfaisance au profit d'œuvres liégeoises ou commémorant des bienfaiteurs de la province ;
- les médailles frappées pour compte des communes liégeoises ou de diverses associations locales en hommage à leurs combattants ;
- les médailles frappées à l'occasion d'événements commémoratifs, par exemple l'inauguration d'un monument ou la célébration d'un anniversaire ;
- les médailles relatives à la guerre en général, réalisées par des artistes liégeois ;
- quelques médailles diverses, n'entrant dans aucune de ces catégories.

Au total, près de 180 pièces de la collection Lefébure concernent la province de Liège. Il faut y ajouter quelques autres médailles qui pour une raison ou une autre – le plus souvent parce qu'elles sont postérieures à septembre 1923, terme de la collection – en sont absentes.⁵⁰⁰

6.2. Médailles commémorant la défense de Liège

La résistance inattendue de la place de Liège face à l'invasion allemande, même si elle n'a duré que quelques jours, a été saluée tant en Belgique que dans les pays alliés.⁵⁰¹

⁵⁰⁰ Il n'a malheureusement pas été possible de consulter la collection de médailles du Grand Curtius.

⁵⁰¹ Voir p. 128-129 pour un bref historique de la bataille de Liège.

L'hommage peut être individuel. Le journal anversois *La Métropole* offrait une médaille à tout soldat qui prendrait un drapeau à l'ennemi. La collection Lefébure comprend un exemplaire de cette médaille (1), décernée au soldat Ferdinand Louis Lange qui prit un drapeau allemand à la bataille de Rhées (Herstal) aux premiers jours de la guerre. Le catalogue précise que ce drapeau avait été remis au général Leman et a disparu dans l'explosion du fort de Loncin. La médaille porte à l'avers l'effigie du roi Albert par Alphonse Mauquoy.

L'hommage individuel au travers des médailles s'adresse surtout au commandant de la 3^e Armée belge et de la Position fortifiée de Liège, le général Leman. Une première médaille à son effigie (2), anonyme et d'exécution relativement maladroite, est frappée le 12 août 1914. D'autres médailles honorant le général Leman sont ensuite réalisées par Auguste Bija en octobre 1914 (3), Godefroid Devreese en mars 1915 (4), puis après l'armistice par le dinandier Auguste Guaisnet (5). Une autre personnalité rapidement honorée est le général Brialmont, constructeur des ceintures fortifiées de Liège, Namur et Anvers. Joseph Fisch frappe une médaille à son effigie (6) dès le 18 août 1914, soit trois jours après l'explosion du fort de Loncin.

Quelques médailles évoquent de façon moins personnalisée les combats à et autour de Liège. En septembre 1914 l'atelier Deffet à Herstal édite deux versions légèrement différentes d'une médaille d'Alphonse Corbusier (7) représentant le pont des Arches à Liège détruit par les troupes du Génie avant l'arrivée de l'armée allemande. Le même sujet sera repris ensuite en janvier 1915 et janvier 1916 avec de petites variations (8). Les combats ont aussi une représentation plus noire, avec la plaquette du médailleur Mentens (9) figurant une allégorie patriotique sur un fond de ruines, tenant la croix de la Légion d'honneur à côté du blason liégeois. La plaquette était vendue avec un panier accompagné de l'inscription « Le Belge reste inébranlable sur les ruines de son pays ». Inébranlable peut-être, mais certainement accablé. La médaille peut aussi devenir une invocation au ciel, comme celle représentant une Vierge en prière sur fond de cathédrale et perron liégeois, avec au revers une crucifixion (10). C'est d'ailleurs la seule des médailles considérées ici qui ait un caractère religieux aussi marqué. À l'opposé, on trouve aussi des médailles satiriques qui cherchent à tourner l'ennemi en ridicule, telle cette médaille signée AB (11) (pour Auguste Bija ?) montrant un soldat belge piétinant un aigle coiffé de la couronne impériale et donnant la fessée à un cochon portant un casque à pointe avec la légende « LIÈGE 1914 ». La médaille ne fait pas partie de la collection Lefébure et n'est pas datée. Sa facture relativement grossière suggère toutefois qu'elle a été frappée durant la guerre, peut-être même dans les premiers mois. Une autre médaille anonyme (12), de facture tout aussi peu aboutie, rend hommage aux « défenseurs héroïques » de Liège. Le millésime 1914 qui figure au revers n'indique cependant pas nécessairement l'année de la frappe.

Les Belges ne sont pas seuls à produire des médailles commémorant la bataille de Liège et l'on en connaît au moins une frappée en Allemagne à partir d'un modèle du médailleur Hugo Grünthal (13). L'image belliqueuse d'une sorte de génie de la guerre, nu et coiffé d'un casque d'uhlan, portant le feu à la ville investie, contraste avec le caractère plus victimaire des médailles belges. C'est sans doute là une expression indirecte des sentiments de l'époque : d'un côté l'attaque planifiée, justifiée par les

intérêts supérieurs d'une nation qui ne peuvent laisser place aux sentiments, de l'autre la conviction d'être l'innocente victime de la barbarie à laquelle on oppose la plus forte résistance possible. Cette médaille allemande fait partie d'une série de trois pièces célébrant la chute des places de Liège, Namur et Anvers.

La résistance de Liège est également évoquée par des médailles qui l'associent à d'autres batailles de la campagne de 1914. Ainsi cette médaille avec un revers dû à Pierre Theunis (1914) honorant la pugnacité de l'armée belge à Liège, Waelhem (fort de la position d'Anvers) et Nieuport. L'avers de cette médaille, par Paul Du Bois, vante la vaillance du peuple belge au travers de la fameuse citation de Jules César : « De tous les peuples de la Gaule... ».

L'hommage collectif à la résistance de Liège trouve une de ses plus fortes expressions avec le décret du 7 août 1914 du président de la République française, Raymond Poincaré, publié dans le *Journal officiel* du 8 août, qui décerne à la Ville de Liège la croix de la Légion d'honneur. Les médailleurs ne tardent pas à représenter cet événement de façon allégorique : plusieurs compositions montrent la France conférant la décoration à la Ville de Liège : médailles par Joseph Fisch (1914), par Herman Heusers (1914), par Pousset et Fabry (1914) et par F. Michel (1914) qui introduit l'une des rares figurations de Jeanne d'Arc dans les monuments commémoratifs en Belgique.⁵⁰² Un grand nombre de médailles présentant à l'avers le roi ou le couple royal montrent au revers les armes de Liège ou le perron liégeois portant l'insigne de la Légion d'honneur. C'est le cas par exemple de médailles par Louis Desmeth (1914) et par Jean Lecroart (1914) frappées dans le même atelier et pour lesquelles on notera que le revers est identique. C'est aussi le cas pour d'autres médailles frappées dans d'autres ateliers, comme l'avers de la médaille par Auguste Bija, déjà vue, honorant le général Leman. Cette série culmine avec la médaille par Georges Petit (1914) frappée pour le président français Raymond Poincaré venu à Liège le 24 juillet 1919 pour remettre à la Ville les insignes de la Légion d'honneur.

Au début des années 20, la société des Amis de la médaille d'art édite une série de huit médailles commémorant les hauts faits de la guerre. Le numéro deux de la série, réalisé par Josué Dupon, commémore la bataille de Liège (1920). On y voit à l'avers un lion à la musculature puissante dressé sur un canon de fortresse, avec à l'arrière-plan un paysage urbain où se distinguent quelques clochers, dont celui de l'église Saint-Jean. Au revers une jeune femme, personnification de la civilisation si l'on en croit l'inscription, est nue, liée, prisonnière et menacée par un aigle ou un vautour surmonté de la couronne de l'Empire germanique.

La Ville de Liège fit frapper en 1920 la « médaille de Liège » (1920), destinée à être remise aux défenseurs de la Ville. Elle reprenait à l'avers l'iconographie de la destruction du fort de Loncin, et au revers le blason liégeois avec sa croix de la Légion d'honneur, et était munie d'un ruban aux couleurs liégeoises, jaune et rouge. L'initiative fit des mécontents, car après avoir remis la médaille aux anciens combattants, la Ville voulut aussi la remettre aux civils qui avaient œuvré durant la guerre pour soulager les

⁵⁰² Une autre occurrence est le monument placé dans le parc de l'ancien collège des jésuites français à Marneffe.

souffrances de la population. Les militaires protestèrent au motif que la médaille devait être réservée aux vrais défenseurs, c'est-à-dire les combattants, et certains civils ignorés par la Ville se sentirent alors injustement exclus.⁵⁰³

6.3. Médailles de bienfaisance

Une fois les combats terminés, c'est-à-dire à la fin août 1914 pour ce qui concerne la province de Liège, l'occupant s'installe et le pays passe sous administration allemande. Une crise économique survient rapidement. L'absence des hommes sous les drapeaux ou tués lors de l'invasion, les destructions et les confiscations opérées par l'occupant, le blocus maritime organisé par les pays alliés ont rapidement pour effet de plonger une partie de la population dans la misère et de provoquer une pénurie alimentaire dans un pays qui, déjà avant la guerre, était gros importateur de céréales. À cette détresse répondent une foule d'œuvres caritatives privées, des comités de ravitaillement instaurés par les communes et le Comité central de secours et d'alimentation, qui allait vite devenir le Comité national de secours et d'alimentation.⁵⁰⁴ Il appartenait certes à la puissance occupante de veiller à la sécurité alimentaire du pays sous son contrôle, mais cela ne fut pas possible en raison entre autres des problèmes de ravitaillement de sa propre population, aggravés par le blocus allié. Le nœud du problème était donc de pouvoir ouvrir une brèche dans le blocus et acheminer des secours alimentaires vers la Belgique⁵⁰⁵ sans risque de voir cette aide détournée au profit de l'Allemagne. C'est l'action de représentants de pays neutres, États-Unis⁵⁰⁶, Espagne et Hollande qui permit de trouver un accord avec les Allemands pour la fourniture de vivres en Belgique et pour leur distribution sous le patronage des ambassadeurs américain et espagnol. La *Commission for Relief in Belgium* se chargea de l'expédition des secours par bateau⁵⁰⁷ et le Comité national de secours et d'alimentation organisa la distribution dans les communes sous le contrôle de la CRB. Lorsque les États-Unis entrèrent en guerre, la *Commission* poursuivit son œuvre sous le nom de « Comité hispano-néerlandais », dans lequel le ministre de Hollande Van Vollenhove avait remplacé son homologue américain Brand Whitlock.

On retrouve évidemment la trace de ces activités dans les médailles frappées pendant et après la guerre. Une médaille de Louis Desmeth (✉) rend hommage en 1915 au secours apporté par les Américains. Témoin de l'imprévisibilité de la durée de la guerre, l'inscription au revers parle de la « guerre 1914-1915 ». Si cette médaille n'a rien de spécifiquement liégeois, on verra plus loin que son avers sera réutilisé après la guerre en province de Liège, à Herstal en l'occurrence. Un autre témoignage de reconnaissance à l'œuvre de la CRB est apporté par une médaille due à Georges Petit (✉), qui connaîtra plusieurs éditions en divers métaux en 1916 et 1917.

⁵⁰³ *La Meuse*, 23 et 25 juillet 1920.

⁵⁰⁴ Voir PIRENNE, H., *La « Commission for Relief in Belgium » et le « Comité national de secours et d'alimentation »*, dans *Histoire de Belgique*, vol. 5, 1975, p. 263-282.

⁵⁰⁵ À laquelle il convient d'associer les dix départements français également occupés par les Allemands.

⁵⁰⁶ Jusqu'à leur entrée en guerre en 1917.

⁵⁰⁷ La flotte de la CRB a atteint 2 153 bateaux, qui ont transporté plus de cinq millions de tonnes de vivres durant la guerre. Voir PIRENNE, H., *op. cit.*, p. 266.

On a vu que l'une des premières médailles frappées en août 1914 avait été éditée au bénéfice de la Croix Rouge. Les innombrables œuvres caritatives apparues dès le début de la guerre ont aussi, entre autres initiatives, recouru à la vente de médailles pour se financer. Pour ce qui concerne la province de Liège, on trouve dans la collection Lefébure une médaille de 1915 pour l'Oeuvre du vêtement pour les prisonniers avec, à l'avers, un portrait de la princesse Marie-José par G. Devreese (1), une autre de 1916 par G. Petit pour l'œuvre du « secours discret » (2), de G. Petit aussi une médaille de 1917 pour l'Œuvre de la soupe (3), une médaille encore, frappée en 1917 dans l'atelier Paul Fisch à Bruxelles et dont l'inscription au revers mentionne le Magasin alimentaire de Stavelot et le Comité régional de ravitaillement (4).

La signature de l'armistice en novembre 1918 ne résout pas instantanément tous les problèmes et les organisations caritatives poursuivent leur œuvre. Une médaille signée « OB », pour Oscar Berchmans, est éditée en 1919 au profit de « l'Œuvre du déjeuner aux enfants nécessiteux des écoles communales de Liège » (5). La même année, G. Devreese signe une médaille vendue pour l'Œuvre de la soupe de Liège (6), etc.

D'autres organisations font aussi frapper des médailles de bienfaisance. Ainsi des clubs sportifs qui organisent des compétitions dont la recette ira aux œuvres caritatives. On a ainsi des médailles éditées pour compte du club de football de Bressoux en 1915 au profit de l'œuvre du soldat (7), pour le Standard de Liège en 1916 (8), pour d'autres encore.

Hommage sera aussi rendu par des médailles aux personnalités qui ont œuvré à la mise en place de l'aide à la population. Ainsi, à Liège, une médaille par G. Petit commémore l'action de Paul Van Hoegaerden, homme politique qui fut aussi le président du Comité provincial de secours et d'alimentation (9).

Les enfants furent l'objet de préoccupations particulières.⁵⁰⁸ Outre la fourniture de repas scolaires, de vêtements, etc., on organisa des colonies scolaires destinées à soigner ou prévenir le rachitisme et la tuberculose. Une association privée, La Santé à l'enfance, put à partir de 1916 envoyer des milliers d'enfants en Hollande, pour des séjours limités ou pour toute la durée de la guerre. Une médaille, signée « Liège 1916 G.P. » (G.P. pour Georges Petit), rend hommage à cette aide humanitaire tout en permettant de la financer, au moins en partie (10). On voit à l'avers une Hollandaise en costume local accueillant des enfants dans son foyer, avec la mention « À LA HOLLANDE », et au revers des enfants dans la campagne et la mention « POUR L'HOSPITALITÉ OFFERTE AUX ENFANTS BELGES PENDANT LA GUERRE ». On plaça également des milliers d'enfants en Suisse, particulièrement en Suisse romande.⁵⁰⁹ Une autre médaille de G. Petit (11), frappée en 1919, porte l'inscription « LA VILLE DE LIÈGE AU COMITÉ DES COLONIES SCOLAIRES BELGES EN SUISSE ». Ces

⁵⁰⁸ En mars 1916, plus de 10% des 160 associations caritatives bruxelloises se consacraient exclusivement aux enfants. Voir JACQUES, C., PIETTE, V., *Une grande bataille : sauver l'enfance*, dans JAUMAIN, S. & al. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2005, p. 171-182 (particulièrement p. 175).

⁵⁰⁹ La Suisse, craignant pour son propre ravitaillement, ne souhaita plus recevoir d'enfants supplémentaires à partir d'août 1917 et une partie de ceux qui y étaient déjà réfugiés furent transférés en France (voir JACQUES, C., PIETTE, V., *op. cit.*, 2005, p. 179-180).

colonies scolaires de 1919 étaient les héritiers directs de l'hébergement des enfants belges en Suisse pendant la guerre.

6.4. Médailles distribuées aux anciens combattants

Il ne s'agit pas ici des distinctions honorifiques officielles comme l'Ordre de Léopold II ou la Croix de guerre, mais de médailles et breloques commandées par les communes et par diverses associations pour être distribuées à leurs anciens combattants. Il y a une différence fondamentale avec les médailles caritatives. Celles-ci étaient destinées à être vendues au profit des associations qui les avaient fait frapper, celles-là sont financées par le commanditaire et distribuées gratuitement à leurs destinataires.

Les ateliers de médailleurs avaient dans leur catalogue un certain nombre de modèles à proposer à leur client. Celui-ci choisissait l'avers, et le revers pouvait porter les mentions *ad hoc* sur un fond lisse ou dans une petite pastille rapportée. Ces mentions étaient soit générales, du genre « LA COMMUNE DE... À SES BRAVES », ou plus personnalisées comme « ... EN HOMMAGE DE RECONNAISSANCE À... », suivies du nom du destinataire de la médaille. Sauf exception, seule l'inscription au revers identifie le commanditaire et l'on retrouve les mêmes avers dans toutes les provinces du pays.

Charles Lefébure mentionne le chiffre de six à sept cents communes belges qui ont offert ce type de médaille en 1919 et 1920. On peut penser que leur nombre réel était bien plus élevé. Sa collection comprend plus de soixante médailles frappées pour compte de communes liégeoises. Munies d'un ruban, ces breloques ne mesuraient guère plus de 3 ou 4 cm de haut. On dénombre une bonne vingtaine de modèles pour l'avers :

- des effigies du roi Albert, avec ou sans la reine, qui avaient déjà été largement utilisées avant même le début de la guerre (A) ;
- des motifs militaires, mettant en scène un soldat au combat ou victorieux (B) ;
- des motifs allégoriques, patries, renommées, charités... (C).

Le médailleur bruxellois Paul Fisch proposait, en des formats divers, des breloques aux armes de la Ville de Liège (A). Quelques communes ont cependant voulu des références plus claires que ces modèles génériques. À Villers-le-Peuplier, petit village de Hesbaye, on a repris pour le revers le thème du lion terrassant l'aigle en le modifiant pour y introduire les inscriptions voulues (B). À Sart-lez-Spa, l'avers est orné de la figure de saint Lambert et du perron sartois, éléments du blason de la commune (C). La Ville de Spa a distribué une médaille figurant à l'avers le Pouhon, repris de son blason (D).

La remise de ces médailles était l'occasion d'une grande fête patriotique organisée par la commune, où se succédaient discours, musique, déclamations, pour se terminer généralement par un vin d'honneur. La médaille n'avait cependant pas de caractère officiel et ne pouvait être portée sur un uniforme militaire.

Parce que la demande était forte et parce que les ateliers disposaient d'un nombre suffisant de modèles prêts à l'emploi, la frappe de médailles a pu redevenir rapidement très active. Beaucoup de ces médailles ou breloques ne sont pas signées, mais d'autres portent les noms d'artistes comme Eugène de Bremaecker, Louis Desmeth, Paul Du

Bois, Josué Dupon, Joseph Fisch, Herman Heusers, Jean Lecroart, Paul Stoffyn, Paul Wissaert, Joseph Witterwulghe... Mais aucun Liégeois. D'autres médailleurs ont également fourni des modèles pour le catalogue de ces ateliers, mais ceux-ci n'ont pas été retenus par les commanditaires liégeois.

Certaines communes ont aussi distribué des médailles aux enfants des écoles, telle cette breloque due à un anonyme, qui montre deux enfants près d'une personnification de la Ville de Liège tenant une épée et un bouclier orné du perron liégeois (V1).

En fait, toute organisation, privée ou publique, était susceptible de commander ces breloques. Des comités de quartier, des organisations comme le Moto Club liégeois ou la chorale de La Legia ont remis exactement le même type de médaille à leurs membres ou leurs habitants.

Les modèles de médailles adoptés au lendemain de la Grande Guerre lui sont parfois largement antérieurs, comme les effigies du roi Albert, accompagné ou non de la reine. À l'opposé, certains modèles créés pour la Grande Guerre peuvent être utilisés longtemps après, comme en témoigne ce modèle dû à Herman Heusers. La médaille est originellement frappée à l'intention des combattants de 14-18 et on utilise encore le modèle trente ans plus tard pour les combattants de la Seconde Guerre (V2).

6.5. Médailles frappées à l'occasion de commémorations

Des médailles sont offertes en souscription à l'occasion de certains événements commémoratifs de la guerre, essentiellement l'inauguration d'un monument important ou un anniversaire significatif. Souvent la médaille est offerte en plusieurs versions : bronze, argent et parfois or.

On relèvera pour la province de Liège :

- La médaille frappée pour l'inauguration du monument du fort de Loncin en août 1923 (V3). Tant le monument que la médaille sont œuvres de Georges Petit.
- Les deux médailles par le sculpteur roumain Emil Becker, auteur du monument roumain au Mémorial Interallié de Cointe. La première commémore l'inauguration du Mémorial le 20 juillet 1937 (V4). Elle présente à l'avers l'effigie de Léopold III et au revers la tour du Mémorial. La seconde médaille concerne plus particulièrement le monument roumain, inauguré le même jour (V5). L'avers présente les effigies de Léopold III et de Carol II, roi de Roumanie. Le monument roumain, en forme de sarcophage, est représenté au revers. Ces deux médailles sont « bavardes », avec un long texte gravé au revers reprenant la rhétorique officielle des cérémonies d'inauguration.
- Une médaille commémorant le 25^e anniversaire de la défense des forts de Liège (V6).

6.6. Médailles diverses

Plus émouvante est l'épreuve en étain, uniface, d'une breloque montrant un prisonnier nu, agenouillé et ligoté, avec la légende « *KRIEGSGEFANGENEN* » (8). Le catalogue de Lefébure nous dit aux numéros 2194 et 2271 qu'il s'agit d'une épreuve coulée dans une matrice de buis et gravée par des prisonniers liégeois du camp d'Holzminden pendant leur captivité. Lefébure précise que ce modèle aurait été remis à MM. Mativa de Liège et Wissaert de Bruxelles afin de réaliser une breloque, sans doute destinée aux anciens prisonniers du camp. Celle-ci présente à l'avers la mention « *PRISONNIER DE GUERRE 1914-1918* » et au revers une palme bordant un espace libre destiné à recevoir le nom du dédicataire.

Une autre réalisation particulière, par le même Paul Wissaert, est la plaquette célébrant la réunion de Malmedy à la Belgique. Le modèle d'étude de la plaquette montre une personnification de la Belgique nue, qui applique le quartier de Malmedy à l'ancien blason de Stavelot, Lagnes, Malmedy (8). Sur la plaquette finale, cette personnification est habillée d'une capote et d'un casque militaires, et l'avers montre une borne prussienne brisée (8). Nous ignorons l'identité du commanditaire, mais on peut voir cette représentation comme une sorte de réponse différée à la médaille allemande de la prise de Liège en août 1914.

Citons aussi quelques médailles consacrées à des personnalités victimes de la guerre, comme celle qui commémore l'avocat Emile Laude, fusillé à Francorchamps en août 1914 (8). La médaille, œuvre d'Armand Bonnetain, porte une dédicace du Palais. Une autre médaille, due à Georges Petit, honore Charles Magnette, homme politique et franc-maçon (8). Le revers, qui présente une allégorie de l'Allemagne étranglant la Belgique, indique bien que la médaille lui rend hommage pour ses actions de résistance à l'occupant durant la guerre.

6.7. Autres médailles réalisées par des artistes liégeois

Un nom se détache en grand dans cette catégorie, celui de Georges Petit, qui a réalisé une quinzaine de médailles et plaquettes. Ces médailles, toutes frappées dans l'atelier bruxellois Michaux, portent le plus souvent le poinçon de l'éditeur J. Lissoir (un J et un L de part et d'autre d'un perron, le tout inscrit dans un cercle). Les deux autres ténors de la sculpture à Liège dans les années vingt et trente semblent n'avoir guère réalisé de médailles. Aucune n'est attribuable à Edmond Falise et seulement une ou deux médailles peuvent être attribuées à Oscar Berchmans. En fait, les médailles concernant Liège, lorsqu'elles ne sont pas dues à Georges Petit, sont les œuvres de médailleurs non liégeois et ont été frappées à Bruxelles ou à Anvers.

De Georges Petit retenons encore :

- Une plaquette avec l'effigie du roi Albert coiffé d'un képi, datant de 1915 (8). Elle a eu plusieurs éditions, de formats et matières variables.
- Une autre effigie du roi, casqué, réalisée en 1918 (8). La particularité de cette plaquette, outre qu'elle a aussi été réalisée en différents formats, est son contour découpé de manière irrégulière.

- Une grande plaquette figurant un guerrier gaulois relevant le corps d'un soldat mort au front, avec en arrière-plan une figure de Minerve gauloise (V). Éditée en 1919, cette plaquette relève du genre de la référence historique, que l'on retrouve dans de nombreux monuments commémoratifs.
- Une médaille *La Belgique répare les désastres de la guerre* (V), datant de 1927.
- Une plaquette commémorant le 10^e anniversaire de l'Armistice en 1928 (V).

Au terme de cette revue de la production de médailles commémoratives liées à la province de Liège, une première constatation s'impose. Sauf quelques exceptions (fort et monument de Loncin, médaille Emile Laude...), elles commémorent non pas des morts, mais des vivants : survivants des combats pour les nombreuses médailles distribuées par les communes à la fin de la guerre, survivants des camps de prisonniers, acteurs et bénéficiaires des œuvres caritatives, vivantes aussi ces entités plus abstraites que sont la Patrie, la Ville de Liège et ces notions que sont l'Armistice et la Paix.

Le vocabulaire iconographique relève le plus souvent de l'académisme le plus pur, avec ses allégories de la Victoire, de la Patrie, de la Renommée, ses lions belges, aigles prussiens, Marianne françaises, ses figures héraldiques et ses effigies royales qui semblent calquées les unes sur les autres.

Deux figures d'artistes se détachent toutefois de cet ensemble par la clarté de leurs compositions et par la vigueur du modélisé des personnages. Il s'agit d'une part de Godefroid Devreese, avec sa médaille dédiée au général Leman et aux défenseurs du fort de Loncin. Mais la production de Devreese ne concerne qu'exceptionnellement la province de Liège (il signe aussi le monument de l'Armistice à Spa, où la technique du relief rappelle son activité de médailleur). L'autre figure est celle de Georges Petit, tant pour la qualité que pour la quantité de sa production. Certes, il reprend des thèmes académiques qu'il semble ne pouvoir éviter, mais il les traite avec plus de vigueur, plus d'expression, plus d'inventivité. On peut le constater dans sa médaille pour le Secours discret, où la tête de Bellone s'accompagne de mains tortueuses, dans le revers de la médaille pour Charles Magnette, dans sa médaille *Liège honorée par la France* et sa plaquette *De tous les peuples de la Gaule*, où les figures allégoriques assez banales témoignent d'un modélisé robuste et d'une certaine fougue dans les étreintes. D'autres médailles, comme celle dédiée à la *Commission for Relief in Belgium*, font preuve de plus d'audace dans la recherche d'effets de perspective.

Tous les médailleurs cités ici sont nés dans les années 1860 à 1880. Ils ont eu une formation académique à Bruxelles chez Charles Van der Stappen le plus souvent, ou à Liège chez Prosper Drion, ou encore à Anvers chez Théodore Vinçotte, et ils perpétuent une veine oscillant entre le « néo-classicisme réaliste »⁵¹⁰ et un idéalisme académique, qui semble d'autant plus durable que les anciens modèles de médailles sont réutilisés à profusion jusqu'après la Seconde Guerre. Si certains artistes appartenant à cette génération, tels Marcel Rau ou Oscar Berchmans dans sa production monumentale, notamment à Bressoux, ont réussi à faire évoluer leur style avec leur temps, il faut

⁵¹⁰ Voir DUCHESNE, Jean-Patrick, *La Sculpture. Du savoir-faire au concept*, dans *L'architecture, la sculpture & l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 238.

cependant attendre une nouvelle génération, née au tournant du siècle, avec des sculpteurs-médailleurs comme Victor Demanet ou Louis Dupont, pour voir une nette évolution vers une plus grande stylisation, un apurement des lignes et une géométrisation du dessin. Mais nous ne sommes déjà plus dans le domaine de la médaille commémorative de 14-18 à Liège. Une exception toutefois, à Andenne pour l'inauguration du monument en 1930, où le jeune Edmond Dubie, né en 1907 et élève d'Anto Carte, réalise une médaille () où la substitution du modelé par une succession de plans parallèles répond au traitement à la manière cubiste du monument lui-même par le sculpteur Angelo Hecq.

7. Les monuments mobiliers

Les monuments mobiliers associés à la commémoration de la Grande Guerre consistent essentiellement en des médailles, qui font l'objet du chapitre précédent, et en quelques statues, statuettes et plaques décrites ici.

7.1. Adelin Salle, *Christ au tombeau* (⌚)

Un article paru dans *La Meuse* du 28 février 1919, signé P. Demasy, sans doute le dramaturge Paul Demasy, signale la présence à Liège d'un plâtre dû à Adelin Salle. Il figure un Christ mort, « relégué au fond d'une obscure chapelle de l'église Saint-Jacques ».⁵¹¹ Ce Christ mort, dont les articulations tordues, les os apparents sous la peau et les orbites creuses traduisent la souffrance endurée, se rattache à une longue tradition doloriste des gisants et des christs de pitié, dont un des exemples les plus remarquables et les plus connus dans la province est le *Christ gisant* de la cathédrale Saint-Paul par Jean Del Cour.

Le rapport entre cette sculpture et la Première Guerre est donné par P. Demasy :

Et j'y vois encore autre chose, que m'aide à voir cette date sur le socle : 1914-1918 ; je vois la Passion de l'humanité crucifiée par la guerre ; je vois le poème tragique de toute la souffrance de l'homme.

La Passion du Christ est le modèle de la souffrance des hommes durant les années de guerre. C'est le thème de l'*imitatio Christi*, que l'on a déjà vu sous une forme plus édulcorée dans plusieurs monuments et vitraux.⁵¹²

L'humanité sanglante et sanglotante, l'humanité souffrante et triomphante peut venir et se reconnaître en ce repos, en cette victoire sur la souffrance et la mort.

Mais la particularité ici est que le lien avec la guerre ne consiste pas en la représentation d'un soldat ou d'une victime civile ayant la vision d'une crucifixion, mais qu'il n'est établi que par ces dates : « 1914-1918 ».

Emma Lambotte en 1928⁵¹³, Jules Bosmant en 1930⁵¹⁴ et même Cor Engelen et Mieke Marx en 2006,⁵¹⁵ mentionnent l'existence de cette sculpture à Saint-Jacques. Le problème est que personne, ni de la fabrique d'église, ni parmi les spécialistes du patrimoine liégeois, n'a jamais vu ou entendu parler de ce *Christ au tombeau*. La visite des tribunes de l'église, où sont entreposées les sculptures déposées, n'a rien permis de découvrir. C'est en fait dans les réserves du Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, dans un recoin d'une cave retirée et poussiéreuse, que le plâtre a été retrouvé. Il porte bien la signature d'Adelin Salle, ainsi qu'une plaquette qui en donne le titre et l'auteur. Mais pas d'indication « 1914-1918 ».⁵¹⁶ Par contre, on lit bien sur le

⁵¹¹ Le texte complet de cet article, dont les accents lyriques traduisent l'admiration de son auteur pour cette œuvre méconnue, est donné en annexe de ce chapitre, p. 200.

⁵¹² Voir vol. 1, p. 75.

⁵¹³ LAMBOTTE, Emma, *Le sculpteur Adelin Salle*, dans *La Revue d'art*, octobre 1928, p. 180-183.

⁵¹⁴ BOSMANT, Jules, *La peinture et la sculpture au Pays de Liège de 1793 à nos jours*, 1930, p. 279.

⁵¹⁵ ENGELEN, Cor, MARX, Mieke, *La sculpture en Belgique à partir de 1830*, 2006, vol. 6, p. 3132.

⁵¹⁶ Il est vrai qu'un examen minutieux de la sculpture était impossible, du fait qu'elle est placée dans un coin mal éclairé, contre un mur, et qu'elle est recouverte d'une belle couche de poussière. Il n'y a pas de

coffre qui lui sert de base « *Denumeraverunt omnia ossa mea Ps. XXI* », ce qui renvoie à nouveau à P. Demasy :

Voici l'Homme de douleur d'Isaïe ; voici le squelette de celui qu'a décrit le roi visionnaire : « *Ils ont compté tous mes os.* »

Il n'y a pas d'erreur possible sur l'identification de la sculpture.

Une autre question est de savoir où placer ce plâtre dans la production d'Adelin Salle. A-t-il été réalisé au lendemain de la guerre, dans l'intention de produire une allégorie des malheurs de la guerre ? Ou est-il plus ancien et chargé d'une signification ajoutée après l'Armistice ? Il n'y a pour l'instant aucune indication qui permette de répondre dans l'un ou l'autre sens.

P. Demasy s'était à juste titre insurgé contre l'oubli dans lequel est tombée presque immédiatement cette sculpture. Son article est éloquemment intitulé *Une œuvre inconnue*. Un deuxième oubli s'est produit plus tard, lorsque l'on en perd la trace à Saint-Jacques et qu'elle s'efface de la mémoire des Liégeois et particulièrement des spécialistes du patrimoine local. Troisième oubli, la sculpture ne figure pas à l'inventaire des musées liégeois et n'a donc aucune existence officielle. L'œuvre était perdue. Ultime outrage, la cheville droite du Christ a été brisée lors d'une manipulation malheureuse.

Y a-t-il donc, en notre cité, tant de chefs-d'œuvre ? Et l'art est-il réellement si peu considéré, si peu aimé chez nous ? Sommes-nous donc des Pharisiens, et le demeurerons-nous, gens de religion et gens de pensée ?

L'appel de P. Demasy n'a rien perdu de son actualité. Trouvera-t-on un jour les ressources nécessaires pour ramener au jour ce chef-d'œuvre méconnu ?

7.2. Adelin Salle, *Le Coq* (✉)

Le monument de la place du Souvenir à Tilff a la forme d'un grand menhir surmonté d'un coq en pierre. Ce coq remplace un coq plus ancien, en bronze, dont Adelin Salle était l'auteur. Il avait été placé sur le monument en 1930, à l'occasion du centenaire de l'indépendance du pays. Il a été volé en 1999.

Un second exemplaire de ce coq, acquis auprès de la veuve de l'artiste, se trouve dans les collections du Musée de l'Art wallon.

7.3. Émile Guillaume, *La Délivrance* (✉)

En mai 1919, le bourgmestre de Liège reçoit du journal parisien *Le Matin* une lettre au style quelque peu ampoulé⁵¹⁷ :

Paris, le 21 mai 1919

Monsieur le Bourgmestre de Liège

Monsieur le Bourgmestre,

Pendant plus de quatre ans votre ville a subi le dur martyre de l'occupation allemande. Ce que furent vos souffrances et vos angoisses muettes, l'âpre rancœur de vos protestations et de vos sentiments comprimés, qui pourrait en France l'ignorer et qui peut se le

raison de douter que cette inscription figurait bien sur le socle lorsque P. Demasy a pu la voir à Saint-Jacques.

⁵¹⁷ *La Meuse*, 5 juin 1919.

représenter mieux que notre journal, qui fut tant de fois le confident de vos vexations et de vos douleurs. [...]

Il nous a paru qu'un hommage durable devait consacrer aux yeux de tous et plus particulièrement de vos concitoyens rentrés dans la paix et l'indépendance de leurs foyers, l'émouvante fierté de ces heures d'angoisse [...] et l'admirable énergie de vos espoirs, ancrés dans la certitude, jamais défaillante, de la libération finale.

C'est pourquoi *Le Matin* se fait honneur de vous témoigner son désir d'offrir à votre ville la très belle œuvre du statuaire Émile Guillaume *La Délivrance*, saisissante incarnation de ce passé anxieux et de ce radieux présent, dont s'ennobliront désormais l'orgueil de vos traditions et les fastes de votre cité.

[...]

Le Président du Conseil d'Administration,
J. MADELINE

Le Collège communal accepte « avec reconnaissance ce précieux témoignage d'estime pour nos populations ».⁵¹⁸ La statue de bronze arrive à Liège en novembre (). « Elle représente une femme nue, haussée sur les pointes des pieds, les bras levés vers le ciel, une épée haut tenue de la main droite, la tête hautaine »⁵¹⁹, et porte sur la garde de l'épée le mot « Délivrance ». On se pose la question de savoir sur quelle place publique l'installer, et on la place « provisoirement » dans la salle des mariages de l'hôtel de ville. Elle se trouve aujourd'hui dans les collections du M.A.M.A.C., en dépôt au siège social de Meusinvest.

Le Matin avait offert la même statue à onze villes qui avaient particulièrement souffert de la guerre, dont deux en Belgique : Amiens, Bruxelles, Colmar, Liège, Lille⁵²⁰, Metz, Mézières, Reims, Saint-Quentin, Strasbourg, Verdun. Il en existe encore d'autres exemplaires, dont un à Finchley (près de Londres) et un autre à Chéroy (Yonne).

7.4. Georges Petit, Victoire ()

En 1919 l'association des Amitiés françaises à Liège commande à Georges Petit une statuette représentant une Victoire, dont elle veut faire présent à Georges Clémenceau, président du Conseil. Albert de Neuville l'évoque ainsi dans sa monographie sur Georges Petit⁵²¹ :

La *Victoire* de Georges Petit n'est pas la classique et majestueuse figure drapée que l'art a vulgarisée ; c'est une jeune fille nue, souple, athlétique, qui de toute la vitesse de ses ailes, s'élance vers le héros pour lui présenter la couronne du triomphe. On sent dans ses gestes simples et décidés la rapidité de son vol et dans son visage allègre, l'enthousiasme et l'endurance. [...] À défaut de la force physique de la lourde Germania, elle possède cette force morale qui enfante des miracles...

⁵¹⁸ Lettre du 27 mai 1919 adressée par la Ville de Liège au journal *Le Matin*. (*Ibidem*).

⁵¹⁹ *La Meuse*, 27 novembre 1919.

⁵²⁰ À Lille, la statue fut installée dans un parc public. La nudité du modèle heurta une partie de la population et en 1927 la municipalité fit don de la statue à la Ville de Nantes, qui connut aussi une polémique locale à ce sujet.

⁵²¹ DE NEUVILLE, A., *Georges Petit. Sculpteur, médailleur et peintre*, Liège, 1923, p. 37-38. Voir aussi *La Meuse*, 19 juillet 1919.

La sculpture, réalisée en vermeil, est remise à Clemenceau le 23 août 1919 à Paris, lors d'une cérémonie que rapporte de Neuville :

Nous nous souvenons encore de l'émotion, trahie par la naissance d'une larme, qui étreignit l'illustre vieillard lorsqu'il reçut ce souvenir, et tandis qu'il caressait avec admiration, de sa main gantée, la statuette, nous l'entendons encore dire à deux reprises ces simples mots : « C'est beau ».

L'approbation de Clemenceau était pour Georges Petit la véritable victoire.

Il n'existe pas de copie de cette Victoire dans les collections des musées liégeois.

7.5. Georges Petit, *La Marne et Verdun* (✉)

À l'opposé de la gracilité et de la souplesse de sa *Victoire*, Georges Petit réalise la même année deux statuettes jumelles en bronze, personnifications de la victoire de la Marne et de la résistance française à Verdun.

Nous saluons, dans les figures grandioses de la *Marne* et de *Verdun*, deux guerrières fortes et décidées, qui, elles du moins, ont repoussé les assauts de l'ennemi et qui triomphent. La guerrière en laquelle se personifie la victoire de la Marne, dans un geste superbe, brandit les tronçons du glaive allemand qu'elle vient d'arracher, et sa bouche grande ouverte crie : Victoire ! Sa sœur, incarnation de la résistance de Verdun, dressée au devant de l'ennemi, les bras tendus comme des digues infranchissables, montre par son attitude qu'on ne passe pas et son regard viril sous le casque nous en donne la certitude.⁵²²

Nous n'avons pas trouvé d'illustration de *Verdun*, mais sa description par De Neuville suggère qu'elle pouvait ressembler à la puissante figure féminine sculptée par Petit pour le monument du fort de Loncin.

Un exemplaire de la première statue a été officiellement remis par la Ville de Liège au maréchal Joffre, vainqueur de la Marne, lors de sa visite le 19 novembre 1925. Le bourgmestre Buisseret déclarait à Joffre :

La statue que nous vous offrons aujourd'hui attendait depuis 1919, comme Liège, que vous avez voulu saluer la première et qui en est émue jusqu'aux entrailles, vous attendait. Elle représente l'élan qui nous emporte vers vous, l'élan passionné de Liège vers la France.⁵²³

Pas plus que la *Victoire*, les musées liégeois ne possèdent d'exemplaire de ces deux statues. A. de Neuville en mentionne la présence dans la collection d'un Liégeois désigné comme M.L.⁵²⁴ C'était il y a près de nonante ans.

7.6. Robert Massart, *La Victoire - Minerve* (✉)

Les réserves du Musée d'Art wallon contiennent trois exemplaires d'une statue en plâtre figurant un personnage féminin tenant une petite Victoire dans la main. Elles sont reprises à l'inventaire (n° LG 0148) comme étant dues à Robert Massart et datées entre 1915 et 1920. Ce thème d'une petite Victoire dans la main d'une figure féminine, souvent assimilée à Minerve, est connu depuis l'Antiquité. On peut en donner pour exemple la peinture murale de la *Dea Roma*, du II^e siècle A.D., conservée au *Palazzo Massimo* à Rome.

⁵²² *Idem*, p. 41-42.

⁵²³ *La Meuse*, 24 novembre 1925.

⁵²⁴ DE NEUVILLE, A., *op. cit.*, p. 48.

La date probable de ces plâtres, ainsi que la récurrence du thème dans les monuments commémoratifs de Chokier et Comblain-au-Pont par Georges Petit, autorisent à les compter parmi les monuments mobiliers commémoratifs de la Grande Guerre.

7.7. Plaque du Cercle Les XXI – Le Souvenir liégeois (voir)

L'association Le Cercle Les XXI – Le Souvenir liégeois, fondée en 1916, s'était donné pour mission de perpétuer l'hommage aux victimes de la guerre et d'en conserver la mémoire.

Elle a fait apposer cette plaque, dont l'auteur n'est pas connu, dans certains cimetières (St-Gilles et Ste-Walburge à Liège, Bois-de-Breux...). On la trouve aussi posée devant une tombe ou encastrée dans un monument (Stockay...), dans certains cas en-dehors de la province (à La Roche, par exemple). Elle peut même être intégrée dans la composition d'une plus grande plaque en bronze, comme les monuments de la place du 20-Août et du quartier d'Outremeuse à Liège.

La plaque représente un coq juché sur deux cornes d'abondance d'où sortent des branches de laurier. Au bas, un ruban porte les mots « À NOS MARTYRS – 1914-1918 » et en arrière-plan, une baïonnette est pointée vers le bas en signe de deuil. Dans le coin supérieur droit, le perron liégeois et dans le coin gauche, l'insigne du Cercle, un lion tenant un drapeau belge. À la base, la mention « CERCLE LES XXI. SOUVENIR LIÉGEOIS / FONDÉ LE 5 AOÛT 1916 ».

On pourrait sans doute assimiler dans cette catégorie le fronton en bronze réalisé par Oscar Berchmans, que la Province a offert à chaque commune en 1919. Un chapitre particulier y est consacré.⁵²⁵

⁵²⁵ Voir p. 167.

Annexe au chapitre 7

UNE ŒUVRE INCONNUE (La Meuse, 28 février 1919)

Est-il beaucoup de gens, à Liège, est-il beaucoup d'amateurs d'art et de *dilettanti* qui aient vu le *Christ au Tombeau* dont le plâtre est relégué au fond d'une obscure chapelle de l'église Saint-Jacques ? En est-il beaucoup qui connaissent le nom de son ouvrier : le statuaire Adelin Salle ? Tout profane que je suis, je pense que Verrocchio et Michel-Ange eussent étudié cette œuvre avec complaisance. Ce Christ émacié, en qui triomphent tous les épouvantements de la mort, et aussi toutes ses beatitudes, est d'un imagier gothique qui aurait le métier souverain d'un artiste de la Renaissance. Du style jusque dans la mort, et tout près de la décomposition ; une ligne pure, un parfait équilibre dans les volumes, un pathétique et une dignité funèbres, le maximum d'expression, obtenu sans que soit déshonorée la noblesse du corps humain, voilà ce que l'ouvrier sut imposer de pensée à la matière. Pour tout dire en un mot, sans artifice de métier, sans rouerie de praticien, sans mensonge, par la seule noblesse d'une inspiration venue du cœur, il a su, cet Adrien Salle, faire aimer l'homme dans le cadavre et donner à la mort de la beauté. Voici l'Homme de douleur d'Isaïe ; voici le squelette de celui qu'a décrit le roi visionnaire : « *Ils ont compté tous mes os.* »

Et j'y vois encore autre chose, que m'aide à voir cette date sur le socle : 1914-1918 ; je vois la Passion de l'humanité crucifiée par la guerre ; je vois le poème tragique de toute la souffrance de l'homme.

Or, il s'est trouvé un artiste, un voyant, un homme solitaire qui l'a éprouvée toute dans son âme et dans sa chair. L'humanité sanglante et sanglotante, l'humanité souffrante et triomphante peut venir et se reconnaître en ce repos, en cette victoire sur la souffrance et la mort.

Car la mort des héros n'est que symbolique. La mort n'absorbe d'eux que le périssable. L'homme de douleur n'a passé par la mort que pour la vaincre. L'humanité, tant de fois crucifiée, et confiée au tombeau par des philosophes et des moralistes de peu de foi, qui ne tient pour très assuré qu'elle se guérira de ses blessures, qu'elle se relèvera de sa prostration ? Il y a sommeil, sommeil sanglant, mais non pas mort. Les pieds tordus du grand cadavre d'Adelin Salle, ce ventre abîmé, cette bouche dont le rictus laisse voir les dents, ces orbites creuses, pleines de ténèbres, ce nez pincé, ces mains décharnées, tous ces os que l'on peut dénombrer, comment le terrible ouvrier sut-il, à toute cette misère, à toute cette horreur plus morte que la mort, conférer cette beauté suprême, faire de *cela* un chant d'espérance, donner à cela un reflet d'immortalité, envelopper cela d'un rayonnement d'apothéose et de victoire ? L'âme vivante de l'artiste a opéré le miracle : ses mains croyantes et fortes ont fait de la vie en modelant la mort. L'humanité est ce cadavre et cet artiste ; parce qu'une âme est en elle et une force qui saura toujours faire de la pire défaillance une beauté.

Il serait bon que plus d'hommes vissent l'œuvre d'Adelin Salle. Elle est bonne à regarder à ceux qui ont souffert. A la vue de ce noble cadavre, ils cesseraient de désespérer. Nous sommes des artistes de notre âme, par permission des dieux. Prenons, pour la modeler « d'un pouce de statuaire », prenons conseil du sculpteur de pierre.

Oui, il serait bon que plusieurs la vissent et, pour cela, il faudrait que ce *Christ*, au lieu d'être relégué à l'écart, fût placé au milieu de l'église, parmi l'assemblée des croyants. Pour l'édification et la fructification de beaucoup d'âmes, ce cadavre de Dieu vaut plusieurs sermons ; et son silence, plus éloquent qu'une oraison funèbre et que mainte parole habile ou malhabile aurait, certes, le pouvoir de réveiller plus d'une âme de son sommeil, de sa torpeur ou de sa lâcheté. Hélas ! Je sais que ce grand ouvrage, on ne songe nullement à le faire exécuter dans le marbre ou dans une autre matière durable. Y a-t-il donc, en notre cité, tant de chefs-

d'œuvre ? Et l'art est-il réellement si peu considéré, si peu aimé chez nous ? Sommes-nous donc des Pharisiens, et le demeurerons-nous, gens de religion et gens de pensée ? Et je sais aussi que ce grand ouvrage, que l'artiste ne pouvait garder dans son atelier trop exigu, encombré d'œuvres plus inconnues encore que le *Christ au Tombeau*, n'a pu que difficilement trouver admission dans un coin perdu, mal éclairé de notre église Saint-Jacques.

Pharisiens que nous sommes, et piété pharésienne que la nôtre ! Ce mort, nul ne le connaît, nul ne le visite, puisque, sans doute, la dévotion pharésienne a peur d'avoir à compter ses os. Vivant, le Christ horrifiait les Pharisiens. Mort, il les scandalise. Cette guerre aurait-elle été vaine à tous égards ?

Adelin Salle, sincère ouvrier, grand sculpteur, allez en France. Vous y trouverez des athées plus intelligents et qui aimeront votre *Christ* mieux que tous nos gens bien-pensants de Belgique.

[signé] P. DEMASY.

ANNEXES

1. Le corpus et le catalogue sur CD-Rom

Toutes les illustrations, toutes les fiches techniques et le catalogue sont regroupées dans un fichier Powerpoint. Ce support a été choisi parce qu'il présente la plus grande souplesse possible pour le passage d'une page à une autre, grâce aux liens hypertextes.

1.1. Ouverture du fichier

La procédure d'ouverture dépend du type d'ordinateur.

Pour les utilisateurs de PC, une fenêtre doit s'ouvrir à l'écran automatiquement après l'introduction du CD-Rom dans le lecteur, invitant à exécuter le programme PPTVIEW.EXE. Après un clic sur cette option pour l'accepter, l'ordinateur ouvre le fichier. Cela peut prendre une à deux minutes, en fonction des performances de la machine. Si la fenêtre ne s'ouvre pas automatiquement, il faut aller dans le répertoire du lecteur de disque et cliquer deux fois sur l'icône <Pptview>.

Pour les utilisateurs de Mac, il est nécessaire d'aller dans le répertoire du CD-Rom et ouvrir le fichier « Mémoire.pptx ». Il faut pour cela que soit chargée la suite Microsoft Office pour Mac 2008 ou 2011, ou un logiciel aux mêmes performances. Les versions plus anciennes ne permettront pas l'ouverture du fichier.

1.2. Structure du fichier

Chaque monument fait l'objet d'une fiche technique, avec description, commentaire et photo(s). Pour quelques-uns, la fiche comprend deux ou trois pages (des « diapositives » en jargon Powerpoint). Le nombre de pages des fiches à pages multiples est indiqué dans leur titre. Les fiches techniques sont classées par ordre alphabétique des anciennes communes (avant la fusion de 1977) où se trouvent les monuments.⁵²⁶ Suivent ensuite les fiches consacrées aux monuments mobiliers et aux médailles, classées par ordre alphabétique de leur sculpteur ou médailleur. Quelques pages avec diverses illustrations sont placées avant les fiches techniques. L'ensemble comprend plus de mille pages. Il n'a pas été jugé utile de consacrer une fiche spécifique à chacune des plaques communales surmontées du fronton provincial (« fronton Berchmans »), en raison de leur caractère très répétitif. Sur les quelque cent trente plaques répertoriées, seulement une trentaine ont leur propre fiche.

L'ensemble fait l'objet d'un catalogue, détaillé au sous-chapitre 1.4.

Divers index permettent d'accéder directement à la fiche recherchée.

Les monuments immobiliers sont indexés via la localité où ils se trouvent. Dans l'index des localités, les entités fusionnées figurent en lettres capitales, les anciennes communes en minuscules, les hameaux et quartiers en italiques. Chaque entité fusionnée a sa page avec la liste des monuments qui y sont présents. Pour la ville de Liège, il a été nécessaire de prévoir une page pour les anciennes communes fusionnées, et cinq autres pour les monuments de la ville avant fusion.

⁵²⁶ Les dimensions indiquées sur ces fiches sont le plus souvent des ordres de grandeur. Il n'a pas été possible de prendre les mesures exactes de tous les monuments.

Les divers monuments mobiliers font l'objet d'autres index.

Une fiche particulière est consacrée à chaque artiste, avec une courte biographie axée sur la production de monuments commémoratifs (l'intention n'était pas de paraphraser *Piron* ou *Arto*) et avec la liste de ses œuvres reprises dans le fichier.

Un index des architectes, un index des tailleurs de pierre et un index des fonderies complètent la liste. Il n'y a pas de fiche bibliographique pour les architectes et tailleurs de pierre.

Certaines références dans les index ne sont pas des liens hypertextes et apparaissent en blanc. Ce sont des monuments qui ne font pas l'objet d'une fiche particulière, généralement des plaques à fronton provincial, mais aussi quelques monuments dont l'existence (même s'ils ont disparu dans l'entre-temps) est avérée.

Catalogue et index font plus de trois cents pages dans le fichier.

1.3. Navigation dans le fichier

Avec une telle masse d'informations, des outils de navigation permettant d'ouvrir n'importe quelle page en quelques clics sont absolument indispensables.

La navigation dans le fichier peut se faire de plusieurs façons :

- Un clic n'importe où sur la page ouvre, comme dans tout fichier Powerpoint, la page suivante dans l'ordre sériel décrit ci-dessus.
- Tous les mots en bleu et soulignés sont des liens hypertextes qui ouvrent la page correspondante. Il faut veiller à bien cliquer sur le mot (lorsque la flèche du curseur se transforme en main) et non légèrement à côté, faute de quoi on ouvre la page suivante dans l'ordre sériel.
- Un ensemble de boutons rectangulaires, de couleur claire, sont placés au bas de chaque page. Ils ouvrent également des liens hypertextes.
- Chaque vignette des pages de catalogue est aussi un lien hypertexte, permettant d'accéder directement à la fiche correspondante.

Le bouton <Index>, placé en bas à gauche de chaque page, ouvre l'index général avec la liste des index particuliers. C'est par ce bouton que commence toute recherche dans le fichier. Un autre bouton, avec une flèche orientée vers la gauche, se trouve en bas à droite de chaque page. Il permet de revenir à la page affichée précédemment.⁵²⁷

On peut aussi, via l'index général, commencer le défilement des illustrations accompagnant chaque chapitre du texte. Les index des chapitres affichent le titre et le bouton correspondant à chacun d'eux. Tant le titre que le bouton ouvrent la page de la première illustration du chapitre, repérée dans le texte par l'icône <(V)>. Le lecteur est invité, à chaque fois qu'apparaît cette icône dans le texte, à cliquer sur le même bouton, placé au bas de la page.

⁵²⁷ Utile au cas où l'on a cliqué un peu à côté du lien hypertexte. Ce bouton ne permet cependant pas de revenir deux pages en arrière. Supposons que l'on a successivement consulté les pages n, n+1, n+2. Un clic sur le bouton fera revenir de n+2 à n+1. Un second clic ramènera à n+2, la dernière page affichée avant le second affichage de n+1. Pour retourner à la page n, il est donc nécessaire de repasser par un index.

1.4. Le catalogue

Une partie seulement du millier de monuments considérés dans ce travail sont cités dans le texte. Les illustrations proposées dans le texte en sont une sélection encore plus réduite. Toutes les pages sont cependant non seulement accessibles par les index, mais aussi par le catalogue, qui en propose une image à taille réduite.⁵²⁸

Comme expliqué dans le chapitre consacré à la typologie des monuments, il n'est pas aisément de définir une clé univoque pour le classement des monuments. La raison utilisée pour le catalogue est double. Elle est d'abord basée sur la forme : monuments à statuaire, monuments sans statuaire, vitraux. Les monuments mobilier sont l'objet d'index distincts. Ensuite, pour les monuments à statuaire, le classement est basé sur l'iconographie telle que décrite au chapitre 6 de la première partie. Les thèmes iconographiques sont classés par ordre de priorité. Par exemple, un monument qui représenterait un soldat et un coq sera repris dans la catégorie « soldats », placée plus haut dans la liste. Des choix ont parfois dû être opérés entre plusieurs options possibles, afin d'éviter les doubles emplois.

⁵²⁸ Le catalogue ne reprend pas les monuments qui ne concernent pas directement la Grande Guerre, ni ceux qui n'ont jamais fait partie de la province de Liège.

2. Évolution des limites administratives des communes de la province de Liège

Depuis la fin de la Grande Guerre, les limites des communes de la province de Liège ont connu plusieurs changements. Les principaux résultent de l'inclusion des cantons de l'Est dans l'arrondissement de Verviers en 1925, de la fixation de la frontière linguistique en 1962, et de la grande opération de fusion des communes de 1977.

2.1. Communes de la province en 1920

La province de Liège comptait au lendemain de la Grande Guerre 344 communes réparties en quatre arrondissements administratifs. On trouvera ci-dessous la liste des communes par arrondissement, avec les chiffres officiels de leur population en 1920.⁵²⁹ La province comptait alors 869.433 habitants au total. Les noms des communes qui ont depuis lors changé d'arrondissement ou de province sont indiqués en italiques. Les noms des communes néerlandophones sont donnés dans leur version française.

Des regroupements, des transferts, des changements de nom de communes ont déjà eu lieu occasionnellement avant 1962⁵³⁰ :

Arrondissement de Huy :

- Clermont-sur-Meuse est rebaptisée Clermont-sous-Huy ;
- Linchet est rattachée à Modave en 1952 ;
- Neuville-sous-Huy est rattachée à Tihange en 1952 ;
- Vissoul est rattachée à Oteppe en 1952.
-

Arrondissement de Liège :

- Évegnée est fusionnée avec Tignée en 1949 ;
- Ivoz-Ramet s'appelait Ramet-Yvoz. La maison communale se trouvait à Ramet.
-

Arrondissement de Verviers :

- Neufchâteau est devenue Aubin-Neufchâteau ;
- Hodimont est fusionnée avec Verviers en 1930 ;
- Fosse-sur-Salm est devenue Trois-Ponts.

⁵²⁹ *Exposé de la situation administrative de la Province de Liège. Session de 1923*, p. 6-28.

⁵³⁰ Voir sur le CD-Rom la carte des limites actuelles des communes, à laquelle on accède via l'index des chapitres de la seconde partie.

A. Arrondissement de Huy (81 communes, 98 586 habitants)

Abée-Scry	573 habitants	Modave	613 habitants
Aineffe	259	Moha	1903
Amay	5905	Nandrin	1055
Ampsin	2543	<i>Neuville-en-Condroz</i>	590
Antheit	3570	Neuville-sous-Huy	104
Bas-Oha	1267	Ocquier	756
Ben-Ahin	2798	Ombret-Rausa	964
Bois-et-Borsu	946	Oteppe	614
<i>Borlez</i>	543	Ouffet	1740
Burdinne	869	Outrelouxhe	152
Chapon-Seraing	549	Pailhe	454
Clavier	1340	<i>Poulseur</i>	1211
Clermont-sur-Meuse	818	Ramelot	319
Comblain-Fairon	1120	Saint-Séverin	669
Couthuin	3047	<i>Seilles</i>	3251
<i>Ehein</i>	155	Seny	329
Ellemelle	268	Seraing-le-Château	273
Ernonheid	171	Soheit-Tinlot	439
Ferrières	1275	Strée	931
Filot	365	Tavier	1089
Fize-Fontaine	694	Terwagne	424
Flône	269	Tihange	1672
Fraiture	430	Vaux-et-Borset	974
Hamoir	1144	Verlaine	1752
Hannèche	343	<i>Vierset-Barse</i>	1874
Harzé	1104	Vieux-Ville	197
Hermalle-sous-Huy	1283	Vieux-Waleffes	357
Héron	1077	Villers-aux-Tours	498
Hody	266	Villers-le-Bouillet	2376
Huccorgne	870	Villers-le-Temple	1000
Huy	14069	Vinalmont	1351
Jehay-Bodegnée	1318	Vissoul	246
Lamontzée	275	Vyle-et-Tharoul	605
<i>Landenne-sur-Meuse</i>	2124	Wanze	1448
Lavoir	397	Warêt-l'Évêque	950
Les Avins	627	Warnant-Dreye	1377
Les Waleffes	867	Warzée	506
Linchet	93	Werbomont	372
Lorcé	452	Xhoris	868
Marchin	5141	Yernée-Fraineux	316
Marneffe	827		

B. Arrondissement de Liège (115 communes, 524 921 habitants)

Alleur	2146 habitants	Hermalle-s/Argenteau	1857
Angleur	10792	Hermée	1191 habitants
Ans	11318	Herstal	23092
<i>Anthisnes</i>	1641	Heure-le-Romain	1444
Argenteau	902	Hognoul	506
Awans	1833	Hollogne-aux-Pierres	4771
Ayeneux	1321	Horion-Hozémont	3720
Aywaille	3262	Housse	789
Barchon	446	Houtain-St-Siméon	1216
Beaufays	914	Ivoz-Ramet	3787
Bellaire	1597	Jemeppe-sur-Meuse	12319
Berneau	385	Jupille	6686
Beyne-Heusay	4509	Juprelle	805
Bierset	1084	Lantin	386
Blegny-Trembleur	2055	Les Awirs	2395
Boirs	930	Liège	165136
Bombaye	486	Liers	922
Boncelles	1359	Lixhe	1070
Bressoux	13628	Loncin	1293
Cerexhe-Heuseux	752	Louveigné	1817
Chaudfontaine	1787	Magnée	442
Chênée	9651	Melen	1423
Cheratte	2658	Micheroux	631
Chokier	964	Milmort	1644
Comblain-au-Pont	3616	Mons-lez-Liège	4339
Dalhem	916	Montegnée	9853
Dolembreux	527	Mortier	795
Embourg	1244	Mortroux	422
<i>Engis</i>	3125	<i>Mouland</i>	563
Esneux	3616	Nessonvaux	1096
Evegnée	234	Othée	1410
Feneur	216	Ougrée	17513
Fexhe-Slins	1032	Oupeye	1575
Flémalle-Grande	5018	Paifve	377
Flémalle-Haute	5030	Plainevaux	858
Fléron	2910	Queue-du-Bois	1747
Fooz	533	Retinne	1795
Forêt	3861	Richelle	628
<i>Fouron-le-Comte</i>	1237	Rocourt	1871
Fraipont	1488	<i>Roloux</i>	405
Glain	2831	Romsée	2526
Gleixhe	291	Rotheux-Rimièvre	868
Glons	1996	Rouvreux	1331
Gomzé-Andoumont	380	Saint-André	457
Grâce-Berleur	5922	Saint-Nicolas	8533
Grivegnée	12957	Saint-Remy	841
Haccourt	2631	Saive	1432

Seraing	38720	Villers-Saint-Siméon	415
Slins	968	Visé	3177
Sougné-Remouchamps	1981 hab	Vivegnis	2331
Soumagne	4854	Voroux-Goreux	786
Sprimont	4655	Voroux-lez-Liers	487
Tignée	175	Vottem	4085
Tilff	3512	Wandre	6124
Tilleur	6397	Warsage	822
Vaux-s/Chèvremont	430	Wihogne	350
Velroux	697	Xhendremael	1055
Villers-l'Évêque	1087		

C. Arrondissement de Verviers (60 communes, 173 867 habitants)

Andrimont	5609 habitants	La Gleize	2312 habitants
Aubel	2954	Lambertmont	1196
Baelen-sur-Vesdre	1843	La Reid	1448
Basse-Bodeux	463	Lierneux	3339
Battice	2995	Limbourg	4203
Bilstain	824	Membach	917
Bolland	568	Montzen	2457
Bra-sur-Lienne	879	Moresnet	1233
Chaineux	1092	Neufchâteau	655
Charneux	1481	Olne	2480
Chevron	891	Pepinster	2815
Clermont-s/-Berwinne	1655	Petit-Rechain	2015
Cornesse	2023	Polleur	1331
Dison	10512	Rahier	543
Ensival	6568	Remersdael	445
Fosse-sur-Salm	1030	Sart-lez-Spa	2044
Fouron-Saint-Martin	917	Sippenaeken	337
Fouron-Saint-Pierre	353	Soiron	584
Francorchamps	1000	Spa	8092
Gemmenich	2604	Stavelot	5116
Goé	871	Stembert	3417
Grand-Rechain	722	Stoumont	570
Henri-Chapelle	1415	Teuven	617
Herve	3784	Theux	4788
Heusy	2659	Thimister	2100
Hodimont	3722	Verviers	42289
Hombourg	1410	Wanne	1024
Jalhay	1666	Wegnez	6864
Julémont	258	Welkenraedt	4933
La Calamine	4081	Xhendelesse	850

D. Arrondissement de Waremme (88 communes, 72 059 habitants)

Abolens	361 habitants	Latinne	1020 habitants
Acosse	307	Lens-Saint-Remy	1160
Ambresin	719	Lens-Saint-Servais	318
<i>Attenhoven</i>	1908	Lens-sur-Geer	359
Avennes	707	Ligney	424
Avernas-le-Bauduin	659	Limont	642
Avin	738	Lincent	1505
Bergilers	746	Meeffe	759
Berloz	961	Merdorp	689
Bertrée	425	Momalle	1342
Bettincourt	454	Moxhe	624
Blehen	343	<i>Neerhespen</i>	459
Bleret	403	<i>Neerlanden</i>	475
Boëlhe	264	<i>Neerwinden</i>	715
Bovenistier	422	Noville	352
Braives	1266	Odeur	302
Celles	1130	Oleye	948
Ciplet	963	Omal	377
Cras-Avernas	889	Oreye	897
Crehen	688	<i>Overhespen</i>	457
Crisnée	558	<i>Overwinden</i>	569
Darion	164	Pellaines	408
Donceel	315	Petit-Hallet	446
<i>Elixem</i>	318	Poucet	374
Fallais	860	Pousset	780
Fexhe-le-Haut-Clocher	807	Racour	1137
Fize-le-Marsal	510	Remicourt	964
Freloux	79	Rosoux-Crenwick	777
Fumal	930	<i>Rumsdorp</i>	190
Geer	594	St-Georges-s/Meuse	6212
Grand-Axhe	522	Thisnes	1418
Grand-Hallet	1079	Thys	396
Grandville	561	Tourinne-la-Chaussée	368
Hanefte	1041	Trognée	480
Hannut	2300	Viemme	739
Hodeige	807	Ville-en-Hesbaye	754
Hollogne-sur-Geer	736	Villers-le-Peuplier	692
<i>Houtain-l'Évêque</i>	1361	Walsbetz	274
Jeneffe	796	Wamont	1014
Kemexhe	545	Wanghe	286
<i>Laer</i>	604	Wanzin	323
Lamine	516	Waremme	4298
<i>Landen</i>	3214	Wasseiges	904
Lantremange	609	Wezeren	254

2.2. Les cantons de l'Est

La Belgique obtient par le Traité de Versailles de 1919 le transfert des communes des cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith, qui avaient été rattachées à la Prusse par le Traité de Vienne de 1815. En 1925, après quelques années de régime spécial, ces trente communes sont intégrées à l'arrondissement de Verviers. La province compte donc alors 374 communes. Les chiffres de population datent de 1925.⁵³¹ Les cantons de l'Est ont alors 60 274 habitants.

Canton d'Eupen

Eupen	12272 habitants
Eynatten	1180
Hauset	838
Hergenrath	1147
Kettenis	1342
Lontzen	1957
Neu-Moresnet	585
Raeren	3502
Walhorn	1061

Canton de Malmedy

Bellevaux	1047 habitants
Bévercé	1700
Bullange	1927
Butgenbach	1999
Elsenborn	1619
Faymonville	647
Malmedy	5123
Robertville	1591
Rocherath	1439
Waimes	2272

Canton de Saint-Vith

Amblève	1597 habitants
Burg-Reuland	2275
Crombach	1713
Heppenbach	1083
Lommersweiler	1240
Manderfeld	1275
Meyerode	1094
Recht	1330
Saint-Vith	2360
Schönberg	764
Thommen	2295

⁵³¹ Exposé de la situation administrative de la Province de Liège. Session de 1926, p. 3-28.

2.3. Transferts de communes entre région wallonne et région flamande en 1962.

La fixation de la frontière linguistique par les lois Gilson de 1962 inclut des transferts de communes entre provinces. La province de Liège cède six communes au Limbourg et quinze communes au Brabant (qui n'était pas encore la province du Brabant flamand). Elle reçoit par contre sept communes limbourgeoises francophones.

<u>Transférées au Limbourg</u>	<u>Transférées au Brabant</u> ⁵³³	<u>Transférées à Liège</u> ⁵³⁴
Fouron-le-Comte	Attenhoven	Bassenge
Fouron-Saint-Martin	Elixem (<i>Eliksem</i>)	Corswarem
Fouron-Saint-Pierre	Houtain-l'Évêque (<i>Walshoutem</i>)	Eben-Emael
Moulard	Laer (<i>Laar</i>)	Lanaye
Remersdael	Landen	Otrange
Teuven ⁵³²	Neerhespen	Roclenge-sur-Geer
	Neerlanden	Wonck
	Neerwinden	
	Overhespen	
	Overwinden	
	Rumsdorp	
	Walsbetz (<i>Walsbets</i>)	
	Wamont (<i>Waasmont</i>)	
	Wanghe (<i>Wange</i>)	
	Wezeren	

⁵³² Toutes ces communes font maintenant partie de la commune fusionnée des Fourons (*Voeren*).

⁵³³ Ces communes forment maintenant l'entité fusionnée de Landen, sauf Neerhespen et Overhespen, qui font partie de l'entité de Linter

⁵³⁴ Communes maintenant intégrées dans les entités de Bassenge, de Berloz, d'Oreye et de Visé.

2.4. La grande fusion des communes de 1977

La fusion des communes organisée par le ministre Joseph Michel prend ses effets en 1977. Les nouvelles entités portent le plus souvent le nom de la plus importante des communes fusionnées. Certains noms résultent d'une combinaison d'anciens noms (Flémalle, Grâce-Hollogne...) ou sont créés de toutes pièces (Faimes, Neupré ...). Outre des transferts de parties de communes entre entités (comme Sclessin qui passe d'Ougrée à Liège), cette restructuration s'accompagne de quelques transferts entre arrondissements et provinces :

- les communes d'Ehein et de Neuville-en-Condroz (arr. Huy) intègrent l'entité de Neupré (arr. Liège) ;
- la commune de Poulseur (arr. Huy) forme une nouvelle entité avec Comblain-au-Pont (arr. Liège) ;
- la commune d'Anthisnes (arr. Liège) forme, avec Hody, Tavier et Villers-aux-Tours, une nouvelle entité du même nom dans l'arrondissement de Huy ;
- la commune de Lorcé (arr. Huy) est rattachée à Stoumont (arr. Verviers) ;
- la commune de My (Luxembourg) est rattachée à Ferrières (arr. Huy) ;
- la commune d'Arbrefontaine (Luxembourg) est rattachée à Lierneux (arr. Verviers) ;
- les communes de Landenne-sur-Meuse et de Seilles (arr. Huy) sont transférées à la province de Namur et intégrées à Andenne.

Les tableaux des pages suivantes donnent la liste des 84 entités fusionnées de la province. On pourra aussi se reporter aux index sur CD-Rom pour déterminer directement à quelle entité fusionnée appartient telle ou telle ancienne commune.

A. Arrondissement de Huy

Amay Amay Ampsin Flône Jehay Ombret	Engis Clermont-sous-Huy Engis Hermalle-sous-Huy	Marchin Marchin Vyle-et-Tharoul	Verlaine Chapon-Seraing Seraing-le-Château Verlaine
Anthisnes Anthisnes Hody Tavier Villers-l'Évêque	Ferrières Ferrières My Vieuxville Werbomont Xhoris	Modave Modave ⁵³⁶ Outrelouxhe Strée Vierset-Barse	Villers-le-Bouillet Fize-Fontaine Vaux-et-Borset Vieux-Waleffe Villers-le-Bouillet Warnant-Dreye
Burdinne Burdinne Hannêche Lamontzée Marneffe Oteppe	Hamoir Comblain-Fairon Filot Hamoir	Nandrin Nandrin Saint-Séverin Villers-le-Temple Yernée-Fraineux	Wanze Antheit Bas-Oha Huccorgne Moha Vinalmont Wanze
Clavier Bois-et-Borsu Clavier Les Avins Ocquier Pailhe Terwagne	Héron Couthuin Héron Lavoir Waret-l'Évêque	Ouffet Ellemelle Ouffet Warzée	Tinlot Abée-Scry Fraiture Ramelot Seny Soheit-Tinlot
	Huy Ben-Ahin Huy Tihange ⁵³⁵		

⁵³⁵ Inclut déjà Neuville-sous-Huy.

⁵³⁶ Inclut déjà Linchet.

B. Arrondissement de Liège

Ans Allleur Ans Loncin Xhendremael	Comblain-au-Pont Comblain-au-Pont Poulseur	Herstal Herstal Liers Milmort Vottem	Saint-Nicolas Montegnée Saint-Nicolas Tilleur
Awans Awans Fooz Hognoul Othée Villers-l'Évêque	Dalhem Berneau Bombaye Dalhem Feneur Mortroux Neufchâteau Saint-André Warsage	Juprelle Fexhe-Slins Juprelle Lantin Paifve Slins	Seraing Boncelles Jemeppe-sur-Meuse Ougrée Seraing
Aywaille Aywaille Ernonheid Harzé Sougné- Remouchamps	Esneux Esneux Tilff	Liège Angleur Bressoux Chênée Glain Grivegnée Jupille Liège Rocourt Wandre	Soumagne Ayeneux Cerexhe-Heuseux Évegnée-Tignée Melen Micheroux Soumagne
Bassenge Bassenge Boirs Eben-Emael Glons Roclenge-sur-Geer Wonck	Flémalle Awirs Chokier Flémalle-Grande Flémalle-Haute Gleixhe ⁵³⁷ Ivoz-Ramet Mons-lez-Liège		Sprimont Dolembreux Gomzé-Andoumont Louveigné Rouvreux Sprimont
Beyne-Heusay Bellaire Beyne-Heysay Queue-du-Bois	Fléron Fléron Magnée Retinne Romsée	Neupré Ehein Neuville-en-Cond. Plainevaux Rotheux-Rimière	Trooz Forêt Fraipont Nessonvaux
Blegny Barchon Housse Mortier Saint-Remy Saive Trembleur	Grâce-Hollogne Bierset Grâce-Berleur Hollogne-aux-P. Horion-Hozémont Velroux	Oupeye Haccourt Hermalle-s/Arg. Hermée Heure-le-romain Houtain-St-Siméon Oupeye Vivegnis	Visé Argenteau Cheratte Lanaye Lixhe Richelle Visé
Chaudfontaine Beaufays Chaudfontaine Embourg Vaux- s/Chèvremont			

⁵³⁷ Rattachée à Les Awirs en 1964.

C. Arrondissement de Verviers

Amblève (Amel) Amblève (Amel) Heppenbach Meyerode	Jalhay Jalhay Sart	Plombières Gammenich Hombourg Montzen Moresnet Sippenaeken	Stoumont Chevron La Gleize Lorcé Rahier Stoumont
Aubel Aubel	La Calamine (Kelmis) Hergenrath La Calamine (<i>Kelmis</i>)	Raeren Eynatten Hauset Raeren	Theux La Reid Polleur Theux
Baelen Baelen Membach	Lierneux Arbrefontaine Bra Lierneux	Saint-Vith (Sankt-Vith) Crombach Lommersweiler Recht	Thimister-Clermont Clermont-s/Berwinne Thimister
Bullange (Büllingen) Bullange (<i>Büllingen</i>) Manderfeld Rocherath	Limbourg Bilstain Goé Limbourg	Saint-Vith (Sankt-Vith) Saint-Vith (<i>Sankt-Vith</i>) Schoenberg	Trois-Ponts Basse-Bodeux Fosse Wanne
Burg-Reuland Burg-Reuland Thommen	Lontzen Herbesthal Lontzen Walhorn	Spa Spa	Verviers Ensival Heusy Lambertmont Petit-Rechain Stembert Verviers ⁵³⁹
Dison Andrimont Dison	Malmedy Bellevaux- Ligneuville	Stavelot Francorchamps Stavelot	Waimes Faymonville Robertville Waimes
Eupen Eupen Kettenis	Bévercé Malmedy	Stoumont Chevron La Gleize Lorcé Rahier Stoumont	Welkenraedt Henri-Chapelle
Herve Battice Bolland Chaineux Charneux Grand-Rechain Herve Julémont Xhendelesse	Olne Olne	Stavelot Francorchamps Stavelot	
	Pepinster ⁵³⁸ Cornesse ⁵³⁸		
	Pepinster Soiron Wegnez		

⁵³⁸ Fusionnée avec Pepinster en 1964.

⁵³⁹ Inclut déjà Hodimont.

D. Arrondissement de Waremme

Berloz Berloz Corswarem Rosoux-Crenwick	Faimes Aineffe Borlez Celles Les Waleffes Viemme	Hannut Abolens Avernas-le-Bauduin Avin Bertrée Blehen Cras-Avernas Crehen Grand-Hallet ⁵⁴¹ Hannut Lens-St-Remy Merdorp Moxhe Petit-Hallet Poucet Thisnes Trognée Villers-le-Peuplier Wansin	Remicourt Hodeige Lamine Momalle Pousset Remicourt
Braives Avennes Braives Ciplet Fallais Fumal Latinne Tourinne Ville-en-Hesbaye	Fexhe-le-Ht-Clocher ²⁰ Fexhe-le-Haut-Clocher Freloux Noville Roloux Voroux-Goreux		St-Georges-s/Meuse St-Georges-s/Meuse
Crisnée ⁵⁴⁰ Crisnée Fize-le-Marsal Kemexhe Odeur Thys	Geer Boëlhe Darion Geer Hollogne-sur-Geer Lens-St-Servais Ligney Omal	Lincent Lincent Pellaines Racour	Waremme Bettincourt Bleret Bovenistier Grand-Axhe Lantremange Oleye Waremme
Donecel Donecel Haneffe Jeneffe Limont		Oreye ²⁰ Bergilers Grandville Lens-sur-Geer Oreye Otrange	Wasseiges Acosse Ambresin Meeffe Wasseiges

⁵⁴⁰ Ces communes avaient déjà été fusionnées en 1964.

⁵⁴¹ Grand-Hallet incorporait Petit-Hallet et Wasin depuis 1964.

2.5. Hameaux et quartiers

La commune avant fusion est l'unité administrative de base prise en compte pour le répertoire des monuments commémoratifs. Certaines communes ont des hameaux ou des quartiers qui possèdent un ou plusieurs monuments particuliers. Le tableau qui suit indique à quelles anciennes communes appartiennent les hameaux cités dans ce travail.

<i>Aldringen</i> : Thommen	<i>Gives</i> : Ben-Ahin	<i>Pont-de-Sçay</i> : Comblain-au-Pont
<i>Atrin</i> : Clavier	<i>Hallembaye</i> : Haccourt	<i>Pontisse</i> : Herstal
<i>Awan</i> : Aywaille	<i>Hockay</i> : Francorchamps	<i>Rabosée</i> : Wandre
<i>Becco</i> : La Reid	<i>Holzheim</i> : Manderfeld	<i>Rhées</i> : Herstal
<i>Bois-de-Breux</i> : Grivegnée	<i>Hony</i> : Tilff	<i>Saint-Hadelin</i> : Olne
<i>Bonvoisin</i> : Dison	<i>Hunnange</i> : Bullange	<i>Sarolay</i> : Argenteau
<i>Bosson</i> : Werbomont	<i>José</i> : Battice	<i>Sart-Tilman</i> : Angleur
<i>Bracht</i> : Burg-Reuland	<i>Juslenville</i> : Theux	<i>Schoppen</i> : Heppenbach
<i>Bruyères</i> : Battice	<i>Kin</i> : Aywaille	<i>Sclessin</i> : Ougrée (auj. Liège)
<i>Burnenville</i> : Bévercé	<i>Kinkempois</i> : Angleur	<i>Sourbrodt</i> : Robertville
<i>Chanxhe</i> : Sprimont	<i>La Minerie</i> : Thimister	<i>Souverain-Wandre</i> : Wandre
<i>Comblain-la-Tour</i> :	<i>Les Villettes</i> : Bra	<i>Stockay</i> : St-Georges-sur-Meuse
Comblain-Fairon	<i>Lincé</i> : Sprimont	<i>Strivay</i> : Plainevaux
<i>Devant-le-Pont</i> : Visé	<i>Maldingen</i> : Thommen	<i>Tiège</i> : Sart-lez-Spa
<i>Dieupart</i> : Aywaille	<i>Mangombroux</i> : Heusy	<i>Vieux-Sart</i> : Olne
<i>Elsaute</i> : Clermont-sur-Berwinne	<i>Maspelt</i> : Burg-Reuland	<i>Vien</i> : Anthisnes
<i>Fairon</i> : Comblain-Fairon	<i>Méry</i> : Tilff	<i>Völkerich</i> : Plombières
<i>Fraineux</i> : Yernée-Fraineux	<i>Neundorf</i> : Crombach	<i>Xhoffraix</i> : Malmedy
<i>Franchimont</i> : Theux	<i>Ninane</i> : Chaudfontaine	
<i>Froidthier</i> : Clermont-sur-Berwinne	<i>Oneux</i> : Comblain-au-Pont	
	<i>Oudler</i> : Burg-Reuland	
	<i>Ouren</i> : Burg-Reuland	

Bibliographie

1. Ouvrages et articles

AJALBERT, Jean, *Comment glorifier les morts pour la patrie ?*, Paris, 1916.

ALEXANDRE, Serge, *Joseph Rulot et Jules Brouns. Deux sculpteurs à Herstal*, dans *Art & fact*, n° 12, 1993, p. 124-148.

ALEXANDRE, Serge, *Edmond Falise : Monument au 14^e de Ligne. Boulevard du 14^e de Ligne*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche L7, s.d.

ARIÈS, Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, *Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial*, dans RIOUX, J.-P., SIRINELLI, J.-F., *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 251-271.

AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, *La Grande Guerre : 1914-1918*, Paris, Découvertes Gallimard, 1998.

AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000.

BAKELANTS, Ivo, *De glasschilderkunst in België in de negentiende en twintigste eeuw. Repertorium en dokumenten*, tomes A, B et C, Wommelgem et Deurne, 1986-1992.

BAKELANTS, Ivo, *Le vitrail d'inspiration religieuse 1890-1940*, dans *La magie du verre*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1986, p. 161-183.

BEAUJEAN, P., *Georges Petit, auteur du Monument aux Défenseurs du Fort de Loncin*, dans *Bulletin d'information du C.L.H.A.M.*, t. III, n° 12, décembre 1988, p. 12-16.

BECKER, Annette, *Les monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errances, 1988.

BECKER, Annette, *Monuments aux morts après la Guerre de Sécession et la guerre de 1870-1871 : un legs de la guerre nationale ?*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p. 23-40.

BECKER, Annette, *La guerre et la foi : de la mort à la mémoire. 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.

BECKER, Annette, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre*, Hachette, 2003 (1^{ère} édition 1998).

BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Histoire culturelle de la grande guerre*, Paris, Armand Collin, 2005.

BEDEUR, M., *Monument de la Victoire*, dans *Temps jadis*, Verviers, n° 56, 1997, p. 3-6.

BEDEUR, M., *Historique de la Société de Tir à l'arme de guerre et du monument au roi Albert Ier*, dans *Temps jadis*, Verviers, n° 109, 2011, p. 7-13.

BIÉVEZ, Émilie, *La mémoire de la Grande Guerre au travers des monuments aux morts dans les communes de Huy, Tihange et Ben-Ahin*, Louvain-la-Neuve, mémoire UCL, 2003.

BLIN, Jean-Pierre, *Le vitrail commémoratif de la Grande Guerre. Les catholiques français et le culte du souvenir*, dans CHALINE, N.J. (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Paris, 1993, p. 167-196.

BOSMANT, Jules, *La peinture et la sculpture à Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930.

BOUILLOUN, Jacques, PETZOLD, Michel, *Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Charenton-le-Pont, Éditions CITEDIS, 1999.

BRASSINNE, Joseph, *Les dépréciations allemandes à l'Université de Liège*, Liège, Bénard, 1921.

BRASSINNE, Joseph, *Rapports officiels allemands sur les dépréciations allemandes à l'Université de Liège*, Liège, Bénard, 1924.

BRÜLL, Christoph, *Verbotene Erinnerung? Die Neu-Belgier und der Erste Weltkrieg (1918-1925)*, dans *Quand les canons se taisent*, Actes du colloque de Bruxelles, 3-6 novembre 2008, Bruxelles, A.G.R., 2010, p. 578-590.

BRÜLL, Christoph, MIESSEN, Werner, « *Den Gefallenen der beiden Weltkriege* ». *Eupen und seine Weltkriegstoten*, dans WELLE, Karel (éd.), *Liber Amicorum Alfred Minke*, Bruxelles, 2011, p. 167-187.

BUVÉ, Aurélie, *Les vitraux commémorant les guerres mondiales du XXe siècle en Belgique : images de verre et de mémoire*, mémoire UCL, 2009.

CHEFNEUX , Ernest, DECHAINEUX, Maurice, *Battice. Des origines à 1977*, Battice, 1990.

CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1996.

CLAISSE Stéphanie, *Pouvoir(s) et mémoire(s). L'État belge et les monuments aux morts de la Grande Guerre*, dans JAUMAIN, S. & al. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, 2005, p. 545-559.

CLAISSE, Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la patrie. Monuments aux soldats et civils belges de la Grande Guerre, mémoire et reconnaissance*, thèse UCL, 2006 (non consultable avant 2016).

CLAISSE, Stéphanie, *L'art commémoratif de la Grande Guerre soutenu par la Province de Liège*, dans *Bulletin d'information du C.L.H.A.M.*, t. X, n° 1, janvier-mars 2007.

COLIGNON, Alain, *Les Anciens combattants en Belgique francophone. 1918 – 1940*, s.l., 1984.

COLIGNON, Alain, *Le « Beffroy de la Victoire », un lieu de mémoire belgo-wallon avorté*, dans COURTOIS, L., PIROTTÉ, J. (dir.), *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 217-244.

COLIGNON, Alain, *Commémoration : enjeux et débats*, Bruxelles, C.E.G.E.S., 1996.

COLLIN, Armand, *La Chartreuse pendant la guerre de 1914-1918*, dans *Bulletin d'information du C.L.H.A.M.*, Liège, t. X, n° 12, 2009, p. 5-36.

Le complexe du pont Roi Albert, dans *La Vie liégeoise*, octobre 1964, p. 3-15.

CONSTANT, Justine, *La mémoire des « atrocités allemandes » de la Première Guerre mondiale dans l'entre-deux-guerres au Pays de Herve*, Liège, mémoire ULg, 2006.

CORMEAU, A.M., *Grand-Rechain de 1789 à 1976. Deux siècles de vie communale*, Dison, 1978.

CREUSEN, Alexia, *Art public à Liège au début du XX^e siècle. Regard sur trois projets monumentaux non réalisés*, dans *Bulletin de la classe des Beaux-Arts*, t. XIV, Bruxelles, 2003.

CUPPENS, Alphonse, *Promenades à Angleur au temps de mon grand-père. Cartes postales et documents*, Liège, 1993.

DAGEN, Philippe, *Le silence des peintres. Les artistes face à la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1996.

DALEM, Robert, *Esneux au XX^e siècle*, Bomal-sur-Ourthe, 1976.

DALISSON, Rémi, *La célébration du 11 novembre ou l'enjeu de la mémoire combattante dans l'Entre-deux-guerres*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 192, décembre 1998, p. 5-23.

DEBRAY, Régis, *Le monument ou la transmission comme tragédie*, dans DEBRAY, R. (dir.), *L'abus monumental ?*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 1999, p. 11-32.

DEBRUYNE, Emmanuel, *Les services de renseignements alliés en Belgique occupée*, dans JAUMAIN, S. & al. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, 2005, p. 131-144.

DE BUSSCHER, Jean-Marie, *Les folies de l'industrie*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1981.

DE LA SIZERANNE, Robert, *Les « Autonomistes » et les Salons de 1921*, dans *La Revue des Deux Mondes*, vol. 63, mai-juin 1921, p. 568-593.

DEMBLON, Célestin, *La guerre à Liège. Pages d'un témoin*, Paris, Librairie anglo-française, 1915.

DE NEUVILLE, Albert, *Georges Petit, sculpteur, médailleur et peintre*, Liège, Thone, 1923.

DE SCHAEPDRIJVER, Sophie, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, 2004.

DE SOETE, Pierre, *En plein bloc. Mémoires*, Bruxelles, 1953.

DE THIER, Jules, GILBART, Olympe, *Liège pendant la Grande Guerre*, 4 vol., Liège, 1919.

DIERKENS, Alain, *La statuaire publique*, dans STIENNINON, J., DUCHESNE, J.-P., RANDAXHE, Y. et ALEXANDRE, S. (dir.), *L'architecture, la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1995, p. 246-250.

DUCHESNE, Jean-Patrick, *La sculpture. Du savoir-faire au concept*, dans STIENNON, J., DUCHESNE, J.-P., RANDAXHE, Y. et ALEXANDRE, S. (dir.), *L'architecture, la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1995, p. 234-253.

DUCHESNE, Jean-Patrick, *Oscar Berchmans : Monument commémoratif des événements du 20 août 1914. Place du 20-Août*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche M4, s.d.

DUCHESNE, Jean-Patrick, *Oscar Berchmans : Monument commémoratif de la guerre 1914-1918. Place de la Résistance*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche K1, s.d.

ENGELEN, Cor, MARX, Mieke, *Compagnie des bronzes : archief in beeld*, Bruxelles, 2002.

ENGELEN, Cor, MARX, Mieke, *La sculpture en Belgique à partir de 1830*, 7 vol., Bruxelles, 2006.

ERGEN, Nurcan, *La mémoire de la Grande Guerre à travers les monuments d'Ans, Awans et Saint-Nicolas*, Louvain-la-Neuve, mémoire UCL, 2001.

FICKERS, Andreas, *De la « Sibérie de la Prusse » aux « Cantons rédimés » : l'ombre diffuse de la Grande Guerre dans la mémoire collective des Belges germanophones*, dans JAUMAIN, S. & al. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, 2005, p. 615-633.

FLORANI, Marie-Caroline, *Charles Leplae. Statue équestre du roi Albert I^{er}*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche G4, s.d.

FLOUQUET, Pierre-Louis, *A la gloire du roi bâtisseur et du canal Albert. Le Mémorial Albert*, dans *Bâtir*, n° 83, octobre 1939, p. 419-424.

GANY, A., *Le Mémorial interallié de Cointe à Liège*, Liège, C.L.H.A.M., 1985.

GARDES, Gilbert, *Le monument public français*, Paris, PUF, Que Sais-je ?, 1994.

GÉLIS, Joseph, REMACLE, Jacques, *Dison. Mémoire en images*, Stroud, 2002.

GÉRON, Jean-Marie, MOXHET, Albert, *Le vitrail contemporain « Comme un chant de lumière ». Le rôle des peintres dans le renouveau du vitrail français contemporain et leur influence au-delà des frontières*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2001.

GILISSEN, Pierre, *La Commission royale des Monuments et des Sites... de 1848 à nos jours*, dans *Les cahiers de l'urbanisme*, n° 25-26, septembre 1999.

GOBERT, Théodore, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 12 vol., Bruxelles, 1976-1977 (nouvelle édition).

GOFFART, Patrick, *Victor Rogister, 26 rue Saint-Séverin*, mémoire Lambert Lombard, Liège, 1986.

GRAFTIAU, Joseph, *Histoire de Lincé. Histoire d'une région*, fasc. 5, Sprimont, 1996.

GROSSMAN, Elizabeth G., *Architecture for a Public Client: the Monuments and Chapels of the American Battle Monument Commission*, dans *Journal of The Society of Architectural Historians*, mai 1984, p. 119-143.

GUILITTE, A., *Sémiologie et typologie des monuments aux morts namurois de la guerre 14-18*, dans *Le guetteur wallon*, n° 3, 1989, p. 91-95.

HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, 2^e éd., Paris, 1967. Disponible sur Internet à l'adresse
http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.html [dernière consultation le 10 mai 2011]).

HARDY, J., LAMBRECHT, J.C., *Haccourt et la vie des Haccourtois au XX^e siècle*, Blegny, 2000.

HARGROVE, June, *Souviens-toi*, dans *Monuments historiques*, décembre 1982 - janvier 1983.

HAYART, Didier, *Répertoire du fonds d'archives des maîtres verriers Osterrath*, Liège, mémoire Lambert Lombard, 1998.

HEBBELINCK, Pierre, *Victor Rogister*, mémoire Lambert Lombard, Liège, 1981.

HÉLIAS, Yves, *Pour une sémiologie politique des monuments aux morts*, dans *Revue française de science politique*, vol. 7, n° 4, 1979, p. 739-759.

HENRY, René, *Aywaille, chronique illustrée du XX^e siècle*, Liège, Dricot, 2006.

HERVÉ, Pierrick, *La mémoire communale de la Grande Guerre : l'exemple du département de la Vienne*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 192, décembre 1998, p. 45-59.

HORNE, John, KRAMER, Alan, *1914. Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005 (1^{ère} édition en anglais 2001).

Images de guerre. Images de verre, images de pierre, images pour la mémoire, DVD de l'émission *Du bout des doigts*, Namur, FUNDP, avril 2006.

INGLIS, Ken, *War Memorials: Ten Questions for Historians*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p. 5-21.

INGLIS, Ken, *World War One Memorials in Australia*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p. 51-58.

JACQUES, Catherine, PIETTE, Valérie, *Une grande bataille : sauver l'enfance*, dans JAUMAIN, S. & al. (dir.), *Une guerre totale ?La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, 2005, p. 171-182.

JAGIELSKI, Jean-François, *Le soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago, 2005.

JEANGETTE, B. et al., *Dison – Andrimont au passé et au présent*, Dison, 1977.

KOSELLECK, Reinhart, *Les monuments aux morts, lieux de fondation de l'identité des survivants*, dans *L'expérience de l'histoire*, Paris, 1997, p. 135-160 (édition originale en allemand, Munich, 1979).

LAGNEAUX, Séverine, PIROTTÉ, Martin, *Les ateliers Osterrath et leur production de vitraux d'art religieux*, dans *Art, technique et science : la création du vitrail de 1830 à 1930*, dossier de la C.R.M.S.F., Liège, 2000, p. 117-127.

LAMBOTTE, Emma, *Le sculpteur Adelin Salle*, dans *La Revue d'art*, Anvers, octobre 1928.

LAURENT, Marcel, *Le Monument aux élèves de l'Université de Liège morts pour la Patrie*, dans *Le Flambeau*, 30 juin 1922, p. 196-204.

LEFÉBURE, Charles, *Exposé succinct et chronologique de la frappe patriotique, de nécessité, de bienfaisance et commémorative en Belgique occupée*, 2 vol., Bruxelles, 1923.

LE NAOUR, Jean-Yves, *La Grande Guerre : une mémoire pacifiée ?*, dans *Cahier d'histoire immédiate*, n° 34, automne 2008, p. 109-118.

LE NAOUR, Jean-Yves, *Le soldat inconnu. La guerre, la mort, la mémoire*, Paris, Découvertes Gallimard, 2008.

LENSEN, Jean-Pierre, *La mémoire de la Grande Guerre*, dans *Les rendez-vous de l'histoire*, n° 26, Visé, 2004.

LÉON, Paul, *Dictionnaire des rues de Dison-Andrimont*, Dison, 1986.

LEROY, Gaëtane, *Osacar Berchmans (1869-1950)*, Liège, mémoire ULg, 2000.

Lincé, *au temps de Henri Simon*, édité par le Comité scolaire de Lincé, s.d.

LOUVET, Albert, *Les monuments français élevés à la mémoire des morts de la Guerre*, dans *L'architecture*, 10 janvier 1924, p. 1-11.

LYR, René (dir.), *Nos héros morts pour la Patrie*, Bruxelles, 1920.

MALEVEZ, Guy, ALBERT, Fabienne, *Les lieux de mémoire*, dans PAQUET, P., DHEM, C. (dir.), *Le patrimoine civil public de Wallonie*, Liège, 1995, p. 153-202.

MEMMESHEIMER, Paul Arthur, *Das klassizistische Grabmal. Eine Typologie*, Bonn, 1969.

Le Mémorial interallié de Cointe à Liège, dans *La Technique des travaux*, novembre 1935.

Le Mémorial interallié de Cointe à Liège. Son origine, son histoire, son devenir..., édité par l'A.S.B.L. « Le Site du Mémorial Interallié de Cointe », Liège, 1998.

MEZEN, Chantal, *Le cimetière de Robermont, le Père-Lachaise liégeois*, Liège, Noir dessin production, 2000.

MEZEN, Chantal, *Le cimetière de Sainte-Walburge : 130 ans d'histoire*, Liège, Noir dessin production, 2004, avec supplément généalogique sur CD par Thierry De Bry.

MICHEL, F., *Embourg à travers les âges : essai historique et sociologique*, Embourg, 1964.

MOREAU, Yves, *La genèse du drapeau wallon*, dans *Vers une symbolique wallonne*, Liège, Musée de la Vie wallonne, 2006, p. 11-35.

MORIARTY, Catherine, *L'iconographie chrétienne des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans le Royaume-Uni*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p. 71-86.

Un monument commémoratif de la Défense nationale à ériger à Liège par l'architecte Paul Jaspar, Liège, 1923.

MOSSE, George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 (éd. originale en anglais, *Fallen Soldiers. Reshaping the Memory of World Wars*, Oxford, 1990).

MUSIL, Robert, *Monuments*, dans *Oeuvres pré-posthumes*, Paris, Seuil, 1965, p. 78-83 (1^{ère} édition en allemand en 1936).

PIERRON, Sander, *La sculpture en Belgique 1830-1930*, 1932.

PIRE, Charles, *Tihange*, 1990.

PIRENNE, Henri, *De 1884 à 1914*, (Livre IV, t. V), et *La Belgique et la guerre mondiale*, (Livre V, t. V), dans *Histoire de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, nouvelle édition, 1974, p. 109-348.

PIROTTE, Martin, *Inventaire de vitraux créés entre 1898 et 1966 par les Ateliers Osterrath pour les églises de Liège, d'après les projets conservés dans le fonds Osterrath au Musée d'Art religieux et d'Art mosan à Liège*, Liège, mémoire ULg, 1999.

PIROTTE, Raymond, *Les monuments aux combattants de la guerre 1914-1918. Valeurs d'une époque*. Bruxelles, mémoire ULB, 1995.

POIRRIER, Philippe, « *Culture de guerre* » : une histoire culturelle de la guerre, dans *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, p. 193-198.

PROST, Antoine, *Les Anciens combattants (1914-1939)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1977.

PROST, Antoine, *Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?*, dans NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. I La république*, Paris, 1984, p.195-225.

PROST, Antoine, *Mémoires locales et mémoires nationales : les monuments de 1914-1918 en France*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p. 41-50.

PROST, Antoine, WINTER, Jay, *Penser la Grande guerre : un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004.

RAGON, Michel, *L'espace de la mort*, Paris, Albin Michel, 1981.

RANDAXHE, Yves, *Sculpter, construire : monument et sculpture publique au XX^e siècle*, dans STIENNON, J., DUCHESNE, J.-P., RANDAXHE, Y. et ALEXANDRE, S. (dir.), *L'architecture, la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1995, p. 254-264.

RANDAXHE, Yves, *Pierre Caille, Georges Dedoyard. Monument aux Liégeois morts pour la liberté. Pont Albert I^{er}*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche G1, s.d.

RANDAXHE, Yves, *Marcel Rau. Monument au roi Albert I^{er}*, dans *Parcours d'art public. Ville de Liège*, fiche L1, s.d.

REM, Georges, *Un cinquantenaire émouvant, quand Liège recevait la Légion d'honneur*, dans *Si Liège m'était conté...*, n° 31, été 1969, p. 3-13.

RENARDY, Cécile, *Émile Berchmans (1867 – 1947). Essai d'inventaire de l'œuvre*, Liège, 1978.

Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914, Bruxelles, Crédit Communal, 1985.

RIEGL, Aloïs, *Le culte moderne des monuments. Son essence, sa genèse*, trad. de Daniel WIECZOREK, Paris, Seuil, 1984.

RIEGL, Aloïs, *Le culte moderne des monuments. Sa nature, son origine*, trad. de Jacques BOULET, Paris, L'Harmattan, 2003.

SCHMITS, Georges, *J.J.A. Gérard, intimiste verviétois*, Verviers, La Dérive, 1997.

SCHURGERS, Pol, *Cointe au fil du temps...*, Liège, 2006.

SILVER, Kenneth E., *Vers le retour à l'ordre. L'avant-garde parisienne et la Première Guerre mondiale*, Paris, Flammarion, 1991.

STANDAERT, Olivier, *La mémoire d'une « Ville martyre ». Manifestations et évolution de la mémoire de la Grande Guerre à Andenne. 1918-1940*, Bruxelles, A.G.R., 2005.

Terre et mémoires. Monuments commémoratifs, monuments aux morts, numéro spécial de la revue *Fontes*, n° 30/31, juillet 1998, disponible en ligne sur http://www.fontesdart.org/index.php?option=com_content&task=category§ionid=7&id=24&Itemid=85 [dernière consultation le 14 juillet 2011].

Theux dans la tourmente. 1914-1918 1940-1945, Cercle des anciens combattants franchimontois, Verviers, s.d.

THIELEMANS, Marie-Rose, *Albert I^{er} et sa légende*, dans MORELLI, Anne (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1995, p. 175-188.

TIXHON, Axel, *Introduction à l'étude des monuments aux morts de la Grande Guerre*, dans JADOUILLE, J. L. & al., *L'histoire au prisme de l'image*, Louvain-la-Neuve, UCL, 2002, p. 179-193.

TIXHON, Axel ; VAN YPERSELE, Laurence, *Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, Bruxelles, n°7, 2000, p. 83-126.

VAN EETVELDE, Sybille, *Mémoire d'une ville martyre. L'évolution mémorielle de l'expérience de la Première Guerre mondiale à Visé (1914-1939)*, Louvain-la-Neuve, mémoire UCL, 2003.

VAN YPERSELE, Laurence, *Les monuments aux morts de 1914-1918 en Wallonie ou l'impossible représentation de la violence*, dans WATTHÉE-DELMOTTE, Myriam (dir.), *La violence : représentations et ritualisations*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 103-119.

VAN YPERSELE, Laurence, *La patrie en guerre : de l'idolâtrie meurtrière au culte des morts (la Belgique 1914-1924)*, dans DEKONINCK, R., WATTHÉE-DELMOTTE, M. et BAUDE, J.-M., *L'idole dans l'imaginaire occidental : études*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 243-269.

VAN YERSELE, Laurence, *Le roi Albert : histoire d'un mythe*, Tournai, Labor, 2006.

VAN YPERSELE, Laurence, TIXHON, Axel, *Célébrations de novembre 1918 dans le royaume de Belgique*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 67, N° 1, 2000, p. 61-78.

WILDEMEERSCH, Henri, *Si Bilstain m'était conté*, Baelen et Eupen, 1982.

WILMOTTE, Michèle, *Liège. Le mémorial interallié et l'église régionale du Sacré-Cœur-et-Notre-Dame-de-Lourdes*, dans WARZÉE, Gaëtan (dir.), *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Namur, 1999, p. 251-257.

2. Catalogues d'exposition

Catalogue d'exposition *L'architecture, du meuble liégeois et de l'industrie du bâtiment*, Liège, 1921.

Catalogue d'exposition *Georges Petit*, Liège, 1980.

Catalogue d'exposition *Oscar Berchmans*, Liège, 1981.

Catalogue d'exposition, *La magie du verre*, Bruxelles, 1986.

3. Journaux, revues et bulletins

Bulletin administratif de la Ville de Liège.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.

Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites.

Bulletin d'information du C.L.H.A.M.

Gazette des Beaux-Arts.

Le Grognard.

Journal Officiel / Amtsblatt Malmedy – Eupen.

Marbres et Pierres.

Mémorial administratif de la province de Liège.

La Meuse.

Moniteur belge.

Revue belge des livres, documents et archives de la Guerre 1914-1918, Bruxelles-Malines-Paris, paru de 1924 à 1953.

4. Dictionnaires et répertoires

Arto. *Dictionnaire biographique. Arts plastiques en Belgique. 1800-2002*, Anvers, De Gulden Roos, 2002, consultable en ligne sur www.arto.be [site en modification le 20 juillet 2011].

C.E.G.E.S., *Bibliographie La Belgique et la seconde guerre mondiale*, [en ligne], sur http://www.cegesoma.be/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=24&Itemid=81 (dernière consultation le 14 juillet 2011).

CHEVALIER, Jean, GHEERBRANT, Alain, *Dictionnaire des symboles*, Paris, Laffont, 1982 (2^e édition).

DELAIRESSE, Y., ELSDORF, M., *Le livre des rues de Liège*, Liège, Noir Dessin, 2001.

DUERLOO, Luc, JANSSENS, Paul, *Armorial de la noblesse belge du XV^e au XX^e siècle*, 3 vol., Bruxelles, 1972.

HANNES, J., DE BELDER, J., *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1865-1914)*, Louvain, Paris, Nauwelaerts, 1965 (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 38).

HASQUIN, H. (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 4 t, Bruxelles, Crédit Communal - Renaissance du Livre, 1980-1981.

HEYSE, M., VAN EENO, R., *Bibliografie van de geschiedenis van België. Bibliographie de l'histoire de Belgique (1914-1940)*, Louvain - Paris, Nauwelaerts, 1986 (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 90).

L'entre-deux-guerres en Belgique 1918-1940. Bibliographie, Bruxelles, Facultés universitaires St- Louis, 1989-1995.

JAUMAIN, Serge (dir.), *Histoire et patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Racine, 2009.

LORETTE, J., LEFEVRE, P., (dir.), *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Bibliographie*, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 1987.

PIRON, *Dictionnaire des artistes plasticiens de Belgique des XIX^e et XX^e siècles*, Lasne, Art in Belgium, 2006, consultable en ligne sur www.nobel.be [dernière consultation le 20 juillet 2011].

POSWICK, Guy, *Armorial d'Abry. Blasonné et publié par Guy Poswick*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 1956.

SAUR, K.G., *Allgemeines Künstlerlexikon*, Munich et Leipzig, depuis 1992.

SERVAIS, Max, *Armorial des provinces et communes de Belgique*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1956.

TALLIER, P-A., SOUPART, S., *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Bibliographie*, 2^e tome, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 2001.

THIEME, U, BECKER, F., *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*, 37 vol., Leipzig, 1979-1983.

VANDENBOSCH, Hans, AMARA, Michaël, D'HOOGHE, Vanessa, *Guide des sources de la Première Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, A.G.R., 2010.

VOLLMER, H., *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler des XX. Jahrhunderts*, 6 vol., 1953-1961.

5. Sites en ligne [dernière consultation le 14 juillet 2011]

En Belgique

Bel-Memorial, « site à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour le pays », <http://www.bel-memorial.org>

Belgian War Graves, <http://www.abl1914.be/bwg/bwgindex.htm> (en néerlandais).

Les cimetières.com, <http://www.lescimetieres.com>

Histoire des fortifications de Liège, <http://users.skynet.be/jchoet/fortifi.htm>

Médecins de la Grande Guerre, <http://www.1914-1918.be>

Photothèque de l'I.R.P.A.,
<http://www.kikirpa.be/FR/45/59/Phototh% E8que+en+ligne.htm>

Sculpture publique de Belgique, <http://www.sculpturepublique.be/artistes.htm>
(concerne surtout Bruxelles).

En France

Annuaire de la Grande Guerre, <http://www.annuaire1418.fr> (référence les sites consacrés à la guerre 14-18).

Chemins de mémoire, site officiel du gouvernement français,
<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichepage.php?idLang=fr&idPage=8406>

Les monuments aux morts sculptés de la première guerre mondiale en France,
http://www.monumentsauxmorts.fr/cariboostr1/crbst_0.html
(donne une bibliographie des études des monuments dans les départements français).

Monuments aux morts pacifistes,
<http://moulindelangladure.typepad.fr/monumentsauxmortspacif/>

En Allemagne

Volksbund deutscher Kriegsgräberfürsorge, association pour l'entretien des tombes de militaires allemands à l'étranger, <http://www.volksbund.de>

Onlineprojekt Gefallenendenkmäler, site consacré aux noms des victimes de guerre inscrits sur les monuments allemands, dans le même esprit que le site belge *Bel-Memorial*. Il donne des détails sur quelques monuments des cantons de l'Est. <http://www.denkmalprojekt.org>

Index des noms propres

- Abée-Scry 59, 171
Abolens 172
Aerschot 50
Agulhon, M. 22
Ahorn, L. 21
Aineffe 169
Aix-la-Chapelle 128
Ajalbert, J. 16
Albers, fonderie 104
Albert Ier 10, 27, 54, 55, 59, 79, 84, 108, 121, 122, 137, 138, 147, 149, 150, 152, 158, 186, 192
Alleur 67, 87, 88, 107, 118, 120
Alphonse XIII 161
Amay 53, 55, 68, 74, 107
Amblève 60
Ampsin 49, 67
Andenne 50, 80, 112, 194
Anderlecht 97
Andrimont 46, 73, 109, 121
Angleur 44, 46, 59, 64
Ans 36, 60, 75, 81, 90, 123
Antheit 107
Anthisnes 171
Antoine, G. 54
Anvers 54, 94, 128, 130, 153, 187
Aoste, duc d' 138
Ariès, Ph. 20, 21
Arlon 55
Aubel 64, 67, 109
Aubroeck, K. 153
Audoin-Rouzeau, S. 71
Avenues 37
Avramopoulos, M. 162
Awan 65, 75, 110
Awans 74
Ayeneux 36, 53, 67, 91, 111
Aywaille 54, 65, 75, 91
Baelen 60, 66, 109, 169
Bakelants, I. 15, 113
Baltia, général 177, 178
Bar, M. 103
Barbusse, H. 17
Barchon 44, 60, 76, 88, 110, 128, 129
Barlach, E. 112
Bartholdi, F. 73
Bas-Oha 74, 85
Basse-Bodeux 96
Bassenge 95, 103, 117
Bastogne 112
Battice 38, 61, 73, 76, 87, 89, 96, 106, 122
Baudouin Ier 158
Beaufays 74, 96, 123
Becker, A. 18, 21, 34, 52, 71, 75, 118
Becker, E. 191
Becker, J.-P. 18
Belfort 73
Bellaire 67, 70, 104, 108
Bellevaux-Ligneuville 177
Bellone 107, 193
Ben-Ahin 66
Benet, E. 94
Berchmans, E. 38
Berchmans, J. 15, 45, 109
Berchmans, O. 15, 38, 44, 45, 51, 54, 72, 81, 86, 89, 102, 104, 105, 106, 111, 117, 132, 138, 139, 146, 148, 152, 167, 168, 189, 192, 193, 199
Bergilers 72
Berneau 59, 70, 91, 103, 122, 169, 172
Bertrand, général 53
Bertrée 62
Béthune, J.-B. 110
Bévercé 177
Beyne-Heusay 65, 81, 123, 173
Biéville 94
Bija, A. 182, 186, 187
Bilstain 49, 65
Bolley, A. 110
Biquet, L. 106
Blegny-Trembleur 66, 113, 170
Blehen 169, 172
Bleret 113
Blin, J.-P. 69
Blomfield, R. 42
Bloom, J. 106
Bodson, M. 54, 88
Boirs 73, 123
Bois-de-Breux 55, 74, 85, 199
Bois-et-Borsu 64
Bolland 85

- Bologne, J. 145
 Bombaye 49, 65, 66
 Boncelles 40, 84, 89, 114, 128, 132, 167
 Bonnetain, A. 192
 Borlez 169, 173
 Bosmant, J. 107, 195
 Boumal, L. 54
 Bourganov, A. & I. 163
 Bourgeois, G. 99
 Boutet, E. 106
 Bovigny 87
 Brabant 97
 Braecke, P. 94
 Braives 67, 96
 Brassinne, J. 116, 117
 Bressoux ... 39, 72, 81, 86, 88, 102, 111, 169, 189, 193
 Brialmont, général 128, 186
 Brouns, J. 24, 35, 36, 46, 54, 81, 105, 107, 112, 119, 131, 149, 161
 Brown, colonel 156
 Bruges 55, 153
 Bruxelles 21, 48, 51, 52, 55, 84, 153
 Buisseret, A. 198
 Bullange 75, 179, 180
 Burdinne 67, 78, 96, 106
 Burg-Reuland 178
 Burnenville 87
 Butgenbach 33, 74, 112, 180
 Caille, P. 154
 Camus, E. 94
 Canneel, J. 112
 Carol II. 191
 Carte, A. 194
 Celles 95, 120
 Cerexhe-Heuseux 65
 Chabrol, G. 110
 Chaineux 173
 Chanxhe 75, 112
 Charleroi 80
 Charneux 45, 65, 67, 109, 120
 Chaudfontaine 40, 68, 112, 128, 129, 133, 171
 Chênée 37, 54, 110, 114, 122
 Cheratte 61, 174
 Choay, F. 8
 Chokier 37, 60, 68
 Ciplet 113, 121, 123
 Claisse, S. 19
 Clavier 49
 Clémenceau, G. 197
 Clermont-sous-Huy 49, 174
 Clermont-sur-Berwinne 44, 54, 65
 Close, F. 104, 108, 132
 Coenen, J.-A. 130
 Cointe 7, 28, 36, 37, 38, 44, 72, 99, 111, 113, 155, 161, 191
 Colignon, A. 30, 43, 79, 144
 Comblain-au-Pont 59, 85, 121, 169
 Comblain-Fairon 72
 Comblain-la-Tour 38, 72, 96
 Corbusier, A. 186
 Cornesse 172
 Corswarem 12
 Courtens, A. 153
 Couthuin 54, 66, 97
 Cras-Avernas 76, 110, 170
 Crehen 113
 Creten, V. 94
 Crisnée 24, 76, 78, 87, 89, 106
 Cristinel, G. 159
 Crombach 42, 178, 179
 Dagen, Ph. 70
 Dalhem 38, 54, 56, 173
 Darion 39, 65, 171
 De Beule, A. 95
 De Bondt, J.A. 153
 de Bremaecker, E. 54, 190
 De Busscher, J.-M. 33, 34, 69, 73
 De Cuyper, F. 104
 de Falloise, J. 110
 de Géradon, J. 110
 de Menten de Horne, commandant....53, 64, 131
 de Neuville, A. 197, 198
 de Soete, P. 54
 De Thier, J. 52
 Dedoyard, G. 86, 102, 105, 107, 117, 153, 154, 158
 Deffet 186
 Dekkers, W. 153
 Del Cour, J. 195
 Demanet, V. 113, 153, 194
 Demasy, P. 195
 Demblon, C. 70
 Deshayes, E. 103, 104
 Desmeth, L. 187, 188, 190
 Destrée, J. 26, 84
 Devreese, G. 186, 189, 193
 Dewé, W. 51, 108, 112

Dhuicque, E.....	115
Digneffe, E.....	145
Dinant	50
Dison.....	44, 61, 68, 74, 109
Dix, O	70
Dixmude	82
Dolembreux	88
Dolhain	49, 74, 83, 87, 89, 105, 122
Doneeel	24
Donnay, A.....	138
Dorgelès, R	17, 66
Dossin, général.....	109
Dossogne, abbé	54
Drion, P.....	193
Du Bois, P	187, 191
Dubie, E	194
Ducasse, A	17
Duchamp, M.	119
Duesberg, J.....	150
Dumont, G.	141
Dupon, J.....	187, 191
Dupont, L.....	112, 113, 152, 194
Dussart, colonel.....	131
Dutrieux, D	154
Eben-Emael.....	74, 83, 110, 114
Ellemelle	174
Elsenborn	22, 55, 59
Embourg	37, 67, 91, 121, 128, 171
Engelen, C. & Marx, M.	195
Engis	62, 113
Ensival	67, 106, 120
Ergen, N.....	58
Ernonheid.....	90, 91
Esneux .	55, 64, 102, 105, 106, 170, 173
Eupen...	22, 43, 106, 128, 177, 179, 180
Évegnée	128
Évegnée-Tignée.....	66
Eynatten	178, 180
Fabry	138, 187
Fairon.....	49, 185
Falise, E.	53, 54, 104, 107, 141, 149, 192
Fallais	59
Falloise, M.	146
Faymonville	177, 179
Feneur	169
Ferme Navarin.....	68
Ferrières	44, 60, 66, 74, 87
Fexhe-le-Haut-Clocher....	121, 169, 173
Fexhe-Slins	65, 171
Fickers, A.....	178, 180
Fisch, J.....	138, 182, 186, 187, 191
Fisch, P.	189, 190
Fivet, A.	70, 104, 108, 132
Fix-Masseau, P.....	41
Fize-Fontaine	174
Flémalle	128, 129
Flémalle-Grande.....	172, 173
Flémalle-Haute.....	65, 96, 112
Fléron.....	43, 73, 81, 128, 136, 173
Foch, maréchal	53, 138, 147
Fonck, cavalier	53, 130
Fonson, Frères	183
Fooz	54
Forêt.....	61
Fouron-le-Comte	10, 67
Fourons	12, 172, 173
Fouron-Saint-Pierre	170
Fraipont.....	121, 173
Francfort.....	20
Franchimont	59
François-Ferdinand d'Autriche	23
Francorchamps	54
Frédéric-Guillaume III.....	60
Froidthier	54, 65
Fučík, J.....	60
Fumal	87, 89
Gand	55, 153
Gangolf, S.	109
Gaumont, A.....	159
Geefs, G.	21
Geer	56
Gérard, J.	109
Gilbart, O.	52, 145
Gillard, M.....	74, 109, 154
Giraudoux, J.	115
Gives	66
Glain	13, 37, 91, 95
Gleixhe.....	171
Glons.....	67, 104, 170
Gobert, Th.	45
Godin, A.....	88
Goé	73, 106
Grâce-Berleur.....	104
Graff, lieutenant	74, 107, 122, 154
Grand-Hallet.....	67, 117
Grand-Rechain	65, 73, 122
Grandville	121, 169, 170
Grard, G.	154
Grégoire, G. ...	77, 85, 89, 101, 140, 141

Grivegnée.....	29, 41, 55, 57, 68, 74, 171	
Grünthal, H	132, 186	
Guaisnet, A	186	
Guillette, A	19	
Guillaume, E	139, 196	
Guillaume-Frédéric II.....	20	
Haccourt.....	65, 113, 120, 171	
Halbwachs, M	30	
Halkin, L.-E.	153	
Hallembaye	65, 113	
Hallen, G.....	105, 155	
Hamoir	42, 53, 73, 88, 96, 123	
Haneffe	36, 37, 78	
Hannut	40, 64, 65, 88, 91, 111	
Harzé.....	88	
Hasselt	51	
Hauset	179	
Hecq, A.....	33, 112, 194	
Helbig, J.....	15	
Hélias, Y.....	62, 118	
Hellin, M.....	54	
Henri-Chapelle	42, 73	
Heppenbach	65	
Herbesthal	178, 179	
Hergenrath	22, 61, 177, 178	
Hermalle-sous-Argenteau	26, 65	
Herman, P.	40	
Hermée.....	58	
Héron	49, 76, 110, 113	
Herstal....	24, 26, 44, 59, 73, 76, 81, 91,	
	105, 107, 128, 129, 131, 136, 169,	
	171, 186, 188	
Herve	42, 46, 58, 64, 74, 85, 88, 122,	
	171, 174	
Hervé, P	22, 69	
Hesse, A.....	51, 54, 122	
Heure-le-Romain.....	13, 56, 173	
Heusers, H.....	138, 187, 191	
Heusy	87, 123	
Heuze, F.....	109	
Hodeige.....	61, 171	
Hodimont.....	121, 171	
Hoffer, H.....	106	
Hognoul	169	
Holligne-aux-Pierres...	28, 60, 104, 128,	
	129, 136, 171, 173	
Holligne-sur-Geer.....	173	
Holzminden.....	52, 192	
Horace.....	60	
Horion-Hozémont.....	65, 95, 96	
Horta, V	151	
Houtain-Saint-Siméon	58	
Huccorgne	59, 65	
Hugo, V.....	59	
Hunnange	179	
Huy ...	35, 39, 40, 42, 45, 46, 49, 54, 59,	
	64, 65, 68, 69, 87, 104, 107, 113,	
	114, 121, 122, 171	
Ingels, D.....	153	
Inglis, K.	57	
Ivoz-Ramet.....	107	
Ixelles.....	109, 184	
Jacquemart, L.	110	
Jacquemotte, L.	109	
Jacques, général.....	53, 85	
Jakubowka, H.	113	
Jalhay	72, 85, 112, 121, 172, 173	
Jamar, E.	105	
Jasna Góra.....	161	
Jaspar, P. ..	105, 111, 115, 116, 119, 131,	
	141, 142, 144, 145, 146, 164	
Jemappes	83	
Jemeppe	81	
Jochems, F.....	93, 94, 104, 133	
Joffre, maréchal.....	198	
José	38, 76	
Julémont.....	171	
Julin, R.....	110	
Jupille.....	37, 68, 70, 88, 108, 173	
Juprelle.....	171	
Juslenville	68	
Kemexhe	67, 170	
Kettenis	178	
Kisielewski, J.	163	
Koekelberg	157	
Kollwitz, K.....	112, 180	
Koselleck, R.	72, 124, 165	
La Calamine	49, 177, 179, 180	
La Gleize	73	
La Minerie.....	88	
La Reid.....	95, 106	
La Roche-en-Ardenne.....	84, 199	
Labouxhe	80	
Ladmiral, E.	141	
Ladril, M.	109	
Lagasse de Locht, Ch.....	98	
Lallemand, O.....	109, 112	
Lambeau, R.	43, 106	
Lambertmont	169	
Lambotte, E.	195	

Lambrecht, D.	51, 54	Lommersweiler	180
Lamens, soldat	54	Loncin	24, 28, 29, 38, 58, 59, 72, 79, 84, 85, 89, 103, 113, 116, 128, 129, 130, 133, 135, 167, 186, 191
Lamine	112	Lontzen	178, 179
Lamontzée	174	Louvain	50
Lanaye	12	Louvet, A.	115
Landen	172, 173	Lucerne	20
Landenne-sur-Meuse	113, 120	Magnée	173
Landowski, P.	34	Magnette, Ch.	192, 193
Lange, soldat	131, 186	Malleterre, général	134
Lantin	128	Malmedy	22, 37, 42, 60, 64, 72, 97, 128, 177, 178, 179, 192
Latinne	170	Marche-en-Famenne	104
Laude, E.	54, 192	Marche-les-Dames	54
Leconte de Lisle, Ch.	60	Marchin	68
Lecroart, J.	187, 191	Marchovelette	104, 107
Ledel, D.	108	Maréchal, V.	106
Lefébure, Ch.	183, 184, 185, 190, 192	Marie-José, princesse	189
Lejeune, J.	142, 153	Marneffe	76, 95, 100
Lelarge, O.	54, 65, 109	Massart, R.	68, 109, 121, 152, 198
Leman, général	129, 136, 147, 186, 187, 193	Mativa	192
Lempereur, fonderie	104	Mauquoy, A.	131, 182, 186
Lenders, J.	51	Meeffe	54
Lens-Saint-Remy	99	Melen	51, 66, 80, 84, 87, 123
Léopold II	151	Membach	24, 37, 73
Léopold III	85, 138, 191	Mennicken, L.	106, 180
Leplae, Ch.	54, 153	Mentens	186
Les Avins	113	Mérode, princesse Jean de	85, 155, 158, 164
Les Awirs	66, 172, 173	Mestré	117
Les Waleffes	91, 120	Meyerode	61, 179
Libois, A.	103	Michaux	192
Liège	7, 13, 22, 24, 30, 36, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 74, 75, 80, 84, 85, 89, 95, 96, 97, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 120, 121, 122, 123, 128, 130, 132, 137, 138, 140, 155, 163, 168, 171, 184, 185, 186, 187, 190, 199	Michel, F.	138, 187
Lierneux	67	Micheroux	123
Liers	65, 128	Milmort	64, 73, 172
Limbourg	74, 83, 87, 89, 105, 122	Momalle	72, 170
Limont	123	Mommens, H.	134
Lincé	38, 51, 59, 61, 64, 74, 105, 109, 113, 122, 123	Mons-lez-Liège	66
Lincent	60	Montegnée	37, 61, 81, 90, 123, 169
Lissoir, J.	192	Montzen	60, 113
Lixhe	64	Moray, W.	131
Lohest, F.	105	Moresnet	38, 59, 177
Lommel	42, 94	Moresnet neutre	177

Moutschen, J.	104, 105, 108, 132, 152	Pironnet, L.....	103
Moxhe.....	40	Pirotte, J.-M.....	110
Musil, R.	124	Pirotte, M.	16
Naessens, commandant....	38, 129, 135	Pirotte, R.	19, 77
Namur	55, 128, 130, 153	Plainevaux.....	54, 64, 123, 131
Napoléon I.....	21	Plombières.....	66
Nessonvaux.....	68	Plomdeur, S.....	36, 133
Neu-Moresnet	177	Poincaré, R.	85, 137, 187
Neupré	42, 131	Polleur.....	58, 66, 91, 169
Neuville-en-Condroz	111	Pont-de-Sçay	85
Nidrum.....	178, 180	Pontisse	44, 76, 114, 128, 131, 136
Niessen, X.....	21	Poucet	172
Nieuport.....	55, 153, 187	Poulseur	39
Nikolaidis, G.	162	Pourquet, Ch.-H.....	94, 115
Norga, S.	95	Pousset	138, 171, 174, 187
Norton Cru, J.	17	Prost, A. ..	18, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 61,
Ocquier	95, 96, 121	67, 79, 81	
Oleye.....	61, 107, 171	Quaregnon.....	33
Olne	51, 61, 75, 106	Queue-du-Bois	173
Oreye	173	Rabosée 68, 84, 104, 108, 129, 132, 167	
Osterrath, J.	16, 110, 113	Racour.....	57
Othée.....	58, 67, 85, 123	Raeren.....	49, 68, 178, 179, 180
Otrange	12	Ragon, M.	29, 115, 119
Oudler	180	Rahier.....	64, 171
Ouffet.....	66, 67, 173	Ramelot.....	49, 169
Ougrée	40, 81, 132, 171	Rau, M.	54, 94, 130, 152, 182, 193
Oulchy-le-Château	34	Réal del Sarte, M.	17, 68
Oultremont, comte d'	88	Recht.....	95, 180
Oupeye.....	37	Remicourt.....	66, 170
Ouren	180	Remouchamps, J.-M.	141
Outrelouxhe	171	Renotte, P.	154
Ovifat.....	60, 66, 113, 178, 180	Renouvin, P.	17
Paifve	169, 170, 171	Retinne	42, 73, 74, 81, 87, 90, 98
Pailhe	169	Rhées ..	24, 59, 73, 82, 84, 96, 105, 107,
Paris	21	119, 186	
Pâturages.....	33	Richelle	54
Paulus, P.	74	Riegl, A.	8
Peene-De Lodder.....	110, 113	Robermont....	22, 36, 39, 41, 42, 45, 51,
Péguy, Ch.....	60	55, 64, 65, 72, 73, 74, 102, 103, 105,	
Pepinster	32, 39, 67, 74	120, 121, 146	
Péronne	9, 74	Robertville.....	74, 83, 177, 178, 179
Petit, G. 37, 46, 54, 72, 74, 83, 103, 105,		Roclenge-sur-Geer.....	58, 87, 88, 95
107, 116, 135, 138, 141, 142, 143,		Rocourt	55, 65, 73
152, 182, 187, 188, 189, 192, 193,		Rogister, V.	102, 105, 146
197, 198, 199		Rogister, V.-L.....	151
Petit-Rechain.....	72, 85, 117	Roloux	67
Pierron, S.	17, 108, 116, 117, 118	Romainville, A.	110
Pietkin, abbé.....	83, 107	Rome.....	138
Piette, F.	100	Romiée, M.-L.	112
Pilven le Sevellec, Y.	81	Romsée	46, 61, 76, 123

Rosoux-Crenwick.....	58
Rossignol	79
Rotheux-Rimière	113, 123, 171
Rotsaert, O.	153
Rouen.....	108
Ruiselede.....	95
Rulot, J.....	24, 107, 131
Rutten, Mgr.....	155
Ruzette, A.	25
Saint-André.....	73, 87
Saint-Georges-sur-Meuse	95
Saint-Nicolas.....	24, 80, 81, 171
Saint-Séverin.....	174
Saint-Vith.....	42, 60, 112, 177, 179
Saive	60, 123
Salle, A.	75, 103, 108, 122, 131, 135, 195, 196
Salm-Château	95
Sarajevo	23
Sart.....	64, 67, 109, 173, 190
Sartorio, A.	141
Sart-Tilman ...	23, 29, 44, 60, 72, 84, 85, 89, 108, 129, 130, 131, 132, 135, 167
Sauvage, J.	90
Schetter, J.	118
Schmits, G.	109
Schoppen.....	180
Sclessin	46
Sedan	21, 22
Seilles	50, 108
Seny	59
Seraing.....	25, 46, 49, 64, 81, 107, 108, 123, 171
Seraing-le-Château.....	170
Servais, M.	64
Silver, K.	111
Sippenaeken	50, 88, 123, 171
Slins	68, 95
Smolderen, J.	111, 146, 155, 158
Soheit-Tinlot	169
Soiron	57, 78, 87
Soltau	169
Soubre, Ch.	105
Sougné-Remouchamps	68, 88, 109, 121
Soumagne	51, 75, 84, 87
Sourbrodt	74, 83, 95, 107, 110, 178, 179
Spa ...	40, 43, 53, 54, 59, 64, 67, 88, 112, 190, 193
Sprimont .	38, 43, 50, 51, 64, 75, 87, 90, 103, 105, 113, 121
Sprumont, A.	112
Stavelot	53, 60, 61, 64, 87
Stembert.....	121, 123, 173
Stockay	95, 199
Stoffyn, P.	191
Stoumont.....	121
Tamines.....	50
Tardi, J.	71
Tavier.....	72, 105
Taye	153
Terwagne	53
Theunis, P.	187
Theux	59, 64, 68, 72, 74, 169
Thimister	88, 99, 130
Thorvaldsen, B.	21
Thucydide	60
Thys	66
Thys, C.	103, 104
Tiège	54
Tihange	60, 113
Tilff.....	53, 74, 113, 122, 196
Tilleur .	46, 81, 107, 109, 111, 112, 121, 172
Tirlemont	89, 130
Tixhon, A. & Van Ypersele, L....	18, 19, 35, 57, 69, 85
Tournon, P.	141
Trognée	173
Trois-Ponts	63
Trooz.....	99, 173
Van Albada, H.	154
Van Averbek, E.	104
Van der Pal.....	141
Van der Stappen, Ch.	193
Van Hoegaerden, P.	189
Van Neste, J.	109
Van Uytvanck, B.	95
Van Vollenhove.....	188
Van Ypersele, L.....	31
Vaux-et-Borset	123
Verlaine.....	66, 67
Verlant, E.	94
Verlinden	155
Verney, J.-P.	71
Verviers...	36, 39, 44, 46, 51, 55, 64, 65, 67, 74, 93, 109, 121, 171
Vielsalm	79
Viemme	170
Vierset-Barse.....	88, 91, 173
Vieslet, Y.	30, 122

Vieux-Waleffe	36	Waregem	42
Ville-en-Hesbaye	36, 53, 169	Waremme	36, 64, 94
Villers-l'Évêque	64, 171	Waret-l'Évêque	95
Villers-le-Peuplier	190	Warnant-Dreye	59
Villers-le-Temple	68, 111	Warsage	25, 120
Villers-Saint-Siméon	38	Warzée	172
Vinalmont	172	Wasseiges	170
Vinçotte, Th.	193	Wasterlain, G.	33
Viollet-le-Duc	73	Waterloo	21
Virgile	60, 179	Wathelet, J.	107
Visé	35, 36, 45, 46, 50, 55, 64, 104, 109, 113, 122, 131, 171	Wegnez	41, 67, 173
Vivegnis	67, 72	Welkenraedt	65, 105
Vivier, R.	163	Werbomont	123
Vivroux, Ch.	89, 105	Wéris, H.	106, 137
von Emmich, général	128, 132	Whitlock, B.	188
Voroux-Goreux	173	Wihogne	36, 172
Voroux-lez-Liers	38, 113	Wilbers, C.	93, 94, 133
Vottem	28, 81	Winter, J.	18
Vyle-et-Tharoul	99	Wissaert, P.	182, 183, 191, 192
Waelhem	187	Witterwulghe, J.	182, 191
Waimes	113, 177, 179	Wolfers, M.	160, 161
Walhorn	76, 179	Wonck	25, 131
Waltregny, J.	95, 106	Xhendelesse	169
Wandre	40, 42, 68, 78, 84, 114, 129, 131	Xhendremael	170, 173
Wanne	44, 58, 61, 75, 96	Xhoris	73, 87
Wanze	48, 54, 60, 64, 169, 170	Zomers, J.	148

Table des matières

Première partie

Avertissement	2
Liste des abréviations	3
Remerciements.....	4
Introduction.....	6
1. Introduction méthodologique	8
1.1. Définition du champ de l'étude	8
A. « Monuments commémoratifs »	8
B. « Commémoratifs de la Grande Guerre ».....	11
C. « En province de Liège ».....	11
1.2. Heuristique	12
1.3. Historiographie et bibliographie.....	16
2. Commémoration et monuments	20
2.1. Racines historiques des monuments commémoratifs de faits de guerre	20
2.2. Premières initiatives de commémoration de la Grande Guerre.....	22
2.3. Monuments aux morts ou monuments aux vivants ? Les fonctions des monuments commémoratifs	28
A. Fonctions funéraires.....	28
B. Fonctions mémorielles	29
C. Fonctions sociales	30
3. Typologie des monuments commémoratifs.....	32
3.1. Typologie selon A. Prost.....	32
3.2. Typologie selon la forme des monuments	37
3.3. Typologie selon la motivation des monuments.....	38
A. Monuments publics.....	39
B. Monuments militaires.....	39
C. Monuments religieux.....	44
D. Monuments corporatifs	45
4. Les dédicataires des monuments commémoratifs	48
4.1. Militaires décédés	48
4.2. Survivants.....	49
4.3. Invalides de guerre.....	49
4.4. Civils volontaires de guerre.....	49
4.5. Civils tués en 1914.....	50
4.6. Condamnés à mort	51
4.7. Civils déportés	52
4.8. Prisonniers politiques.....	52
4.9. Évacués français	52
4.10. Personnalités diverses	53
5. Épigraphie	56
5.1. Référence à la guerre	56
5.2. Dédicace.....	56
5.3. Listes de noms	57
5.4. Commentaires divers	58
6. Iconographie.....	63
6.1. La symbolique de l'ornementation	63

A. Symbolique héraldique.....	63
B. Symbolique patriotique et militaire.....	65
C. Symbolique funéraire	65
D. Symbolique religieuse.....	66
6.2. La statuaire	67
A. Les soldats	67
B. Les figures allégoriques.....	72
C. Les civils.....	74
6.3. L'iconographie religieuse.....	75
7. Le monument commémoratif, expression d'une idéologie	77
7.1. Fractures d'ordre philosophique.....	77
7.2. Fractures d'ordre politique	79
7.3. Fractures d'ordre identitaire	82
8. Du projet à l'inauguration : la réalisation des monuments	84
8.1. Initiative et comités de monuments	84
8.2. Financement	85
8.3. Choix de l'emplacement	91
8.4. Les matériaux	92
8.5. Sélection des projets	93
8.6. Monuments produits en série	94
8.7. Ajouts divers.....	95
8.8. La tutelle provinciale et la Commission royale des Monuments et des Sites	97
8.9. L'inauguration	100
9. Architectes, sculpteurs et maîtres verriers	102
9.1. Généralités.....	102
9.2. Architectes.....	104
9.3. Statuaires et sculpteurs.....	105
9.4. Maîtres verriers.....	110
10. Évolution stylistique	111
10.1. L'entre-deux-guerres.....	111
10.2. Après la Seconde Guerre mondiale	112
10.3. Évolution dans l'art du vitrail.....	113
11. Le débat esthétique	115
12. Les effets du temps sur les monuments	120
12.1. L'usure naturelle et l'entretien	120
12.2. Les monuments déplacés.....	120
12.3. Le vandalisme.....	121
12.4. Le centenaire de la Belgique et le roi Albert.....	122
12.5. Les déprédations allemandes de 1940-1945.....	122
12.6. L'hommage aux morts de la Seconde Guerre	123
13. Conclusions.....	124

Deuxième partie

COMPLÉMENTS	127
1. Monuments commémoratifs de la bataille de Liège (4-16 août 1914).....	128
1.1. Les événements	128
1.2. Les monuments commémoratifs de la bataille de Liège.....	130
A. Monuments évoquant les épisodes de combat des 4 et 5 août 1914.....	130
B. Monuments commémorant les combats des 5-6 août 1914 autour de Liège	131

C. Monuments commémorant la résistance des forts de la P.F.L	132
D. Monuments régimentaires	137
1.3. L'hommage national et international à la résistance de Liège	137
2. Les monuments publics à Liège	140
2.1. Le « Monument de la Défense nationale » ou le projet de « Grosse Tour ».....	140
2.2. Le « Monument aux soldats et civils morts pour la Patrie » au cimetière de Robermont.....	146
2.3. Les monuments dans les quartiers de Liège.....	147
2.4. Les monuments au roi Albert I ^{er}	150
2.5. L'Esplanade Albert I ^{er} et le Monument aux Liégeois morts pour la liberté	153
3. Le Mémorial interallié de Cointe	155
3.1. Genèse	155
3.2. Monument civil	157
3.3. Monument religieux.....	157
3.4. Les monuments des pays alliés.....	158
3.3. Les Liégeois et le Mémorial interallié	164
4. Les plaques communales à fronton provincial	167
5. Les monuments commémoratifs dans les cantons de l'Est.....	177
6. Les médailles commémoratives	182
6.1. Généralités.....	182
6.2. Médailles commémorant la défense de Liège	185
6.3. Médailles de bienfaisance	188
6.4. Médailles distribuées aux anciens combattants.....	190
6.5. Médailles frappées à l'occasion de commémorations	191
6.6. Médailles diverses	192
6.7. Autres médailles réalisées par des artistes liégeois	192
7. Les monuments mobiliers	195
7.1. Adelin Salle, <i>Christ au tombeau</i>	195
7.2. Adelin Salle	196
7.3. Émile Guillaume.....	196
7.4. Georges Petit, <i>Victoire</i>	197
7.5. Georges Petit, <i>La Marne et Verdun</i>	198
7.6. Robert Massart, <i>La Victoire - Minerve</i>	198
7.7. Plaque du Cercle Les XXI – Le Souvenir liégeois	199
Annexe au chapitre 7	200
 ANNEXES	202
1. Le corpus et le catalogue sur CD-Rom.....	203
1.1. Ouverture du fichier.....	203
1.2. Structure du fichier	203
1.3. Navigation dans le fichier	204
1.4. Le catalogue	205
2. Évolution des limites administratives des communes de la province de Liège	206
2.1. Communes de la province en 1920.....	206
2.2. Les cantons de l'Est	211
2.3. Transferts de communes entre région wallonne et région flamande en 1962....	212
2.4. La grande fusion des communes de 1977	213
2.5. Hameaux et quartiers	218
Bibliographie.....	219
1. Ouvrages et articles	219

2. Catalogues d'exposition.....	227
3. Journaux, revues et bulletins	227
4. Dictionnaires et répertoires	228
5. Sites en ligne	229
Index des noms propres	231